

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

2009

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

# RAPPORT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET FINANCIER



Tome I  
**Perspectives économiques  
2008-2009 et évolution  
des finances publiques**



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2009

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

# RAPPORT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET FINANCIER

---

Tome I

**Perspectives économiques  
2008-2009 et évolution  
des finances publiques**

## Table des matières

<b>Perspectives économiques 2008-2009</b>	5
<b>Vue d'ensemble</b>	5
Fiche 1 : Retour sur les prévisions pour 2008-2009	10
Fiche 2 : Environnement international de la zone euro	12
Fiche 3 : Zone euro	16
Fiche 4 : Revenu et demande des ménages	18
Fiche 5 : La demande des entreprises	22
Fiche 6 : La situation financière des entreprises	24
Fiche 7 : Les perspectives de l'emploi	28
Fiche 8 : Les perspectives d'inflation et de salaires	30
Fiche 9 : Les échanges extérieurs	34
Fiche 10 : Comparaison avec les prévisions du groupe technique	40
Tableaux prévisionnels	44
<b>Évolution des finances publiques</b>	49
<b>Vue d'ensemble</b>	49
Fiche 1 : La dette des administrations publiques	52
Fiche 2 : L'évolution des dépenses publiques	56
Fiche 3 : L'évolution des prélèvements obligatoires en 2008 et 2009	60
Fiche 4 : La prévision des recettes fiscales de l'État en 2008 et 2009	64
Fiche 5 : Le compte de l'État	68
Fiche 6 : La situation financière des administrations publiques locales (APUL)	74
Fiche 7 : Les administrations de sécurité sociale	78
Fiche 8 : La programmation pluriannuelle des finances publiques 2010-2012	80
<b>Dossiers</b>	
<b>Impact sur la croissance et l'emploi de la loi de modernisation de l'économie</b>	87
<b>Les politiques de l'emploi</b>	99
<b>Les marchés de matières premières, évolutions récentes et incidences sur l'économie française</b>	113

# Perspectives économiques 2008-2009

La croissance française a atteint +0,4% au 1er trimestre 2008 mais a subi au printemps dernier les effets décalés de plusieurs chocs intervenus sur les marchés internationaux, en particulier sur le marché des matières premières et des changes. Pour la France, ces chocs se sont notamment traduits par un ralentissement de la demande de nos partenaires commerciaux et une montée de l'inflation qui a entamé le pouvoir d'achat des ménages. Après plusieurs années d'accès au crédit sans doute exagérément relâchées, les conditions financières pour l'investissement des entreprises ont commencé à se durcir graduellement, même si la production de crédits n'a à ce stade que légèrement fléchi. Une reprise lente de l'activité devrait intervenir en 2009 avec la purge des excès financiers et le retour à des niveaux plus raisonnables des prix du pétrole, des matières premières et du change observé dès cet été. Dans cet environnement difficile et volatil, le Gouvernement estime prudent de construire le Projet de Loi de finances pour 2009 sur une hypothèse de croissance de 1%. Néanmoins son objectif est que, portée par l'ensemble des réformes structurelles engagées en 2008, comme la loi de modernisation de l'économie et les mesures favorables à l'emploi, ainsi que par le reflux de l'inflation amorcé dès le mois d'août, la croissance dépasse cette hypothèse volontairement prudente.

## Vue d'ensemble<sup>1</sup>

### Ralentissement marqué de la demande des principaux pays partenaires de la France en 2008

Les États-Unis en premier lieu, mais aussi, le Royaume-Uni ou l'Espagne ont financé pendant plusieurs années leur croissance, notamment celle de la demande des ménages, consommation et logement, par un assouplissement généralisé des conditions de crédit qui a généré une abondance de liquidités.

La crise financière qui a démarré aux États-Unis à l'été 2007 a remis brutalement en cause ce modèle de croissance. L'ajustement des marchés immobiliers et la baisse des prix de nombreux actifs ont

pesé sur la consommation des ménages via des effets de richesse.

Le pouvoir d'achat des ménages a en outre été affecté par la hausse du prix du pétrole et celle du prix des matières premières alimentaires.

Cette contraction de toutes les composantes de la demande a suscité un fort ralentissement du commerce mondial et atteint les pays comme l'Allemagne et le Japon dont l'activité est traditionnellement tirée par l'exportation. Au total, la croissance de la demande mondiale adressée à la France reviendrait de 5,7 % en 2007 à 3,5 % en 2008.

L'Allemagne et le Japon, qui entretiennent des relations commerciales significatives avec des pays ou zones géographiques

(1) Les prévisions macroéconomiques présentées dans ce document ont été finalisées à partir d'informations disponibles jusqu'au 19 septembre 2008.

peu affectés par les chocs financiers ou immobiliers, tireront profit de la croissance de la Chine, des pays asiatiques, des pays d'Europe centrale et orientale et des pays du Golfe arabo-persique. De plus, tant en Allemagne qu'au Japon, les freins à une croissance plus soutenue des salaires semblent se lever ce qui devrait permettre une reprise graduelle de leur demande intérieure en 2009.

Avec le recul sensible du prix du pétrole, l'inflation devrait refluer et revenir en ligne avec l'inflation sous jacente. Cette normalisation devrait redonner des marges de manœuvre aux banques centrales.

**En France, la mauvaise performance de l'activité au 2ème trimestre pèserait sensiblement sur le taux de croissance de 2008 en moyenne annuelle. Dans le même temps, le reflux de l'inflation calculée sur 12 mois pourrait être rapide au cours des prochains mois.**

Dans cet environnement international dégradé, l'économie française a subi plusieurs chocs, notamment une forte appréciation de l'euro, la hausse du prix des matières premières et en particulier du pétrole, et la forte décélération du commerce mondial.

L'envolée des prix du pétrole et des produits alimentaires de base a suscité une forte accélération de l'indice des prix à la consommation qui croîtrait de 2,9 % en 2008 après 1,5 % en 2007. La diffusion de ces chocs de prix a fait passer l'inflation sous jacente autour de 2 % mais l'absence d'enclenchement d'une spirale prix-salaires, facilitée par l'absence de coup de

pouce sur le SMIC, contribue à maintenir les salaires sur une pente modérée.

L'évolution effective des salaires sera en revanche soutenue grâce aux mesures sur les heures supplémentaires de la loi Travail, Emploi, Pouvoir d'Achat et la monétisation de jours de RTT. Les dispositions de cette loi ont permis de soutenir l'activité et donc l'emploi et le pouvoir d'achat au moment où s'amorçait le ralentissement de la demande en provenance de nos partenaires. L'intensification de la concurrence induite par les mesures de la loi sur le développement de la concurrence au service du consommateur dans la grande distribution contribuera également à la modération des prix.

Le choc d'inflation a néanmoins affecté le pouvoir d'achat des ménages dont la croissance reviendrait à 1,0 % en 2008. Les créations d'emplois décélèreraient tout en restant significatives, reflet de la résistance du marché du travail au début de l'année. Le taux d'épargne s'inscrirait en légère baisse. Les signes d'un retournement du marché immobilier sont avérés et l'investissement en logement des ménages devrait reculer en 2008 après plusieurs années de dynamisme remarquable.

Les projets d'investissement des entreprises ralentiraient en cours d'année sous l'effet notamment de perspectives de débouchés plus incertaines.

La croissance de nos exportations ralentirait autour de 1,6 % du fait de l'affaiblissement de la demande mondiale, des pertes de compétitivité liées à la hausse de l'euro et de la poursuite des pertes tendancielles de parts de marchés.

## L'activité devrait redémarrer lentement en 2009 et retrouver un rythme de 2 % en fin d'année.

En 2009, nos exportations bénéficieraient des gains de compétitivité induits par la baisse de l'euro amorcée depuis son pic de l'été 2008. Elles bénéficieraient en fin de période de l'accélération de la demande mondiale adressée à la France (4 % en glissement annuel fin 2009).

La croissance serait tirée aussi par la consommation des ménages qui profiterait rapidement d'un recul rapide de l'inflation, sous les hypothèses conventionnelles de stabilité des taux de change nominaux (1 € = 1,45 USD), d'un prix du baril de pétrole autour de 100 USD, soit un niveau sensiblement inférieur à son pic historique de 144 USD en juillet 2008 et de la poursuite de la normalisation en cours des prix alimentaires. L'inflation reviendrait à 2,0 % en moyenne annuelle en 2009, et à des valeurs inférieures en glissement annuel en cours d'année.

Ce net repli de la hausse des prix se traduira par un rebond sensible du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages qui passera de 1 % en 2008 à 2 % en 2009. Si l'investissement en logement des ménages s'inscrirait de nouveau en recul, l'investissement des entreprises accélérerait tout au long de 2009.

**Dans cet environnement difficile et volatil, le Gouvernement estime prudent de construire le Projet de Loi de finances pour 2009 sur une hypothèse de croissance de 1%. Néanmoins son objectif est que, portée par l'ensemble des réformes structurelles engagées en 2008, comme la loi de modernisation de l'économie et les mesures favorables à l'emploi, ainsi que par le reflux de l'inflation amorcé dès le mois d'août, la croissance dépasse significativement cette hypothèse volontairement prudente.**

## Prévisions économiques 2008-2009 (Taux de variation en volume, sauf indication contraire)

	2007	2008	2009
PIB en France	2,2	1,0	1 - 1½ (1)
Demande mondiale de biens adressée à la France	5,7	3,5	2,5
Indice des prix à la consommation en France	1,5	2,9	2,0
Emploi salarié marchand non agricole (glissement en milliers)	290	34	50
PIB dans le monde	5,1	4,1	3,6
Etats-Unis	2,2	1,6	0,5
Zone euro	2,6	1,4	1,0
Allemagne	2,6	1,6	0,8
Italie	1,4	0,2	0,6
Indice harmonisé des prix à la consommation en zone euro	2,1	3,4	2,2
Taux de change euro/USD	1,37	1,50	1,45
Prix du Brent (en USD)	73	109	100

(1) La croissance en 2009 retenue pour la préparation du budget est par prudence la borne inférieure de la fourchette.

### **Les conséquences de la crise du crédit aux États-Unis**

La crise financière aux États-Unis s'est accélérée courant septembre. Entre le 7 et le 22 septembre se sont succédés la mise sous tutelle fédérale de Fannie Mae et de Freddie Mac, les deux grandes institutions du financement immobilier, le rachat de Merrill Lynch par Bank of America, la faillite de Lehman Brothers, le sauvetage de l'assureur AIG, l'annonce de la création d'une structure fédérale de cantonnement des créances douteuses des institutions financières, l'adoption par Morgan Stanley et Goldman Sachs du statut de banque commerciale.

### **Le scénario associé au projet de loi de finances intègre déjà un impact significatif de la crise sur l'activité**

Le scénario retenu pour le PLF provisionne déjà des effets importants du durcissement des conditions financières, sur l'investissement résidentiel et la consommation des ménages. Aux États-Unis, l'investissement résidentiel est ainsi prévu en contraction jusqu'à la mi-2009, et les prix de l'immobilier s'ajustent à la baisse jusqu'à la fin 2009 (-15% en termes réels). La consommation des ménages américains ne progresse que de 0,5 % en 2009, en raison de l'importance de l'effet richesse aux États-Unis. Au Royaume-Uni et en Espagne, le scénario retient aussi une baisse conséquente des mises en chantier et la hausse des taux d'intérêt affecte le pouvoir d'achat des ménages, endettés à taux variables, et partant leur consommation, dont la croissance est de seulement 0,5 % et 1,0 % en 2009.

### **L'aggravation de la crise du crédit est porteuse de risques supplémentaires**

Au cours des derniers mois, la capacité de prêt des banques a été entamée par la dépréciation de leurs actifs immobiliers (les crédits subprimes et les titres adossés). Par ailleurs, la difficulté d'évaluer l'étendue des dépréciations a poussé les banques à retenir leurs liquidités pour faire face à leurs engagements. La suspicion sur l'état réel des bilans des institutions financières a conduit à assécher la liquidité interbancaire.

En septembre, la crise financière américaine s'est accélérée avec la défaillance de grandes institutions financières. Les aspects systémiques de la crise ont augmenté la défiance des investisseurs financiers sur les marchés.

La baisse des bourses et la hausse des primes de risque pèsent sur l'activité réelle par différents canaux : effet de richesse négatif sur la consommation des ménages dont le patrimoine est investi en actions, directement ou indirectement via les fonds communs de placement voire les hedge funds ; tarissement des financements de marché pour les entreprises, avec les conséquences sur les programmes d'investissement.

Le taux de change euro/dollar constitue une autre incertitude. La défiance pour les actifs américains ainsi qu'une moindre disponibilité de fonds prêtables en provenance des émergents contribuent à la baisse du dollar mais, en sens inverse, le moindre besoin de financement des importations américaines (avec le ralentissement de la demande intérieure) et les opportunités d'investissement de long terme ouvertes aux investisseurs étrangers peuvent contribuer à le soutenir. Une dépréciation du dollar pèserait bien entendu sur les exportations de la zone euro mais elle renforcerait le mouvement de désinflation retenu dans le scénario du Projet de Loi de Finances.

**C'est la réalisation de ces risques supplémentaires que l'action des banques centrales et des gouvernements cherche à éviter**

Au-delà des turbulences à court terme, la question est celle de l'ampleur, du rythme et des conséquences du processus d'ajustement des bilans.

Un tel ajustement est indispensable pour les agents qui se sont excessivement endettés sur la période récente, au premier rang desquelles figurent les institutions financières. Par ailleurs, les ménages américains dont le taux d'épargne a été quasi nul ces dernières années peuvent vouloir se désendetter ou reconstituer leur épargne.

L'annonce d'un vaste programme de rachat par l'État fédéral des actifs illiquides détenus par les institutions financières exerçant aux États-Unis a pour objectif de permettre un ajustement rapide des bilans des institutions financières et une liquidation graduelle et ordonnée par les pouvoirs publics de ces créances douteuses. La forte réduction de l'incertitude attendue de cette mesure est de nature à restaurer la confiance sur les marchés. Au-delà des marchés, les signaux clairs des pouvoirs publics, au plan international, quant à leur volonté d'enrayer la crise doivent également permettre d'éviter que la confiance des ménages et des entreprises ne soit elle-même affectée.

Dans cette hypothèse, les prévisions à l'horizon 2009, qui intègrent une normalisation progressive des conditions de crédit ainsi qu'un retour des indices boursiers sur leur trajectoire de long terme courant 2009, ne seraient pas très significativement affectées.

## Retour sur les prévisions pour 2008-2009

Les prévisions macroéconomiques pour la France retenues dans le projet de loi de finances pour 2009 sont révisées en baisse par rapport aux premières évaluations présentées dans les Perspectives économiques d'avril 2008 en raison de l'évolution défavorable de l'environnement international marqué par la hausse du prix du pétrole et les incertitudes nées de la crise financière initiée aux États-Unis. La France a subi un choc externe au deuxième trimestre qui a considérablement freiné la dynamique de la croissance.

### ■ L'environnement international de la France s'est dégradé sous l'effet de la forte hausse du prix du pétrole et de l'euro, et d'une crise financière qui perdure.

Les envolées du prix du baril et de l'euro à partir de l'été 2007 ont déclenché un fort ralentissement de l'activité dans les principaux pays partenaires de la France. Elles ont grevé le pouvoir d'achat des pays importateurs, et accentué le ralentissement de la consommation des ménages. L'altération des perspectives de croissance a enfin pesé sur l'investissement des entreprises. Le retournement des marchés immobiliers dans les pays les plus endettés (États-Unis, Royaume-Uni, Espagne) en lien avec le durcissement des conditions financières a aussi pesé sur la consommation des ménages pénalisée par des effets de richesse négatifs et par une montée du taux d'épargne.

Dans ces conditions, la croissance de la demande mondiale adressée à la France reviendrait à 3,5 % en 2008 contre 3,9 % prévu en avril et à 2,5 % en 2009 contre 5,3 % prévu en avril en dépit de la reprise graduelle de l'activité attendue.

Dans un environnement international dégradé et marqué par de fortes incertitudes, les ménages français ont fait preuve en 2008 de comportements attentistes qui pèsent plus qu'à l'accoutumée sur la consommation privée et sur l'investissement en logement. L'investissement des entreprises a fléchi tandis que nos exportations ont progressé bien moins vite que la demande mondiale. Au total, la croissance en 2008 serait de 1 %.

En 2009, la croissance de l'activité se situerait entre 1 % et 1,5 %. Le ralentissement de la demande mondiale pèserait sur la croissance de nos exportations, qui tirerait profit en revanche du récent repli de l'euro. Dans un environnement marqué par un repli de l'inflation, les ménages augmenteraient de nouveau leurs dépenses de consommation. Leur investissement en logement continuerait de baisser. L'investissement des entreprises progresserait de façon contenue, tirant profit d'une reprise graduelle de la consommation.

## Écarts entre les prévisions du PLF 2009 et les Perspectives Économiques d' avril 2008

Évolution en %	2008		2009	
	Avril 2008	PLF 2009	Avril 2008	PLF 2009
<b>Environnement international</b>				
États-Unis	1,5	1,6	1,5	0,5
Royaume-Uni	2,0	1,2	2,2	0,5
Zone euro	1,8	1,4	1,9	1,0
Allemagne	1,6	1,6	1,7	0,8
Italie	0,8	0,2	1,1	0,6
Prix du baril de Brent, en USD	99	109	100	100
Taux de change EUR/USD	1,53	1,50	1,54	1,45
Demande mondiale de biens adressée à la France	3,9	3,5	5,3	2,5
<b>France<sup>(1)</sup></b>				
PIB	1,7 – 2,0	1,0	1¾ – 2¼	1 – 1½
Importations	2,7	1,5	4,1	2,1
Dépenses de consommation des ménages	2,1	1,1	2,4	1,9
FBCF totale	2,2	0,2	2,2	-0,4
dont entreprises	3,1	2,0	4,1	2,0
Contribution des stocks à la croissance	0,0	0,0	0,0	0,0
Exportations	2,5	1,6	4,3	2,2
Inflation	2,2	2,9	1,6	2,0

(1) La croissance en 2009 retenue pour la préparation du budget est par prudence la borne inférieure de la fourchette.

## Environnement international de la zone euro

### Les crises financière et immobilière aux États-Unis

Depuis la fin des années 1990, les États-Unis ont connu une période de croissance rapide du crédit liée notamment à une forte augmentation de la liquidité mondiale. Le creusement du déficit courant américain a drainé une épargne mondiale abondante, notamment en provenance d'Asie émergente. Ce phénomène de croissance rapide du crédit, accentué par la politique monétaire accommodante menée par la FED entre 2001 et 2005 et par une forte expansion du marché hypothécaire (relâchement des conditions d'accès au crédit lié à des anticipations de hausses de prix de l'immobilier et à l'apparition de produits financiers permettant de diminuer l'exposition au risque du prêteur), a alimenté une croissance rapide de l'investissement résidentiel des ménages et des prix de l'immobilier, conduisant finalement à l'apparition d'une bulle. Au cours de ce cycle, l'activité a également bénéficié des effets de richesse immobilière positifs, qui ont conduit à une forte baisse du taux d'épargne.

C'est au milieu de l'année 2006 que la bulle a commencé à éclater : l'investissement résidentiel a entamé un mouvement de baisse, les prix ont ralenti brutalement puis ont commencé à baisser à l'été 2007. La crise immobilière s'est ensuite transmise aux autres secteurs de l'économie notamment via le canal financier : la hausse du taux de défaut des ménages sur les prêts hypothécaires a surpris les investisseurs (le risque avait notamment été mal évalué au moment de la titrisation des prêts), et a contribué à déclencher une crise financière mondiale qui a débuté à l'été 2007. Les pertes subies par les institutions financières ont pesé sur leur bilan et, dans un contexte d'incertitude défavorable à la levée de capitaux, elles ont été obligées de réduire considérablement leur levier et leur offre de crédit, à la fois en direction des ménages et des entreprises.

A l'été 2008, le terme des crises immobilière et financière semble encore très incertain. Les prix de l'immobilier pourraient encore baisser de près de 15 % en termes réels d'ici la fin de l'année 2009 pour résorber entièrement la bulle<sup>1</sup> (ils auraient été surévalués d'environ 30 % en 2006), et risqueraient même de passer en dessous de leur niveau fondamental en raison de la forte hausse des saisies immobilières qui pourrait amplifier l'excès d'offre observé sur le marché. L'investissement résidentiel atteindrait quant à lui son point bas au milieu de l'année 2009.

Les difficultés rencontrées par les deux principales institutions de crédit hypothécaire Freddie Mac et Fannie Mae, finalement mises sous tutelle, la faillite de Lehman Brothers, la nationalisation de fait de l'assureur AIG ont exacerbé la crise financière américaine à la mi-septembre et conduit les autorités américaines à se porter acheteur en dernier ressort des actifs dont la méconnaissance du sous-jacent empêche une valorisation par le marché ce qui vise à permettre aux banques de nettoyer assez rapidement leurs bilans.

(1) Cf. Trésor Éco, n°40, Juillet 2008 – « Éclatement de la bulle sur le marché immobilier américain ».

***Fort ralentissement de la croissance des États-Unis à la suite des crises financière et immobilière.***

La crise financière a entraîné un net rationnement du crédit aux États-Unis, à la fois auprès des ménages et auprès des entreprises, mais également une baisse significative des cours boursiers, affectant une richesse des ménages déjà touchée par la crise immobilière. A ce choc financier s'est ajouté un choc sur le prix des matières premières et en particulier du pétrole, qui a contribué à déprimer la demande intérieure en affaiblissant les revenus réels. Ces différents chocs ont entraîné un ralentissement de l'activité fin 2007 et début 2008. L'emploi a réagi rapidement à ce ralentissement et s'est contracté depuis début 2008. Le principal soutien à la croissance est venu de l'extérieur : les exportations ont en effet crû vigoureusement, bénéficiant des effets de la dépréciation du dollar et du dynamisme de la demande mondiale, tandis que les importations décéléraient du fait du ralentissement de la demande intérieure.

La poursuite de l'effet des crises immobilière et financière, la hausse du taux de chômage, ou encore la mauvaise tenue des salaires réels (la montée du chômage empêcherait les hausses de prix récentes d'être totalement répercutées dans les salaires) handicaperait la demande intérieure à l'horizon de prévision.

Enfin, le soutien de l'extérieur s'amenuiserait avec le ralentissement de la demande mondiale et la fin des gains de compétitivité liés à la dépréciation du dollar. Au total, la croissance serait de 1,6 % en 2008, puis de 0,5 % en 2009. Elle accélérerait graduellement au cours de l'année 2009, mais resterait à un rythme significativement inférieur au potentiel.

Le ralentissement de l'activité et des loyers d'habitation se traduirait par une diminution de l'inflation, qui reviendrait en 2009 dans la zone de confort de la FED.

Les autorités monétaires et budgétaires ont réagi vivement et rapidement face aux risques pesant sur la croissance. Depuis l'été 2007, la FED a baissé son taux directeur de 325 points de base, elle a élargi la gamme des collatéraux éligibles aux opérations de refinancement pour assurer les liquidités sur le marché interbancaire, et est intervenue pour éviter la faillite d'institutions financières défailtantes qui représentaient un risque systémique.

La politique budgétaire a également été fortement sollicitée, un plan de relance budgétaire d'environ 1,2 % du PIB a été voté en février 2008. Entre fin avril et mi juillet, 92 milliards de dollars de crédits d'impôt accordés aux ménages soit 0,5 % du PIB, ont été envoyés sous forme de chèques. Les effets de ces mesures qui semblent avoir soutenu la croissance au printemps 2008 et devraient encore la soutenir à l'été, s'estomperaient ensuite.

***Le redressement de sa demande intérieure devrait permettre au Japon de retrouver le chemin de la croissance en 2009.***

Dans un contexte de stagnation des salaires réels depuis l'entrée en déflation en 1998, la croissance japonaise a été principalement tirée ces dernières années par la vigueur des exportations d'une part, et par le dynamisme de l'investissement des entreprises d'autre part. Depuis début 2008, le ralentissement de l'activité dans le monde a conduit ces deux moteurs à s'essouffler, plongeant le Japon dans une situation proche de la contraction globale de l'activité. En prévision, cette situation devrait perdurer jusqu'à la fin de l'année 2008. Le Japon retrouverait ensuite progressivement une activité plus dynamique grâce à une augmentation de la demande mondiale et

à la hausse graduelle des salaires réels permise par des changements structurels en cours. Le PIB japonais croîtrait de 0,9 % en 2008 et de 1,0 % en 2009.

***La reprise de la croissance britannique sera bridée en 2009 par le processus de désendettement des agents.***

La croissance britannique au cours de la dernière décennie a tiré profit de la grande disponibilité du crédit, qui a notamment permis un développement important du marché immobilier. La crise financière qui a débuté à l'été 2007 a interrompu cette dynamique, et précipité une consolidation prononcée dans l'immobilier, à la fois sur les volumes et sur les prix. La demande intérieure resterait ralentie jusqu'à mi-2009 et l'activité serait proche de la stagnation ; une reprise timide s'engagerait au second semestre 2009, à mesure que ces chocs se résorberaient. La croissance du PIB serait de 1,2 % en 2008 et 0,5 % en 2009. Les marges de manœuvre des autorités à la fois monétaires et budgétaires apparaissent faibles. L'inflation est sans doute actuellement beaucoup trop haute, et notamment au dessus du seuil de 3 %, pour que la Banque d'Angleterre abaisse rapidement son taux directeur. Le solde public, devenu négatif depuis 2002, est attendu en 2008 au dessus du seuil de 3 % du PIB, ce qui a conduit la Commission européenne à engager une procédure pour déficit excessif en juin 2008.

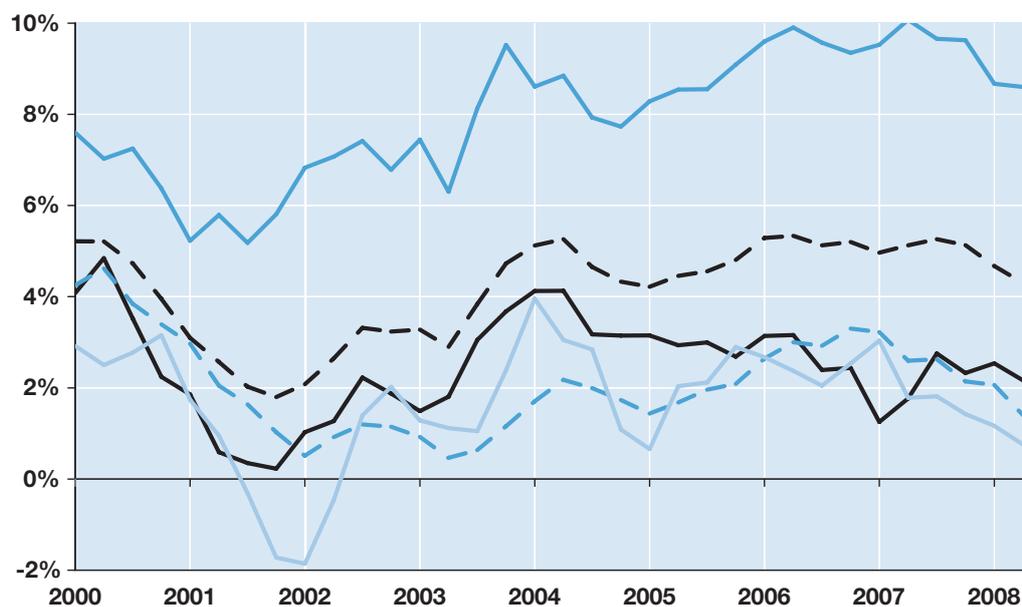
***La croissance demeure forte en Asie émergente.***

En Asie, la croissance est demeurée forte en 2007 et au début 2008, l'Inde et surtout la Chine demeurant les deux principaux moteurs de cette expansion. L'activité en Chine après avoir progressé au rythme de 11 à 12 % en 2006-2007 s'inscrirait de nouveau sur une tendance proche de 10 %. Le dynamisme chinois continue de stimuler l'activité dans le reste de l'Asie émergente en raison de la forte intégration commerciale de la région. Le ralentissement de la demande en provenance des pays industrialisés ne devrait avoir qu'un effet modéré sur l'activité. Les tensions inflationnistes issues des chocs de prix sur les matières premières s'apaisent à la suite des mesures de resserrement prise par les banques centrales. Au total, la croissance de l'Asie émergente devrait rester proche de 8 % après 9 % en 2006 – 2007.

Le ralentissement de l'activité des pays d'Europe centrale et orientale amorcé en 2007 se poursuivra en 2008 et 2009 du fait du ralentissement de leurs exportations mais leur demande intérieure reste dynamique et la croissance devrait globalement rester supérieure à 4 %.

La Russie et les pays du Proche et Moyen-Orient continueront de bénéficier d'une croissance soutenue de l'ordre de 7 % tandis que les pays d'Amérique centrale et du sud, du fait du ralentissement de leur voisin du nord verront leur croissance se tasser entre 4 et 5 %.

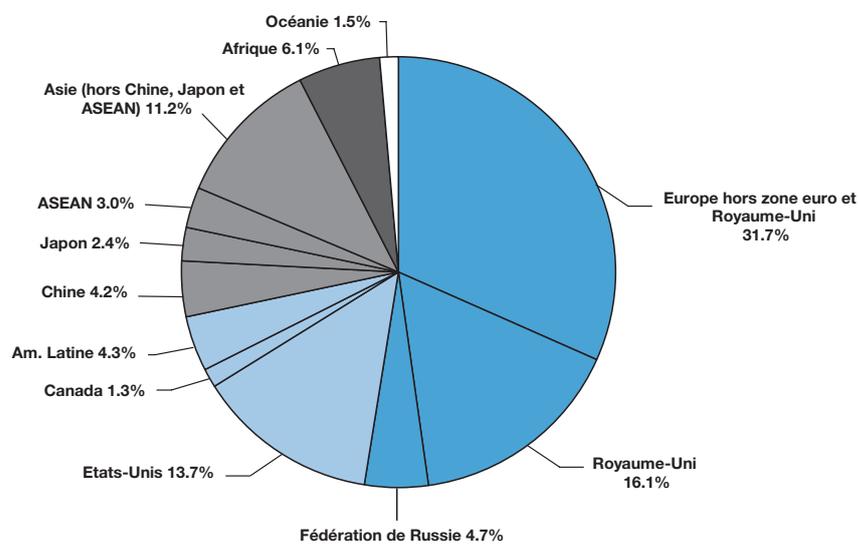
***Au total la croissance de l'activité mondiale un peu supérieure à 5 % en 2006 et 2007 reviendrait à 4,1 % en 2008 et 3,7 % en 2009. Celle du commerce mondial se situerait à 3,6 % et 3,3 % en 2008 et 2009, les importations réagissant rapidement à l'évolution de l'activité du fait d'une élasticité de court terme élevée.***



**Environnement international:  
Croissance du PIB  
Glissement annuel**

- Asie émergente
- États-Unis
- - - Monde
- Japon
- - - Zone euro

Source :  
Comptabilités nationales,  
calculs DGTPE;  
derniers points :  
2<sup>e</sup> trimestre 2008



**Structure des exportations de la zone euro en 2007**

Source : Eurostat

## Zone euro

### ■ L'activité de la zone euro a subi un coup de frein au deuxième trimestre 2008.

L'activité économique en zone euro s'était montrée vigoureuse depuis 2006 grâce au dynamisme de la demande intérieure (+ 2,8 % en 2006 puis + 2,4 % en 2007). Le ralentissement constaté en 2007 tenait à un ralentissement de la demande mondiale, à l'appréciation de l'euro et à des politiques économiques moins accommodantes. Au deuxième trimestre 2008, le PIB a nettement reculé (- 0,2 % après + 0,7 % au premier trimestre). A l'exception de l'Espagne, tous les grands pays de la zone euro ont enregistré une baisse de l'activité sous l'effet d'une contraction de la consommation des ménages et d'un recul marqué de l'investissement, en particulier celui des ménages.

### ■ La zone euro reviendrait sur un rythme de croissance de 2 % fin 2009.

La croissance de la demande mondiale adressée à la zone euro a fortement ralenti depuis 2006 puisqu'elle est passée de près de 11 % à 5 % en 2008, ce qui a naturellement pesé sur les exportations mais aussi sur l'investissement des entreprises, les créations d'emplois et donc le revenu et la consommation des ménages. Après son recul du deuxième trimestre puis une stabilité au second semestre 2008, la demande intérieure de la zone euro retrouverait graduellement le chemin de la croissance, d'abord tirée par la consommation des ménages. L'investissement ne retrouverait la croissance que dans la seconde moitié de 2009 en raison de l'ajustement du marché immobilier dans plusieurs pays de la zone. La reprise de la consommation serait modérée en raison de la hausse des taux d'épargne induite par la crise financière

### ■ Hétérogénéité des ressorts de la croissance d'un pays à l'autre de la zone euro.

En Allemagne, le ralentissement de la demande extérieure, principal moteur de la croissance, conduirait l'activité à décélérer ; le bon positionnement de l'Allemagne sur des marchés actuellement porteurs (pays d'Europe de l'est et producteurs de pétrole) en limiterait toutefois les effets, notamment sur l'investissement des entreprises, d'autant qu'elles ont traditionnellement peu recours à l'endettement et sont donc moins sensibles au durcissement des conditions de crédit. La consommation devrait accélérer graduellement à mesure que les négociations salariales permettraient une augmentation des salaires. Elle constituerait un important soutien à la croissance en 2009, permettant de rééquilibrer la croissance allemande.

En Espagne, l'atterrissage en douceur vers lequel se dirigeait l'économie à la suite d'un surinvestissement dans l'immobilier et du ralentissement de la croissance de la population active a été précipité par la crise financière, et la correction est désormais beaucoup plus brutale. Cependant les marges de manœuvre importantes dégagées par le gouvernement espagnol pendant la décennie de forte croissance lui ont permis d'engager deux plans de relance, qui devraient soutenir la demande intérieure en 2008 et 2009.

En Italie, l'économie apparaît sans véritable ressort interne. La croissance a été très erratique d'un trimestre à l'autre depuis la mi-2007 avec deux reculs dès le quatrième trimestre 2007 et, comme beaucoup de pays de la zone euro, au deuxième trimestre 2008. Seul le commerce extérieur contribue à la croissance mais dans un environnement international peu porteur et un climat marqué par de nouvelles pertes de compétitivité. Malgré la baisse récente de la dette publique, les marges de manœuvre budgétaires demeurent extrêmement limitées et une politique d'envergure de soutien à la croissance analogue à celle de l'Espagne est donc difficilement imaginable.

## Principaux résultats du scénario zone euro (Taux de croissance en %)

	2007	2008	2009
Zone euro	2,6	1,4	1,0
dont Allemagne	2,6	1,6	0,8
dont Italie	1,4	0,2	0,6
dont Espagne	3,8	1,7	1,0
dont France	2,2	1,0	1-1,5
Demande mondiale adressée à la France	5,7	3,5	2,5

Un ralentissement de la croissance des grands pays de la zone euro s'est amorcé dès le début de 2007 du fait du resserrement des politiques macroéconomiques et a été ensuite alimenté par le choc des prix des matières premières, le choc de change et le ralentissement de la demande mondiale.

### Croissance du PIB au sein de la zone euro



Glissement annuel en %  
Sources : instituts nationaux de statistiques  
Dernier point : 2<sup>e</sup> trimestre 2008

La résilience des demandes intérieures de la France et de l'Allemagne contraste avec les fortes décélérations constatées en Italie et en Espagne.

### Évolution de la demande intérieure (y.c. stocks) en volume en zone euro



Glissement annuel en %  
Sources : instituts nationaux de statistiques  
Dernier point : 2<sup>e</sup> trimestre 2008

## Revenu et demande des ménages

### ■ En 2007, la consommation des ménages a augmenté de 2,5 %.

Depuis 2001, la consommation des ménages a progressé à un rythme annuel compris entre 2,2 % et 2,6 %. Les ménages lissent habituellement leurs dépenses de consommation par rapport aux évolutions de leurs revenus, qui sont plus volatiles, ce qui se traduit par des mouvements importants du taux d'épargne d'une année sur l'autre.

En 2007, la consommation des ménages a ainsi enregistré une croissance de 2,5 % alors que le pouvoir d'achat des ménages augmentait de 3,3 %, bénéficiant d'une inflation modérée (+1,5 %) et d'un marché du travail vigoureux avec 290 000 créations d'emploi dans le secteur marchand non agricole.

### ■ En 2008, le ralentissement du pouvoir d'achat des ménages refléterait notamment l'envolée des prix des produits pétroliers. En 2009, le pouvoir d'achat tirerait profit du repli de l'inflation.

L'accélération de l'indice des prix à la consommation (+ 2,9 % après + 1,5 % en 2007) pèserait sensiblement sur le pouvoir d'achat des ménages en 2008. L'inflation pénaliserait en particulier la progression des salaires réels et se conjuguerait à un ralentissement de l'activité pesant sur les revenus des entrepreneurs individuels et les créations d'emploi.

Le pouvoir d'achat des ménages bénéficierait néanmoins en 2008 des différentes mesures de soutien mises en place par le Gouvernement qui joueraient ainsi un rôle d'amortisseur. La loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat du 21 août 2007 se traduirait par plus de 7Mds de revenus supplémentaires. Pour les ménages les plus modestes, des dispositifs tels que la prime à la cuve permettront d'amortir les effets défavorables de l'envolée des cours pétroliers. Le changement du mode d'indexation des loyers bénéficiera à tous les locataires. Les mesures prises pour le déblocage anticipé de la participation soutiendront la consommation.

Enfin, la loi du 3 janvier 2008 qui permet d'intégrer toutes les marges arrières dans le calcul du seuil de revente à perte et la loi de modernisation de l'économie devraient avoir un premier impact à la baisse sur les prix dès la fin 2008.

En 2008, les gains de pouvoir d'achat ralentiraient au total à + 1 %. Ils accéléreraient en 2009 pour s'établir à + 2 %, sous l'effet notamment du recul de l'inflation qu'accroîtraient les réformes structurelles menées par le gouvernement, et du rattrapage d'inflation sur les prestations sociales.

En 2008, la consommation des ménages progresserait de 1,1 % seulement, sous l'effet pour l'essentiel de la décélération du pouvoir d'achat. En 2009, la consommation reviendrait à une progression plus habituelle, soit 1,9 %, en lien notamment avec la normalisation des prix à la consommation. La détérioration du marché du travail expliquerait que la consommation ne revienne pas à son rythme tendanciel de moyen terme dès 2009.

### ■ Après avoir résisté en 2007, l'investissement logement devrait reculer en 2008 et en 2009.

De 2004 à 2006, l'investissement logement des ménages a progressé en valeur entre deux et trois fois plus vite que leur revenu nominal. Ce dynamisme s'explique par le faible niveau des taux d'intérêt réels et par le dispositif « Robien » mis en place en avril 2003 pour soutenir

l'investissement locatif dans le logement neuf via des déductions d'impôt sur le revenu, dont la montée en charge s'est achevée en 2007.

Au début de l'année 2008, un retournement sur le marché immobilier français s'est matérialisé. La mesure de crédit d'impôt sur le revenu en faveur des intérêts d'emprunt immobilier prévue par la loi du 21 août 2007 sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat devrait contribuer à soutenir la demande des ménages mais, au final, l'investissement logement des ménages connaîtrait une baisse en 2008. L'année 2009 serait de nouveau caractérisée par un recul de l'investissement logement des ménages. Cette baisse serait une nouvelle fois limitée par la déductibilité des intérêts d'emprunts souscrits pour l'acquisition de leur résidence principale.

## Pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages

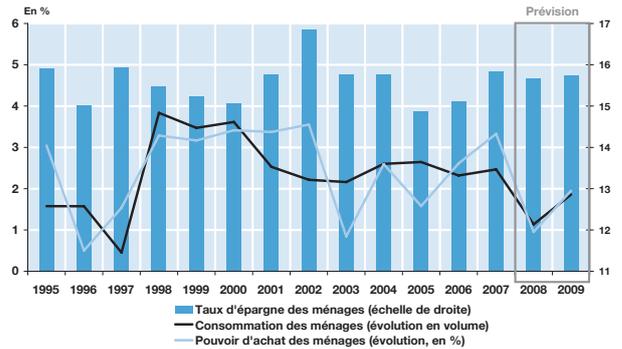
	Montants (Mds€) 2007	Taux de croissance annuel en %				Contributions à la croissance du RDB			
		2006	2007	2008 Prévisions	2009 Prévisions	2006	2007	2008 Prévisions	2009 Prévisions
<b>Revenus d'activité (+)</b>	<b>1014 487</b>	<b>4,6</b>	<b>5,4</b>	<b>4,0</b>	<b>3,3</b>	<b>3,8</b>	<b>4,4</b>	<b>3,3</b>	<b>2,7</b>
Salaires bruts	723 642	3,9	4,5	4,0	3,2	2,3	2,6	2,3	1,8
<i>dont salaires bruts versés par le secteur privé</i>	<i>556 667</i>	<i>4,3</i>	<i>4,8</i>	<i>4,5</i>	<i>3,5</i>	<i>1,9</i>	<i>2,1</i>	<i>2,0</i>	<i>1,6</i>
<i>dont traitements versés par les administrations publiques</i>	<i>166 975</i>	<i>2,8</i>	<i>3,6</i>	<i>2,3</i>	<i>2,2</i>	<i>0,4</i>	<i>0,5</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>
Excédent brut d'exploitation et revenu mixte	290 845	6,5	7,6	4,2	3,8	1,5	1,7	1,0	0,9
<i>EBE des ménages purs</i>	<i>166 962</i>	<i>8,1</i>	<i>9,5</i>	<i>4,8</i>	<i>4,0</i>	<i>1,0</i>	<i>1,2</i>	<i>0,6</i>	<i>0,5</i>
<i>Revenu mixte des ménages (principalement des EI)</i>	<i>123 883</i>	<i>4,4</i>	<i>5,2</i>	<i>3,4</i>	<i>3,4</i>	<i>0,4</i>	<i>0,5</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>
<b>Transferts nets 1/ (+)</b>	<b>84 047</b>	<b>- 2,8</b>	<b>8,2</b>	<b>2,7</b>	<b>10,0</b>	<b>- 0,2</b>	<b>0,5</b>	<b>0,2</b>	<b>0,7</b>
Prestations sociales en espèces (+)	366 448	4,4	3,7	3,5	4,9	1,3	1,1	1,0	1,4
Cotisations sociales (-)	122 776	5,7	3,9	2,2	4,0	0,6	0,4	0,2	0,4
Impôts sur revenu et patrimoine (-) <sup>1</sup>	159 625	6,9	1,2	4,8	2,9	0,9	0,2	0,6	0,4
<b>Revenus nets de la propriété (+)<sup>1</sup></b>	<b>124 253</b>	<b>10,3</b>	<b>4,5</b>	<b>3,3</b>	<b>4,9</b>	<b>1,0</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,5</b>
<b>Autres transferts courants (nets) (+)</b>	<b>21 544</b>	<b>10,5</b>	<b>1,7</b>	<b>2,8</b>	<b>3,6</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>
<b>Revenu disponible brut nominal</b>	<b>1 244 331</b>	<b>4,8</b>	<b>5,4</b>	<b>3,8</b>	<b>3,9</b>	<b>4,8</b>	<b>5,4</b>	<b>3,8</b>	<b>3,9</b>
<b>Déflateur de la consommation des ménages (-)</b>		<b>2,2</b>	<b>2,0</b>	<b>2,9</b>	<b>2,0</b>	<b>2,2</b>	<b>2,0</b>	<b>2,9</b>	<b>2,0</b>
<b>Revenu disponible brut (en pouvoir d'achat)</b>		<b>2,6</b>	<b>3,3</b>	<b>1,0</b>	<b>2,0</b>	<b>2,6</b>	<b>3,3</b>	<b>1,0</b>	<b>2,0</b>

Calculs : DGTPE.

(1) Pour faciliter la lecture, les taux de croissance et les contributions sont présentés hors effet de la suppression de l'avoir fiscal en 2006. La prise en compte de cette suppression, sans effet sur le RDB total, fait diminuer les impôts sur le revenu et les revenus nets de la propriété d'un même montant (6,3 Mds€).

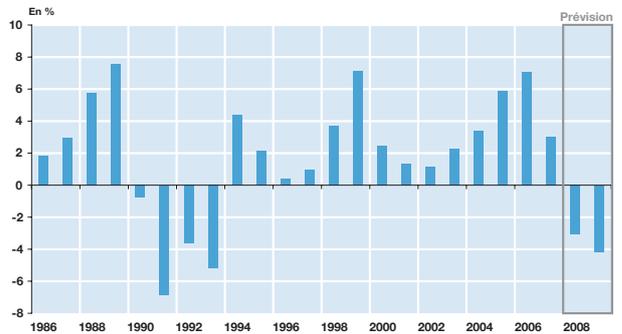
Après son repli en 2008, la consommation des ménages accélérerait à nouveau en 2009 sous l'effet de la reprise de la croissance du pouvoir d'achat.

**Consommation, revenu et épargne des ménages**



**Croissance de l'investissement des ménages en volume**

Après quatorze années de croissance ininterrompues, l'investissement des ménages s'inscrirait en recul en raison du retournement du marché immobilier.



## La demande des entreprises

### ■ L'investissement des entreprises a été vigoureux de 2004 à 2007.

La bonne tenue de l'investissement des entreprises non financières entre 2004 et 2007 s'explique en tout premier lieu par des perspectives de débouchés favorables. En 2006 et 2007, l'investissement total a par ailleurs bénéficié d'un investissement en construction soutenu. De plus, les conditions de financement ont été particulièrement favorables en raison du bas niveau des taux d'intérêt réels et du faible niveau des primes de risque. Enfin, les entreprises ont bénéficié d'allègements fiscaux tels que le dégrèvement de la taxe professionnelle sur les nouveaux investissements dès 2004 et les mesures de soutien des pouvoirs publics qui ont incité à partir de 2005 les sociétés HLM à investir dans les logements sociaux.

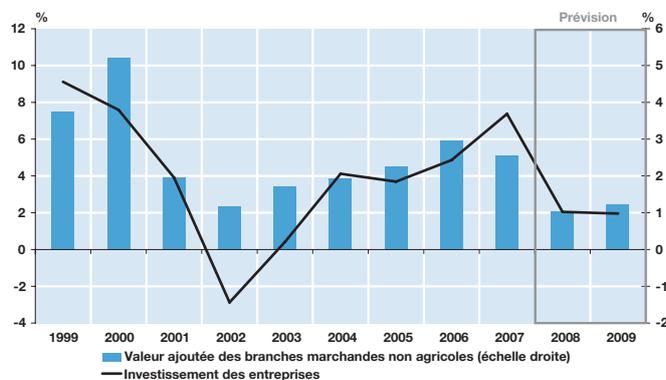
### ■ L'investissement des entreprises fléchirait en 2008 et 2009, avec une progression contenue de l'ordre de 2 % par an.

En moyenne annuelle, l'investissement des entreprises non financières progresserait de 2 % en 2008 comme en 2009. Confrontées à des perspectives de demande en ralentissement et à l'apaisement des tensions sur les capacités de production, les entreprises ont réduit leurs investissements dès le printemps 2008. En conséquence, l'évolution de l'investissement des entreprises en moyenne annuelle fléchirait à 2 % en 2008, avec un ralentissement probablement significatif au 2<sup>ème</sup> semestre.

En 2009, le redressement graduel de la consommation des ménages devrait alimenter dans le cours de l'année une reprise progressive de l'investissement des entreprises, qui tirerait par ailleurs profit de la montée en charge du triplement du crédit d'impôt recherche. L'augmentation de la pression concurrentielle liée aux réformes structurelles votées en 2008 constitue un autre facteur de soutien à l'investissement des entreprises. En moyenne annuelle, sa progression resterait néanmoins encore assez contenue, à environ 2 %, compte-tenu d'un environnement macroéconomique qui resterait fragile.

### Investissement des entreprises non financières et valeur ajoutée en volume

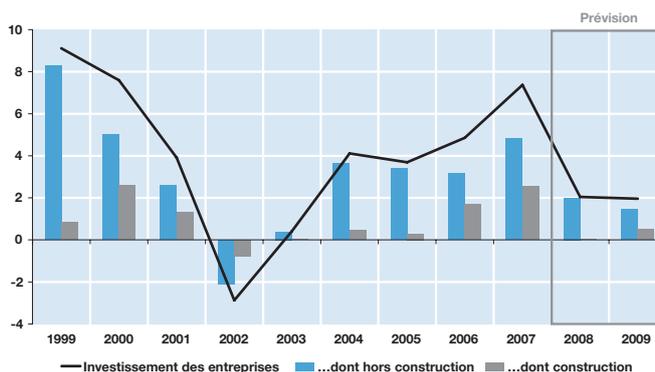
L'investissement des entreprises fléchirait en 2008 et 2009, avec une progression continue, de l'ordre de 2 % par an.



### Inflation totale et inflation sous-jacente

Inflation totale  
Inflation sous-jacente

### Contributions par produit à l'investissement des entreprises non financières



### Principale composante de l'inflation sous-jacente

Biens manufacturés  
Autres services  
Alimentaire hors frais hors viandes

## La situation financière des entreprises

### ■ En 2007, à 31,2 %, le taux de marge est resté stable à un niveau élevé.

Depuis 2000, le taux de marge des sociétés non financières, qui mesure la part des profits dans la valeur ajoutée, oscille autour de 31 %. Ce ratio a connu un creux et un pic historiques à respectivement 24 % en 1982 et 33 % en 1989. En 2007, le taux de marge des sociétés non financières a été stable à 31,2 % (après 31,1 % en 2006).

### ■ En 2008, du fait du choc pétrolier, le taux de marge reviendrait à 30,8 %.

En 2008, le taux de marge reculerait de 0,5 point, principalement en lien avec une détérioration prononcée des termes de l'échange dans un contexte de renchérissement des prix énergétiques et alimentaires. Il pâtirait également du ralentissement de l'activité. Les cotisations sociales exerceraient en revanche un effet neutre sur le taux de marge en 2008, celles-ci bénéficiant de la loi sur le Travail, l'Emploi et le Pouvoir d'Achat. Les impôts sur la production nets des subventions d'exploitation joueraient également un rôle presque neutre.

En 2009, le taux de marge des sociétés non financières baisserait de nouveau, mais de façon plus modérée (-0,2 point). Les termes de l'échange exerceraient un effet plutôt neutre sur le taux de marge des entreprises sous l'hypothèse conventionnelle d'une stabilisation des prix du pétrole et des taux de change.

### ■ Les entreprises mettraient un terme à la dégradation de leurs comptes en 2009.

Entre 2003 et 2007, les entreprises ont augmenté leur endettement, à la faveur de la disponibilité des fonds prêtables, du bas niveau des taux d'intérêt, et de l'augmentation de la valeur des actifs immobiliers. Le besoin de financement des sociétés non financières s'est en effet considérablement accru depuis 2003 (dégradation de 6 points de valeur ajoutée) reflétant une augmentation des dividendes nets versés, parallèlement à une croissance vigoureuse de l'investissement.

En 2007, le recul de l'épargne des sociétés non financières s'est à nouveau accentué en raison de l'accroissement de la charge d'intérêts (lié à la hausse des taux et à la progression de l'endettement) et dans une moindre mesure de la progression des dividendes versés. Le taux d'épargne a toutefois été soutenu par la progression du taux de marge. La baisse de l'épargne des entreprises, couplée à une progression dynamique de leurs dépenses d'investissement a porté leur taux d'autofinancement (l'épargne rapportée à l'investissement) en 2007 à son plus bas niveau depuis 20 ans : 60,7 % contre un pic à près de 99 % en 1998. Le recours à l'endettement des entreprises s'est dès lors accru : le taux d'endettement des sociétés non financières est passé de 110 % de leur valeur ajoutée en 2004 (dernier creux) à 118 % en 2007, au-delà du dernier pic enregistré en 2001 à 117 %.

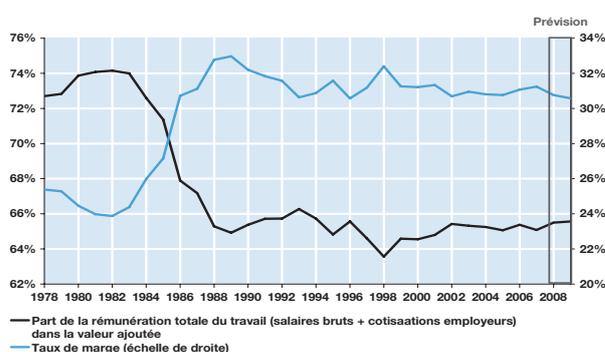
En 2008, le taux d'épargne des sociétés non financières se replierait de 0,9 point pour s'établir à 11,7%. Il pâtirait du tassement du taux de marge et de la nouvelle hausse de la charge de la dette induite par la hausse des taux longs et le recours accru à l'endettement sur les années passées.

En 2009, le taux d'épargne des sociétés non financières se stabiliserait aux environs de 11,7%. Le taux d'investissement des SNF se stabiliserait en 2008 et 2009, de sorte qu'au total, les entreprises stabiliseraient leur besoin de financement en 2009 à moins de 10 % de leur valeur ajoutée, dans un contexte de stabilisation des taux d'intérêt réels.

**Les risques financiers encourus par les entreprises devraient rester contenus. Le ratio d'insolvabilité (les intérêts versés rapportés à l'excédent brut d'exploitation), bien qu'en légère augmentation depuis 2005, se situe à un niveau historiquement bas.** Il devrait refluer à l'horizon 2009.

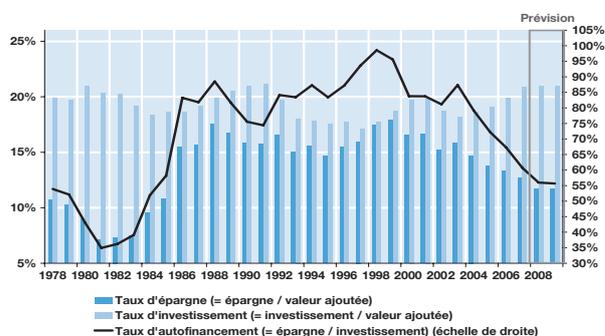
Le partage de la valeur ajoutée s'est quelque peu déformé depuis la fin des années 1990 en faveur de la rémunération du travail.

### Partage de la valeur ajoutée des sociétés non financières



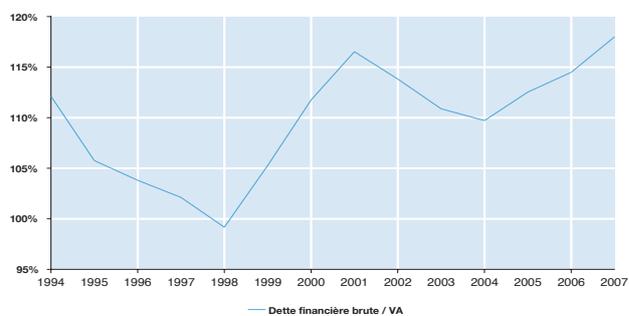
Stabilité du taux d'épargne et du taux d'investissement permettrait de stabiliser le taux d'autofinancement à un niveau bas.

### Taux d'épargne, d'investissement et d'autofinancement des SNF



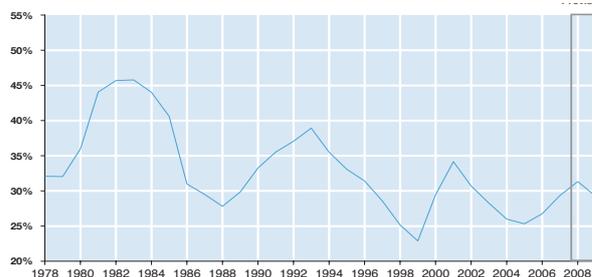
En 2007, la dette financière des sociétés non financières s'élevait à 118% de leur valeur ajoutée.

**Taux d'endettement des SNF**



La solvabilité des entreprises non financières demeure très satisfaisante.

**Ratio d'insolvabilité des sociétés non financières françaises<sup>1</sup>**



(1) Ratio intérêts versés / excédent brut d'exploitation.

## Les perspectives de l'emploi

■ **Après une croissance dynamique au cours des deux dernières années, l'emploi salarié marchand non agricole ralentirait sensiblement en 2008 et 2009, à + 34 000 et + 50 000 créations d'emplois respectivement.**

Après un dynamisme exceptionnel en 2007 (+ 290 000 créations d'emplois salariés marchands non agricoles), l'emploi a décéléré au 1<sup>er</sup> semestre 2008. Ce retournement reflète le ralentissement de l'activité observé au cours de cette période. Sur la seconde moitié de l'année, les secteurs marchands non agricoles conserveraient un rythme de créations d'emploi atone. Au total, les créations d'emplois salariés marchands non agricoles ne seraient que très légèrement positives en 2008 (+ 34 000). Les gains de productivité du travail seraient quasiment nuls en 2008 après avoir été déjà faibles en 2007 (+ 0,1 %, après + 0,9 %). Ils resteraient ainsi nettement inférieurs à leur tendance de long terme.

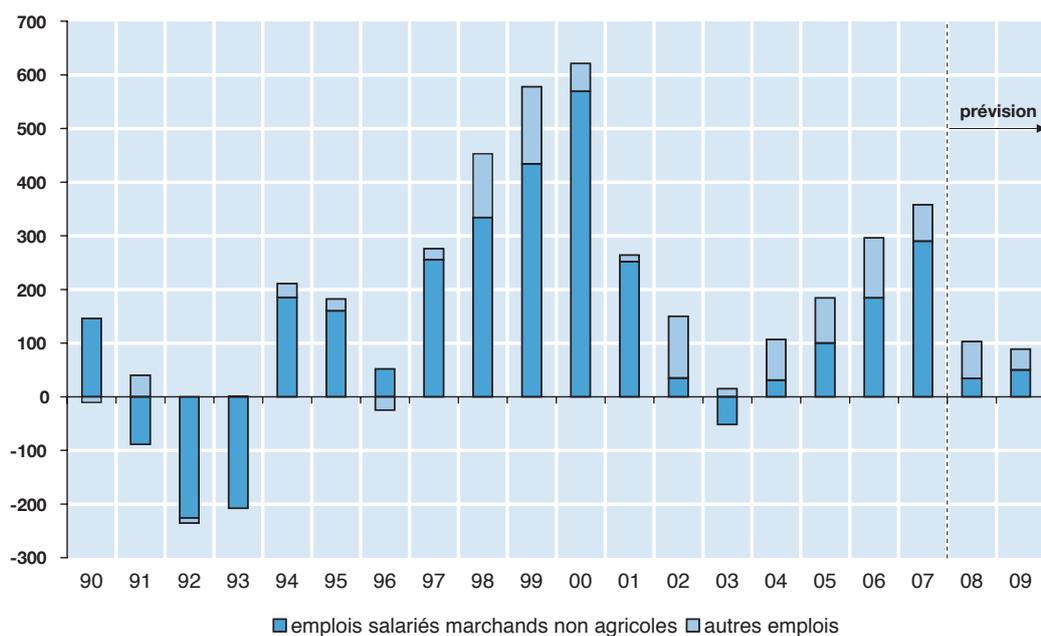
**À l'horizon de 2009, la progression de l'emploi salarié marchand non agricole resterait très contenue, en lien avec une conjoncture encore fragile et un redressement des gains de productivité à 1 % en moyenne annuelle.** L'emploi salarié marchand non agricole progresserait ainsi de + 50 000 environ en glissement annuel à la fin de l'année 2009.

Les contrats aidés dans le secteur non marchand mis en place dans le cadre du plan de cohésion sociale (contrats d'accompagnement vers l'emploi et contrats d'avenir) continueraient à décliner en 2008, après un pic début 2007. Associée aux évolutions tendanciennes de l'emploi public et de l'emploi privé non marchand, cette évolution conduirait à un ralentissement de l'emploi salarié dans les secteurs non marchands en 2009. L'emploi agricole poursuivrait sa baisse tendancielle, après une pause en 2007, tandis que le changement de tendance observé dans l'emploi non-salarié hors secteur agricole depuis 2002 (progression nette des effectifs rompant avec une baisse tendancielle) se consoliderait.

## Emploi dans l'ensemble de l'économie

	2007	2008	2009	2007	2008	2009
	Glissement annuel en %			Glissement annuel en milliers		
Salariés agricoles (EA) (1)	- 0,1	- 1,5	- 1,5	0	- 5	- 5
Salariés (EB-EP) (2)	1,9	0,2	0,3	290	34	50
Salariés non-marchand (EQ-ER) (3)	0,7	0,7	0,3	52	49	19
<b>Total salariés (EA-ER) (4)=(1)+(2)+(3)</b>	<b>1,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>342</b>	<b>78</b>	<b>64</b>
Non-salariés (5)	0,7	1,1	1,1	16	25	25
<b>Emploi total (6)=(4)+(5)</b>	<b>1,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>358</b>	<b>103</b>	<b>89</b>

### Emploi salarié marchand non agricole et autres emplois (glissements fin d'année en milliers)



## Les perspectives d'inflation et de salaires

### ■ L'inflation sous-jacente qui s'est redressée de 1,5 % en 2007 à 1,9 % en 2008 se stabiliserait à 2 % en 2009.

L'inflation sous-jacente mesure la tendance de fond de l'inflation en ce qu'elle exclut de sa mesure les prix par nature volatils de l'énergie et des produits frais. Elle s'est redressée en 2008 en raison de la hausse de sa composante alimentaire alors que l'évolution des prix des produits manufacturés et des services est restée modérée.

La flambée des cours des matières premières agricoles a provoqué la hausse de l'inflation des prix alimentaires à la consommation de la fin 2007 à juillet 2008. L'inflation des produits transformés issus de l'industrie agro-alimentaire « hors frais » est ainsi passée de 1,7 % en glissement annuel en octobre 2007 à 6,0 % en juillet 2008. Mais cette tendance devrait s'inverser après l'été 2008. En effet, les cours mondiaux des produits laitiers sont presque revenus sur leur niveau antérieur et les annonces de récoltes exceptionnelles de céréales en 2008 devraient permettre une détente des cours mondiaux.

Au final, l'inflation des produits alimentaires « hors frais » passerait de 5,3 % en moyenne annuelle en 2008 (soit une contribution de 0,8 point à l'inflation totale) à 3,3 % en 2009 (soit une contribution de 0,5 point à l'inflation totale).

### ■ L'inflation totale s'inscrirait à 2,9 % en 2008 (après 1,5 % en 2007) pour se replier ensuite à 2 % en 2009, en lien avec le repli sensible du prix du baril observé cet été et les effets modérateurs sur les prix des réformes structurelles engagées par le Gouvernement.

Les prix des produits énergétiques, après avoir flambé au cours du premier semestre 2008, ne contribueraient presque plus à l'inflation en 2009 (sous l'hypothèse d'une stabilisation à 100USD soit 69 € le baril de pétrole Brent en prévision).

L'inflation énergétique a été le facteur principal du pic d'inflation enregistré sur le premier semestre 2008 dans un contexte de hausse continue du prix du baril de Brent. Entre début septembre 2007 et début juillet 2008, le prix du pétrole a augmenté de 95 %, passant de 75USD le baril (Brent de la mer du Nord à 1 mois) à 146USD. Corrigé de l'inflation, le prix réel du pétrole a aussi atteint en juillet un cours record (133USD/baril contre 115USD/baril lors du précédent sommet atteint avec le choc pétrolier de novembre 1979).

L'inflation calculée sur 12 mois devrait se replier rapidement d'ici la mi-2009, en lien avec la dissipation de l'influence défavorable sur l'inflation associée à l'envolée du prix du baril de l'automne 2007 et le repli sensible du prix du baril observé cet été (aux environs de 100USD en septembre). Cette évolution constitue à ce stade un scénario consensuel parmi les prévisionnistes. Elle est accréditée par le repli de l'inflation observé dès le mois d'août, à 3,2 % sur un an après 3,6 % en juillet.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la loi pour la concurrence au service du consommateur du 4 janvier 2008 qui réforme le calcul du seuil de revente à perte dans la grande distribution permettrait de modérer l'inflation sur l'horizon 2008-2009.

Enfin plusieurs mesures incluses dans la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 telles que la négociabilité des conditions de vente entre fournisseurs et distributeurs ou encore la réforme de l'urbanisme commercial devraient aussi ralentir l'inflation sur la période de prévision.

Les pressions salariales dues au pic d'inflation du premier semestre 2008 ont suscité une légère accélération des prix des services et des produits manufacturés modérée par le ralentissement de l'activité. Toutefois, les prix de l'automobile ont peu progressé en raison de promotions liées au dispositif de bonus-malus entré en vigueur en début d'année. Dans le secteur des services, les pressions salariales joueraient également à la hausse sur les prix sur la période 2008-2009 mais la modération de l'inflation des loyers entamée en 2008, en lien notamment avec la réforme du mode d'indexation des loyers (plafonnée à l'inflation) permettrait de freiner cette tendance.

### ■ Les salaires nominaux seraient poussés en 2008 par la revalorisation anticipée du SMIC au 1er mai.

La progression du salaire moyen par tête (SMPT) de 3,9 % en 2004, puis de 3,5 % et 3,4 % en 2005 et 2006, aurait connu une croissance en 2007 à 3,1 %. Au deuxième trimestre 2008, les indicateurs de salaire horaire ont accéléré en raison de la revalorisation du SMIC au 1er mai 2008. La forte progression de l'inflation entre mai 2007 et mars 2008 a en effet provoqué la revalorisation anticipée du SMIC de 2,3 % au 1er mai 2008. Il a été par la suite revalorisé de 0,9% au 1er juillet.

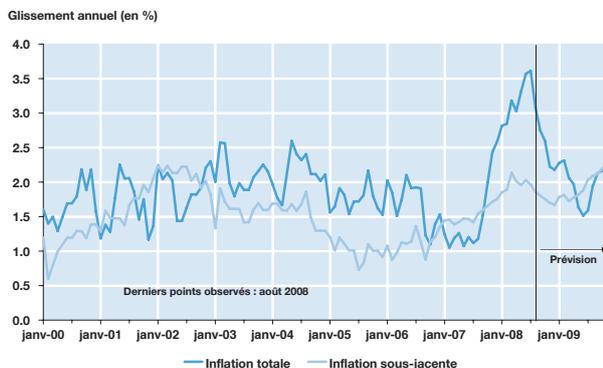
En 2009, la décélération des prix et le recul de l'activité ralentiraient quelque peu la progression des salaires. La croissance du SMPT après avoir atteint + 3,6 % en 2008 passerait en 2009 à 3,3 %.

## Évolution de l'indice des prix à la consommation par grands postes

	Poids 2008 (en %)	2007		2008		2009		Moyenne 1994-2003 (en %)
		Glissement annuel (en %)	Moyenne annuelle (en %)	Glissement annuel (en %)	Moyenne annuelle (en %)	Glissement annuel (en %)	Moyenne annuelle (en %)	
Alimentation	16,4	3,1	1,4	4,2	5,1	2,5	3,3	1,9
Produits frais	2,1	3,4	2,5	3,2	3,3	0,3	3,5	3,2
Hors produits frais	14,3	3,0	1,3	4,3	5,3	2,8	3,3	1,7
dont viandes	4,0	3,2	2,1	3,6	4,3	2,7	3,8	1,9
Tabac	1,8	6,2	2,6	0,0	3,7	0,0	0,0	8,0
Manufacturés privés	31,6	0,4	0,0	- 0,2	0,1	1,0	0,6	0,3
Habilleme-chaussure	4,9	0,7	0,6	- 0,7	0,1	1,1	0,5	0,3
Produits de santé	4,9	- 1,4	- 1,9	- 1,8	- 1,7	- 0,2	- 0,7	0,0
Autres produits	21,8	0,7	0,3	0,3	0,4	1,3	0,9	0,4
Énergie	7,9	10,6	1,7	7,2	13,0	0,3	0,7	2,0
Produits pétroliers	5,0	17,1	1,5	7,2	18,3	0,0	- 0,7	3,4
Services	42,3	2,4	2,6	2,3	2,3	3,0	2,8	1,9
Loyers-eau	7,4	3,4	3,5	2,3	2,5	2,6	2,7	2,2
Santé	5,1	1,8	2,4	1,0	1,5	2,7	2,5	1,5
Transports	2,4	2,3	1,5	2,6	2,7	3,3	3,1	2,0
Communications	3,0	- 1,2	- 0,2	0,1	0,7	2,1	1,1	- 1,7
Autres services	24,5	2,7	2,7	2,8	2,6	3,4	3,1	2,3
Total hors énergie	92,1	1,9	1,5	1,8	2,1	2,2	2,1	1,5
Total hors tabac	98,2	2,5	1,5	2,2	2,9	2,1	2,0	1,4
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>2,6</b>	<b>1,5</b>	<b>2,2</b>	<b>2,9</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>1,5</b>
Sous-jacent	61,4	1,8	1,5	1,7	1,9	2,2	2,0	1,2

**Inflation totale et inflation sous-jacente**

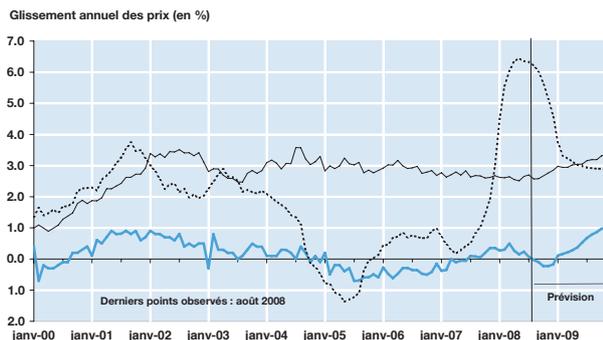
Inflation totale —  
Inflation sous-jacente —



L'inflation totale après son pic du printemps 2009 consécutif au choc pétrolier se replie pour revenir à 2 % en 2009...

**Principales composantes de l'inflation sous-jacente**

Biens manufacturés —  
Autres services —  
Alimentaire hors frais hors viandes - - -



Globalement, l'inflation sous-jacente a un peu accéléré sous l'effet du pic inflationniste de 2008 mais devrait se stabiliser en 2009.

**Salaire, inflation et salaire réel (secteur marchand non agricole)**

(Moyenne annuelle en %)	2006	2007	2008	2009
SMPT	3,4	3,1	3,6	3,3
Pouvoir d'achat du SMPT (1)	1,7	1,6	0,6	1,3
Indice des prix à la consommation	1,6	1,5	2,9	2,0

(1) : Déflaté par l'indice des prix à la consommation.



## Les échanges extérieurs

### ■ Les exportations ralentiraient en 2008 dans le sillage de la demande mondiale avant de se redresser en 2009, grâce notamment à l'influence favorable du repli de l'euro intervenu depuis cet été.

Entre 2002 et 2007, les exportations françaises ont augmenté en volume à un rythme annuel moyen de 2,7 %, en retrait de celui du commerce mondial qui a atteint près de 7,3 % par an. Cette performance décevante s'explique en partie par une croissance plus lente de nos marchés traditionnels d'exportation que le commerce mondial. Les exportations françaises se dirigent pour moitié vers nos partenaires de la zone euro dont la croissance a été plus faible que celle des autres grandes zones économiques sur les dernières années. Elle est aussi le fruit d'une perte de compétitivité-prix, qui provient pour l'essentiel de la forte appréciation qu'a connue l'euro sur la période 2002-2007, mais aussi d'une perte plus importante de compétitivité-coût, particulièrement vis-à-vis de l'Allemagne, en lien avec la forte modération salariale observée dans ce pays.

En 2007, la demande mondiale adressée à la France a fléchi (+ 5,7 % après + 9,1 %) tandis que la compétitivité-prix des exportateurs s'est dégradée dans un contexte d'appréciation de l'euro. Au final en 2007, les exportations n'ont augmenté que de 3,1 % après + 5,4 % en 2006. Au niveau sectoriel, le renouvellement de gamme des constructeurs automobiles français au second semestre 2007 a redonné de la vigueur aux exportations de biens manufacturés au tournant de l'année, mais cet effet semble s'être estompé cet été.

En 2008, les exportations ralentiraient à 1,6 % avant de se redresser quelque peu à 2,2 % en 2009. En effet, la demande mondiale adressée à la France serait une nouvelle fois peu dynamique en 2008 (+ 3,5 %) et en 2009 (+ 2,5%) en raison de la baisse de la croissance aux États-Unis, en zone euro et au Royaume-Uni. Néanmoins, la compétitivité-prix à l'exportation de la France tirerait profit en 2009 de la baisse de l'euro amorcée en juillet 2008.

Du côté des services, les exportations se sont redressées en 2007 et devraient revenir en ligne avec la demande mondiale après la contraction observée depuis 2003.

### ■ Les importations, en forte décélération en 2008 conformément à une demande atone, redémarreraient progressivement en 2009 en lien avec le redressement graduel de la consommation des ménages et de la demande étrangère.

Entre 2002 et 2007, les importations totales en volume ont augmenté en moyenne au rythme de 4,6 % par an soit près de deux points au dessus des exportations. Les importations ont été tirées par une demande intérieure dynamique, en progression régulière de 2 à 3 % par an, soutenue par la bonne tenue de la consommation des ménages. Elles ont aussi été dopées par des pertes de compétitivité sur le marché intérieur, qu'a renforcées depuis le début des années 2000 l'appréciation marquée de l'euro. Enfin, elles ont été soutenues par la tendance structurelle à la hausse du taux de pénétration (ratio des importations sur la demande finale) liée à la montée en puissance des pays émergents et par un contenu croissant des exportations en importations. En 2008, du fait du ralentissement important de la demande tant intérieure qu'extérieure, la croissance des importations décélèrerait nettement à 1,5 %. Les importations accéléreraient progressivement en 2009 en raison de la reprise des exportations et de la consommation des ménages et s'établiraient en légère hausse en moyenne annuelle à 2,1 %.

■ **Victime de l'alourdissement de la facture énergétique mais aussi de pertes de parts de marché à l'exportation, le déficit de la balance commerciale se creuserait de nouveau en 2008 pour atteindre environ 49Md€. Le déficit de la balance courante (environ 30 Md€ en 2008) enregistrerait un redressement en 2009 sous l'effet de l'amélioration de la balance des services et des revenus de nos investissements à l'étranger.**

En 2007, le solde de la balance des transactions courantes s'est fortement dégradé par rapport à son niveau de 2006 pour atteindre - 22 Md€. Cette dégradation est principalement imputable à l'alourdissement de la facture énergétique et du solde du secteur automobile. Elle a été néanmoins atténuée par la légère progression du solde des services. Le solde des revenus des investissements a pour sa part légèrement diminué, après une période de forte progression depuis 2002.

En 2008, le déficit courant devrait de nouveau se détériorer pour atteindre 30,8 Md€, essentiellement en raison du creusement du déficit de la balance énergétique, qui passerait en un an de 45,4 Md€ à 56,4 Md€.

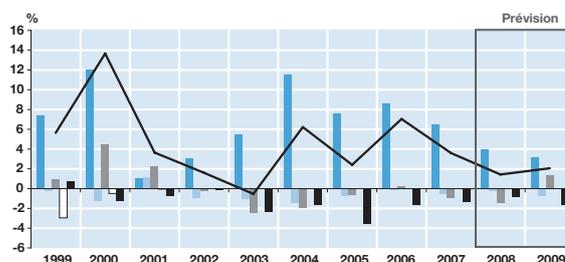
L'année 2009 serait caractérisée par un redressement de la balance des transactions courantes dont le déficit reviendrait à 26,4 Md€ grâce à la poursuite de l'amélioration du solde des services et de celui des revenus des investissements, sous l'hypothèse retenue de gel des prix du pétrole et des taux de change.

Au niveau de la politique économique, les réformes renforçant la concurrence sur le marché intérieur favorisent la compétitivité de nos entreprises à l'étranger, en encourageant notamment l'innovation et une baisse des prix de vente. La politique des grands contrats à l'export a aussi porté de nombreux fruits dès 2007, avec un niveau record de 38 Md€ de contrats signés. Elle sera poursuivie. Au niveau des structures d'accompagnement des entreprises à l'export, la mise en place d'Ubifrance va permettre des gains en efficacité très significatifs en matière de dispositifs publics de soutien à l'export.

**Contributions économétriques à la croissance des exportations de biens manufacturés**

- ...du commerce mondiale
- ...de l'orientation géographique
- ...de la compétitivité
- ...des indicatrices
- ...de l'inexpliqué
- Exportations

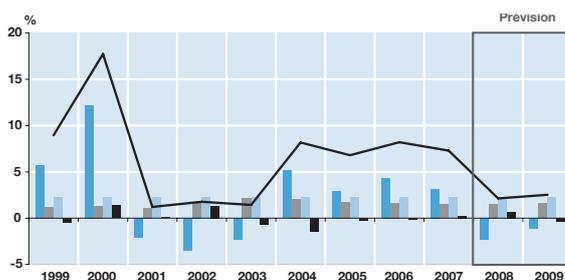
En 2009, le repli de l'euro contribuerait à côté de la demande mondiale à la croissance des exportations.



**Contributions économétriques à la croissance des importations de biens manufacturés**

- ...de la demande finale totale
- ...de la compétitivité
- ...de la tendance
- ...de l'inexpliqué
- Importations

Le ralentissement de la demande intérieure provoquerait la décélération des importations en 2008.



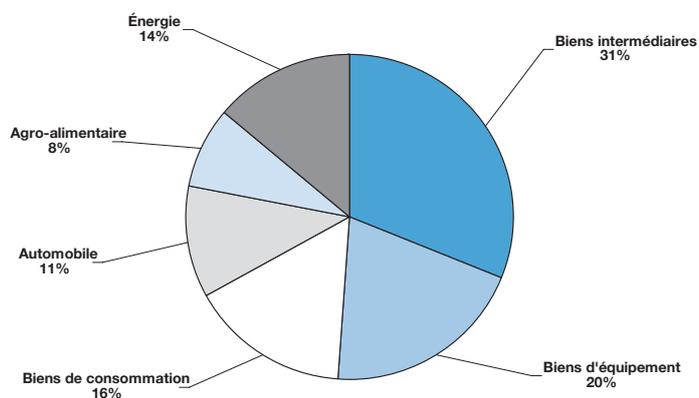
**Principaux éléments du compte des transactions courantes (soldes, Md€ courants)**

	2007	2008	2009
<b>Biens et services</b>	<b>- 28,8</b>	<b>- 37,9</b>	<b>- 35,6</b>
<b>Biens</b>	<b>- 39,7</b>	<b>- 50,2</b>	<b>- 49,5</b>
<b>Données douanières (FAB-FAB)</b>	<b>- 39,4</b>	<b>- 49,8</b>	<b>- 49,0</b>
Agro-alimentaire (CAF-FAB)	9,0	10,0	10,6
Energie (CAF-FAB)	- 45,4	- 56,4	- 56,3
Produits manufacturés (CAF-FAB)	- 19,0	- 21,4	- 21,6
<b>Services</b>	<b>11,0</b>	<b>12,3</b>	<b>13,9</b>
dont voyages	12,8	13,2	12,7
<b>Revenus</b>	<b>28,5</b>	<b>30,3</b>	<b>32,0</b>
Rémunération des salariés	8,8	9,0	9,2
Revenus des investissements	19,7	21,3	22,8
<b>Transferts courants</b>	<b>- 22,1</b>	<b>- 23,2</b>	<b>- 22,8</b>
<b>Transactions courantes</b>	<b>- 22,3</b>	<b>- 30,8</b>	<b>- 26,4</b>
<b>Transactions courantes en % du PIB</b>	<b>- 1,2 %</b>	<b>- 1,6 %</b>	<b>- 1,3 %</b>

Source : Balance des Paiements de la Banque de France jusqu'en 2007.

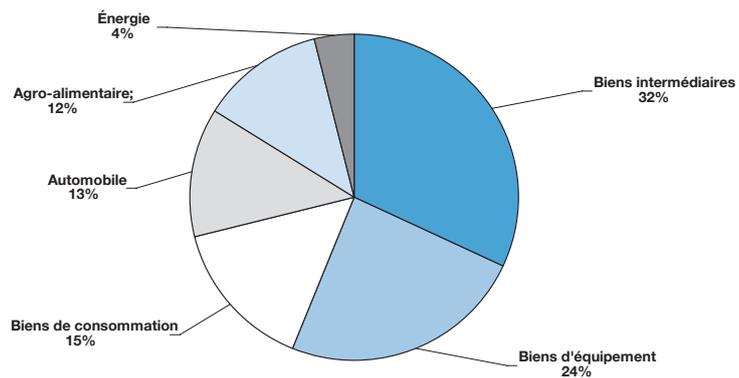
La structure des importations de la France est sensiblement analogue à celle de ses exportations, sauf dans les domaines de l'énergie et de l'agro-alimentaire.

### Structure des importations de la France par secteur en 2007



Sources : Douanes, DGTPÉ

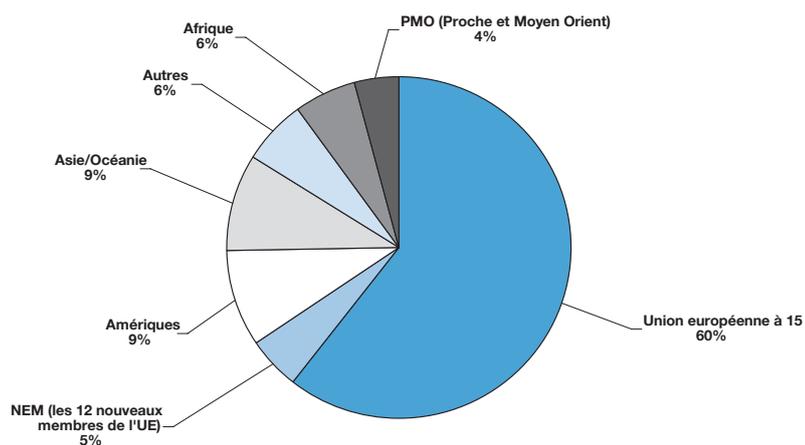
### Structure des exportations de la France par secteur en 2007



Sources : Douanes, DGTPÉ

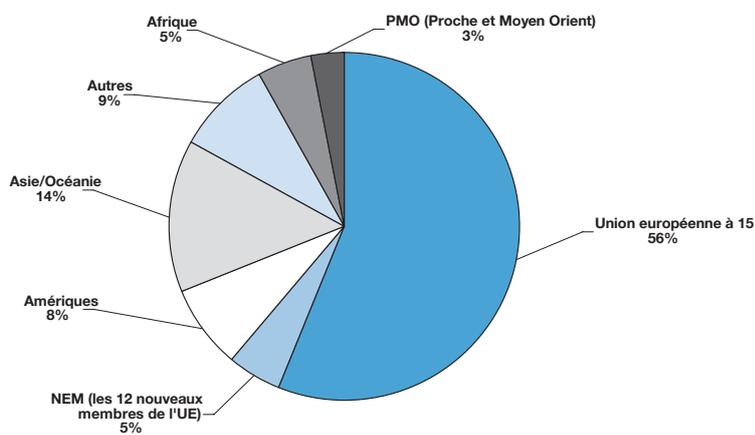
L'Union européenne est de loin le principal client et le principal fournisseur de la France.

### Structure des exportations de la France en 2007



Sources : Douanes, DGTPE

### Structure des importations de la France en 2007



Sources : Douanes, DGTPE

## Comparaison avec les prévisions du

Le groupe technique de la Commission Économique de la Nation, qui se réunit deux fois par an pour comparer les prévisions économiques du Gouvernement à celles des principaux instituts de conjoncture privés et publics (voir encadré pour la composition) se tiendra le mercredi 8 octobre 2008. Cette fiche rend compte des écarts entre les prévisions du PLF 2009 et la moyenne des prévisions du groupe technique (ou consensus du groupe technique).

Le groupe technique est composé cette année des organismes suivants : Barclays, BIPE, BNP-Paribas, COE-Rexecode, Crédit Agricole, Deutsche Bank, Euler-Hermes, Exane, Expansion, Goldman Sachs, HSBC, JP Morgan, Morgan Stanley, Natixis, OFCE, Société Générale et UBS.

### ■ L'environnement international du scénario du PLF et celui du groupe technique sont assez proches. Le PLF table néanmoins sur un ralentissement plus prononcé aux États-Unis en 2009.

#### Des hypothèses en moyenne proches pour le taux de change et le prix du pétrole

S'agissant du taux de change, le scénario associé au PLF est fondé sur une hypothèse conventionnelle de gel des taux de change à leur moyenne de la dernière semaine d'août et des trois premières semaines de septembre. Cette hypothèse se traduit par des moyennes annuelles différentes de la moyenne des prévisions des membres du groupe technique en 2008 (soit 1,50 USD/€ pour le PLF et 1,48 USD/€ pour le groupe technique). Pour 2009, le groupe technique est plus optimiste et voit en moyenne une appréciation de la monnaie américaine plus marquée que la prévision du PLF avec un taux de change de 1,39 USD/€ contre 1,45 USD/€ pour le PLF. Les prévisions des membres du groupe technique sont cependant très variées à l'horizon 2009, l'euro se situant entre 1,20 USD et 1,52 USD.

De même, PLF et groupe technique tablent sur une prévision de prix du pétrole analogue en 2008, soit respectivement 109 et 110 USD/baril de Brent. Le scénario du PLF retient comme hypothèse pour 2009 un prix de 100 USD/baril de Brent, soit le niveau moyen observé la dernière semaine d'août et les trois premières semaines de septembre alors que le consensus du groupe technique est de 110 USD/baril de Brent. Là encore la dispersion est élevée avec un prix du baril qui varie entre 90 USD et 135 USD.

#### Un environnement international de la zone euro plus optimiste dans le consensus du groupe technique avec une résilience marquée des États-Unis.

Le groupe technique et le scénario du PLF décrivent un ralentissement marqué de l'environnement de la zone euro.

S'agissant des **États-Unis**, le scénario du PLF et celui du consensus sont identiques en 2008 avec une croissance de 1,6 à 1,7 % pour le PIB mais ils divergent pour 2009. Le PLF table sur un ralentissement marqué de l'activité avec une croissance du PIB de 0,5 % alors que le consensus du groupe technique se situe à 1,2 %. La prévision de croissance la plus pessimiste est celle d'une croissance nulle, la plus optimiste d'une croissance de 2,5 %.

Les prévisions sur le **Japon** du consensus du groupe technique sont sensiblement analogues avec 0,8 % en 2008 et 2009 contre 0,9 % et 1 % dans le scénario du PLF.

Le consensus du groupe technique table sur un ralentissement très modéré de la **croissance chinoise** qui reviendrait de 10 % en 2008 à 9,2 % en 2009 alors que le scénario du PLF voit le maintien de la croissance chinoise à 9,8 % en 2009 (après 9,7 % en 2008).

## groupe technique

### **Pour la zone euro, les prévisions de croissance sont très légèrement plus favorables dans le scénario du PLF.**

La prévision moyenne du groupe technique pour la croissance du PIB de la zone euro se situe en effet à 1,2 % pour 2008 (contre 1,4 % pour le PLF) et à 0,8 % en 2009 (contre 1 % pour le PLF). La différence essentielle réside dans un dynamisme des importations plus important dans le consensus du groupe technique.

Les prévisions en matière d'inflation dans la zone euro sont très proches avec un glissement annuel fin 2009 identique, à 2,2 % mais un pic d'inflation un peu plus haut dans le consensus du groupe technique. Le diagnostic sur le mouvement de désinflation dans la zone euro n'est pas totalement partagé au sein du groupe technique puisque en glissement annuel la prévision d'inflation fin 2009 se situe entre 1,5 et 2,9 %.

### ■ **Des scénarios macroéconomiques assez proches pour la France.**

**Pour 2008**, la moyenne des prévisions de croissance du PIB des membres du groupe technique est de 1 %. La prévision la plus basse du groupe technique s'élève à 0,8 %, la plus haute à 1,1 %. Sous réserve de révisions possibles, la croissance très décevante enregistrée au deuxième trimestre (- 0,3 % en France), comme dans les principaux pays de la zone euro et les informations conjoncturelles disponibles depuis l'été pèsent significativement sur le dynamisme de la croissance. Dans ces conditions, le gouvernement, comme le consensus du groupe technique, anticipe une croissance du PIB pour 2008 voisine de 1 %.

**Pour 2009**, le scénario macroéconomique associé au Projet de Loi de Finances retient une fourchette de 1 % à 1,5 % pour la croissance française, mais, pour la préparation du budget, le Gouvernement a retenu par prudence la borne inférieure de cette fourchette, soit 1%. Cette prévision s'entend en référence aux comptes annuels qui servent notamment pour le calcul des soldes de finances publiques tels que pris en compte par la Commission Européenne. Le consensus du groupe technique est un peu inférieur puisque la moyenne des prévisions pour la croissance du PIB est de 0,8 %.

**La consommation des ménages** progresse de 1,9 % dans le scénario du PLF contre 1,2 % dans le consensus du groupe technique. Le scénario du PLF table sur un retour de la consommation à un rythme de progression un peu plus habituel grâce à la normalisation des prix à la consommation et à ses effets mécaniques sur le pouvoir d'achat. La détérioration du marché du travail expliquerait cependant que la consommation ne revienne pas à son rythme tendanciel de moyen terme dès 2009. L'appréciation est consensuelle sur le taux d'épargne à 15,6 % dans le consensus et à 15,8 % dans le PLF. En revanche, le consensus retient une progression du pouvoir d'achat du RDB des ménages de seulement 1 % contre 2 % dans le PLF. L'explication réside en particulier dans l'appréciation des transferts versés par les administrations car l'écart de prévision sur le pouvoir d'achat de la masse des salaires est très faible (1 % pour le groupe technique et 1,2 % pour le PLF).

La **prévision d'investissement** total est de - 0,2 % pour le consensus du groupe technique et de - 0,4 % pour le PLF. Au sein de cet agrégat, le groupe technique est un peu plus optimiste que le PLF pour l'investissement logement des ménages et un peu plus pessimiste pour

l'investissement des entreprises. L'éventail des prévisions est particulièrement large sur cette composante de la demande par nature volatile puisque la prévision la plus haute se situe à 1,4 % et la plus basse à - 2,3 %.

Le scénario du PLF retient une **contribution du commerce extérieur** à la croissance neutre en 2009 et le consensus du groupe technique la voit légèrement négative à hauteur de 0,2 point. La croissance des exportations de 2,2 % dans le scénario du PLF n'est que de 1,6 % pour le consensus du groupe technique. Celle des importations est identique à 2,1 % dans le PLF et pour le groupe technique pour une demande intérieure hors stock au dynamisme sensiblement équivalent (0,9 % pour le groupe technique et 1,1 % pour le PLF).

Les **prévisions d'inflation** sont identiques avec un glissement annuel de l'indice des prix à la consommation fin 2009 de 2 % pour le groupe technique et le PLF. La dispersion est cependant élevée au sein du groupe technique puisque fin 2009, le glissement de l'indice des prix varie de 1,4 % à 3,1 %.

Le consensus du groupe technique prévoit un besoin de financement des administrations publiques de 3 points de PIB en 2008, soit 0,3 point de plus que ce que retient le Projet de Loi de Finances. Pour 2009, le consensus table sur une augmentation du besoin de financement à 3,2 points de PIB alors que le PLF en dépit de la détérioration de la conjoncture retient un maintien de ce besoin de financement à 2,7 points de PIB.

	Scénario économique sous-jacent au PLF pour 2009 (septembre 2008)		Moyenne des prévisions du groupe technique du 8 octobre 2008	
	2008	2009	2008	2009
<b>International</b>				
Taux de change €/USD	1,50	1,45	1,48	1,39
Prix du pétrole (USD par baril)	109	100	110	110
Croissance du PIB				
États-Unis	1,6	0,5	1,7	1,2
Japon	0,9	1,0	0,8	0,8
Zone euro	1,4	1,0	1,2	0,8
Allemagne	1,6	0,8	1,6	0,9
Prix à la consommation de la zone euro (moyenne annuelle)	3,4	2,2	3,5	2,4
<b>France</b>				
PIB	1,0	1,0 - 1 <sup>1/2</sup> (1)	1,0	0,8
Demande intérieure hors stocks	1,0	1,1	1,2	0,9
Dép. de conso. des ménages	1,1	1,9	1,1	1,2
Dép. de conso. finale des APU	1,2	0,6	1,4	1,3
FBCF totale	0,2	- 0,4	0,9	- 0,2
Société et Entreprises individuelles non financières	2,0	2,0	2,3	0,3
Ménages hors EI	- 3,1	- 4,2	- 1,8	- 2,2
Variation de stocks (contribution)	0,0	0,0	- 0,1	0,0
Exportations nettes (contribution)	0,0	0,0	- 0,1	- 0,2
Exportations	1,6	2,2	1,8	1,6
Importations	1,5	2,1	2,2	2,1
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	2,9	2,0	3,1	2,1
Prix à la consommation (glissement annuel)	2,2	2,0	2,7	2,0
Déflateur du PIB (moyenne annuelle)	2,5	2,1	2,4	2,1
Pouvoir d'achat du salaire moyen par tête	0,6	1,3	0,1	0,9
Pouvoir d'achat du revenu disponible brut (2)	1,0	2,0	1,1	1,0
Taux d'épargne des ménages	15,7	15,8	15,7	15,6
Capacité de financement des APU (en points de PIB)	- 2,7	- 2,7	- 3,0	- 3,2

(1) Le Projet de loi de finances est construit sur une hypothèse de croissance de 1 % en 2009.

(2) Déflaté par le déflateur de la consommation des ménages.

## Tableaux

Tableau 1

Évolution des ressources et emplois  
de biens et services (\*)

(en milliards d'euros et en indices)

	2006		2007				2008 Prévision				2009 Prévision			
	Valeur aux prix courants	Indice de volume	Valeur aux prix n-1	Indice de prix	Valeur aux prix courants	Indice de volume	Valeur aux prix n-1	Indice de prix	Valeur aux prix courants	Indice de volume	Valeur aux prix n-1	Indice de prix	Valeur aux prix courants	
<b>Ressources</b>														
Produit Intérieur Brut	1 807,5	102,2	1 846,7	102,5	1 892,2	101,0	1 911,2	102,5	1 958,5	101,0	1 978,1	102,1	2 019,8	
Importations	507,3	105,5	535,3	100,6	538,3	101,5	546,2	103,5	565,4	102,1	577,4	100,6	580,9	
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>2 314,8</b>	<b>102,9</b>	<b>2 382,0</b>	<b>102,0</b>	<b>2 430,5</b>	<b>101,1</b>	<b>2 457,3</b>	<b>102,7</b>	<b>2 523,8</b>	<b>101,3</b>	<b>2 555,4</b>	<b>101,8</b>	<b>2 600,7</b>	
<b>Emplois</b>														
Dépenses de consommation des ménages	1 002,0	102,5	1 026,7	102,0	1 047,4	101,1	1 059,2	102,9	1 089,5	101,9	1 109,7	102,0	1 131,5	
Dépenses de consommation des APU	422,6	101,4	428,5	102,2	438,0	101,2	443,5	102,2	453,1	100,6	455,7	102,0	465,0	
Dépenses de consommation des ISBLSM	23,7	101,1	24,0	102,6	24,6	101,2	24,9	102,2	25,4	100,6	25,6	102,0	26,1	
Formation brute de capital fixe	376,0	104,9	394,6	103,0	406,3	100,2	407,1	103,0	419,3	99,6	417,5	101,7	424,8	
dont :														
Sociétés et E.I. non financières	192,8	107,4	207,0	102,5	212,2	102,0	216,6	102,2	221,2	102,0	225,6	101,5	228,9	
Ménages hors E.I.	107,1	103,0	110,4	103,5	114,2	96,9	110,7	104,1	115,3	95,8	110,5	102,0	112,7	
Sociétés et E.I. financières	15,5	100,5	15,6	98,9	15,4	102,1	15,7	102,7	16,2	98,5	15,9	103,0	16,4	
Administrations publiques	58,2	101,8	59,3	104,2	61,8	99,3	61,4	104,0	63,8	98,4	62,8	102,0	64,0	
ISBLSM	2,4	99,9	2,4	112,2	2,7	99,3	2,7	104,0	2,8	98,4	2,7	102,0	2,8	
Exportations	484,5	103,1	499,6	100,5	501,9	101,6	510,0	101,6	518,4	102,2	529,7	101,2	536,2	
Objets de valeur	0,8	117,5	0,9	106,0	1,0	101,0	1,0	102,5	1,0	101,0	1,0	102,1	1,1	
Variations de stocks	5,1		7,6		11,3		11,6		17,1		16,1		16,0	
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>2 314,8</b>	<b>102,9</b>	<b>2 382,0</b>	<b>102,0</b>	<b>2 430,5</b>	<b>101,1</b>	<b>2 457,3</b>	<b>102,7</b>	<b>2 523,8</b>	<b>101,3</b>	<b>2 555,4</b>	<b>101,8</b>	<b>2 600,7</b>	
dont :														
Demande totale hors stocks	2 309,7	102,8	2 374,4	101,9	2 419,2	101,1	2 445,7	102,5	2 506,7	101,3	2 539,3	101,8	2 584,7	
Demande intérieure totale	1 830,2	102,8	1 882,4	102,5	1 928,6	101,0	1 947,3	103,0	2 005,5	101,0	2 025,8	101,9	2 064,5	
Demande intérieure hors stocks	1 825,2	102,7	1 874,7	102,3	1 917,3	101,0	1 935,7	102,7	1 988,3	101,1	2 009,6	101,9	2 048,5	

(\*) Ces prévisions ont été faites sur la base du compte provisoire 2007 de l'INSEE.

(1) La croissance en 2009 devrait être proche de la borne inférieure de la fourchette.

Tableau 2

## Contributions à la croissance du P.I.B.

(en points de PIB)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 Prév.	2009 Prév.
<b>Contributions à la croissance du PIB</b>														
(aux prix de l'année précédente)														
Dépenses de consommation des ménages	0,9	0,3	2,1	1,9	2,0	1,4	1,2	1,2	1,4	1,5	1,3	1,4	0,6	1,0
Dépenses de consommation des APU	0,5	0,3	-0,1	0,3	0,4	0,3	0,4	0,5	0,5	0,3	0,3	0,3	0,3	0,1
Formation brute de capital fixe totale	0,1	0,1	1,2	1,5	1,4	0,5	-0,3	0,4	0,7	0,8	0,9	1,0	0,0	-0,1
dont : Sociétés et E.I. non financières	0,0	0,1	0,9	0,9	0,8	0,4	-0,3	0,0	0,4	0,4	0,5	0,8	0,2	0,2
Ménages hors E.I.	0,0	0,0	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,4	0,2	-0,2	-0,2
Sociétés et E.I. financières	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	-0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Administrations publiques	0,0	-0,2	0,0	0,2	0,3	0,0	0,0	0,2	0,1	0,2	-0,1	0,1	0,0	-0,1
Variations de stocks et objets de valeur	-0,8	0,3	0,8	-0,1	0,5	-0,4	-0,3	-0,3	0,6	0,0	-0,1	0,2	0,0	0,0
Commerce extérieur	0,4	1,3	-0,5	-0,4	-0,3	0,1	0,0	-0,6	-0,7	-0,7	-0,2	-0,7	0,0	0,0
dont : Exportations	0,8	3,0	2,1	1,2	3,3	0,7	0,4	-0,3	1,0	0,8	1,4	0,8	0,4	0,6
Importations	-0,5	-1,7	-2,7	-1,6	-3,6	-0,6	-0,5	-0,3	-1,7	-1,5	-1,6	-1,5	-0,4	-0,6
<b>PIB</b>	<b>1,1</b>	<b>2,2</b>	<b>3,5</b>	<b>3,3</b>	<b>3,9</b>	<b>1,9</b>	<b>1,0</b>	<b>1,1</b>	<b>2,5</b>	<b>1,9</b>	<b>2,2</b>	<b>2,2</b>	<b>1,0</b>	<b>1-1<sup>1/2</sup>(1)</b>

(1) La croissance en 2009 devrait être proche de la borne inférieure de la fourchette.

# prévisionnels

Tableau 3

## Comptes des sociétés non financières

(Taux de croissance en valeur)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 Prév.	2009 Prév.
<b>COMPTE D'EXPLOITATION</b>										
Emplois										
Rémunération des salariés	6,2	5,2	4,2	2,8	3,9	3,7	4,7	4,6	4,5	3,7
dont : Salaires bruts	7,2	5,7	4,4	2,7	4,2	4,1	4,5	4,8	4,7	3,6
Cotisations sociales employeurs	3,4	3,7	3,6	3,3	2,9	2,7	5,5	3,9	3,8	3,9
Impôts liés à la production et à l'importation	1,3	2,0	3,4	1,7	7,5	7,9	0,6	8,0	2,4	5,2
Excédent brut d'exploitation	6,1	5,2	1,1	3,9	3,5	3,9	5,3	5,6	2,2	3,0
Ressources										
Valeur ajoutée	6,2	4,8	3,2	3,0	4,0	4,0	4,2	5,1	3,8	3,6
Subventions d'exploitation	- 19,8	28,2	2,6	10,6	0,9	0,9	39,9	6,6	- 4,0	1,1
<b>COMPTE DE REVENU</b>										
Emplois										
Revenus de la propriété (1)	21,9	8,6	4,5	5,8	12,0	11,6	11,2	14,2	6,4	5,1
dont : intérêts versés	36,5	22,0	- 9,2	- 4,4	- 4,8	1,2	11,2	15,9	9,1	- 3,8
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine (1)	5,7	16,9	- 15,1	- 11,2	9,0	15,7	27,8	4,6	4,2	- 1,2
Revenu disponible brut	- 1,7	5,2	- 5,7	7,7	- 3,6	- 2,7	1,1	- 0,2	- 3,9	2,9
Ressources										
Revenus de la propriété	21,3	13,5	- 4,8	6,3	12,4	12,7	16,0	14,7	6,0	5,6
Excédent brut d'exploitation	6,1	5,2	1,1	3,9	3,5	3,9	5,3	5,6	2,2	3,0
<b>COMPTE DE CAPITAL</b>										
FBCF	12,1	5,2	- 2,7	0,0	6,5	6,6	8,5	10,6	4,2	3,4
Variation de stocks (2)	12,9	6,0	0,9	- 1,5	1,8	5,0	4,5	10,6	16,9	15,8
Besoin de financement (2)	- 28,4	- 22,9	- 20,9	- 17,7	- 24,7	- 49,4	- 57,0	- 78,1	- 97,4	- 100,6

(1) L'évolution, en 2006, traduit la suppression de l'avoir fiscal. Au total, cependant, cette suppression est neutre sur le revenu disponible brut des entreprises.

(2) En milliards d'euros.

Tableau 4

## Ratios caractéristiques des résultats d'entreprise

(Part dans la valeur ajoutée en %)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 Prév.	2009 Prév.
<b>RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS</b>										
Entreprises non financières (SNF-EI)	58,2	58,2	58,8	58,9	58,9	58,9	59,2	58,9	59,3	59,3
Sociétés non financières	64,6	64,8	65,4	65,3	65,3	65,1	65,4	65,1	65,5	65,6
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (TAUX DE MARGE)</b>										
Entreprises non financières (SNF-EI)	38,1	38,5	37,8	37,9	37,6	37,4	37,8	38,0	37,6	37,4
Sociétés non financières	31,2	31,3	30,7	31,0	30,8	30,8	31,1	31,2	30,8	30,6
<b>INTÉRÊTS VERSÉS</b>										
Sociétés non financières	9,2	10,7	9,4	8,7	8,0	7,8	8,3	9,2	9,6	8,9
<b>IMPÔTS COURANTS SUR LE REVENU ET LE PATRIMOINE</b>										
Sociétés non financières	4,0	4,5	3,7	3,2	3,3	3,7	4,6	4,5	4,5	4,3
<b>ÉPARGNE BRUTE</b>										
Sociétés non financières	16,5	16,6	15,2	15,9	14,7	13,8	13,3	12,7	11,7	11,7

## Tableaux

Tableau 5

## Ratios caractéristiques de l'accumulation du capital

(en %)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 Prév.	2009 Prév.
<b>TAUX D'INVESTISSEMENT (1)</b>										
Entreprises non financières (SNFEI)	18,3	18,3	17,3	17,0	17,3	17,8	18,5	19,4	19,5	19,4
Sociétés non financières	19,7	19,8	18,7	18,2	18,6	19,1	19,8	20,9	21,0	20,9
<b>TAUX D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES</b>										
au sens strict (2)	83,8	83,7	81,1	87,4	79,1	72,2	67,3	60,7	56,0	55,7
au sens large :										
Hors stocks (3)	90,1	89,5	86,9	86,7	84,7	73,4	71,1	65,7	60,8	60,2
Y compris stocks (4)	82,6	86,1	86,3	87,6	83,7	71,3	69,3	62,4	56,3	56,1

(1) Investissement/Valeur ajoutée.

(2) Épargne brute/FBCF.

(3) (Épargne brute + transferts nets en capital)/FBCF.

(4) (Épargne brute + transferts nets en capital)/(FBCF + variations de stocks).

Tableau 6

## Comptes des ménages

(Taux de croissance en valeur)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 Prév.	2009 Prév.
<b>COMPTE DE REVENU</b>										
Ressources										
Salaires bruts	6,2	4,9	4,3	2,5	3,7	3,7	3,9	4,5	4,0	3,2
- Cotisations sociales salariales	5,0	5,2	6,0	3,7	3,8	4,7	5,2	3,9	2,1	3,8
Salaires nets	6,3	4,9	4,1	2,3	3,6	3,5	3,8	4,6	4,2	3,1
Revenu mixte (1)	3,5	8,1	1,4	- 0,3	2,2	1,1	4,4	5,2	3,4	3,4
Exédent Brut d'Exploitation	7,8	5,8	3,1	4,6	5,9	6,6	8,1	9,5	4,8	4,0
Prestations sociales brutes	2,5	3,8	5,5	4,1	4,5	4,0	4,4	3,7	3,5	4,9
Revenus de la propriété (2)	10,2	6,2	- 1,6	1,2	6,7	1,5	8,3	10,5	6,7	4,1
Autres ressources	8,2	8,9	6,0	1,1	0,8	3,7	4,7	3,4	2,8	2,9
Emplois										
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine (2)	4,4	2,5	- 0,4	3,3	3,0	5,7	3,2	1,2	4,8	2,9
Revenus de la propriété	17,6	21,9	- 14,1	- 10,4	2,4	2,8	24,0	36,5	17,8	1,5
Autres emplois	5,0	8,9	3,1	4,0	1,3	2,0	4,1	4,0	2,8	3,2
<b>REVENU DISPONIBLE BRUT</b>										
dont : Dépenses de consommation	6,0	4,3	3,3	4,0	4,5	4,5	4,5	4,5	4,0	3,9
Épargne Brute	4,6	10,0	11,9	- 3,9	4,4	- 2,4	6,5	10,3	2,8	4,5

(1) principalement revenu mixte des entrepreneurs individuels.

(2) L'évolution, en 2006, traduit la suppression de l'avoir fiscal. Au total, cependant, cette suppression est neutre sur le revenu disponible brut des ménages.

# prévisionnels

Tableau 7

## Salaires et pouvoir d'achat

(Taux de croissance moyen annuel)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 Prév.	2009 Prév.
<b>SALAIRES</b>										
Salaires bruts reçus par les ménages (1)	6,2	4,9	4,3	2,5	3,7	3,7	3,9	4,5	4,0	3,2
Salaires moyens annuels par tête (2)	3,2	2,1	3,2	2,5	3,9	3,5	3,4	3,1	3,6	3,3
<b>VARIATIONS EN POUVOIR D'ACHAT</b>										
Prix à la consommation des ménages	1,7	1,7	1,9	2,1	2,1	1,8	1,6	1,5	2,9	2,0
Pouvoir d'achat du salaire moyen par tête (3)	1,5	0,4	1,3	0,4	1,8	1,7	1,8	1,6	0,6	1,3
<b>POUVOIR D'ACHAT DU RDB (4)</b>	<b>3,4</b>	<b>3,4</b>	<b>3,6</b>	<b>0,8</b>	<b>2,6</b>	<b>1,6</b>	<b>2,6</b>	<b>3,3</b>	<b>1,0</b>	<b>2,0</b>

(1) Ensemble de l'économie.

(2) Branches marchandes non agricoles (EB-EP).

(3) Calculé avec l'indice des prix à la consommation des ménages.

(4) Calculé avec le déflateur de la consommation des ménages.

Tableau 8

## Taux d'épargne des ménages

(en %)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 Prév.	2009 Prév.
Taux d'épargne global (1)	15,1	15,8	16,9	15,8	15,8	14,9	15,1	15,8	15,7	15,8
Taux d'épargne financière (2)	6,7	6,9	8,0	6,6	6,2	5,0	4,6	5,2	5,5	6,2
Taux d'épargne non financière	8,4	8,9	8,9	9,2	9,6	9,9	10,5	10,6	10,1	9,5

(1) Taux d'épargne global : épargne brute/revenu disponible brut.

(2) Taux d'épargne financière : capacité de financement/revenu disponible brut.

Tableau 9

## Évolution du commerce extérieur de la France

(en milliards d'euros)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 Prév.	2009 Prév.
Total CAF-FAB	- 13,3	- 7,1	- 3,4	- 6,9	- 19,1	- 36,5	- 42,5	- 55,4	- 67,8	- 67,3
dont :										
Produits agro-alimentaires	9,4	7,4	8,3	8,4	7,9	7,6	8,6	9,0	10,0	10,6
Energie	- 23,4	- 22,8	- 21,4	- 22,8	- 28,6	- 38,3	- 46,5	- 45,4	- 56,4	- 56,3
Industrie	0,7	8,3	9,7	7,5	1,6	- 5,9	- 4,6	- 19,0	- 21,4	- 21,6
Total FAB-FAB*	- 4,4	0,5	5,4	0,9	- 4,8	- 23,2	- 28,3	- 39,4	- 49,8	- 49,0
(en % du PIB)	(- 0,3)	(0,0)	(0,3)	(0,1)	(- 0,3)	(- 1,3)	(- 1,6)	(- 2,1)	(- 2,5)	(- 2,4)

Source : Douanes.

\* y compris matériel militaire

## Tableaux prévisionnels

Tableau 10

### Produit intérieur brut des pays industrialisés

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 Prév.	2009 Prév.
France	3,9	1,9	1,0	1,1	2,5	1,7	2,0	2,2	1,0	1 - 1 <sup>1/2</sup> (1)
Allemagne	3,5	1,4	0,0	- 0,2	0,6	1,0	3,1	2,6	1,6	0,8
Royaume-Uni	3,8	2,4	2,1	2,8	3,3	1,8	2,9	3,0	1,2	0,5
Italie	3,8	1,7	0,3	0,1	1,4	0,7	1,9	1,4	0,2	0,6
Belgique	3,8	0,9	1,4	1,0	2,7	2,0	2,9	2,8	1,6	1,4
Pays-Bas	3,9	1,9	0,1	0,3	2,2	1,5	3,0	3,5	2,3	1,3
Espagne	5,0	3,6	2,7	3,1	3,3	3,6	3,9	3,8	1,7	1,0
UE à 15	3,9	1,9	1,2	1,2	2,4	1,8	2,9	2,7	1,4	1,0
Zone Euro	4,0	1,9	0,9	0,8	1,8	1,7	2,9	2,6	1,4	1,0
Zone Euro hors France	3,9	1,9	0,9	0,7	2,0	1,6	3,0	2,8	1,6	1,0
Etats-Unis	3,7	0,8	1,6	2,5	3,6	3,1	2,9	2,2	1,6	0,5
Japon	2,9	0,2	0,3	1,4	2,7	1,9	2,4	2,1	0,9	1,0
OCDE	4,0	1,1	1,6	1,9	3,2	2,7	3,1	2,7	1,7	1,0

Source : INSEE pour la France; OCDE - données 1998-2007 Perspectives économiques n° 83 de juin 2008; données 2008-2009 prévisions DGTPE.

(1) La croissance en 2009 devrait être proche de la borne inférieure de la fourchette.

Tableau 11

### Prix à la consommation des pays industrialisés <sup>(1)</sup>

(En moyenne annuelle)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 Prév.	2009 Prév.
France	1,7	1,7	1,9	2,1	2,1	1,8	1,6	1,5	2,9	2,0
Allemagne	1,4	1,9	1,4	1,0	1,8	1,9	1,8	2,3	3,1	2,3
Royaume-Uni	0,8	1,2	1,3	1,4	1,3	2,0	2,3	2,3	3,6	3,1
Italie	2,6	2,3	2,6	2,8	2,3	2,2	2,2	2,0	3,4	2,1
Belgique	2,7	2,4	1,6	1,5	1,9	2,5	2,3	1,8	4,8	2,6
Pays-Bas	2,3	5,1	3,9	2,2	1,4	1,5	1,7	1,6	2,1	1,9
Espagne	3,5	2,8	3,6	3,1	3,1	3,4	3,6	2,8	4,3	2,2
Zone Euro	2,1	2,4	2,3	2,1	2,2	2,2	2,2	2,1	3,4	2,2
Etats-Unis	3,4	2,8	1,6	2,3	2,7	3,4	3,2	2,9	4,7	2,8
Japon	- 1,1	- 1,1	- 1,4	- 0,9	- 0,7	- 0,8	- 0,3	- 0,5	0,6	0,6

(1) IPC pour la France et les Etats-Unis, IPCH pour la zone euro et les autres pays de la zone euro, déflateur de la consommation privée pour le Japon.

Sources : INSEE, DGTPE, OCDE.

# Évolution des finances publiques

## Vue d'ensemble

La crise économique mondiale pèse sur les recettes et affecte l'évolution de nos finances publiques mais l'objectif d'assainissement des comptes n'est pas remis en cause. Pour y parvenir, le gouvernement exclut l'augmentation des prélèvements obligatoires et porte l'effort sur la dépense publique qui progresserait, en euros constants, d'environ 1 % chaque année, soit une réduction de moitié par rapport à la tendance observée ces dix dernières années. Ainsi, malgré une conjoncture défavorable, cet effort marqué sur la dépense permettrait de stabiliser en 2008 et 2009 le déficit au niveau atteint en 2007.

**En 2008, dans un contexte économique difficile avec une croissance ralentie, l'effort marqué sur la dépense publique permettrait de stabiliser le déficit à son niveau de l'année précédente.**

Les recettes des administrations publiques résisteraient face au ralentissement économique très marqué (de + 2,2 % de croissance du PIB en 2007 à + 1,0 % en 2008). D'une part, les recettes fiscales de l'Etat, bien qu'en moins-values par rapport à la LFI 2008, ne seraient que partiellement impactées puisqu'une partie d'entre elles sont calculées sur des bases 2007. D'autre part, la masse salariale privée, sur laquelle est assise une grande partie des recettes des administrations de sécurité sociale, conti-

nuerait de progresser à un rythme soutenu (4,5 %), supérieur à celui du PIB. Ainsi, le ralentissement des recettes, hors mesures nouvelles, serait plus lent que celui du PIB. Dans ces conditions, en dépit de l'effet des baisses d'impôt en 2008, le repli du taux de prélèvements obligatoires serait de 0,1 point pour atteindre 43,2 % du PIB.

Malgré la forte surprise d'inflation en 2008 (2,9 % contre 1,6 % prévu en LFI et LFSS), la croissance de la dépense publique est très contenue, à 3,8 % en euros courants, soit 0,9 % en euros constants, conformément à l'objectif. En effet, hormis le dépassement de la charge de la dette (+ 4 Md€), dû notamment à l'effet de la hausse des prix sur le service des obligations indexées, le niveau des dépenses de l'Etat voté en LFI sera globalement respecté. Par ailleurs, grâce à la mise en place des franchises médicales et plus généralement aux actions de maîtrise médicalisée engagées par les partenaires conventionnels, et aux actions prises suite au comité d'alerte de l'année dernière, le dépassement de l'ONDAM devrait être contenu à 750 M€ ; ce dépassement correspond à ce qui avait été annoncé lors de la commission des comptes de la sécurité sociale de juin et se situe en-deçà du seuil d'alerte. Enfin, la dépense des collectivités locales connaîtrait un net ralentissement en 2008, imputable notamment à l'allongement d'une année du précédent mandat municipal qui a permis aux équipes sortantes d'achever dès 2007 l'essentiel de leurs programmes d'investissement.

Au total, cet effort sans précédent sur la dépense permettrait d'améliorer le solde structurel des administrations publiques de ½ point de PIB en 2008 et de maintenir le solde effectif à son niveau de l'année précédente en dépit d'une croissance nettement inférieure à son potentiel.

**En 2009, le gouvernement poursuivra sa politique de maîtrise de la dépense, essentielle au redressement pérenne des finances publiques. Le taux de prélèvements obligatoires se stabiliserait à 43,2 % du PIB. Au total, le déficit serait stable, ce qui constitue dans un contexte économique difficile un redressement structurel de plus de 1/2 point de PIB.**

L'évolution spontanée des prélèvements obligatoires serait quasiment en ligne avec celle du PIB, les cotisations assises sur la masse salariale devant mieux résister au ralentissement économique que les recettes d'impôt sur les sociétés. L'effet des mesures nouvelles sur le taux de prélèvements obligatoires serait globalement neutre en 2009, avec, d'une part, la poursuite de la montée en charge des lois travail, emploi et pouvoir d'achat (TEPA) et, d'autre part, la mise en place de mesures de redressement de l'Assurance maladie et le financement du RSA. Au total, le taux de prélèvements obligatoire resterait stable.

L'effort sur la dépense sera poursuivi en 2009, avec un rythme de progression légèrement supérieur à 1 % en euros constants. La contribution de l'Etat à cet effort sera essentielle puisque la norme 2009 des

dépenses de l'Etat (« 0 volume ») est toujours élaborée à structure constante de LFI à LFI, c'est-à-dire sans rebasage sur le niveau des dépenses exécutées en 2008. Compte tenu de la progression des charges de la dette et des pensions, à moyen terme incompressibles, cela représente un effort sans précédent sur les dépenses de fonctionnement et d'intervention des ministères, qui seront stables en euros courant.

Les dépenses des administrations de sécurité sociale seraient spontanément un peu plus dynamiques qu'en 2008, en raison notamment de l'indexation des prestations sur l'inflation élevée de 2008. Cependant, la progression des dépenses de l'Assurance maladie serait maîtrisée (+ 3,3 %), sous l'effet des mesures de redressement en PLFSS avec notamment le développement de la chirurgie ambulatoire et plus généralement de l'efficacité à l'hôpital, la politique active en faveur des génériques, et l'approfondissement de la maîtrise médicalisée. La croissance de la dépense des collectivités locales resterait modérée en euros courants : les dépenses de fonctionnement (hors personnel) se modéreraient avec le ralentissement de l'inflation, alors que l'investissement se rétablirait conformément au cycle électoral. Enfin, la dépense des organismes divers d'administration centrale contribuerait de 0,1 point de PIB à la progression de la dépense en 2009 suite à la mise en place du RSA à partir de juillet.

Au total, la poursuite de l'effort en dépense et la stabilisation des recettes en part de PIB permettrait de stabiliser le déficit à 2,7 points de PIB, soit une amélioration du solde structurel de plus de ½ point de PIB en 2009.

### Principaux agrégats des finances publiques

Points de PIB	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Déficit public	- 2,7	- 2,7	- 2,7	- 2,0	- 1,2	- 0,5
Dette publique	63,9	65,3	66,0	65,3	63,9	61,8
Progression de la dépense en volume	2,5	0,9	1,2	1,1	1,2	1,1
Prélèvements obligatoires	43,3	43,2	43,2	43,2	43,2	43,2

**Encadré : Évolution du solde structurel.**

Le solde des administrations publiques est affecté par la position de l'économie dans le cycle. On observe ainsi de moindres recettes et un surcroît de dépenses (notamment celles qui sont liées à l'indemnisation du chômage) lorsque le PIB est inférieur à son niveau potentiel et à l'inverse un surplus de recettes et une diminution des dépenses lorsqu'il lui est supérieur.

L'indicateur usuel de solde structurel vise à corriger le solde public effectif de ces fluctuations liées au cycle. La méthode d'évaluation du solde structurel consiste à calculer, en premier lieu, la partie conjoncturelle du solde public, c'est-à-dire celle qui s'explique par la conjoncture, selon une méthodologie largement commune avec celles des organisations internationales. En pratique, ce calcul repose notamment sur l'hypothèse que les recettes conjoncturelles évoluent au même rythme que le PIB, et que les dépenses –à l'exception notable des allocations chômage- ne sont pas sensibles à la conjoncture. Le solde structurel est ensuite calculé comme un « résidu », par différence entre le solde effectif et sa partie conjoncturelle.

Cet indicateur constitue une référence internationale pour l'appréciation de l'orientation des politiques budgétaires. Une fois éliminés les effets de la conjoncture, on retrouve en effet dans les évolutions du solde structurel, l'effet des politiques budgétaires :

- l'effort de maîtrise de la dépense, mesuré par l'écart entre la progression de la dépense et la croissance potentielle : lorsque la dépense publique croît moins vite que la croissance potentielle, cela correspond bien à une amélioration structurelle des finances publiques ;
- les mesures nouvelles concernant les prélèvements obligatoires.

Cependant, à côté de ces facteurs effectivement représentatifs de l'orientation de la politique budgétaire, le solde structurel est influencé par d'autres facteurs moins directement liés à la politique suivie :

- Le solde structurel est affecté par l'irrégularité de la relation entre la progression des recettes publiques et la croissance. L'hypothèse d'élasticité agrégée unitaire des recettes au PIB, retenue dans le calcul du solde conjoncturel, n'est en effet valable qu'en moyenne sur un cycle économique. À court terme en revanche, on observe des fluctuations importantes de cette élasticité. Pour l'État par exemple, l'amplitude de l'élasticité des recettes fiscales est forte, du fait notamment de la variabilité de l'impôt sur les sociétés : l'élasticité des recettes fiscales nettes hors effet des mesures nouvelles peut ainsi varier entre zéro et deux. Retenir l'hypothèse d'une élasticité unitaire revient donc à répercuter entièrement en variations du solde structurel les fluctuations de l'élasticité des recettes, alors même que ces fluctuations s'expliquent largement par la position dans le cycle économique. L'interprétation des variations du solde structurel s'en trouve donc sensiblement brouillée.
- D'autres facteurs peuvent également intervenir comme les variations des recettes hors prélèvements obligatoires (la plupart des recettes non fiscales de l'État, par exemple). Par construction, ces évolutions n'étant pas tenues pour « conjoncturelles » viennent affecter le solde structurel.

**Décomposition du solde structurel**

	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Capacité de financement des administrations publiques (en points de PIB)	- 2,7	- 2,7	- 2,7
Variation du solde public (en points de PIB)	- 0,3	0,0	0,0
Variation du solde conjoncturel (en points de PIB)	0,0	- 0,5	- 0,5
<b>Variation du solde structurel hors soultes (en points de PIB potentiel)</b>	<b>- 0,2</b>	<b>0,5</b>	<b>0,6</b>

## La dette des administrations publiques

**Le ratio d'endettement des administrations publiques au sens de Maastricht<sup>1</sup> s'est établi à 63,9 % du PIB en 2007, soit un niveau inférieur à l'objectif de 64,2 % fixé par le Gouvernement.**

En 2008, le ratio d'endettement s'établirait à 65,3 % du PIB. Cette hausse reflète un effet mécanique du ralentissement de la conjoncture : en premier lieu, le fléchissement de la croissance nominale aurait un effet direct sur le ratio de dette via le dénominateur ; ensuite, la conjoncture pèserait sur le déficit public qui se stabiliserait en 2008 en termes effectifs à son niveau de 2007 malgré une amélioration structurelle de l'ordre de 0,5 point de PIB ; enfin les conditions de marché pour procéder à des cessions d'actifs non stratégiques dans des conditions satisfaisantes ne sont actuellement pas réunies.

En 2009, en raison du ralentissement des prix, la croissance nominale serait légèrement moins élevée qu'en 2008 et le ratio d'endettement s'établirait à 66,0 % du PIB. Malgré une stabilisation en 2009, le déficit public effectif serait en effet encore légèrement supérieur au déficit stabilisant. Par ailleurs, les flux de créances sont supposés conventionnellement nuls l'an prochain.

Au total, ces évolutions de la prévision de dette pour 2008 et 2009 ne traduisent pas un fléchissement de l'effort budgétaire – l'effort structurel demeurant de ½ point de PIB – mais reflètent l'effet mécanique du ralentissement de l'activité, et des conditions de marchés défavorables.

Enfin, il convient de rappeler que la dette publique au sens de Maastricht ne mesure pas la solidité financière et la richesse réelle des administrations. En effet, il s'agit d'une dette brute, i.e., non diminuée de la valeur des actifs publics et en particulier de la trésorerie de l'Etat.

L'évolution du stock de dette s'inverserait en 2010 : en effet, la poursuite de la réduction du déficit public et le retour de l'économie française à un rythme proche de son potentiel réduirait le ratio de dette de ¾ point de PIB en 2010, de 1 ½ point de PIB en 2011 et de 2 points de PIB en 2012, sous l'hypothèse que les flux nets d'acquisitions d'actifs financiers sont nuls tout au long de la période de programmation.

Au-delà de la maîtrise de la dépense publique et de la résorption des déficits qui réduiront mécaniquement la dette publique, les cessions d'actifs nettes supplémentaires, réalisées selon les conditions de marché, seront affectées au désendettement.

### Évolution du ratio dette/PIB des administrations publiques

Points de PIB	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Ratio d'endettement (1)</b>	<b>63,9</b>	<b>65,3</b>	<b>66,0</b>	<b>65,3</b>	<b>63,9</b>	<b>61,8</b>
Croissance nominale (2)	4,7	3,5	3,1	4,25	4,25	4,25
Solde stabilisant (hors flux de créances) (3)=- (1)* (2)	- 2,9	- 2,2	- 2,0	- 2,7	- 2,7	- 2,6
Solde effectif (4)	- 2,7	- 2,7	- 2,7	- 2,0	- 1,2	- 0,5
<b>Ecart au solde stabilisant (A) = (3) - (4)</b>	<b>- 0,2</b>	<b>0,5</b>	<b>0,7</b>	<b>- 0,7</b>	<b>- 1,4</b>	<b>- 2,1</b>
<b>Flux de créances (B)</b>	<b>0,5</b>	<b>0,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Variation du ratio d'endettement (C) = (A) + (B)</b>	<b>0,3</b>	<b>1,3</b>	<b>0,7</b>	<b>- 0,7</b>	<b>- 1,4</b>	<b>- 2,1</b>

La variation du ratio d'endettement au PIB résulte de deux contributions : d'une part l'écart entre le solde public effectif et le solde stabilisant la dette (voir encadré) d'autre part les flux de créances de l'année (ce sont les acquisitions d'actifs à l'exclusion des créances entre administrations publiques).

(1) La dette au sens de Maastricht est une dette brute (c.-à-d. qu'elle n'est pas nette des actifs possédés par les administrations publiques, contrairement par exemple aux chiffres publiés par l'OCDE) mais elle est consolidée des créances entre administrations publiques.

### Solde stabilisant la dette des administrations publiques

Lorsque le taux de croissance nominale du PIB est inférieur au taux d'intérêt apparent de la dette, la dette des administrations publiques tend spontanément à s'accroître sous l'effet d'un processus auto-entretenu (« effet boule de neige ») : la charge d'intérêt conduit à augmenter le déficit, ce qui augmente à nouveau la charge de la dette. Plus précisément, si on définit, à l'instant  $t$  :

- $B_t$  : le solde public,
- $D_t$  : la dette publique,
- $BP_t$  : le solde public hors charge
- $Y_t$  : le PIB nominal,
- $i$  : le taux d'intérêt apparent de la dette
- $g$  : le taux de croissance du PIB nominal,

la dette vérifie l'équation d'accumulation suivante :

$$D_{t+1} = (1 + i)D_t - BP_{t+1}$$

soit, exprimé en points de PIB

$$d_{t+1} = \frac{D_{t+1}}{Y_{t+1}} = \frac{D_t}{Y_t} \frac{1 + i}{1 + g} - \frac{BP_{t+1}}{Y_{t+1}}$$

d'où, au premier ordre

$$d_{t+t} = d_t (1 + i - g) - bp_{t+1} \text{ avec } bp_{t+1} = \frac{BP_{t+1}}{Y_{t+1}}$$

A encours de dette et taux d'intérêt donnés, on peut estimer un niveau d'excédent primaire (« solde primaire stabilisant ») qui permet de stabiliser la part de la dette dans le PIB. Avec les conventions précédentes, le solde primaire stabilisant la dette s'écrit :

$$b\tilde{p} = -(g - i) \times d_t$$

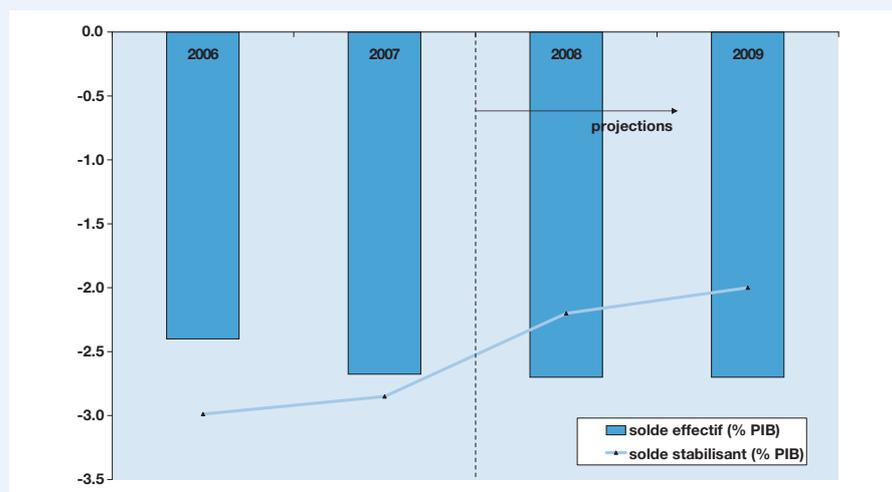
Ce solde primaire stabilisant dépend de l'écart entre le taux de croissance de l'économie et le taux d'intérêt apparent de la dette publique. Plus cette différence est élevée, plus le solde primaire stabilisant est faible. On définit de façon équivalente le solde public stabilisant (i.e. y compris la charge des intérêts de la dette) qui permettrait de stabiliser la dette en points de PIB. Il s'écrit :

$$\bar{b} \approx -g \times d_t$$

Avec une prévision de croissance nominale pour 2008 de 3,5 % et un ratio de dette de 63,9 % en 2007 du PIB, le solde stabilisant la dette s'établirait donc à

environ -2,2 % du PIB (-3,5 % × 63,9 %). En 2009, avec une croissance nominale de 3,1 % et un ratio de dette de 65,3 % du PIB, le solde stabilisant serait à peu près égal à -2,0 % du PIB (-3,1 % × 65,3 %). Par conséquent, avec un déficit public de 2,7 % du PIB en 2008 comme en 2009, l'écart du solde public au solde stabilisant serait de 0,5 et de 0,7 point de PIB respectivement en 2008 et 2009.

### Solde effectif et solde stabilisant (points de PIB)



## L'évolution des dépenses publiques

Après avoir crû de 2,5 % en euros constants<sup>1</sup> en 2007, la progression des dépenses des administrations publiques fléchirait très nettement pour s'établir autour de 1,0 % en 2008 et 2009. Pour l'État, la progression des dépenses sur l'ensemble des années 2008-2009 serait légèrement négative en euro constants : en 2008, le dépassement du niveau de dépenses votées, dû à la charge de la dette, serait compensé par la plus grande inflation constaté (2,9 % contre 1,6 % prévu dans le PLF).

Après s'être accélérée en 2007 à + 2,7 %, la croissance des dépenses des administrations de sécurité sociale ralentirait en 2008 à + 1,2 %, avant d'accélérer à nouveau en 2009 à + 2,3 %, en raison du contrecoup de la hausse non anticipée de l'inflation en 2008. En 2008 et 2009, la dépense locale refléterait principalement les effets du cycle électoral communal. Elle resterait stable en euros constants en 2008 avant de repartir légèrement à la hausse en 2009 (+ 1,3 %).

■ **En 2008, les dépenses publiques progresseraient de 0,9 % en volume, marquant un net fléchissement par rapport à 2007.**

***La tenue de la dépense de l'Etat hors charges de la dette, la maîtrise des dépenses sociales et le ralentissement de la dépense locale expliquent la très faible progression des dépenses publiques dans un contexte d'inflation élevée.***

**La dépense de l'Etat** en comptabilité nationale à périmètre 2007 resterait stable en euros constants, la surprise d'inflation ayant deux effets :

- elle est la cause principale du dérapage de 4 Md€ de la charge d'intérêt, via l'augmentation des intérêts versés sur les OAT<sup>2</sup> indexées sur la variation des prix.
- mais elle accentue l'effort réalisé sur les dépenses en euros constants : les dépenses votées dans le PLF 2008 ayant été construites sur une inflation de 1,6 %, et l'inflation désormais prévue étant de 2,9 %, les dépenses hors charge de la dette diminuent en euros constants.

Les dépenses en comptabilité nationale, où se reflètent aussi les éventuelles sous-dotations budgétaires, sont de plus modérées par la plus grande sincérité de la budgétisation.

Hors opération exceptionnelle<sup>3</sup>, la dépense des **organismes divers d'administration centrale** (ODAC) progresserait de 2,0 % en euros constants, notamment sous l'effet de l'augmentation de la charge d'intérêt de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES) et de la hausse des prestations logement servies par le Fonds national pour le logement (FNAL).

**Les dépenses des administrations de sécurité sociale (ASSO)** ralentiraient nettement (+ 1,2 % après + 2,7 % en euros constants en 2007). Cette évolution recouvre essentiellement deux éléments :

- La stabilité de la progression des prestations d'assurance-vieillesse en euros courants à + 5,2 % alors que l'inflation passerait de + 1,5 % en 2007 à + 2,9 % en 2008 ;

(1) La croissance en euros constants correspond à l'augmentation de la dépense publique déflatée par l'indice des prix à la consommation hors tabac (IPCHT).

(2) Obligations assimilables du Trésor.

(3) Remboursement en 2007 de 5,1 Md€ de la dette de l'Etat à la sécurité sociale via la Caisse de la dette publique (CDP) qui est un ODAC. Les évolutions présentées dans cette fiche s'entendent hors cette opération.

- Le ralentissement de la croissance des dépenses entrant dans le champ de l'ONDAM (+ 3,3 % en valeur après + 4,2 % en 2007) grâce, notamment, à l'instauration des franchises médicales sur les médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires ; parallèlement, les prestations familiales ne progresseraient que de 2,0 % contre 2,9 % en 2007, du fait de l'arrivée à maturité de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE).

**Les dépenses des administrations locales (APUL)** à périmètre constant resteraient stables en euros constants en 2008, principalement sous l'effet du cycle électoral communal sur les dépenses d'équipement. L'investissement local serait en effet marqué par un recul assez prononcé (- 1,1% en valeur), dans la mesure où l'allongement d'une année du précédent mandat municipal a permis aux équipes sortantes d'achever plus complètement qu'à l'accoutumée leurs programmes d'équipement. Par ailleurs, les dépenses de RMI se tasseraient sous l'effet de l'amélioration sensible qu'a connue le marché de l'emploi en 2007 et au début de l'année 2008. Ces facteurs compenseraient l'impact de la hausse de l'inflation, et le dynamisme des dépenses sociales engagées par les départements au titre de l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH).

### ■ En 2009, la dépense publique continuerait de croître en euros constants à un rythme très modéré.

La maîtrise des dépenses de l'État passerait par une stabilisation, en euros constants et par rapport au niveau de crédits voté en loi de finances initiale pour 2008, de l'ensemble constitué des dépenses du budget général et des prélèvements sur recettes. L'effort ainsi réalisé sur la dépense de l'État serait très significatif : la construction du « 0 volume » sur la base du montant des dépenses arrêté en LFI 2008 représente une contrainte d'autant plus forte que l'inflation en 2008 s'écarte substantiellement de la prévision retenue dans la LFI 2008. La stabilisation en euros constants des dépenses dans le PLF 2009 recouvre, en réalité, une diminution de 1,2 % par rapport au niveau de dépense qui aura été exécuté en 2008.

Les dépenses des ODAC resteraient dynamiques en 2009, avec une progression de 2,3 % en euros constants, résultant essentiellement de la mise en place du Revenu de solidarité active à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

La progression des dépenses sociales s'accélérait en euros constants pour s'établir à + 2,3 %. Cette accélération résulterait principalement du contrecoup de la hausse non anticipée de l'inflation en 2008. Les mécanismes de revalorisation réglementaires des prestations vieillesse et des prestations familiales conduiront en effet à rattraper en 2009 l'écart entre l'inflation anticipée en loi de finances initiale 2008 et l'inflation constatée a posteriori.

Les dépenses des administrations locales progresseraient, en volume, de 1,3 %. L'année 2009 verrait notamment l'investissement local repartir à la hausse à + 1,6 % en valeur. Par ailleurs, la masse salariale locale à champ constant 2008 devrait rester très dynamique et connaîtrait une croissance de l'ordre de 6 %. A l'inverse, les dépenses relatives à l'APA et la PCH ralentiraient sensiblement sous l'effet de l'arrivée à maturité de ces dispositifs.

## Évolution des dépenses par sous-secteurs

	2007 Md€	2008 Évolution en volume *	2009 Évolution en volume*
À périmètre constant, en comptabilité nationale 1/			
État	377,3	0,0 %	- 0,3 %
ODAC	69,6	+ 2,0 %	+ 2,3 %
APUL	212,2	0,0 %	+ 1,3 %
ASSO	459,7	+ 1,2 %	+ 2,3 %
<b>APU</b>	<b>991,0</b>	<b>0,9 %</b>	<b>1,2 %</b>

\* Les évolutions en euros constants sont déflatées par l'indice des prix à la consommation.

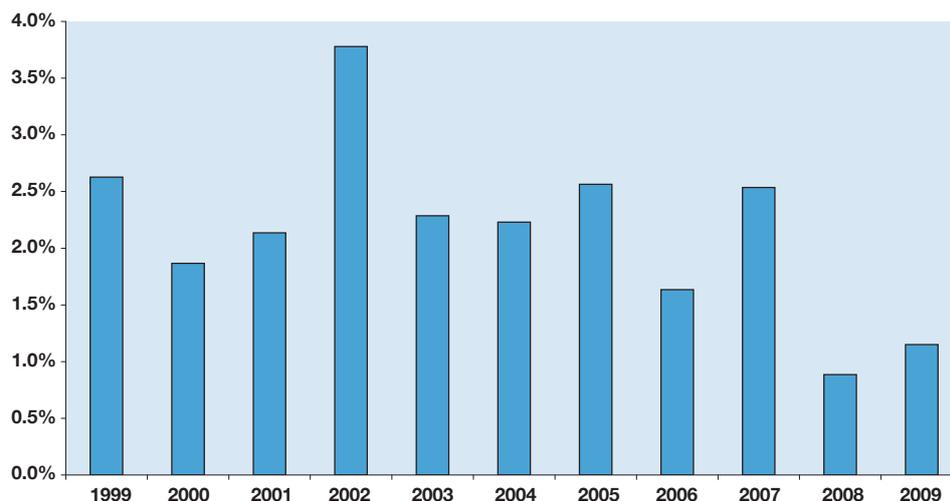
(1) Les modifications de périmètre des secteurs en comptabilité nationale portent en 2008 sur :

- le transfert de compétence résultant de l'acte II de la décentralisation : agents techniciens et ouvriers de service (TOS), des agents de l'Équipement en charge des routes nationales et financement de l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) ;
- la dissolution de Charbonnages de France, dont les droits et obligations ont été transférés à l'État ;
- le retraitement de l'opération entre l'État, l'ACOSS et la CDP en 2007 pour déterminer la base à partir de laquelle est calculée l'évolution.

Les modifications de périmètre des secteurs en comptabilité nationale portent en 2009 sur :

- la poursuite du transfert des agents TOS et de ceux de l'équipement, ainsi que le transfert aux départements à compter du 1er juillet du versement de l'allocation parent isolé (API) ;
- la dissolution de l'ERAP, dont les droits et obligations seront transférés à l'État ;
- les charges d'intérêt relatives à la dette du régime social agricole (FFIPSA) transférée à l'État et à la fraction de dette des administrations sociales transférée à la CADES.

**Progression de la  
dépense publique  
(corrigée des prix à  
la consommation  
hors tabac)**



## L'évolution des prélèvements obligatoires

Cette fiche présente les principaux résultats relatifs à l'évolution des prélèvements obligatoires (PO) en 2008 et en 2009.

**Une description plus détaillée de ces évolutions, notamment de l'incidence des mesures nouvelles, est disponible dans le « rapport sur les prélèvements obligatoires et leur évolution », autre document annexé au PLF.**

■ **En 2008, le taux de prélèvements obligatoires des administrations publiques devrait s'établir à 43,2 % du PIB, en diminution de 0,1 point par rapport à 2007.**

### Evolution des prélèvements obligatoires sur la période 2007-2009

	2 007	2 008	2 009
État et organismes divers d'administration centrale	15,3 %	14,9 %	14,9 %
Administrations publiques locales	5,7 %	5,7 %	5,8 %
Administrations de sécurité sociale	22,0 %	22,2 %	22,3 %
Union européenne	0,3 %	0,3 %	0,3 %
<b>Taux de prélèvements obligatoires</b>	<b>43,3 %</b>	<b>43,2 %</b>	<b>43,2 %</b>

Dans un contexte de conjoncture dégradée, le taux de prélèvements obligatoires de l'Etat diminuerait de 0,4 point de PIB en 2008, sous l'effet de baisses d'impôt et malgré le dynamisme spontané des recettes.

Le taux de prélèvements obligatoires des administrations de sécurité sociale devrait augmenter de 0,3 point de PIB pour atteindre 22,2 % du PIB en 2008. Ceci résulte essentiellement de la croissance soutenue de la masse salariale qui se traduit par des cotisations sociales et des prélèvements sociaux dynamiques en moyenne sur l'année. A contrario, les mesures nouvelles affectant les administrations de sécurité sociale contribuent à diminuer de 0,1 point de PIB leur taux de prélèvements obligatoires.

Les administrations publiques locales enregistreraient un très léger accroissement de leur taux de prélèvements (+ 0,1 point de PIB) sous l'effet des transferts de recettes de l'Etat. La hausse contenue des bases (+ 3,2 % en 2008 après + 3,4 % en 2007) et des taux votés par les collectivités locales (+ 0,7 % contre + 0,9%) expliquerait le ralentissement des émissions d'impôts directs locaux en 2008. Par ailleurs, la dégradation du marché de l'immobilier pèserait sur les droits d'enregistrement très largement affectés aux collectivités locales.

En compensation de la poursuite des transferts de compétence vers les collectivités locales, l'Etat continuerait ses transferts de fiscalité (via la TIPP à hauteur de 0,8 Md€ et la taxe spéciale sur les convention d'assurance à hauteur de 0,9 Md€).

## en 2008 et 2009

### Evolution du taux de prélèvements obligatoires (PO) en 2008 (y compris versements Union européenne)

	État	ODAC	ASSO	APUL	APU
<b>Montants en Md€</b>	<b>274,1</b>	<b>18,4</b>	<b>435,7</b>	<b>112,3</b>	<b>845,7</b>
Taux de PO (En points de PIB)	14,0	0,9	22,2	5,7	43,2
Evolution du taux de PO	- 0,4	0,0	0,3	0,1	- 0,1
Contribution de l'évolution spontanée	0,2	0,0	0,2	-0,1	0,4
Contribution des mesures nouvelles	- 0,4	0,0	-0,1	0,0	- 0,5
Contribution des changements de périmètre	- 0,2	-0,1	0,2	0,1	0,0

### Elasticité des prélèvements obligatoires (PO) sur la période 2007-2009

	2007	2008	2009
Evolution effective des PO	3,3 %	3,3 %	3,3 %
Evolution spontanée des PO	4,8 %	4,6 %	3,0 %
Croissance du PIB en valeur	4,7 %	3,5 %	3,1 %
<b>Elasticité spontanée des PO au PIB</b>	<b>1,0</b>	<b>1,3</b>	<b>1,0</b>

■ **En 2009, le taux de prélèvement obligatoire des administrations publiques devrait se stabiliser à 43,2 % du PIB. L'élasticité des prélèvements obligatoires au PIB en valeur reviendrait vers l'unité.**

#### Le Projet de Loi de Finances pour 2009.

- **Une fiscalité au service d'une économie plus compétitive** : Face à la montée de la concurrence mondiale, la France doit améliorer sa compétitivité et son attractivité. En 2009, une des mesures principales prises par le gouvernement est la décision de supprimer l'impôt forfaitaire annuel (IFA). Cette suppression se traduirait en trois étapes par une modification des tranches du barème d'imposition. Les premières entreprises bénéficiaires de cette suppression seraient celles dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 M€ qui ne seraient plus assujetties à cette imposition dès le 1er janvier 2009. Puis, à compter du 1er janvier 2010, cette suppression concernerait les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 15 M€. Enfin, à compter du 1er janvier 2011, l'IFA serait supprimée pour l'ensemble des entreprises. Cette mesure contribue à diminuer les prélèvements obligatoires de 0,3 Md€ en 2009 et 0,6 Md€ en 2010, avec un coût cumulé 2009-2012 de 1,2 Md€.
- **Une fiscalité plus juste** : le PLF prévoit le plafonnement de trois avantages fiscaux dont peuvent bénéficier certains ménages et qui ne sont actuellement pas plafonnés (« niches fiscales »).
- **Une fiscalité au service d'une croissance durable** : Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, plusieurs mesures sont introduites afin de mettre la fiscalité au service du développement durable. Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, trois mesures seront instaurées : un éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) pour le parc existant, un verdissement du PTZ destiné aux primo accédants dans le neuf et un relèvement du plafond de déductibilité des intérêts d'emprunt pour les logements à haute efficacité énergétique.

Plusieurs mesures instaurent par ailleurs un renforcement de la TGAP (sur les déchets incinérés et les déchets mis en décharge). Le crédit d'impôt en faveur du développement durable sera recentré afin de le rendre plus efficace.

**Financement du Revenu de Solidarité Active :** Le revenu de solidarité active (RSA) vise à améliorer la rémunération du travail au bas de la hiérarchie des revenus et les incitations au retour à l'emploi. Le RSA sera principalement financé par le recyclage des sommes actuellement consacrées au financement du RMI, de l'API et des dispositifs d'intéressement associés qu'il va remplacer, et par une nouvelle taxe sur les revenus du capital au taux de 1,1% (base fiscale quasi identique à la CSG capital) dont le rendement attendu est de 1,5 Md€.

**Financement de l'audiovisuel :** Le projet de loi sur l'audiovisuel crée deux nouvelles taxes dans le but de financer la suppression de la publicité sur les chaînes de télévision du service public. Celles-ci porteraient d'une part sur le chiffre d'affaires des opérateurs de téléphonie et des fournisseurs d'accès Internet et d'autre part sur la publicité diffusée sur les chaînes de télévision à internet. Ces deux mesures permettraient d'augmenter les recettes de 0,5 Md€ en 2009.

**Le projet de loi de finances pour la sécurité sociale pour 2009.**

L'augmentation de la contribution du secteur des complémentaires santé aurait un rendement estimé à 1 Md€ en 2009.

Par ailleurs, le PLFSS prévoit d'élargir l'assiette des prélèvements sociaux aux « niches sociales » qui étaient jusqu'alors exonérées de cotisations, telles que la participation, les plans d'épargne entreprise ou l'intéressement. Ce « forfait social », fixé à 2 %, devrait contribuer à augmenter les prélèvements obligatoires de 400 M€.

**Les taux de prélèvements obligatoires par sous-secteurs.**

En 2009, le taux de prélèvements obligatoires de l'Etat reculerait de 0,2 point.

Le taux de prélèvements obligatoires des administrations de sécurité sociale augmenterait très légèrement en raison des mesures prises dans le cadre du PLFSS.

Enfin, le taux de prélèvements obligatoires des collectivités locales serait quasi stable en 2009.

## La prévision des recettes fiscales de l'État

Les prévisions de recettes de l'Etat pour l'année en cours et pour l'année suivante sont établies selon des approches différentes.

Pour l'année en cours, la prévision de recettes est étayée par la connaissance des recouvrements sur les premiers mois de l'année : elle permet ainsi de formuler une évaluation robuste à partir de données réelles.

L'exercice est en revanche plus complexe s'agissant des recettes de l'année suivante. Les prévisions de recettes donnent lieu à un travail analytique ligne par ligne. Elles ne procèdent pas d'une projection globale du niveau des recettes, qui résulterait par exemple du choix ex ante d'une élasticité à la croissance. La prévision consiste à estimer le comportement de l'assiette de l'impôt au regard des indicateurs macroéconomiques pertinents (rarement le PIB à lui seul), à calculer les droits qui en découlent (barèmes, taux) en tenant compte de la législation fiscale courante, et enfin à reproduire la mécanique de recouvrement (taux de recouvrement courant, éventuels « effets de bord » entre exercices...).

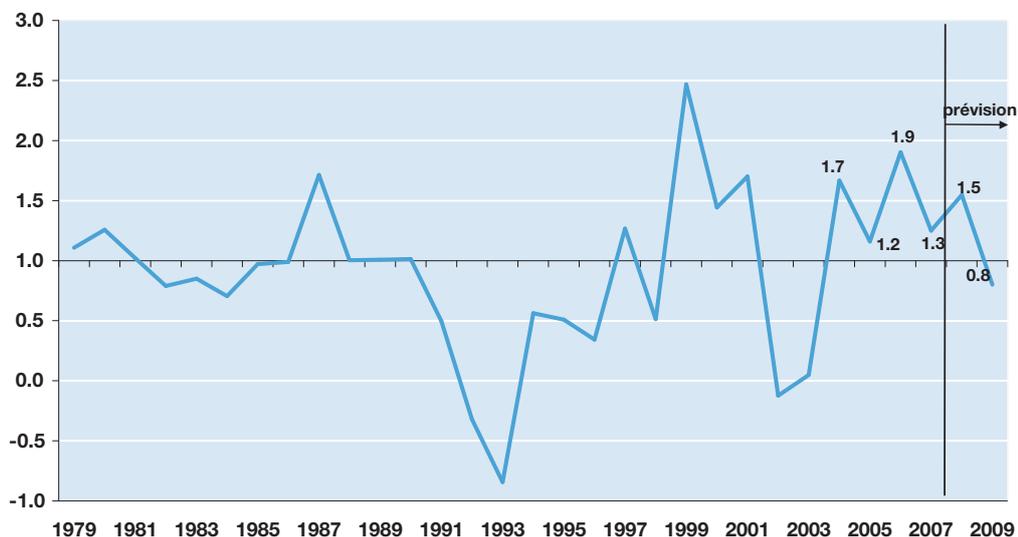
Au-delà de cette différence d'approche, la méthode utilisée pour la prévision des recettes sur les deux années est la même et se déroule en deux étapes. En premier lieu une évolution « spontanée » des recettes est déterminée. Pour ce faire, on suppose que la législation ne change pas (législation constante) : la croissance économique des recettes fiscales résulte alors uniquement de la croissance prévue des assiettes. Dans un second temps, on prend en compte l'incidence budgétaire des changements de législation (« mesures nouvelles ») afin de déterminer un montant de recettes à législation courante<sup>1</sup>. Cette fiche s'attache au premier de ces deux aspects, la prévision de la progression spontanée des recettes fiscales nettes de l'Etat.

### Élasticité des recettes fiscales nettes en 2007, 2008 et 2009

	2007	2008	2009
PIB en valeur (en %) (1)	4,7 %	3,5 %	3,1 %
Évolution à législation et périmètre constants (en %) (2)	5,9 %	5,4 %	2,4 %
Élasticité des recettes fiscales nettes au PIB (2)/(1)	1,3	1,5	0,8

(1) Le tome I de l'Évaluation des Voies et Moyens retrace de manière complète l'impact des changements de périmètre et des mesures nouvelles affectant les recettes fiscales en 2009. Une vision consolidée de ces changements de législation sur les prélèvements obligatoires est fournie dans le Rapport sur prélèvements obligatoires et leur évolution, document annexé au PLF 2009.

## en 2008 et 2009



**Élasticité spontanée des recettes fiscales nettes au PIB**

**En 2007**, la croissance spontanée des recettes fiscales nettes de l'État a été portée par le dynamisme conjugué de l'impôt sur le revenu, tiré par la progression soutenue de l'ensemble des revenus catégoriels (notamment celle des revenus fonciers et les revenus de capitaux mobiliers qui ont conjointement bénéficié du contexte favorable sur les marchés immobiliers et financiers en 2006) et de l'impôt sur les sociétés, qui a profité des bénéfices élevés réalisés par les sociétés en 2006<sup>2</sup>.

**Au total, la croissance spontanée des recettes fiscales nettes a atteint + 5,4 % en 2007, soit une élasticité au PIB de 1,3.**

**Les recettes fiscales resteraient dynamiques en 2008, tirées par l'impôt sur le revenu et par l'impôt sur les sociétés, dont l'assiette porte sur l'année 2007.**

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions attendues pour 2008 et 2009 de la contribution respective des principaux impôts à la croissance spontanée des recettes totales de l'État.

### Contributions des principaux impôts à l'évolution spontanée des recettes

Contributions des différents impôts	Niveau 2007 (en Md€)	Contribution en 2008	Contribution en 2009
Impôt sur le revenu	49,1	1,4 %	0,8 %
Impôt sur les sociétés	50,8	1,4 %	0,1 %
TVA	131,5	1,8 %	1,7 %
TIPP	17,3	0,0 %	0,0 %
Autres recettes fiscales	18,0	0,8 %	- 0,1 %
<b>Recettes fiscales nettes</b>	<b>266,7</b>	<b>5,4 %</b>	<b>2,4 %</b>

(2) En 2006, la progression du bénéfice fiscal, qui constitue l'assiette de l'impôt sur les sociétés de 2007, s'est élevée à plus de 17 %.

Au vu des recouvrements effectués depuis le début de l'année, le montant de recettes de **TVA nette** prévu pour 2008 devrait atteindre 134,2 Md€, montant révisé à la baisse de 0,8 Md€ par rapport à la loi de finances initiale, la révision à la baisse de la consommation n'ayant été que partiellement compensée par la hausse des prix. En 2009, le ralentissement des emplois taxables (+2,9 % après + 3,8 % en 2008) pèserait sur la croissance spontanée des recettes de TVA.

Au regard des émissions constatées **d'impôt sur le revenu**, la croissance spontanée de l'IR en 2008 pourrait atteindre + 7,5 %, profitant de progressions des salaires et pensions de respectivement + 4,5 % et + 5,3 % en 2007, mais aussi de la croissance des revenus du capital (+ 10,5 %). En 2009, la croissance spontanée de l'impôt ralentirait du fait de la décélération de la masse salariale en 2008 et de la dégradation de la conjoncture financière.

En 2008, **l'impôt sur les sociétés** devrait bénéficier d'une hausse encore soutenue du bénéfice fiscal (+ 10,0 %) et s'élèverait à 52,4 Md€. Les turbulences agitant le secteur financier, dont les effets pourraient commencer à se faire sentir sur le versement de acomptes de fin d'année 2008, pourraient avoir des répercussions plus importantes sur l'impôt sur les sociétés versé en 2009. Il est ainsi prévu une baisse des recettes de cet impôt qui reviendrait à 52,0 Md€.

La croissance spontanée des recettes de **taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques** (TIPP) est proche de 0. Le recul de la consommation, en lien avec la hausse du prix des carburants, et la tendance à la diésélisation de la consommation expliquent son atonie.

**Les autres recettes**, qui constituent un ensemble hétérogène (droits de mutation, impôt de solidarité sur la fortune,...), contribuent positivement à la croissance spontanée des recettes fiscales nettes en 2008 et très légèrement négativement en 2009. En 2008, la valorisation antérieure des actifs mobiliers et immobiliers alimenterait les recettes d'ISF, cette tendance s'observant dans les recouvrements intervenus depuis le début de l'année. En 2009, la plupart des impôts patrimoniaux devraient en revanche subir les effets de la baisse du prix des actifs.

**Au total, l'élasticité des recettes fiscales nettes au PIB serait de facto élevée en 2008 et baisserait nettement en 2009.** En 2008, compte tenu des recouvrements observés depuis le début de l'année, les recettes fiscales nettes de l'État devraient progresser de 5,4 % à législation constante : l'élasticité des recettes à l'activité serait alors de 1,5. En 2009, l'élasticité des recettes fiscales passerait en dessous de l'unité pour atteindre 0,8, conduisant à une croissance spontanée des recettes fiscales de 2,4 %.

## Le compte de l'État

L'État est au cœur de la stratégie de redressement de nos comptes publics, fondée sur la division par deux du rythme de croissance en volume de la dépense publique, du fait de son propre poids, mais aussi des nombreux transferts réalisés à partir de son budget au bénéfice des autres administrations publiques. Le contexte difficile constaté depuis la promulgation de la LFI 2008 s'étant traduit par une forte dégradation du solde sur 2008, il importe d'effectuer, en plus de la classique comparaison de LFI à LFI, une seconde comparaison rapportant les prévisions 2009 à la prévision d'exécution pour 2008.

En effet, par rapport à l'exécution 2008, et hors les mesures de transparences destinées à régulariser le financement d'entités publiques déficitaires (voir ci-dessous) neutres sur le déficit public, le déficit budgétaire serait quasi stable à 49,4 Md€ par rapport à l'exécution 2008 (49,2 Md€). Y compris ces mesures, il s'établirait à 52,1 Md€, soit 10,4 Md€ de dégradation par rapport à la LFI 2002.

La dégradation des prévisions 2008 par rapport à la LFI s'explique par deux éléments essentiels :

- au niveau des recettes, l'anticipation d'une moins-value de 5 Md€ de recettes fiscales qui s'explique principalement par la révision à la baisse de la croissance 2008 ainsi que par une exécution 2007 plus faible que prévu pour l'impôt sur le revenu dont l'effet se reporte mécaniquement sur 2008 ;
- du côté des dépenses, un dérapage de 4 Md€ sur le périmètre de la norme de dépense élargie, lié à l'impossibilité de compenser le choc sans précédent subi en 2008 sur la charge de la dette du fait de la hausse de l'inflation par rapport aux anticipations de la LFI et de la remontée des taux d'intérêt.

**L'évolution du solde de l'État en 2009 s'explique par une faiblesse des recettes en lien avec l'environnement macroéconomique, qui serait contrebalancée par un maintien résolu de l'effort de maîtrise de la dépense.**

**Les recettes fiscales nettes** sont évaluées à 275,9 Md€ pour 2009 ; ce chiffre intègre toutefois l'effet d'un nouveau mode de classification des recettes, qui accroît de 5,3 Md€ le montant des recettes fiscales du fait du basculement de recettes non fiscales dans cette catégorie. Corrigé de cet effet (neutre sur les recettes totales de l'État), le montant de recettes fiscales nettes s'établit à **270,6 Md€**. La prévision pour 2008 ne s'établissant toutefois in fine qu'à 266,7 Md€, les recettes fiscales nettes devraient donc enregistrer **une hausse de près de 4 Md€ en 2009 (+ 1,5 % en valeur)** par rapport à la prévision d'exécution. Cette évolution s'explique par :

- l'impact de l'environnement macroéconomique sur la progression spontanée des recettes, qui s'établirait à 2,4 % en 2009 (soit une élasticité au PIB de 0,8) : la faiblesse de la croissance en 2008 a ainsi des conséquences sur les recettes 2009 de l'IR et de l'IS, alors que le ralentissement de la consommation en 2009 impacte directement la TVA ;
- la montée en puissance de l'effet des mesures nouvelles déjà adoptées liée principalement à la montée en charge de TEPA (crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt, exonération des heures supplémentaires et au crédit d'impôt recherche). A l'inverse, les mesures nouvelles

proposées en PLF 2009 auraient un coût globalement nul, l'aménagement du régime des biocarburants compensant la suppression de l'imposition forfaitaire annuelle ;

- le transfert de la part résiduelle de taxe sur les véhicules de sociétés à la sécurité sociale, dans le cadre de l'intégration financière du fonds de financement des prestations sociales des non salariés agricoles (FFIPSA) au sein du régime général, viendrait dégrader le solde de l'État de 0,6 Md€.

**Les recettes non fiscales** s'élèveraient en 2009 à 22,6 Md€, soit 27,9 Md€ selon le périmètre 2008 (cf. supra). Leur recul s'établit donc à 0,2 Md€ par rapport à la LFI 2008 et à 0,3 Md€ par rapport à la prévision relative à cette même année. Il traduit principalement la forte baisse en 2008 des résultats de la Caisse des dépôts et consignations et de la Coface, compensée par l'augmentation d'autres dividendes perçus par l'État.

**Au total, les recettes décroissent de 1,1 Md€ entre la LFI 2008 et le PLF 2009.**

**À structure constante, les dépenses de l'État, appréciées selon la norme élargie retenue depuis le PLF 2008, progressent de 2 % (+ 7 Md€) par rapport à la LFI 2008, c'est-à-dire au seul niveau de l'inflation (application du principe du « zéro volume ») ; la progression par rapport à la prévision actuelle pour 2008 (344,9 Md€) ne s'élève en revanche qu'à 0,9 % en valeur (+ 3 Md€).**

La forte dynamique des dépenses héritées du passé rend la trajectoire fixée d'autant plus ambitieuse :

- la charge de la dette augmente à périmètre constant de 2,7 Md€ en PLF 2009 par rapport à la LFI 2008 (+ 6,6%), du fait de la forte remontée des taux d'intérêt : l'augmentation de l'encours de dette n'est absolument plus contrebalancée par l'amélioration des conditions de refinancement comme cela a pu être le cas dans un passé récent ; la baisse de l'inflation en 2009 par rapport à 2008 permet cependant de réduire la charge supportée en 2009 par rapport à la prévision d'exécution ;
- les dépenses de pensions augmentent de 2,4 Md€ en PLF 2009 par rapport à la LFI 2008 (+ 7,1%). L'arrivée à l'âge de la retraite des générations du baby-boom, mouvement engagé depuis plusieurs années, se conjuguera en effet, en 2009, aux effets du choc d'inflation de 2008, différés compte tenu des règles d'indexation des pensions.

Au total, c'est ainsi la quasi-totalité de la marge de manœuvre permise par le « zéro volume » qui est mécaniquement préemptée par la dynamique des dépenses héritées du passé.

En pratique, les autres dépenses doivent donc être quasi-stabilisées en euros courants, ce qui est notamment le cas de la masse salariale (qui progresse de 0,3 % en valeur par rapport à la LFI 2008), mais aussi des dépenses de fonctionnement, d'intervention et d'investissement. Cette stabilisation en valeur marque une nette inflexion par rapport à la tendance de progression antérieure (+ 3 Md€ par an en moyenne sur ce même ensemble), rendue possible par la mise en œuvre des préconisations découlant de la révision générale des politiques publiques. En matière d'emploi public, les suppressions nettes au sein des services de l'État atteindront ainsi 30 600 équivalents temps plein en 2009, ce qui est au-delà des efforts de productivité déjà notables de 2008 (22 900).

Par ailleurs, cette maîtrise des dépenses s'accompagne en 2009 d'un effort de remise à niveau de certaines dotations, déjà engagé en 2008 en vertu du principe de sincérité budgétaire. Ces remises à niveau atteignent globalement 1 Md€ environ et portent principalement sur les exonérations de charges sociales, notamment outre-mer, l'hébergement d'urgence, les contributions au fonds européen de développement et les opérations de maintien de la paix.

Dans ce contexte contraint, plus de 2 Md€ de moyens supplémentaires sont consacrés en 2009 à l'enseignement supérieur et à la recherche. Le budget 2009 permet également de financer le « Grenelle de l'environnement », engagement majeur du quinquennat, qui couvre un champ bien plus large que les crédits de la mission Écologie, développement et aménagement durables. Sa mise en œuvre mobilise en effet des leviers réglementaires et fiscaux, avec le « verdissement » de composantes importantes de la fiscalité.

**Les mesures de périmètre du budget 2009 entraînent une augmentation des dépenses nettes de 1,85 Md€ et une diminution des recettes fiscales de 0,15 Md€, conduisant à une dégradation de 2 Md€ du solde de l'État.**

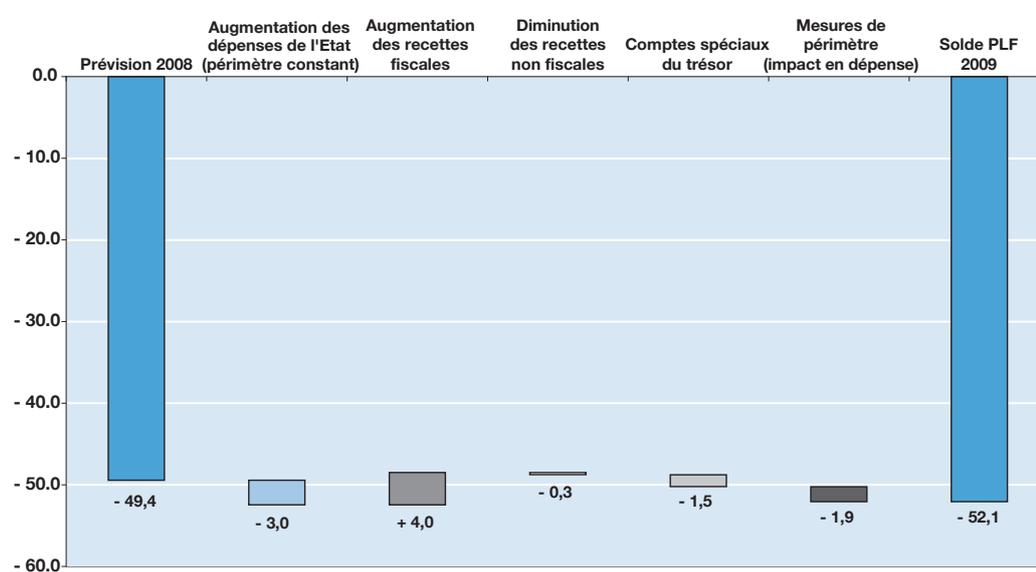
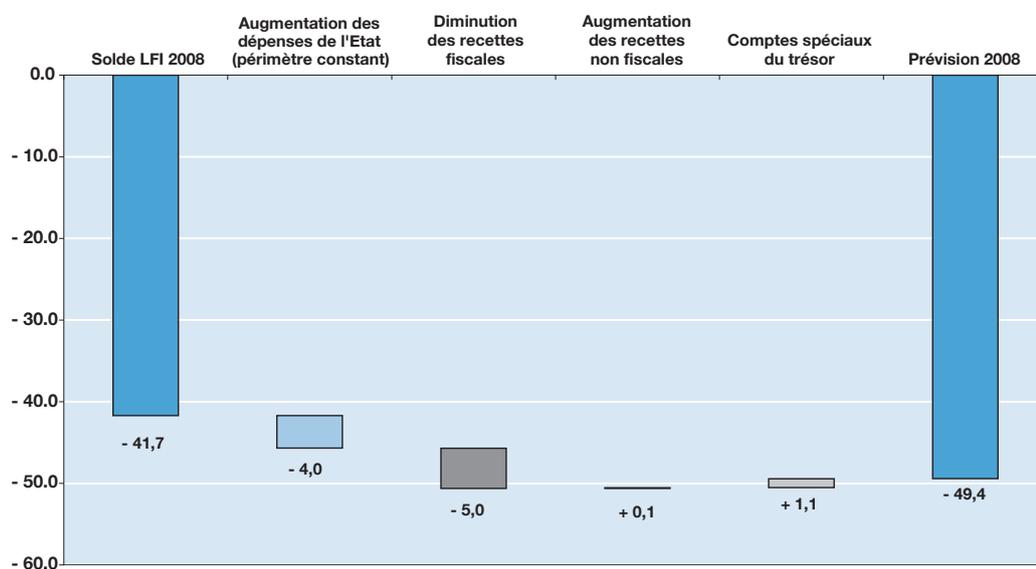
Les principales mesures conduisant à augmenter les dépenses sans contreparties en recettes sont les suivantes :

- l'inscription de dotations budgétaires en faveur de l'AFITF et d'OSEO, à hauteur de 1,2 Md€ et 0,14 Md€ respectivement. Ces organismes bénéficiaient jusqu'ici de dotations en capital ; ces opérations sont neutres sur le solde public et les dépenses publiques, compte tenu des améliorations symétriquement engendrées pour le sous-secteur des organismes divers d'administrations centrales (ODAC) ;
- la reprise de la dette du FFIPSA, dissous en 2009, qui entraîne une augmentation de 0,35 Md€ des charges d'intérêt de l'État.

Les autres mesures de périmètre, équilibrées, sont principalement :

- la mise en place du revenu de solidarité active (RSA), qui implique deux types de réallocations de moyens globalement neutres pour le solde de l'État : d'une part une subvention du budget général au fonds national des solidarités actives (FNSA) compensée par de moindres remboursements et dégrèvements concernant la prime pour l'emploi (0,4 Md€), d'autre part un transfert aux départements de l'allocation parent isolé (API, intégrée dans le nouveau dispositif), équilibré par un transfert de TIPP à due concurrence.
- la reprise de la dette de l'ERAP, qui s'accompagne d'un transfert à l'État de titres dont les revenus contrebalancent les nouvelles charges d'intérêt.

Si le PLF 2009 a ainsi été élaboré dans un contexte très contraint, il n'en constitue pas moins la consécration d'avancées primordiales, avec non seulement le passage à la pluriannualité, synonyme d'une visibilité accrue pour les gestionnaires, mais aussi l'inscription de ce budget triennal au sein d'une programmation d'ensemble, grâce à la loi de programmation des finances publiques.



Hors impact des mesures de périmètre en dépense, le solde est stabilisé par rapport à la prévision d'exécution.

**Encadré : Passage du solde budgétaire au déficit de l'État**

*En application de l'article 50 de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF), le rapport économique social et financier annexé au projet de loi de finances « explicite le passage, pour l'année considérée et celle qui précède, du solde budgétaire à la capacité ou au besoin de financement de l'État tel qu'il est mesuré pour permettre la vérification du respect des engagements européens de la France (...) ».*

Le passage du solde d'exécution des lois de finances au déficit de l'État au sens de la comptabilité nationale s'obtient par l'intermédiaire de différentes corrections.

- En ramenant à l'exercice concerné l'enregistrement de certaines dépenses et recettes du budget général (comptabilité de droits constatés);
- En retraitant des opérations budgétaires en opérations financières ou de patrimoine ;
- En intégrant des opérations non budgétaires, principalement des remises de dettes aux États étrangers.

En 2008, le déficit au sens de la comptabilité nationale serait inférieur de 2,2 Md€ à la dernière prévision d'exécution du solde budgétaire (- 49,4 Md€) et s'établirait à - 47,2 Md€. Cet effet résulterait principalement de :

- + 0,5 Md€ du passage en droits constatés de diverses recettes et dépenses du budget général.
- + 2,6 Md€ d'opérations du budget général retraitées en opérations financières. En particulier, le décaissement de 2,3 Md€ de dépenses militaires a été comptabilisé en opération financière, sans impact sur le solde maastrichtien, conformément à la décision d'Eurostat du 9 mars 2006 précisant l'enregistrement des dépenses militaires ;
- - 0,7 Md€ au titre des comptes spéciaux dont - 0,6 Md€ provenant du compte de prêts à des États étrangers. En comptabilité nationale, les prêts accordés par ce compte spécial ne sont pas une dépense dans la mesure où il ne diminue pas l'actif financier de l'État. Symétriquement, les remboursements de prêts ne sont pas une recette (hors intérêts) en comptabilité nationale ;
- - 0,1 Md€ résultant d'opérations non budgétaires de l'État mais qui ont un impact sur sa capacité de financement. Il s'agit principalement des remises de dettes en faveur d'États étrangers, traitées comme une dépense en comptabilité nationale, compensées par une correction positive au titre des intérêts courus non échus (ICNE).

Pour 2009, le besoin de financement de l'État s'établirait à - 48,3 Md€, soit à un niveau inférieur de 3,7 Md€ par rapport au déficit budgétaire (- 52,1 Md€), du fait essentiellement de :

- Des corrections de droits constatés de diverses recettes et dépenses du budget général pour + 0,5 Md€;
- + 2,2 Md€ d'opérations budgétaires retraitées en opérations financières sur le budget général principalement en raison du traitement des dépenses militaires ;
- + 1,3 Md€ au titre des comptes spéciaux notamment les comptes de concours financiers au titre des prêts accordés aux Etats étrangers ;
- - 0,1 Md€ résultant des remises de dettes publiques à des Etats étrangers.

## La situation financière des administrations

Le besoin de financement des administrations publiques locales (APUL) s'est fortement accru en 2007 pour atteindre 7,2 Md€ (soit un déficit de 0,4 point de PIB). Le déficit des APUL resterait élevé en 2008 mais en légère amélioration (0,3 point de PIB) avant de se stabiliser en 2009. Les recettes fiscales des APUL ralentiraient en 2008, compte tenu des faibles augmentations des taux des impôts directs locaux en année électorale et de l'évolution défavorable du marché immobilier qui pèserait sur le produit des droits de mutation. En 2009 en revanche, les recettes des impôts directs accéléreraient sous l'effet d'une augmentation plus sensible qu'en 2008 des taux votés. Les concours financiers de l'Etat évolueraient comme l'inflation. Cette évolution contrastée des recettes suivrait l'évolution globale des dépenses, marquée sur la période par les effets du cycle électoral communal sur l'investissement

### ■ Une progression de la dépense locale en ralentissement (+ 3,6 % en 2008 et + 3,7 % en 2009 après + 7,0 % en 2007).

L'investissement local connaîtrait un net ralentissement en 2008 avant de repartir légèrement à la hausse en 2009. Les dépenses d'équipement baisseraient de 1,1 % en 2008 après une hausse de 8,2 % en 2007. L'impact du cycle électoral communal serait en effet très marqué en 2008 dans la mesure où l'allongement d'une année du précédent mandat a permis aux équipes sortantes d'achever plus complètement qu'à l'accoutumée leurs programmes d'investissement. En 2009, l'investissement local connaîtrait une hausse modérée (+ 1,6 %), essentiellement tirée par les régions à la veille des échéances électorales de 2010.

Après plusieurs années de forte croissance, les **dépenses sociales** décélèreraient assez sensiblement. L'amélioration de la situation de l'emploi permettrait en effet, après plusieurs années de progression, une légère baisse du RMI en 2008. En 2009, certains facteurs de dynamisme de la dépense sociale locale, telle que la montée en charge de la prestation de compensation du handicap, devraient voir leurs effets s'atténuer.

L'évolution de la **masse salariale** resterait dynamique en 2008 et 2009 à plus de 6 %. Cette hausse n'est que partiellement liée aux transferts de personnels de l'Etat<sup>1</sup> vers les départements et les régions : en application de la loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités et aux libertés locales, 53 000 emplois ont été transférés aux départements et régions en 2008 (agents TOS de l'éducation nationale et agents de l'équipement principalement). Il est prévu de transférer environ 15000 emplois en 2009. Ces transferts de compétence sont intégralement compensés par des transferts de fiscalité : TIPP et TSCA (cf. encadré). Ils ne contribueraient qu'à hauteur de 2,8 % en 2008 et de 0,8 % en 2009 à la progression de la masse salariale locale. Par ailleurs, les communes et intercommunalités, qui ne sont pas concernées par les transferts de compétence, voient leur masse salariale évoluer de l'ordre de 4½ % par an en moyenne.

Les **charges d'intérêts** resteraient dynamiques (+ 12,6 % en 2008 puis + 5,9 % en 2009 après + 28,1 % en 2007). Cette progression reflèterait l'impact des hausses de taux à court terme intervenues ces derniers mois sur la dette à taux variable et les produits structurés. Par ailleurs, l'endettement des collectivités locales progresserait en lien avec le maintien à un niveau élevé de leur besoin de financement.

(1) Techniciens Ouvriers Service (TOS) et agents des DDE.

## publiques locales

**Hors transferts de compétences** liés à la décentralisation, la dépense locale évoluerait à un rythme moins soutenu en 2008 (+ 2,9 % après + 5,8 % en 2007) avant d'accélérer modérément en 2009 (+ 3,4 %), reflet de l'évolution cyclique de la dépense.

### Dépenses des administrations publiques locales

	Montant 2007	Répartition en %	Évolution 2008/2007	Évolution 2009/2008
<b>Total dépenses</b>	<b>212,2</b>	<b>100,0</b>	<b>3,6 %</b>	<b>3,7 %</b>
dont dépenses hors transfert de compétences*	210,0		2,9 %**	3,4 %**
<b>Dépenses de fonctionnement (hors intérêt)</b>	<b>155,9</b>	<b>73,5</b>	<b>4,7 %</b>	<b>4,5 %</b>
dont consommations intermédiaires	43,1	20,3	3,9 %	2,7 %
dont masse salariale	60,6	28,6	6,7 %	6,8 %
dont prestations sociales	17,6	8,3	3,1 %	4,9 %
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>51,8</b>	<b>24,4</b>	<b>- 0,3 %</b>	<b>1,2 %</b>
dont investissement direct (FBCF)	45,1	21,3	- 1,1 %	1,6 %
<b>Intérêts</b>	<b>4,5</b>	<b>2,1</b>	<b>12,6 %</b>	<b>5,9 %</b>

\* Mesures nouvelles issues de l'acte II de la décentralisation

\*\* Croissance de la dépense locale à champ constant glissant

■ **Les recettes locales (hors transfert d'impôts nationaux)<sup>2</sup> ralentiraient en 2008 (+ 3,7 % contre + 4,0 % en 2007), conséquence de la modération des hausses de taux d'imposition en année électorale, et continueraient de progresser à ce rythme en 2009.**

**Les ressources fiscales des APUL<sup>3</sup>**, hors transferts d'impôts nationaux (cf. encadré), ralentiraient en 2008 (+ 3,1 %) sous l'influence de deux facteurs. D'une part, les hausses de taux des impôts directs locaux devraient rester modérées en année électorale ; d'autre part, le rendement des droits de mutation à titre onéreux pèserait sensiblement sur les comptes locaux en lien avec l'évolution du marché de l'immobilier. En 2009, si les droits de mutation devraient baisser, les impôts directs locaux retrouveraient un certain dynamisme en début de cycle communal. La part prise en charge par l'Etat au titre des exonérations et des dégrèvements fiscaux augmenterait fortement en 2008 (+ 16,5 %), notamment en raison de l'abaissement du taux du plafonnement de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée. En 2009, elle devrait à nouveau augmenter de 7 à 8 %.

Les APUL bénéficient également, et pour une part importante (environ un quart de leurs ressources totales), de transferts en fonctionnement et en investissement en provenance de l'Etat et des autres secteurs des administrations publiques. En 2008 et 2009, ces transferts demeureraient dynamiques à périmètre courant (+ 3,4 % puis + 3,5 %), notamment en raison de versements en provenance des administrations de sécurité sociale (ASSO)<sup>4</sup>. Sur la période, l'ensemble des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales (55 Md€) évoluera comme l'inflation prévisionnelle.

(2) Fraction de TIPP et de TSCA destinée à compenser les transferts de compétences de l'acte II de la décentralisation (cf. encadré).

(3) Impôts locaux et part supportée par l'Etat.

(4) Notamment de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) en compensation de la prise en charge de l'APA et de la PCH ; et de la caisse nationale des allocations familiales (CNAF) principalement pour les prestations crèches qui augmentent régulièrement depuis 2007 dans le cadre du plan « crèches ».

### Encadré : La fiscalité attribuée par l'État (TIPP, TSCA), en compensation des transferts de compétences de l'acte II de la décentralisation.

Pour compenser le transfert de la gestion du RMI, intervenu à compter du 1er janvier 2004, l'État a attribué aux départements une fraction de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) à hauteur de 4,9 Md€.

Les transferts de compétences issus de la loi du 13 août 2004 (TOS, formation des infirmières, routes nationales d'intérêt local, syndicats de transports d'Ile de France, etc.), font également l'objet d'une compensation intégrale conformément aux principes constitutionnels. Cette compensation a pris la forme depuis 2006 d'une affectation aux régions et aux départements d'une partie des impôts nationaux : taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIPP) et taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA). Fin 2007, les montants alloués atteignaient 3,4 Md€.

En 2008, de nouveaux transferts de TIPP et de TSCA viennent compenser la poursuite du transfert des personnels TOS ainsi que ceux de la gestion des routes aux départements. Au total, l'augmentation des transferts atteindrait 1,7 Md€. En 2009, le surcroît de recettes transférées atteindrait 0,8 Md€ pour compenser la poursuite du transfert des agents TOS et de la DDE, ainsi que le transfert de la gestion de l'allocation parent isolé à compter du 1er juillet dans le cadre de la mise en place du revenu de solidarité active.

## Ressources des administrations publiques locales

	Montant 2007 (Md€)	Répartition en %	Évolution 2008/2007	Évolution 2009/2008
<b>Total ressources</b>	<b>205,0</b>	<b>100,0</b>	<b>4,4 %</b>	<b>3,8 %</b>
<i>ressources hors transfert de fiscalité*</i>	195,1		3,7 %	3,7 %
<b>Ressources fiscales</b>	<b>107,5</b>	<b>52,4</b>	<b>4,5 %</b>	<b>4,4 %</b>
<i>ressources fiscales hors transfert de fiscalité</i>	97,7		3,1 %	4,0 %
<i>dont recouvrements</i>	93,2	45,5	2,6 %	4,6 %
<i>dont part supportée par l'État</i>	14,3	7,0	16,5 %	3,0 %
<b>Transferts reçus des administrations publiques</b>	<b>57,5</b>	<b>28,0</b>	<b>3,4 %</b>	<b>3,5 %</b>
<b>Autres ressources</b>	<b>40,1</b>	<b>19,5</b>	<b>5,7 %</b>	<b>3,0 %</b>

\* Transfert de TIPP et de TSCA cumulé depuis 2004 (cf. encadré)

## Les administrations de sécurité sociale

Après un retour à l'équilibre en 2008 sous l'effet d'une bonne tenue des recettes et d'une maîtrise de la dépense sociale, les comptes des administrations de sécurité sociale (ASSO) — qui incluent notamment la sécurité sociale, l'assurance chômage et les régimes de retraites complémentaires — enregistreraient un besoin de financement de 0,1 point de PIB en 2009. Cette quasi stabilisation du solde entre 2008 et 2009 s'inscrit dans un contexte d'effort soutenu sur l'évolution des dépenses qui permet de limiter les conséquences d'une conjoncture moins favorable sur les recettes.

### ■ En 2008, le solde des ASSO retrouverait l'équilibre grâce à une bonne tenue des recettes et à un effort soutenu de maîtrise des dépenses.

Les recettes des administrations de sécurité sociale augmenteraient de + 3,5 % en 2008<sup>1</sup>. Cette croissance est avant tout le reflet de la bonne tenue des assiettes de prélèvements sociaux, notamment de la masse salariale privée (+ 4,5 %). Les mesures nouvelles jouent aussi favorablement en 2008 :

- la retenue à la source sur les dividendes votée en LFSS 2008 (+ 1,0 Md€) vient plus que compenser le contrecoup des mesures CSG de la LFSS 2007<sup>2</sup> (- 0,6 Md€) ;
- la suppression des exonérations de cotisations relatives à la branche AT/MP (accidents du travail et maladies professionnelles) et le durcissement du régime des préretraites et des indemnités de départ ou de mise en retraite contribueraient à soutenir les recettes sociales (pour près de 0,7 Md€) ;
- enfin, la nouvelle contribution sur les stocks options, votée en LFSS 2008, permettrait d'accroître les recettes des ASSO de l'ordre de 0,2 Md€.

Par ailleurs, la composition des recettes des administrations de sécurité sociale continue d'évoluer en 2008 comme en 2007 en lien avec la montée en charge des exonérations sur les heures supplémentaires compensées intégralement par des transferts de recettes fiscales (contribution sociale sur les bénéfiques et TVA sur les alcools).

Les prestations versées par les administrations de sécurité sociale progresseraient de 4,0 % en 2008, après 4,1 % en 2007. En dépit du fort dynamisme des prestations vieillesse (+ 5¼ %), plusieurs éléments concourent à cette quasi-stabilisation :

- après 4,2 % en 2007, la dépense sous ONDAM s'établirait à 3,3 % en 2008 (soit un dépassement de 0,75 Md€ de l'objectif fixé en LFSS 2008). Cette croissance contenue des dépenses maladie est le résultat conjugué des actions de maîtrise médicalisée engagées par les partenaires conventionnels, de la mise en place des franchises médicales sur les boîtes de médicaments, les actes paramédicaux et les transports de malades ainsi que de l'effet en 2008 des mesures mises en œuvre dans le cadre de la procédure d'alerte de 2007.
- la dépense sociale resterait par ailleurs contenue grâce au ralentissement des prestations familiales, + 2,3 % en 2008 après 2,9 % en 2007, sous l'effet notamment de la fin de la montée en charge de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE).

(1) Cette évolution passerait à 4,6 % si l'on corrigeait de l'impact du remboursement de 5 Md€ de la dette de l'Etat au régime général de sécurité sociale fin 2007. Les évolutions présentées dans cette fiche s'entendent hors cet impact.

(2) Modification du régime des acomptes de la CSG, placement et généralisation du prélèvement à la source des contributions sociales sur les revenus de placement.

- Après la forte baisse de 2007 (- 7,0 %), les prestations chômage augmenteraient légèrement (+ 0,8 %) sous l'effet de la revalorisation des allocations chômage et de la montée en charge de plusieurs dispositifs (validation des acquis de l'expérience, contrats de professionnalisation et aides aux créateurs d'entreprise), mais resteraient modérées grâce à la bonne tenue du marché de l'emploi.

**■ Dans le contexte d'une conjoncture moins favorable pour les recettes, un effort soutenu de maîtrise des dépenses permettrait la quasi-stabilisation du solde entre 2008 et 2009.**

Après deux années de forte croissance (4,7 % en 2007 et 4,6 % en 2008), les recettes des administrations de sécurité sociale ralentiraient en 2009 (+ 3,7 % hors effets exceptionnels) en raison du moindre dynamisme des assiettes de prélèvement (+ 3,5 % pour la masse salariale privée).

Un effort de redressement de 6 Md€ sera réalisé sur la sécurité sociale dans le cadre du PLFSS 2009 par un renforcement de la maîtrise de la dépense (environ 3 Md€ d'économies dont 1 Md€ de frais financiers grâce à la reprise de la dette par la CADES), des transferts au sein de la protection sociale pour 1,7 Md€, et enfin l'apport de recettes nouvelles pour 1,4 Md€.

En effet, au sein des administrations de sécurité sociale, la répartition des recettes évolue avec la hausse de 0,3 point de la cotisation vieillesse qui a vocation à être compensée par une baisse similaire des taux de cotisation chômage. Des ressources nouvelles seront apportées par la hausse de la contribution des organismes complémentaires (+ 1 Md€) et la mise en place d'un forfait social sur l'épargne salariale (+ 0,4 Md€).

Les prestations versées par les administrations de sécurité sociale progresseraient quant à elles à un rythme plus soutenu qu'en 2008, + 4,9 %. Ce regain serait essentiellement lié au dynamisme des prestations vieillesse (6,1 % en 2009 contre 5,2 % en 2008) et famille (3,5 % en 2009 contre 2,3 % en 2008) qui seraient revalorisées afin de compenser en termes réels le surcroît d'inflation observé en 2008 (la revalorisation des allocations familiales serait de 3,5 % et celle des pensions de 2,6 % en moyenne annuelle).

A contrario, la maîtrise des dépenses d'assurance maladie viendrait contrebalancer les effets de ces mécanismes d'indexation, avec un rythme d'évolution de l'ONDAM fixé à + 3,3 % en valeur dans le cadre du PLFSS 2009. Les soins de ville et l'hôpital contribueraient à l'effort de redressement avec un taux de progression identique pour chacun de ces deux secteurs. Les économies nécessaires pour atteindre ces objectifs passeraient par la poursuite des efforts de maîtrise médicalisée, le renforcement de l'efficacité du système de santé, en particulier à l'hôpital, et des mesures de diminution des tarifs et des prix dans les domaines où ils peuvent être jugés trop élevés au regard des coûts de production.

## Synthèse des comptes des administrations de sécurité sociale

	2007	2008	2009
Besoin de financement des ASSO (en points de PIB)	- 0,1	0,0	- 0,1
Évolution des prestations des ASSO	4,1 %	4,0 %	4,9 %
Évolution des recettes des ASSO hors effets exceptionnels (*) (**)	4,7 %	4,7 %	3,7 %

\* Remboursement de la dette Etat/Sécu en 2007

\*\* Affectation de 0,2 points de CSG du FSV à la CADES

## La programmation pluriannuelle des finances

*Pour la première fois, conjointement au projet de loi de finances traditionnel, le Gouvernement présente un projet de loi de programmation des finances publiques. La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 a consacré cette nouvelle catégorie de loi appelée à définir « les orientations pluriannuelles des finances publiques ». Cette loi est ainsi l'occasion de fixer, par un vote du Parlement, la stratégie nationale de finances publiques.*

*Toutefois, conformément à l'article 50 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1er août 2001, et dans la perspective du prochain dépôt du programme de stabilité 2010-2012 à la Commission Européenne, une programmation pluriannuelle de finances publiques figure traditionnellement dans le rapport économique, social et financier : elle reflète donc cette année le projet de loi de programmation des finances publiques et son rapport annexé.*

*La crise économique mondiale affecte profondément l'évolution de nos finances publiques, en pesant sur les recettes. Mais l'objectif d'assainissement de nos comptes publics n'est pas remis en cause. Pour y parvenir, le Gouvernement exclut l'augmentation des prélèvements obligatoires. C'est sur la dépense que doit porter l'effort. L'ensemble des administrations publiques, c'est-à-dire l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités locales, doivent participer pour réussir, comme en 2008, à diviser par deux le rythme de progression des dépenses publiques en euros constants. En dépit de la conjoncture très défavorable, cet effort permettra de stabiliser le déficit à 2,7 points de PIB en 2008 et 2009, et, poursuivi sur toute la durée de la législature, de retrouver le chemin de l'équilibre des finances publiques dès 2010, pour atteindre 0,5 point de déficit en 2012*

### ■ Hypothèses macroéconomiques

Le scénario économique retenu dans le cadre de la programmation pluriannuelle des finances publiques retient une hypothèse de croissance de 2½ % par an à partir de 2010. Le rebond de croissance en 2010 correspond à un scénario de retour de l'environnement international à un sentier de croissance proche de la moyenne, qui intègre un rattrapage mécanique mais partiel des retards de croissance accumulés en 2008 et 2009.

La croissance potentielle tirerait profit des réformes structurelles mises en œuvre par le Gouvernement depuis 2007. En particulier, la mise en place de la loi de modernisation de l'économie – qui favorisera la concurrence – et du crédit d'impôt recherche – qui soutiendra la recherche et développement – renforceront les gains de productivité liés au progrès technique. Les effets décalés de l'envolée des prix du pétrole pourraient cependant peser un peu sur le potentiel de moyen terme.

Dans ce scénario, les réformes structurelles sur le marché du travail contribueraient à ramener l'économie vers le plein emploi à l'horizon 2012. L'offre de travail bénéficierait des réformes engagées et en particulier de la loi sur les droits et devoirs des demandeurs d'emploi, du plan national d'action concertée pour l'emploi des seniors, de la réforme de la formation professionnelle actuellement en cours de préparation, du revenu de solidarité active ainsi que des effets de la loi portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail. La création d'un guichet unique au service des demandeurs d'emploi dans le cadre de la fusion ANPE-Assedic permettra une meilleure rencontre des besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi.

# publiques 2010-2012

## Scénario macroéconomique 2010-2012

Évolutions en moyenne annuelle 2010-2012, en %	Scénario central
PIB	2,5
Déflateur du PIB	1,75
Indice des prix à la consommation	1,75
Masse salariale du secteur privé	4,6

### ■ La stratégie de finances publiques repose sur une maîtrise de la dépense et la préservation des recettes

#### ***Poursuivre sur la période de programmation l'effort de maîtrise des dépenses publiques déjà prévu pour 2008 et 2009.***

Le redressement de la situation de nos finances publiques passe par une maîtrise marquée et continue de la dépense publique. En euros constants, la progression moyenne de la dépense publique sur longue période a été de l'ordre de 2 ¼ % par an.

L'objectif du Gouvernement est de diviser par deux ce rythme de croissance, soit une évolution d'environ 1% en volume ; cet objectif devrait déjà être atteint pour les années 2008 et 2009. Le redressement pérenne des finances publiques nécessite que cet effort soit poursuivi sur les années à venir. Une telle feuille de route est ambitieuse mais n'est pas hors d'atteinte, comme le montrent les expériences d'autres pays européens, notamment l'Allemagne.

#### ***Les dépenses des administrations publiques centrales***

Sur la dépense la plus directement pilotable, celle de l'État, l'objectif de maîtrise se traduit par une stabilisation des dépenses en euros constants (« zéro volume »). Compte tenu de la progression des charges de la dette, des pensions et des prélèvements sur recettes, cet effort sans précédent correspond à une stabilisation en euros courants des moyens des missions. Les organismes divers d'administration centrale (ODAC) seront aussi très directement associés à l'effort de maîtrise des dépenses de l'État.

#### ***Les dépenses des administrations de sécurité sociale***

La démarche de maîtrise des dépenses sociales entreprise en 2008 sera maintenue avec un rythme d'évolution proche de 1¾ % en volume sur la période 2009-2012. La progression de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) serait limitée à 3,3 % en valeur entre 2009 et 2012, notamment grâce à une meilleure efficacité du secteur hospitalier et aux progrès de la maîtrise médicalisée. L'accent mis sur l'emploi des seniors devrait limiter la hausse des dépenses de retraite avant le point d'étape prévu en 2010, alors que les plus petites retraites seront revalorisées. Enfin, la décrue du chômage sur la période de programmation et le retour au plein emploi en 2012 devrait largement contenir l'évolution des dépenses de l'assurance chômage.

#### ***Les dépenses locales***

Les dépenses des collectivités locales devraient aussi être moins dynamiques à l'avenir, compte tenu notamment des effets d'un cycle d'investissement moins marqué que le précédent, d'une inflexion significative de la masse salariale et des dépenses sociales. De plus, le Gouvernement

s'engage au côté des collectivités locales dans la maîtrise de leurs dépenses. Notamment, une commission consultative d'évaluation des normes a été créée au sein du comité des finances locales. Comme l'a annoncé le Président de la République, la question de l'enchevêtrement des compétences des collectivités locales sera aussi étudiée dès le mois de janvier afin de réduire les inefficacités et les dépenses inutiles. La programmation repose ainsi sur une hypothèse de progression des dépenses locales limitée, compatible avec un retour très progressif à l'équilibre du solde des collectivités locales.

### Évolution des dépenses publiques par sous-secteurs 1998-2012 (en moyenne annuelle, à champ courant, en comptabilité nationale)

	1998-2007	2008-2012
<b>Administrations publiques</b>	<b>2<sup>1/4</sup></b>	<b>1</b>
<i>Administrations publiques centrales (APUC)</i>	1	0
<i>Administrations publiques locales (APUL)</i>	4 <sup>1/4</sup>	1 <sup>1/4</sup>
<i>APUL hors impact décentralisation</i>	3 <sup>1/4</sup>	1 <sup>1/4</sup>
<i>Administrations de sécurité sociales (ASSO)</i>	2 <sup>3/4</sup>	1 <sup>3/4</sup>

Note de lecture : les administrations publiques centrales (APUC) regroupent l'État et les organismes divers d'administration centrale.

#### **Une sécurisation des recettes publiques et une stabilisation du niveau des prélèvements obligatoires**

La programmation repose sur des hypothèses de croissance et d'évolution spontanée des recettes prudentes. Aucune augmentation du poids des prélèvements obligatoires n'est prévue. Leur baisse demeure un objectif du Gouvernement, qui sera mis en œuvre si le retour à l'équilibre s'opère plus rapidement que le projet de loi de programmation pluriannuelle le prévoit. À cet effet, le projet de loi définit des règles de comportement afin d'assurer le respect des niveaux de recettes prévus – tout en autorisant le jeu des « stabilisateurs automatiques » – et de mettre des limites au développement des dépenses fiscales et des niches sociales.

#### ■ **Un retour à l'équilibre structurel des finances publiques en 2012**

##### **Une trajectoire conforme à nos engagements européens**

Malgré la faible croissance en 2008 et 2009 qui pèserait sur les recettes fiscales, le solde des administrations publiques serait stable en 2008 et 2009 grâce à l'important effort structurel réalisé sur la dépense. Avec le retour dès 2010 d'une croissance effective de 2,5 %, légèrement supérieure à la croissance potentielle de l'économie française, grâce à un rebond technique après deux années de croissance très faible et à l'influence des réformes structurelles mises en œuvre par le gouvernement, le redressement structurel des finances publiques amorcé en 2007 se traduira par une réduction du déficit effectif de l'ordre de 0,7 point de PIB chaque année entre 2010 et 2012.

Au total, l'effort marqué et soutenu sur la dépense ainsi que la préservation des recettes fiscales permettront un ajustement structurel du déficit public, supérieur à ½ point de PIB chaque année, conformément à nos engagements vis-à-vis de nos partenaires européens dans le cadre

du Pacte de Stabilité et de Croissance. Cet effort continu permettra d'atteindre quasiment l'équilibre des finances publiques en 2012, avec un déficit effectif de 0,5 point de PIB. En termes structurels, c'est-à-dire corrigés des effets du cycle, le solde serait même quasiment nul.

### Solde structurel des administrations publiques entre 2008 et 2012, en % du PIB

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Solde public</b>	<b>- 2,7</b>	<b>- 2,7</b>	<b>- 2,0</b>	<b>- 1,2</b>	<b>- 0,5</b>
variation du solde public	0,0	0,0	0,7	0,8	0,7
variation du solde conjoncturel	- 0,5	- 0,5	0,1	0,2	0,1
<b>variation du solde structurel</b>	<b>0,5</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>

#### ■ Les évolutions par sous-secteur des administrations publiques

La programmation des finances publiques reflète une amélioration du besoin de financement de chacun des sous-secteurs :

- le besoin de financement de l'État se réduirait de 1,2 point de PIB entre 2009 et 2012 ; cette réduction découlerait notamment de la progression des dépenses contenue à l'inflation ;
- compte tenu de la maîtrise de la dépense, notamment sur l'assurance-maladie, et de l'effet sur les différents régimes de la baisse du chômage, le solde des administrations de sécurité sociale – qui comprend le régime général, mais aussi les régimes de retraites complémentaires et l'assurance-chômage– redeviendrait excédentaire dès 2010 pour atteindre 0,2 point de PIB en 2011 et 0,3 point de PIB en 2012.
- la capacité de financement des organismes divers d'administration centrale resterait excédentaire sur la période 2009-2012 et atteindrait environ 0,3 point de PIB, grâce notamment au désendettement de la CADES.
- Enfin, les administrations publiques locales réduiraient progressivement leur déficit d'un peu moins de 0,1 point de PIB chaque année, pour atteindre un solde proche de l'équilibre au terme de la période de programmation.

### Capacité (+) ou besoin (-) de financement par sous-secteurs en % du PIB

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Administrations publiques</b>	<b>- 2,7</b>	<b>- 2,7</b>	<b>- 2,0</b>	<b>- 1,2</b>	<b>- 0,5</b>
État	- 2,4	- 2,4	- 2,0	- 1,6	- 1,2
Organismes divers d'administration centrale	0,0	0,2	0,2	0,2	0,3
Administrations publiques locales	- 0,3	- 0,3	- 0,2	- 0,1	0,0
Administrations de sécurité sociale	0,0	- 0,1	0,0	0,2	0,3

**La trajectoire de dette publique**

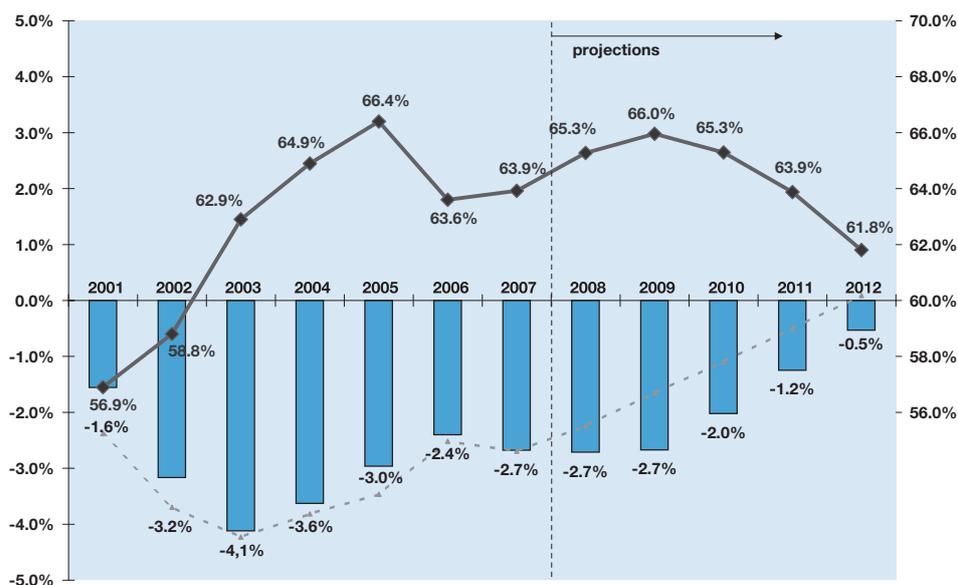
Malgré le redressement structurel des finances publiques, la conjoncture dégradée en 2008 et 2009 (cf. fiche 1 sur la dette pour davantage de détails) pèserait sur le ratio de dette qui progresserait légèrement en 2008 et 2009. La tendance s'inverserait toutefois dès 2010 : en effet, la poursuite de la réduction du déficit public et le retour de l'économie française à une croissance proche de son potentiel réduirait le ratio de dette de ¾ point de PIB en 2010, de 1½ point de PIB en 2011 et de 2 points de PIB en 2012, sous l'hypothèse que les flux nets d'acquisitions d'actifs financiers sont nuls tout au long de la période de programmation. Au-delà de la maîtrise de la dépense publique et de la résorption des déficits qui réduiront mécaniquement la dette publique, les cessions nettes d'actifs supplémentaires, réalisées selon les conditions de marché, seront affectées au désendettement.

### Principaux agrégats de finances publiques, en % du PIB

	2008	2009	2010	2011	2012
Déficit public	- 2,7	- 2,7	- 2,0	- 1,2	- 0,5
Dette publique	65,3	66,0	65,3	63,9	61,8
Dépense publique progression en volume	0,9	1,2	1,1	1,2	1,1
Prélèvements obligatoires	43,2	43,2	43,2	43,2	43,2

#### Evolution de la dette publique, du solde public et du solde structurel (points de PIB)

Déficit public (éch. gauche) ■  
 Dette publique (éch. droite) —●—  
 Solde structurel hors soultes (éch. gauche) - - -



# Impact sur la croissance et l'emploi de la loi de modernisation de l'économie

En France, le taux d'emploi et le degré de concurrence sont faibles par rapport à la plupart des pays développés. Un redressement de ces deux paramètres permettrait d'augmenter sensiblement le taux de croissance de l'économie française à moyen terme. D'après une étude du FMI<sup>1</sup>, le seul renforcement de la concurrence sur le marché des biens et des services à des niveaux proches de ceux observés dans d'autres pays accroîtrait au bout de quelques années le niveau du PIB de près de 8 points, soit un effet sur la croissance annuelle de plusieurs dixièmes de pourcent chaque année.

De nombreux rapports, confortés par les analyses des organisations internationales (OCDE, FMI, Commission européenne), ont étayé ces constats et débouché sur un ensemble de propositions. On peut citer en particulier le rapport « Le sursaut : vers une nouvelle croissance pour la France »<sup>2</sup>, le rapport « De la précarité à la mobilité : vers une Sécurité sociale professionnelle »<sup>3</sup> et le récent rapport de la Commission pour la libération de la croissance française<sup>4</sup>. Ces analyses mettent en évidence la nécessité de simplifier la réglementation, de renforcer la concurrence dans certains secteurs et de favoriser la croissance des Petites et Moyennes Entreprises (PME).

La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 est une étape importante de la démarche de réforme visant à renforcer le potentiel de croissance de l'économie française. La loi de modernisation de l'économie comprend un large éventail de mesures portant sur la mobilisation des entrepreneurs (titre I), la concurrence (titre II), l'attractivité (titre III) et les financements (titre IV). Cette loi devrait plus spécifiquement augmenter la capacité de croissance et d'innovation des entreprises françaises, notamment des plus petites d'entre elles, ainsi que permettre des gains de pouvoir d'achat pour les consommateurs et dégager de nouvelles opportunités d'emploi pour les travailleurs de toutes qualifications et de tous âges.

L'évaluation de l'impact de la loi de modernisation de l'économie sur la croissance et l'emploi implique de passer du qualitatif au quantitatif, de réformes sectorielles de nature réglementaire à des évaluations chiffrées. Les évaluations présentées ici ne couvrent donc qu'une partie des mesures contenues dans la loi de modernisation de l'économie, celles qui ont pu être quantifiées. Elles reposent sur deux types de calcul : modélisation dans le cas des mesures pro-concurrence et calculs ad hoc (références à des réformes antérieures par exemple) quand la modélisation n'est pas possible. Elles ont été réalisées de manière prudente, sans tenir compte d'effets dynamiques potentiels, liés aux économies d'échelle ou aux conséquences à long terme de ces réformes sur l'innovation.

(1) L. Everaert, W. Shule, « Structural Reforms in the Euro Area: Economic impact and role of synchronization across markets and countries », *IMF Working paper 06/137*, 2006.

(2) Groupe de travail présidé par Michel Camdessus, 2004.  
<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/044000498/0000.pdf>

(3) Rapport de P. Cahuc et F. Kramarz, 2004.  
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/054000092/index.shtml>

(4) Rapport de la Commission présidée par J. Attali, 2007.  
<http://www.liberationdelacroissance.fr/files/rapports/rapportCLCF.pdf>

Au total, il paraît prudent et raisonnable de considérer que la loi de modernisation de l'économie est de nature à augmenter le taux de croissance d'au moins 0,3 % de PIB par an à partir de 2009 et de favoriser les créations d'emplois marchands à hauteur d'environ 50 000 postes par an à partir de la même année. Environ la moitié de cet impact global est attendue de l'intensification de la concurrence dans le secteur de la distribution, due principalement à l'assouplissement de la législation relative à l'urbanisme commercial et à la négociabilité des conditions de ventes.

### Faciliter la création et le développement des entreprises

La loi de modernisation de l'économie, dans son titre I, met en place des réformes qui bénéficieront à l'ensemble des opérateurs économiques, facilitant ainsi la création, le développement et la reprise des entreprises :

- **Les PME** : les mesures de simplifications prévues visent à faciliter la gestion des PME. Il s'agit plus particulièrement de la simplification du droit des sociétés applicable aux PME, du lissage des effets de seuils financiers pour les PME en croissance et de la réduction des délais de paiement (plafonnement à 60 jours dans un premier temps, puis ouverture de négociations secteur par secteur).

- **Les créateurs d'entreprise** : les démarches pour se « mettre à son compte » ou pour créer son entreprise seront simplifiées, en particulier les contraintes fiscales et sociales seront allégées. Les micro-entreprises paieront des charges sociales et fiscales exclusivement en fonction de leur chiffre d'affaire.

- **Les entreprises innovantes** : les dispositions prises ont pour objet de favoriser l'accès des PME innovantes à la commande

publique, en permettant un traitement préférentiel de celles-ci lors de la passation des marchés publics. Dans ce cadre, les acheteurs publics peuvent réserver aux PME innovantes<sup>5</sup> une partie de leurs marchés de haute technologie, de recherche et développement et d'études technologiques, lorsque ces marchés sont d'un montant inférieur aux seuils des procédures formalisées. Par ailleurs, la sécurité juridique sera renforcée en développant les procédures de rescrit (garanties opposables fournies par l'administration à la demande d'un contribuable) en matière de crédit d'impôt recherche, notamment.

- **Les repreneurs d'entreprise** : afin de pérenniser l'actionnariat des PME, et d'encourager les reprises, en particulier par un proche ou par un salarié, les droits de mutation seront réduits de manière significative. Par ailleurs, les droits sur la vente de fonds de commerce seront allégés.

Parmi ces différentes mesures, les effets macroéconomiques de trois d'entre elles ont pu être spécifiquement évalués : la réduction des délais de paiement, le lissage des effets associés aux seuils financiers et les mesures de simplifications administratives pour les PME.

(5) Sociétés répondant aux conditions définies au I de l'article L 214-41 du code monétaire et financier.

### **La réduction des délais de paiement renforcera la solidité financière des entreprises**

Le crédit interentreprises représente en France près de 600 milliards d'euros et est souvent associé à des délais de paiement relativement longs. Avec environ 72 jours de délai de paiement moyen en France (contre une moyenne de 58 jours en Europe) et près de 30 % des dettes fournisseurs et des créances clients réglées au-delà de 60 jours, les conditions de paiement ne sont actuellement pas satisfaisantes. Cette situation pèse sur le développement des PME qui rencontrent des difficultés de trésorerie ou d'accès à des financements nouveaux.

La loi de modernisation de l'économie prévoit la mise en place progressive d'un dispositif contraignant visant à réduire les délais de paiement, qui sont plafonnés à 60 jours (45 jours fin de mois) à compter du 1er janvier 2009, voire moins en fonction des résultats des négociations à venir secteur par secteur. Les pénalités de retard exigibles en cas de retard de paiement sont renforcées pour être plus dissuasives et le non-respect des délais pourra être sanctionné plus facilement devant le juge civil.

Les effets macroéconomiques d'une **réduction des délais moyens de paiement** peuvent être calculés selon la méthode suivante. La loi prévoyant un délai maximum de 60 jours, le délai moyen baissera donc en-deçà de ce seuil. Dans ce contexte, une réduction des délais de paiement moyens d'une quinzaine de jours sur 5 années permettrait de dégager plusieurs milliards d'euros de trésorerie supplémentaire pour les entreprises et notamment les Petites et Moyennes Entreprises. Ce fonds de roulement additionnel associé à la mesure financière un investissement à due concurrence dans la production.

Sur la base du coût moyen du travail, prélèvements obligatoires compris, dans le

secteur privé et en tenant compte de la part de la rémunération du facteur travail dans la valeur ajoutée, l'effet sur l'emploi associé au surcroît de valeur ajoutée produite lié à cette augmentation des fonds propres est de 75 000 postes à moyen terme, soit **15 000 créations d'emplois par an sur 5 ans**. Ce surcroît d'emploi représente un gain de croissance de **près de 0,1 % du PIB par an sur 5 ans**.

Cette estimation est prudente car elle ne prend pas en compte la possibilité pour les entreprises bénéficiant de la mesure de recourir à davantage d'endettement bancaire sans pour autant dégrader leur structure de bilan.

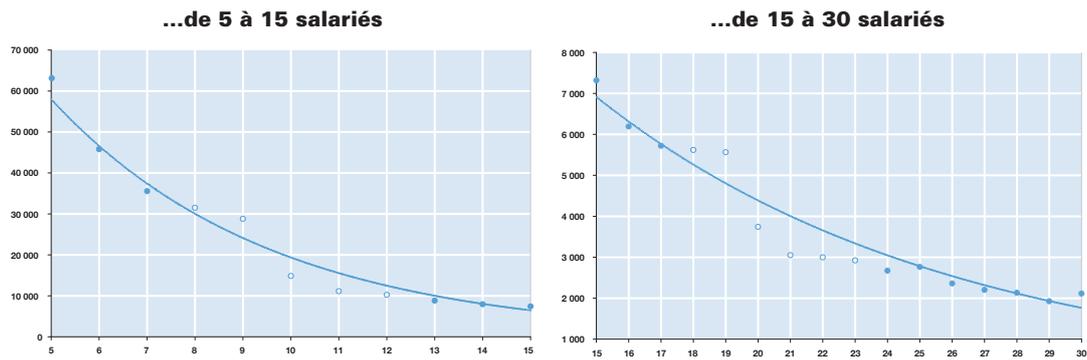
### **Le lissage des effets associés aux seuils financiers lèvera un obstacle au développement des entreprises**

Le franchissement des seuils de 10 ou de 20 salariés entraînait jusqu'à présent un alourdissement des charges financières des entreprises qui recrutaient : formation professionnelle, fonds national d'aide au logement, perte de certains allègements de cotisations sur les bas salaires ou sur les heures supplémentaires.

Les seuils ne constituent pas des barrières infranchissables mais entraînent des discontinuités : alors que le coût marginal d'un emploi supplémentaire augmente au voisinage du seuil, l'entreprise en phase de croissance tend à ne pas franchir le seuil immédiatement pour répartir le surcoût sur un nombre d'embauches plus important. Si la taille optimale de l'entreprise se révèle être supérieure de quelques salariés au seuil, celui-ci sera finalement franchi. La présence d'un seuil peut donc freiner la croissance d'une entreprise rentable (graphique 1).

## Graphique 1

## nombre d'entreprises selon leur effectif...



La loi de modernisation de l'économie crée une période de gel expérimental des conséquences financières du franchissement des seuils de 10 ou 20 salariés sur trois ans (jusqu'à fin 2010) suivi d'un retour au régime de droit commun lissé sur 4 ans. Les cotisations sociales n'augmentent pratiquement pas lorsque l'entreprise recrute de nouveaux salariés et franchit ces seuils. Cette mesure s'applique en cas de croissance interne comme en cas de croissance externe conduisant à franchir les seuils.

Le **lissage des effets associés aux seuils financiers** est donc de nature à diminuer le déficit d'emploi actuellement observé aux seuils de 10 et 20 salariés, qui peut être évalué à 25 000 postes sur l'ensemble de l'économie. Le lissage des effets de seuil devrait aussi se traduire par des effets dynamiques liés au soutien au développement des PME qui en résulte. Par prudence, ces effets dynamiques, difficiles à quantifier, ne sont pas ici pris en compte. Les méthodes de calcul utilisées montrent qu'il est raisonnable de considérer que la mesure de lissage des seuils financiers contenue dans la loi devrait aboutir à **5 000 créations de postes par an sur 5 ans**. Ce surcroît d'emploi représente un gain de croissance de **près de 0,05 % du PIB par an sur 5 ans**.

### Les mesures de simplifications administratives faciliteront l'activité des PME

La loi de modernisation de l'économie comporte plusieurs dispositions réformant le droit des sociétés. Elle simplifie le fonctionnement des sociétés à responsabilité limitée (SARL) en allégeant le régime de publicité légale et en prévoyant la possibilité de recourir à la téléconférence pour les assemblées d'associés. Elle simplifie également le droit des sociétés par actions simplifiées (SAS) en dispensant les plus petites de l'obligation de désigner un commissaire aux comptes, en supprimant les règles de publication annuelle des droits de vote et en autorisant les apports en industrie (c'est-à-dire le travail que l'associé s'engage à exécuter au profit de la société).

L'estimation de l'effet macroéconomique des **dispositions de simplifications administratives** pour les PME (hors mesures relatives aux délais de paiement et au lissage des seuils) peut utilement tirer profit de l'expérience naturelle de simplification du statut des entrepreneurs de la loi pour l'initiative économique d'août 2003, qui a simplifié la création d'entreprises, facilité le financement des nouvelles entreprises et favorisé la transition entre le statut de salarié et celui d'entrepreneur. Elle a permis d'augmenter le nombre annuel de créations d'entreprises

de 30 000 dès l'année de sa mise en œuvre.

En reprenant les enseignements de cette expérience, et sous les hypothèses très prudentes en matière de taux de disparition et en tenant compte du nombre moyen d'emplois par entreprise créée (entre 1,5 et 2), l'effet sur l'emploi du statut de l'entrepreneur contenu dans la loi de modernisation de l'économie serait d'environ 25 000 postes sur 5 ans, soit **5 000 créations d'emplois par an sur 5 ans**. Ce surcroît d'emploi représente un gain de croissance annuelle de **près de 0,05 % de PIB par an sur 5 ans**.

### Mobiliser la concurrence comme nouveau levier de croissance<sup>6</sup>

Le titre II de la loi de modernisation de l'économie vise à dynamiser la concurrence par une série de mesures spécifiques au commerce de détail, tout en améliorant la protection du consommateur dans le droit de la consommation. Trois éléments-clés du secteur du commerce de détail sont concernés : réforme des relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs, réforme des soldes et réforme de la réglementation en matière d'urbanisme commercial. L'impact macroéconomique de ces réformes est

évalué globalement, pour l'ensemble du dispositif et non pas mesure par mesure.

### **La poursuite de la réforme des relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs devrait permettre une diminution des marges arrière et un accroissement de la concurrence entre fournisseurs bénéfique au consommateur**

Les effets inflationnistes de la loi du 1er juillet 1996 relative à la loyauté et à l'équilibre des relations commerciales (« loi Galland ») sur les prix de produits de grande consommation (couplée à la loi du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, la « loi Raffarin ») sont particulièrement visibles si l'on observe l'évolution des prix des produits en France par rapport à la moyenne de la zone euro (graphique 2)<sup>7</sup>. Ce graphique met bien en évidence une période de divergence de 1996 à 2004 (application de la loi Raffarin) suivie à partir de 2004 d'une période de convergence (Accords de baisses de prix dans la grande distribution dits Sarkozy, lois Galland, Dutreil).

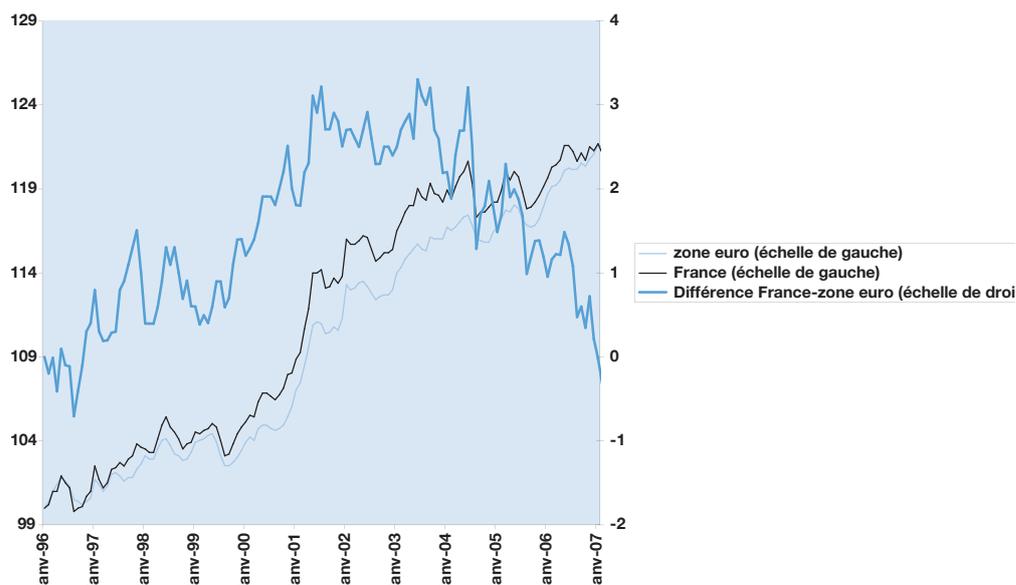
(6) Cf. Rapport Économique, Social et Financier 2008 : La concurrence, un outil en faveur de la croissance, de l'emploi et du pouvoir d'achat.

(7) Le niveau de prix des produits alimentaires est ici utilisé de préférence au niveau de prix global car la grande distribution est plus prévalente dans la distribution de produits alimentaires.

## Graphique 2

## Évolution des prix des produits alimentaires en France et dans la zone euro

(Composante alimentation de l'indice des prix à la consommation harmonisé; zone euro à 12 pays; Base 100 en janvier 1996, source Eurostat)



Ces effets justifient la poursuite de la réforme des modalités de détermination des tarifs entre fournisseurs et distributeurs. La loi du 2 août 2005 en faveur des PME (« loi Dutreil ») et la loi du 3 janvier 2008 pour le développement de la concurrence au service des consommateurs ont progressivement ouvert aux distributeurs la faculté de réintégrer la totalité des marges arrières dans le seuil de revente à perte. Pour autant, tel qu'il est défini avant la loi de modernisation de l'économie, le régime des conditions générales de vente limite encore la différenciation tarifaire et impose une transparence des tarifs dont les effets anti-concurrentiels restent significatifs.

La réforme de la législation sur les conditions générales de vente, et en particulier la suppression de la condition de transparence et d'unicité tarifaires, permet de supprimer une des principales raisons de l'utilisation intensive des marges arrières par les entreprises de la distribution. Elle a également pour effet d'accroître la concurrence entre ceux des fournisseurs qui disposent d'un pouvoir de marché important, essentiellement les fabricants de produits de marque nationale, ainsi qu'entre les distributeurs.

### Les commerçants pourront choisir deux semaines supplémentaires de soldes tout au long de l'année

Les soldes jouent un rôle important dans certains secteurs, et notamment dans celui de l'habillement.

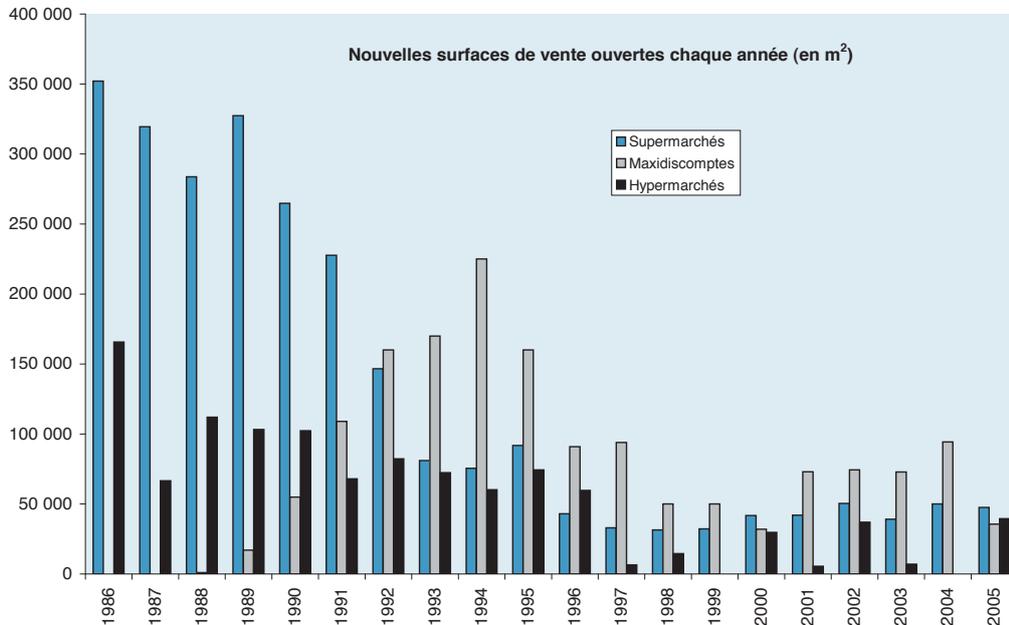
Désormais, au lieu de deux périodes fixes de six semaines de soldes, la loi permet deux semaines supplémentaires flottantes de soldes dont les dates resteront à la discrétion du commerçant, en plus des deux périodes de soldes ordinaires, qui passent à cinq semaines. Par ailleurs, les écoulements de fins de série sont autorisés tout au long de l'année mais sans possibilité de revente à perte.

### La réforme de la réglementation en matière d'urbanisme commercial relancera la concurrence sur le territoire national dans la grande distribution

La loi Raffarin du 5 juillet 1996 a abaissé à 300 m<sup>2</sup> le seuil de surface à partir duquel tout projet d'implantation et d'extension d'un commerce est soumis à une autorisation des Commissions départementales d'équipement commercial (CDEC)<sup>(8)</sup>. L'objectif en était de favoriser l'essor du commerce de proximité. Cependant, en

(8) La loi Royer de 1973 prévoyait un seuil de 1 000 m<sup>2</sup> dans les agglomérations de moins de 40 000 habitants et de 1 500 m<sup>2</sup> dans les autres.

pratique, si elle n'a pas réussi à enrayer le déclin du commerce en centre-ville, elle a significativement freiné la création de nouvelles surfaces commerciales, comme l'illustre le graphique 3.



Graphique 3

**Nouvelles surfaces de vente ouvertes chaque année (en m<sup>2</sup>)**

La réforme de la législation en matière d'urbanisme commercial s'avère nécessaire, tant d'un point de vue économique, car elle constitue une entrave à la concurrence en érigeant une barrière réglementaire à l'entrée, que juridique, car la Commission européenne a ouvert une procédure d'infraction à l'encontre de la France en décembre 2006, considérant que la législation française contrevient à l'article 43 du traité sur l'Union européenne.

La loi de modernisation de l'économie a modifié les compétences et la composition des CDEC, renommées commissions départementales de l'aménagement commercial (CDAC) :

(i) les CDAC ne comptent plus de représentants des autorités consulaires

mais, en plus des élus locaux, trois personnalités qualifiées nommées par le préfet ;

(ii) les CDAC se prononcent sur des critères d'urbanisme, de développement durable et d'insertion dans l'environnement exclusivement, sans critère économique.

La planification économique disparaît ainsi totalement du système d'autorisation, y compris dans l'exposé des principes de la loi. Le seuil d'autorisation est porté à 1 000 m<sup>2</sup>. De plus les procédures sont rendues plus rapides (le délai de traitement d'une demande passe à deux mois) et les commerces qui bénéficiaient d'un régime dérogatoire (concessionnaires automobiles, stations-services, garages, hôtels) rentrent dans le régime du droit commun de l'urbanisme général. La concurrence

accrue, notamment dans le secteur de l'hôtellerie, a des conséquences significatives. Le seul régime particulier maintenu est celui du cinéma, à travers la création d'un système spécifique d'autorisation par le biais de commissions départementales d'aménagement cinématographique<sup>9</sup>.

La réforme permettra de faire disparaître presque entièrement les effets anti-concurrentiels de la réglementation de l'urbanisme commercial.

La procédures d'agrément devraient se trouver accélérées et simplifiées et les coûts supportés par les porteurs de projet allégés.

Enfin, l'introduction de pouvoirs d'injonction structurelle pour le Conseil de la concurrence dans le secteur du commerce de détail constitue une avancée qui devrait permettre d'accroître l'effectivité de la concurrence dans ce secteur<sup>10</sup>.

**Les mesures mobilisant la concurrence comme nouveau levier de la croissance devraient au total entraîner la création de 140 000 emplois au bout de quelques années.**

Le renforcement de la concurrence, devrait se traduire par des gains de productivité et des baisses de marges, et s'accompagner de gains de pouvoir d'achat

pour les ménages et d'une diversification des services, d'où un effet global positif sur l'emploi.

Le mark-up (ou marge économique)<sup>11</sup>, qui mesure l'intensité concurrentielle d'un secteur, estimé à 1,55 dans la grande distribution sur la période 1995-2002, reviendra alors progressivement à un niveau inférieur au niveau antérieur à 1996 (1,21), sans pour autant atteindre la concurrence pure et parfaite (1)<sup>12</sup>. Il est difficile de déterminer précisément à quel niveau, dans cette fourchette entre 1,2 et 1, le mark-up se stabilisera. L'estimation retenue dans ce cadre est celle d'un passage à un mark-up de 1,1 à terme. Au total, la **réforme du commerce de détail s'accompagnerait alors de 140 000 créations d'emplois dans l'économie, dont 50 000 dans le commerce. L'accroissement du PIB atteindrait 0,9 %**. Compte tenu de la nécessité que les nouveaux projets de surfaces commerciales voient le jour et aboutissent à une intensification de la concurrence, la réforme mettra quelques années à produire tous ses effets.

Cette évaluation constitue un minorant dans la mesure où l'abrogation du régime instauré par la loi Raffarin pour l'hôtellerie permettra également des créations d'emplois. L'abrogation du régime instauré par la loi Raffarin pour l'hôtellerie permettrait quant à elle la création d'environ

(9) Elles se prononcent selon un critère de diversité de l'offre cinématographique sans test économique.

(10) Un amendement du président de la commission des affaires économiques de l'Assemblée a donné au Conseil de la concurrence la possibilité d'adopter des mesures structurelles – en pratique des cessions d'actifs (magasins) – à l'encontre de grands distributeurs qui auraient abusé de leur position dominante sur une zone de chalandise locale. Ces injonctions sont conçues comme un outil de dernier ressort en ce sens qu'il faut que les mesures classiques d'injonctions comportementales et de sanctions aient préalablement été mises en œuvre, qu'elles aient échoué et que l'abus persiste.

(11) Plus le secteur est concurrentiel, plus le mark-up se rapproche de 1. Le mark-up doit être distingué du taux de marge comptable défini par le rapport EBE/VAB. Un mark-up élevé indique des profits anormalement élevés, tandis qu'un taux de marge (EBE/VAB) élevé peut simplement refléter une forte intensité capitalistique du secteur. Voir Bouis « Quels secteurs réformer pour augmenter la croissance et l'emploi ? », Document de travail, DGTPE, décembre 2007.

[http://www.finances.gouv.fr/directions\\_services/dgtpe/etudes/doctrav/pdf/cahiers-2007-13.pdf](http://www.finances.gouv.fr/directions_services/dgtpe/etudes/doctrav/pdf/cahiers-2007-13.pdf)

(12) La satisfaction des conditions d'une concurrence pure et parfaite, correspondant à un mark-up de 1, supposerait que s'ajoutent à cette option de réforme l'autorisation de la revente à perte et une politique de la concurrence active contre oligopoles et monopoles locaux.

27 000 emplois supplémentaires dans l'économie marchande, dont 22 000 emplois dans le secteur de l'hôtellerie, et une augmentation de la valeur ajoutée des branches marchandes de long terme d'environ 0,2 %. Ces effets positifs, qui ne tiennent compte ni d'une possible amélioration de la productivité dans le secteur, ni des effets externes liés au tourisme étranger, devraient apparaître progressivement.

Il est à noter que l'impact positif sur l'emploi dans le secteur de la distribution estimé ici ne comprend pas certains effets dynamiques tenant au fait, par exemple, que le renforcement de la concurrence stimule la compétition sur les prix mais aussi par la différenciation des services et l'innovation.

Le FMI<sup>13</sup> estime que « ces mesures devraient assurer une baisse durable des prix de détail de près de 2 %, soit un gain moyen de 1 000 € de pouvoir d'achat par an pour chaque ménage français ».

### **Les mesures portant sur l'attractivité économique de la France et la mobilisation des financements au service de la croissance**

Le titre III (Mobiliser l'attractivité au service de la croissance) comporte notamment des mesures destinées à améliorer l'accès de la population au numérique, en particulier au très haut débit, et à améliorer l'attractivité économique de la France. Il encourage la création de réseaux de fibre optique en précisant les relations entre opérateurs et syndicats de copropriété, en précisant les conditions de partage entre opérateurs des infrastructures terminales, en prévoyant la pré-installation de la fibre optique dans les immeubles

neufs et en donnant une information aux collectivités locales sur le développement des réseaux.

La loi de modernisation de l'économie propose aussi de permettre le recours à une procédure d'enchères pour l'attribution de fréquences issues du « dividende numérique » par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP). Une procédure d'enchères peut constituer un moyen efficace d'attribution de droits sur une ressource limitée, comme le sont les fréquences hertziennes libérées par l'extinction de la diffusion analogique de la télévision d'ici novembre 2011.

L'attribution de bandes de fréquences pour des services de téléphonie mobile via cette procédure permettrait en effet, au contraire d'une procédure de soumission comparative (ou « concours de beauté »), d'allouer exactement le nombre de licences disponibles sans laisser de rente aux opérateurs. Cette procédure concurrentielle devrait conduire à sélectionner les opérateurs les plus efficaces, dont les offres sont les plus compétitives, pour développer les applications les plus valorisées par les consommateurs.

Le recours à des enchères aurait donc pour effet d'accroître la concurrence dans le secteur de la téléphonie mobile, soit par l'entrée de nouveaux opérateurs, soit par le déploiement accéléré de nouveaux services par les opérateurs existants. Cette évolution serait favorable à l'emploi et la croissance en raison d'une diminution du mark-up (on estime qu'il devrait être ramené de 1,43 à 1,32) et des prix du secteur qui se traduirait par un gain de pouvoir d'achat des ménages.

(13) « France — Déclaration de fin de mission, 2008 », <http://www.imf.org/external/np/ms/2008/fra/071108f.htm>

L'amélioration de l'attractivité économique de la France passe également par l'amélioration du régime fiscal des impatriés<sup>14</sup>, rendu plus généreux : il est élargi aux non-salariés et un nouveau dispositif de déduction des primes d'impatriation, plus favorable, est mis en place.

Le titre IV (Mobiliser les financements pour la croissance) élargit la distribution du livret A, qui est désormais ouvert à toutes les banques et non plus distribué exclusivement par trois établissements (Banque postale, Caisses d'épargne et Crédit mutuel sous le nom de livret bleu) et prévoit un ensemble de mesures destinées à moderniser la place financière de Paris.

L'effet sur l'activité de la plupart de ces mesures est par nature favorable. Il est néanmoins difficile de les quantifier par des modèles macroéconomiques et avec une précision suffisante.

À titre indicatif, on peut noter que l'utilisation d'une procédure d'enchères pour l'attribution de fréquences par l'ARCEP devrait à terme provoquer une hausse de 0,05 % du PIB et un gain de 4 500 emplois.

Par ailleurs, l'élargissement de la distribution du livret A constitue une mesure de nature à renforcer la concurrence dans le secteur bancaire et la croissance économique.

**Au total, il paraît prudent et raisonnable de considérer que la loi de modernisation de l'économie est de nature à augmenter la croissance d'au moins 0,3% de PIB par an à partir de 2009 et de favoriser les créations d'emplois marchands à hauteur d'environ 50 000 postes par an à partir de la même année.**

---

(14) L'impatriation consiste à ce qu'une multinationale transfère des employés de ses filiales étrangères vers le marché national. Afin d'encourager ce phénomène pour les hauts salaires et d'attirer ainsi en France des centres décisionnels, un régime fiscal particulier a été mis en place en 2003, qui permet au salarié nouvellement résident en France de déduire de son revenu la prime d'impatriation que lui verse son entreprise.

# Les politiques de l'emploi

## Le défi du plein emploi

### Une nouvelle impulsion en faveur de l'emploi

Le nombre d'emplois a crû de manière très forte en 2007. Plus généralement, les conditions du marché du travail se sont améliorées en France dans les années récentes. Ainsi près d'un million d'emplois ont été créés dans l'économie française depuis le début 2004, et ces nouveaux emplois l'ont été à plus de 80 % dans le secteur concurrentiel.

De même, le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) s'est replié. Au premier semestre 2008 il s'est inscrit à 7,2 % en France métropolitaine, son plus bas niveau depuis 25 ans. L'ensemble des demandeurs d'emploi a bénéficié de cette amélioration.

Ces progrès n'ont cependant pas fait disparaître d'un coup les difficultés structurelles du marché du travail français :

- **Une mobilisation encore insuffisante des forces productives.** La quantité de travail fournie par notre pays apparaît toujours faible relativement à nos partenaires, et cela alors que beaucoup sont désireux de travailler plus. Notre chômage reste plus élevé que la moyenne de l'Union européenne, notre taux d'emploi (64,6 % en 2007 sur la population de 15 à 64 ans) un peu inférieur à celle-ci (65,4 %) et bien en-deçà de l'objectif de la stratégie adoptée au Conseil européen de Lisbonne (70 %), et le temps passé au travail par chaque salarié est en France l'un des plus faibles d'Europe.

- **Un sentiment persistant d'insécurité professionnelle.** Le marché du travail français présente en effet des contrastes :

- une part des actifs alterne durablement contrats courts et non emploi. Ce phénomène touche particulièrement les jeunes, qui peuvent connaître une phase d'insertion « réelle » sur le marché du travail parfois longue. D'autres connaissent le chômage long, en particulier les seniors : 60 % des chômeurs ayant au moins 50 ans recherchent un emploi depuis plus d'un an ;

- parallèlement, une part importante de la population active connaît une grande stabilité de l'emploi : 42 % des personnes en emploi ont une ancienneté dans l'emploi supérieure à 10 ans. Cette stabilité dans l'emploi s'accompagne en outre souvent d'un meilleur accès aux compléments de rémunération, à la formation, ou encore à la protection sociale d'entreprise.

L'enjeu apparaît donc au total, non seulement d'aller beaucoup plus loin dans la mobilisation quantitative des forces de travail, mais aussi d'assurer une plus grande efficacité et une meilleure homogénéité du marché de l'emploi. ***Il s'agit de favoriser le travail afin de revenir au plein emploi et de soutenir le pouvoir d'achat en jouant sur l'ensemble des leviers d'action disponibles.***

### Une stratégie au service de l'emploi et du pouvoir d'achat

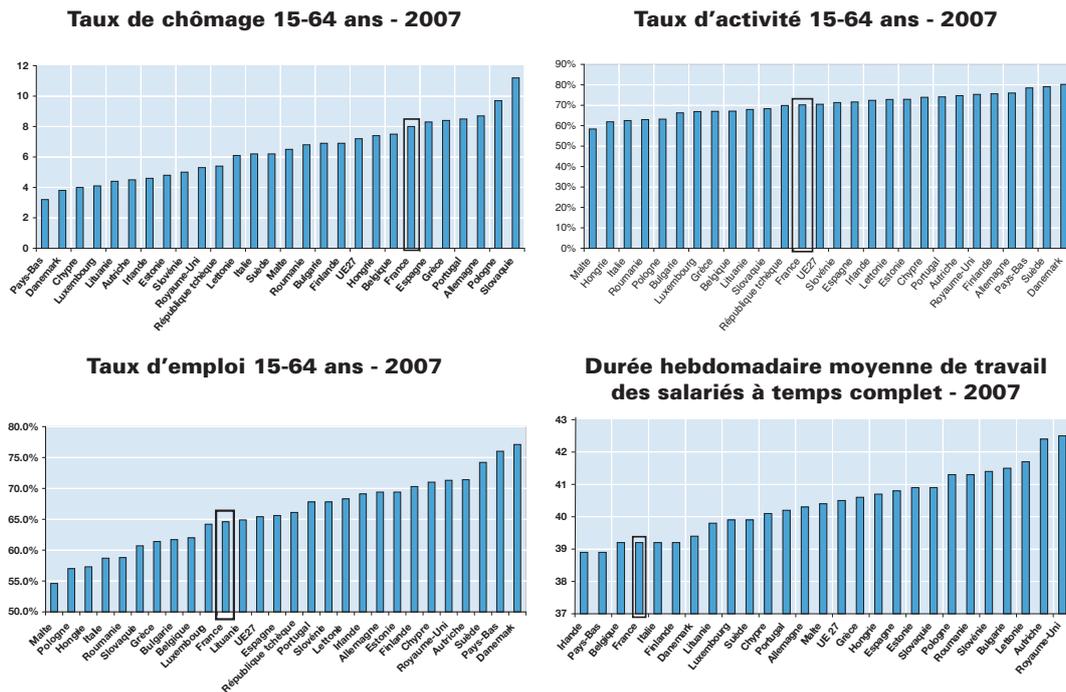
Face à ces enjeux le Gouvernement a organisé son action autour de plusieurs principes :

- **Rompre avec les pratiques malthusiennes**

Les pouvoirs publics ont dans le passé souvent été tentés de réduire l'offre de travail dans l'espoir de faire baisser le chômage, que ce soit par des mécanismes de retraite anticipée, ou par la diminution de la durée de travail.

Graphique 1

Source : Eurostat



On sait aujourd'hui que ces politiques sont sans effet durable sur le chômage. Leur coût, pour la croissance nationale ou nos finances publiques, est en revanche bien réel.

En rupture avec ces politiques, l'action du Gouvernement vise non pas à empêcher, mais au contraire à encourager quiconque souhaite travailler.

• **Faire que le travail paye**

Les décisions prises depuis dix-huit mois visent à revaloriser le travail :

- en sortant de la logique du temps de travail imposé et en soutenant le recours aux heures supplémentaires ;
- en veillant à ce que les salaires augmentent pour tous, non pas par un relèvement excessif du salaire minimum qui pénaliserait l'emploi, mais en dynamisant la négociation salariale ;
- en garantissant, avec le Revenu de solidarité active (RSA), que le travail paye dès le premier euro et en soutenant la sortie de la pauvreté par l'emploi ;
- en rendant plus attractif le travail des seniors et en lançant des actions fortes pour faire enfin évoluer les pratiques de gestion des travailleurs âgés.

• **Sécuriser les parcours**

La France conjugue paradoxalement de fortes protections et un sentiment d'insécurité professionnelle très élevé. Afin de concilier la flexibilité de l'économie avec la sécurisation des parcours professionnels, le Gouvernement vise à renforcer :

- l'efficacité du service public de l'emploi, avec le rapprochement de l'ANPE et du réseau de l'assurance-chômage et le passage à une vraie logique de droits et devoirs des demandeurs d'emploi ;
- la modernisation du marché du travail, avec la transcription de l'accord interprofessionnel de janvier 2008, un pas important vers la « flexicurité » ;
- l'employabilité tout au long de la vie, notamment par la réforme de la formation professionnelle.

• **En méthode, une concertation systématique et approfondie avec les partenaires sociaux**

La qualité du dialogue social est un élément clé du succès des réformes. Il s'agit de quitter une logique de « défiance » dont les coûts économiques et sociaux sont élevés<sup>1</sup>. Les changements opérés en ce sens sont profonds :

- les partenaires sociaux sont, notamment depuis la loi de modernisation du dialogue social de janvier 2007, pleinement parties prenantes des évolutions des règles relatives à l'emploi, au travail ou à la formation professionnelle ;

- la légitimité des partenaires sociaux sera renforcée par la réforme des règles de représentativité syndicale et de validation des accords votée dans la loi du 20 août 2008, qui introduit explicitement un critère d'audience électorale ;

- de façon générale, le Gouvernement souhaite favoriser toutes les possibilités de négociation, dans les branches et les entreprises.

• **Au-delà du marché du travail, agir sur tous les leviers pour revenir au plein emploi.**

Les réformes du marché du travail ne produisent tous leurs effets que dans le cadre d'une politique plus large. Les actions du Gouvernement en faveur de la recherche (réforme du crédit impôt recherche), la réforme de l'université, et la loi de modernisation de l'économie (cf. dossier) visent à favoriser l'innovation et à accroître la concurrence afin d'augmenter le potentiel de croissance de l'économie française. Il est en effet indispensable d'associer une augmentation du degré de concurrence sur le marché des biens à l'accroissement de la flexicurité sur le marché du travail pour tirer profit des complémentarités entre différentes réformes économiques.

## Pour que le travail paye

Pour renforcer le pouvoir d'achat, et pour contribuer au retour vers le plein emploi, il est nécessaire que « le travail paye ».

## Des heures supplémentaires libérées et mieux rémunérées

La mobilisation de la main-d'œuvre, qui est au cœur de la stratégie présidentielle pour la croissance et le pouvoir d'achat, passe d'abord par un allongement de la durée hebdomadaire du travail. Pour cela, le Parlement a adopté plusieurs lois permettant d'accroître le recours aux heures supplémentaires, à la fois par des incitations financières et en introduisant une plus grande souplesse dans le recours à ces heures :

- La rémunération des heures supplémentaires a été accrue (augmentation du taux légal de majoration de 10 % à 25 % dans les entreprises de moins de 20 salariés, exonération de cotisations sociales salariales et d'impôt sur le revenu). En faveur des employeurs, une réduction forfaitaire de cotisations patronales a été instaurée (respectivement 1,5 € par heure supplémentaire dans les entreprises de moins de 20 salariés et 0,5 € dans celles de plus de 20 salariés).

- De nouvelles possibilités de conversion de droits à congés en rémunération ont été introduites par la loi du 8 février 2008 relative au pouvoir d'achat ;

- La loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail a donné plus d'espace à la négociation d'entreprise pour aménager le temps de travail, au plus près des souhaits des salariés et des besoins des entreprises.

Depuis la mise en œuvre de la loi Travail, Emploi, Pouvoir d'Achat, au 1er octobre 2007, le nombre d'heures supplémentaires déclarées a connu une progression régulière, de 150 millions

(1) Yann Algan et Pierre Cahuc [2007], *La société de défiance. Comment le modèle social français s'autodétruit*. Collection du CEPREMAP. Presses de l'ENS. Olivier Blanchard et Thomas Philippon [2006], *The quality of labor relations and unemployment, mimeo et Philippon [2007], Le capitalisme d'héritiers*, La République des Idées, Seuil.

d'heures au quatrième trimestre de 2007 à plus de 180 millions au deuxième trimestre de 2008<sup>2</sup>. Près de 40 % des entreprises ont recours au dispositif d'exonérations. Sur les seules entreprises passées à 35 heures, on observe selon l'enquête ACEMO une augmentation de 34,6 % du nombre d'heures supplémentaires déclarées par salarié à temps complet entre le premier trimestre de l'année 2007 (avant la mise en place du dispositif) et le premier trimestre 2008. Cela représente, sur le trimestre, 1,3 heure par salarié. Même si la progression des heures supplémentaires dépendra de l'évolution de la conjoncture, les premiers résultats témoignent d'un potentiel d'accroissement important des heures travaillées permis par la loi Travail, Emploi et Pouvoir d'Achat.

### **Dynamiser les rémunérations**

La France mène de longue date une politique de soutien au travail des salariés les moins qualifiés, à travers notamment la politique d'allègements de cotisations sociales patronales et la prime pour l'emploi (PPE). Les allègements généraux dits « Fillon » ont en particulier fait la preuve de leur efficacité<sup>3</sup>. Mais il faut aller plus loin, afin d'assurer que le travail paye au niveau du SMIC mais aussi au-delà. Il faut pour cela associer plus largement les salariés aux bénéficiaires de la croissance. A cet égard le projet de loi en faveur des revenus du travail apporte des avancées dans plusieurs directions.

- **Tout d'abord, relancer la participation et l'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise.** Un crédit d'impôt de 20 % est créé pour inciter les entreprises à mettre en place un dispositif d'intéressement, ou à accroître les montants distribuables. Par ailleurs, la liberté

de choix du salarié quant à l'usage de sa participation est accrue.

- Plus encore, **le développement de la négociation salariale** dans l'entreprise et dans les branches est le meilleur garant d'une distribution juste des fruits de la croissance. C'est pourquoi le Gouvernement souhaite qu'une partie des allègements généraux de cotisations sociales sur les bas salaires soit désormais conditionnelle au respect par l'entreprise de son obligation annuelle de négociation sur les salaires.

De plus, l'élan donné à la négociation salariale vise aussi à limiter l'écrasement de la hiérarchie des salaires, alors que plusieurs grilles conventionnelles ont été aplaties lors de la période récente de forte progression du salaire minimum. Grâce aux efforts déployés, les trois quarts des branches du secteur général (hors métallurgie et bâtiment et travaux publics) disposaient fin 2007 d'une grille conforme au SMIC et les autres sont en cours de négociation.

Pour amplifier ce mouvement, le projet de loi en faveur des revenus du travail prévoit que les allègements de cotisations sociales sur les bas salaires seront calculés **à partir du salaire minimum de branche**, lorsque celui-ci est inférieur au salaire minimum. En outre, **l'avancement de la date de revalorisation du SMIC du 1er juillet au 1er janvier** donnera plus de visibilité aux entreprises et aux branches dans leurs négociations salariales, qui se déroulent souvent en début d'année civile.

(2) Données ACOSS.

(3) Ces travaux sont recensés notamment dans le rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi du 8 février 2006 relatif aux aides publiques aux entreprises.

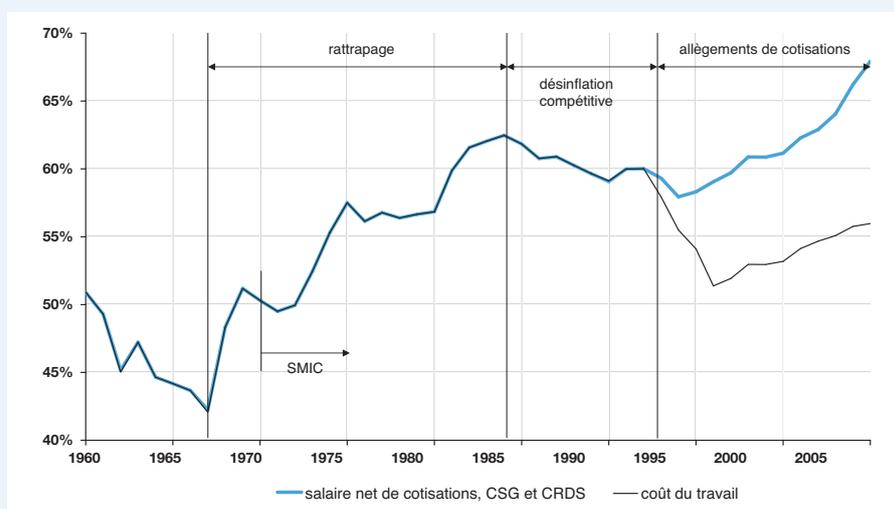
## Le contexte des réformes : la cohérence d'ensemble des politiques de l'emploi

Les réformes engagées par le Gouvernement sur le SMIC, la conditionnalité des allègements de charge ou le revenu de solidarité active (RSA) constituent de vraies novations par rapport aux actions menées par les pouvoirs publics au cours des années précédentes. Celles-ci s'efforçaient de concilier trois objectifs :

- offrir des moyens convenables d'existence à tous ;
- faire en sorte que l'accès à l'emploi soit rémunérateur ;
- éviter qu'un coût du travail trop élevé ne nuise à l'emploi des personnes peu qualifiées.

Plusieurs instruments ont été mobilisés au cours des dernières années pour satisfaire ces objectifs : les minima sociaux, notamment au titre du premier objectif; pour le second, la prime pour l'emploi (PPE). Au titre du troisième, les allègements de cotisations sociales sur les bas salaires. Est ainsi en place aujourd'hui une gamme complète d'instruments de politique économique, ce qui est efficace pour atteindre les différents objectifs assignés.

En particulier, la PPE et les allègements de charges ont permis de dissocier, pour les rémunérations proches du salaire minimum, l'évolution du revenu disponible des salariés de celle du coût du travail pour l'employeur. Ainsi a-t-on pu soutenir fortement l'emploi et distribuer du pouvoir d'achat aux salariés modestes, tout en diminuant le coût relatif du travail peu qualifié (graphique).



Graphique 2

**Rapport du salaire minimum au salaire médian**

Plusieurs limites des politiques déjà en place sont toutefois apparues :

- malgré l'effet modérateur des allègements, le niveau du coût du travail au salaire minimum reste élevé en France. Ceci provient des relèvements importants dont a bénéficié le SMIC par le passé ;

- la forte hausse du SMIC a en outre conduit à une proportion élevée de travailleurs rémunérés « au SMIC » (15 % en 2006, dernière année à « coup de pouce ») et à un certain écrasement de l'échelle des salaires. De plus, le salaire minimum n'apparaît plus comme un moyen efficace de réduire la pauvreté, qui aujourd'hui est surtout liée au manque d'emploi (chômage ou insuffisance du temps travaillé), et à la situation familiale ;

- enfin la PPE, parce qu'elle touche un public relativement large et est versée avec une année de décalage, ne permet pas d'offrir un complément de revenu suffisamment incitatif au travail et n'est pas suffisamment centrée sur la pauvreté laborieuse.

C'est pour pallier ces difficultés que le Gouvernement a entrepris d'améliorer l'architecture de ces divers dispositifs, à travers une gestion raisonnée du SMIC, la conditionnalité des allègements de charge à l'ouverture de négociations salariales et la création du RSA.

• **Le projet de loi prévoit enfin un meilleur éclairage des décisions de revalorisation du SMIC.** Le SMIC reste en effet un élément structurant du marché du travail en France. Cependant, le niveau du salaire minimum est élevé en France par rapport à nos partenaires, ce qui est porteur d'effets négatifs sur l'emploi<sup>4</sup> alors même que le SMIC n'est pas le meilleur outil de lutte contre la pauvreté.

Dans ce contexte, afin que la décision de revalorisation du SMIC réponde aux aspirations des salariés en termes de pouvoir d'achat sans nuire à l'impératif d'amélioration du niveau global de l'emploi dans l'économie, le projet de loi en faveur des revenus du travail prévoit **la création d'un groupe d'experts chargé de se prononcer chaque année sur l'évolution souhaitable du salaire minimum.** Conformément aux préconisations du Conseil d'orientation pour l'emploi, cette recommandation se ferait sur la base d'un rapport public éclairant sous un angle économique les facteurs à prendre en compte dans l'évolution du salaire minimum. Cet avis serait transmis à la Commission nationale de la négociation collective (CNCC) et au Gouvernement, dont les responsabilités sont préservées.

### **Le RSA : Lutter contre la pauvreté par l'emploi**

A l'issue des expérimentations menées dans plusieurs départements, le Gouver-

nement a décidé d'une généralisation du RSA à compter de la mi-2009. Le RSA est une nouvelle prestation qui autorise le cumul entre revenus du travail et prestation de solidarité. **Il poursuit quatre objectifs :**

- offrir des moyens convenables d'existence à toute personne privée de ressources ;
- faire en sorte que chaque heure travaillée se traduise, pour l'intéressé, par un accroissement du revenu disponible - c'est-à-dire que le travail « paye » et ce, dès la première heure travaillée ;
- compléter les ressources des personnes reprenant une activité pour réduire la pauvreté au sein de la population active occupée ;
- simplifier les mécanismes de solidarité de façon à les rendre plus lisibles.

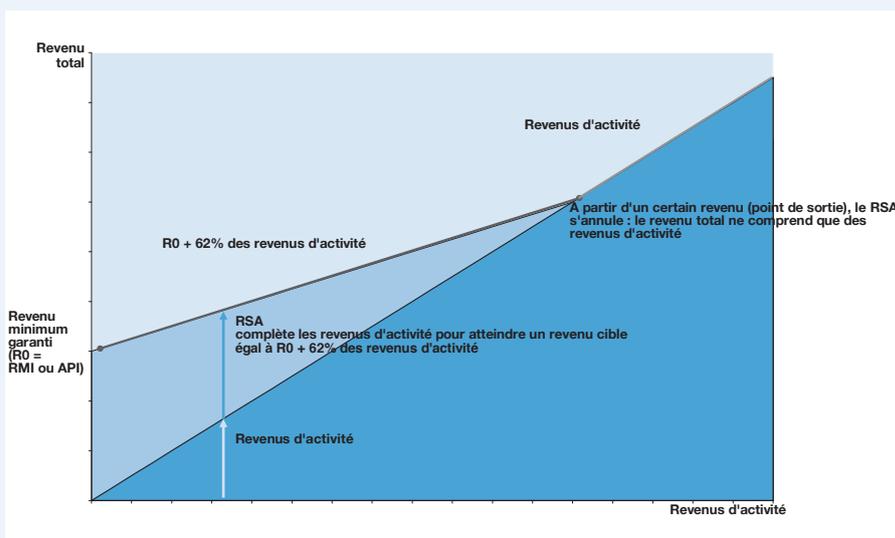
Le RSA remplacera par une prestation unique à la fois le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'Allocation de Parent Isolé (API), et les mécanismes d'intéressement à la reprise d'activité propres à ces minima sociaux. Il s'accompagnera d'un renforcement de l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi mais aussi des personnes en situation de sous-emploi, en clarifiant les rôles respectifs des différents acteurs (État, département, service public de l'emploi) et en simplifiant les outils (contrats aidés notamment).

(4) Ainsi, la probabilité d'être licencié pour les salariés payés au salaire minimum augmenterait de 1,5 % lorsque le SMIC augmente de 1 %, dès l'année suivant la revalorisation. Francis Kramarz et Thomas Philippon [2001], *The Impact of Differential Payroll Tax Subsidies on Minimum Wage Employment*, Journal of Public Economics, 82, 115-146.

## Les principes de construction du RSA

Le RSA repose sur un principe simple :

- Pour les personnes sans revenus d'activité, il s'agit d'un revenu minimal garanti, dont le montant sera équivalent au RMI ou à l'API existants ;
- Pour les personnes ayant des revenus d'activité, le revenu cible garanti est égal au revenu minimal augmenté d'une part des revenus d'activité. Ce taux de cumul entre prestation et revenu d'activité sera de 62 % ;



**Graphique 3**  
**Revenu garanti par le RSA : une illustration simplifiée**

- Le montant du RSA est maximal pour des revenus nuls et il diminue avec les revenus d'activité ;
- Toute augmentation des revenus d'activité conduit à une augmentation du revenu total ; si le salaire augmente de 100 euros, le revenu disponible augmente de 62 euros ;
- Il n'existe pas d'effet de seuil propre au dispositif : le RSA versé dépend de manière linéaire des revenus d'activité.

**Deux millions de ménages, soit environ cinq millions de personnes, devraient bénéficier du RSA, pour un montant moyen d'environ 120 € mensuels.**

Le RSA sera articulé avec la PPE de façon à ce que chacun bénéficie du dispositif qui lui est le plus favorable.

La mise en place du RSA devrait conduire à une diminution d'environ 700 000 du nombre de personnes pauvres, et devrait augmenter le taux de participation au marché du travail.

Les études menées à l'étranger sur des dispositifs similaires au RSA - WFTC (*Working Family Tax Credit*) mis en place au Royaume-Uni en 1971, EITC (*Earning Income Tax Credit*) aux Etats-Unis en 1974 – font apparaître un **effet positif sur la participation au marché de l'emploi**, tout particulièrement pour les parents isolés. On n'observe pas en revanche d'effet sur le temps de travail, et en particulier pas d'accroissement du temps partiel<sup>5</sup>.

(5) On pourra se reporter à l'avis « sur les conditions de la réussite du RSA pour l'emploi » du Conseil d'orientation pour l'emploi ([http://www.coe.gouv.fr/IMG/pdf/COE\\_-\\_Avis\\_RSA.pdf](http://www.coe.gouv.fr/IMG/pdf/COE_-_Avis_RSA.pdf)) page 14, pour une présentation plus détaillée de ces effets.

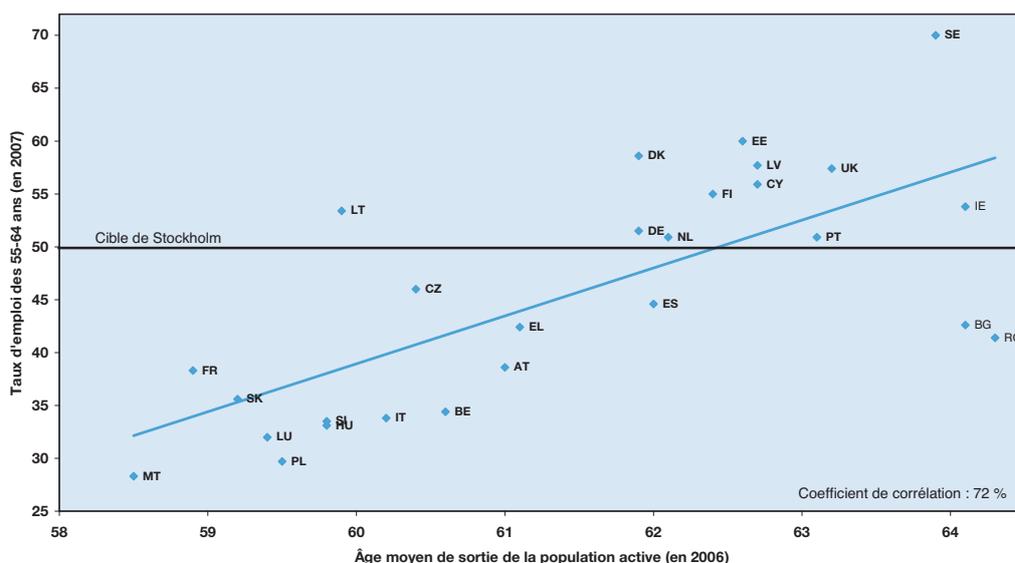
Enfin, **les premiers résultats des expérimentations, s'ils doivent être considérés avec une grande prudence, semblent encourageants**, le taux de retour à l'emploi dans les zones où est expérimenté le RSA apparaissant plus élevé que dans les zones témoins. Ces résultats, qui portent sur les tous premiers mois d'expérimentation, devront toutefois être confirmés et consolidés par des analyses complémentaires<sup>6</sup>.

### Agir pour l'emploi des seniors

La faiblesse du taux d'emploi des plus de 55 ans en France et les conséquences négatives multiples qui en résultent sont désormais bien connues. La loi du 13 août 2003

portant réforme des retraites, puis le Plan national d'action concertée pour l'emploi des seniors de juin 2006 ont proposé plusieurs mesures en vue d'augmenter le taux d'emploi des 55-64 ans. Si ces mesures ont permis une première amélioration du taux d'emploi des seniors, des réformes complémentaires apparaissent indispensables pour atteindre les objectifs européens (dits de Stockholm et de Barcelone) dans ce domaine. La France apparaît en effet en retard par rapport à ses partenaires européens du point de vue des deux objectifs fixés en la matière pour 2010 (taux d'emploi des 55-64 ans de 50 %, recul de 5 ans de l'âge moyen de sortie de la population active).

**Graphique 4**  
**Situation vis-à-vis des indicateurs de Stockholm et Barcelone**



Note : l'âge moyen de sortie de la population active en France (58,8 ans en 2002, lors du sommet de Barcelone) était de 58,9 ans en 2006. Le taux d'emploi des 55-64 ans en France était de 38,8 %.

Le déficit d'emploi des plus de 55 ans s'explique par un jeu de facteurs pesant à la fois sur l'offre et sur la demande de travail :

- du côté de l'offre, malgré les améliorations récentes, le rôle des dispositifs de cessation anticipée d'activité demeure important : dispense de recherche d'emploi et durées spécifiques d'indemnisation du chômage pour les plus de 57,5 ans, départs anticipés pour « carrières longues », préretraites d'entreprise.

- du côté de la demande peuvent intervenir le poids des représentations négatives des employeurs, les pratiques de gestion des effectifs par les mesures de retraits anticipés, et le décalage souvent évoqué (mais difficile à mettre en évidence empiriquement) entre le coût du travail des plus de 55 ans et leur productivité ;

L'amélioration de l'emploi des seniors constitue un objectif prioritaire du Gouvernement. Accroître l'emploi des seniors est

(6) « Rapport d'étape sur l'évaluation des expérimentations RSA », Comité d'évaluation des expérimentations.

impératif pour maintenir le dynamisme de notre population active dans un contexte de vieillissement, ainsi que pour assurer la consolidation de notre système de retraites. Bien plus, les travailleurs âgés disposent, notamment du fait de leur expérience, d'atouts qu'il convient de bien plus valoriser.

Afin d'agir conjointement sur l'offre et la demande des seniors, le Gouvernement a donc souhaité, après concertation avec les partenaires sociaux, mettre en place un plan cohérent, articulant des mesures en direction des actifs et des entreprises.

- **Libérer l'activité des seniors pour que le travail paye à tout âge**

A partir de 60 ans, les retraités pourront **cumuler sans aucune restriction leur pension et le revenu d'une activité professionnelle** sous réserve qu'ils aient liquidé l'ensemble de leurs droits à pensions et qu'ils aient cotisé la durée nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein. A partir de 65 ans la liberté de cumul sera totale. Les règles de cumul actuellement en vigueur sont maintenues pour les assurés ne respectant pas ces conditions.

Créée par la loi du 21 août 2003 afin d'encourager la poursuite d'une activité professionnelle au-delà de l'âge d'obtention d'une pension à taux plein, **la surcote sera rendue plus attractive**. Son taux sera porté de 3 % à 5 % par an à compter du 1er janvier 2009 ; les règles applicables dans la fonction publique sont harmonisées avec celles du secteur privé. La surcote s'appliquera également à compter de 2009 aux bénéficiaires du minimum contributif alors que ce n'est pas le cas aujourd'hui.

- **Changer les pratiques et le regard porté sur les seniors**

**La possibilité pour un employeur de mettre à la retraite d'office son salarié sera totalement supprimée** à compter du 1er janvier 2010, au moment où les accords de branche dérogatoires permettant de le

faire avant l'âge de 65 ans cesseront de produire leurs effets en application des lois de financement de la sécurité sociale pour 2007 et 2008. Ainsi, la décision du passage de l'activité à la retraite relèvera désormais du seul choix du salarié quel que soit son âge ce qui permettra à ceux qui le souhaitent de prolonger leur activité professionnelle et de bénéficier de la surcote.

**La suppression progressive de la dispense de recherche d'emploi s'accompagnera d'un renforcement des aides au retour à l'emploi**, qui sera discuté dans le cadre de la mise en place du nouvel opérateur et de la définition de son offre de service, ainsi qu'à l'occasion de la négociation sur l'assurance chômage.

Enfin, le Gouvernement souhaite **inciter les employeurs à adopter une gestion active des âges et à mieux intégrer les seniors dans leur gestion des ressources humaines**. Le maintien en emploi des seniors sera encouragé par l'incitation à la négociation, au niveau de la branche ou de l'entreprise, d'une politique favorable à l'emploi des seniors, se traduisant par des objectifs chiffrés et faisant l'objet d'un suivi.

## Sécuriser les parcours

Si l'on doit être libre de travailler, et de gagner plus quand on travaille, il est aussi nécessaire d'accompagner les salariés dans l'évolution de leurs carrières et de faciliter les transitions professionnelles. La politique du Gouvernement en la matière agit simultanément sur trois leviers :

- renforcer l'efficacité du Service public de l'emploi ;
- favoriser la mobilité des salariés ;
- améliorer l'employabilité tout au long de la vie.

## Un Service public de l'emploi performant

- **Améliorer le service rendu grâce à la fusion de l'ANPE et de l'Unedic**

La loi du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi prévoit la mise en place, par la fusion de l'ANPE et du réseau de l'assurance chômage, **d'un opérateur unique pour l'accueil, le placement, le service des prestations d'indemnisation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi.**

Cette réforme facilitera les démarches des usagers (entreprises et demandeurs d'emploi), qui se verront offrir une palette renforcée de prestations. La mise en commun des moyens des deux réseaux permettra le déploiement d'agents supplémentaires sur le terrain. Une offre de service tirant parti de l'ensemble des compétences des deux réseaux (contacts avec les entreprises, analyse des besoins du marché du travail, diagnostic sur la distance à l'emploi du demandeur d'emploi) pourra être élaborée.

**Les partenaires sociaux conserveront leur compétence** en matière d'assurance chômage et continueront d'en fixer les règles. La gestion du régime d'assurance chômage demeurera sous la responsabilité de l'Unédic. La gestion opérationnelle de l'assurance chômage sera assurée, pour le compte de l'Unédic, par cette nouvelle institution issue de la fusion de l'ANPE et du réseau de l'assurance chômage.

- **Une logique de droits et devoirs des demandeurs d'emploi**

Le succès d'une démarche de recherche d'emploi suppose une mobilisation partagée, tant du candidat à l'emploi que du Service public de l'emploi et implique plusieurs conditions :

- définir la cible, en cohérence avec le parcours et la situation personnelle et familiale du demandeur d'emploi ;
- assurer, de la part du Service public de l'emploi, un accompagnement efficace tout au long de la recherche, en cohérence avec la cible définie ;

- s'investir pleinement dans la recherche, jusqu'à l'accès à l'emploi.

La loi du 1er août 2008 relative aux droits et devoirs des demandeurs d'emploi offre **un cadre légal à la définition de l'offre raisonnable d'emploi, déterminée en fonction du projet personnalisé du demandeur d'emploi (PPAE)**. Ce projet, élaboré conjointement par le demandeur d'emploi et le Service public de l'emploi, définit le champ de sa recherche d'emploi : les caractéristiques de l'emploi recherché, le salaire attendu et la zone géographique privilégiée. Le PPAE et l'offre raisonnable d'emploi qu'il définit évoluent dans le temps.

**Cette loi repose sur une logique d'engagements réciproques** : le Service public de l'emploi s'engage à mettre en œuvre toutes les actions jugées nécessaires pour faciliter le retour à l'emploi et propose au demandeur d'emploi des offres d'emplois considérées comme raisonnables. En contrepartie, ce dernier s'engage à accepter ces offres et pourra être sanctionné en cas de refus répété.

Par rapport à la situation actuelle, dans lequel la radiation et la sanction administrative sont possibles après un seul refus d'emploi, la loi introduit plus de souplesse : ce seront dorénavant deux refus d'offres raisonnables d'emploi et non plus un seul qui pourront entraîner une radiation de deux mois de la liste des demandeurs d'emploi.

- **Développer les prestations du Service public de l'emploi en faveur de tous les publics**

Le Grenelle de l'insertion prévoit de faire de l'accompagnement des personnes en insertion l'une des priorités du nouvel opérateur en charge du Service public de l'emploi. On ne distinguera plus, pour construire l'offre de services du nouvel opérateur, les demandeurs d'emploi selon qu'ils sont indemnisés par l'assurance chômage ou bénéficiaires de minima sociaux. La conti-

nuité de l'accompagnement sera également assurée pour les salariés en contrats aidés, en structures d'insertion ou pour les personnes en formation.

### **Moderniser le marché du travail**

La loi du 25 juin 2008 sur la modernisation du marché du travail transpose l'accord national interprofessionnel signé par les partenaires sociaux le 11 janvier 2008 et réforme le droit de la rupture du contrat de travail. La logique principale de cette évolution est de limiter les causes de contentieux pour **réduire le coût « juridique » du licenciement**, qui ne profite ni au salarié ni à l'employeur, et **d'augmenter en contrepartie l'indemnisation du salarié par l'employeur lors de la rupture** :

- la rupture conventionnelle du contrat à durée indéterminée a été sécurisée : la loi prévoit une procédure d'homologation de ces ruptures par l'autorité administrative. Les facteurs de distorsion financière par rapport aux licenciements ont par ailleurs été levés puisque la rupture conventionnelle bénéficie désormais pour les indemnités versées du même régime fiscal et social et ouvre droit au bénéficiaire de l'indemnisation par l'assurance chômage. Le bénéfice attendu de ces dispositions est une réduction du contentieux juridique lors des ruptures ;

- le Contrat Nouvelles Embauches est abrogé ;

- un nouveau Contrat à Durée Déterminée pour la réalisation d'un objet défini est créé. Ce nouveau contrat a une durée comprise entre 18 et 36 mois ;

- l'indemnité légale de licenciement est désormais due au bout d'un an d'ancienneté, et non plus de deux ans.

Par ailleurs, la prescription de droit commun en matière civile a été réduite de 30 ans à 5 ans. Cette réduction s'applique notamment aux situations de contestation d'un licenciement.

- **Sécuriser les parcours en assurant la portabilité des droits**

Favoriser et sécuriser la mobilité des salariés suppose que les droits acquis ne soient pas attachés à un emploi particulier, ni conditionnés par une trop grande ancienneté.

La loi du 25 juin 2008 sur la modernisation du marché du travail, transcrivant une mesure de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier, a fait passer la condition d'ancienneté requise pour bénéficier de l'indemnisation complémentaire versée par l'employeur en cas d'arrêt maladie de trois ans à une année.

Ce même accord a par ailleurs prévu d'améliorer la portabilité du droit individuel à la formation. La négociation sur la formation professionnelle qui s'ouvre cet automne devra déterminer les modalités de cette réforme.

- **Rationaliser l'offre de contrats aidés**

La loi portant création du RSA procèdera à une simplification des dispositifs de contrats aidés avec l'instauration d'un contrat unique d'insertion (CUI). En particulier, les contrats aidés spécifiquement dédiés aux bénéficiaires de minima sociaux (CIRMA dans le secteur marchand et contrat d'avenir dans le secteur non marchand) seront supprimés.

### **Améliorer l'employabilité tout au long de la vie**

La formation professionnelle continue représente un enjeu considérable :

- pour les salariés et les demandeurs d'emploi, dont elle permet l'adaptation des compétences et leur validation, permettant à chaque travailleur d'être l'acteur de ses trajectoires professionnelles ;

- pour les entreprises, en permettant l'adéquation des compétences des salariés aux besoins technologiques.

Or, le système français de formation professionnelle souffre d'un certain nombre de handicaps :

- les inégalités d'accès sont fortes, au détriment des travailleurs peu qualifiés, des séniors ou des salariés des PME ;

- le cloisonnement des dispositifs rend le système peu lisible pour les différents acteurs ;

- le dispositif de collecte des fonds est insuffisamment transparent et engendre des coûts de gestion excessifs.

C'est pourquoi le Président de la République a choisi de faire de la réforme de la formation professionnelle un des chantiers prioritaires pour l'année 2008. Un avis du Conseil d'orientation pour l'emploi, suivi d'un rapport d'un groupe quadripartite entre l'Etat, les régions et les partenaires sociaux,

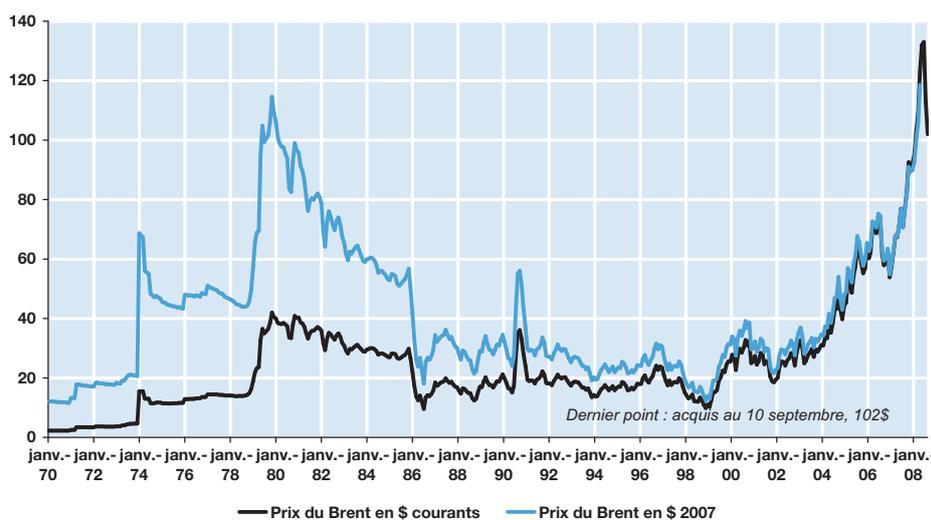
a permis de définir les priorités de cette réforme.

Sur la base d'un document d'orientation du Gouvernement transmis en juillet, une négociation interprofessionnelle va s'engager au second semestre 2008 pour préciser les contours de la réforme. Le Gouvernement y propose notamment de renforcer le lien entre formation et emploi, de construire un système de formation plus juste et plus efficace et de rendre l'individu véritablement acteur de son parcours professionnel. Le Gouvernement élaborera un projet de loi à l'issue de cette phase de négociation.

# Les marchés de matières premières, évolutions récentes et incidences sur l'économie française

Entre début septembre 2007 et début juillet 2008, le prix du pétrole a augmenté de 95 %, passant de 75USD le baril (Brent de la mer du Nord à 1 mois) à 146USD. Depuis, il s'est sensiblement replié pour s'établir entre 90USD et 100USD en septembre. Corrigé de l'inflation, le prix réel

du pétrole a aussi atteint en juillet un cours record (133USD/baril contre 115USD/baril lors du précédent sommet atteint avec le choc pétrolier de novembre 1979).



*Graphique 1*  
**prix du pétrole nominal et réel (en \$ par baril)**

Sources : Datastream, DGTPF

Le prix de nombreuses matières premières a également crû durant la période, notamment dans le secteur alimentaire. La détente des prix intervenue sur les marchés pétroliers depuis août 2008 est observée pour les matières premières agricoles depuis déjà quelques mois.

Ce dossier revient sur les raisons de la hausse passée du cours des matières premières énergétiques et agricoles puis en décrit les effets sur l'économie.

## Pourquoi le prix des matières premières s'est-il envolé depuis un an ?

### La hausse des prix du pétrole est la conséquence d'une insuffisante croissance de l'offre face à la montée de la demande

La rareté du pétrole suffit à expliquer l'essentiel des variations récentes de son prix (cf. Hamilton<sup>1</sup>) : sur le marché de cette ressource rare, la forte croissance de la demande et sa faible élasticité-prix ne pouvaient qu'engendrer une hausse importante des cours. Autrement dit, offre et demande de pétrole répondent très peu aux prix à court terme, ce qui explique pour une bonne part les mouvements extrêmement prononcés des prix pour de petites variations anticipées de l'une ou l'autre composante.

Les anticipations sur les perspectives d'équilibre à moyen terme du marché pétrolier ont ainsi sensiblement évolué à l'été 2007 avec la publication du rapport de moyen terme de l'Agence Internationale de l'Énergie. L'Agence, qui jusqu'en 2005 était plutôt rassurante, a modifié son diagnostic en signalant un risque d'insuffisance de l'offre à l'horizon 2012. Dans le même temps, la concentration géographique croissante des ressources nouvelles et les mécanismes de subvention en vigueur dans certains pays émergents ne permettaient pas d'espérer une détente durable des prix du pétrole.

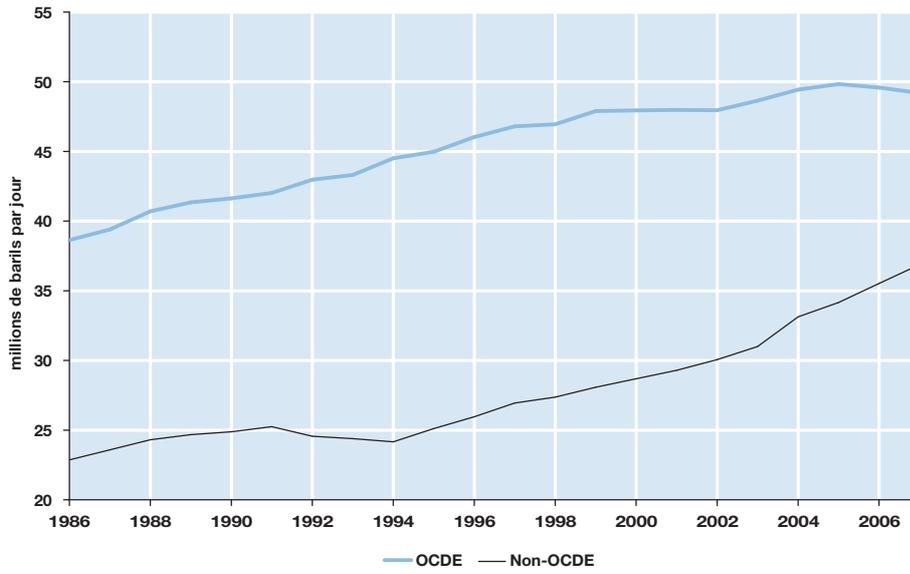
La consommation de pétrole des pays émergents a en effet augmenté de façon spectaculaire depuis 2003 (cf. graphique 2). Dans ces régions, la croissance est intensive en énergie et leur développement accéléré a entraîné un accroissement rapide et non anticipé des besoins en combustibles et carburants. L'augmentation du niveau de vie permet notamment

d'accroître le taux d'équipement en véhicule par habitant. Depuis 2003, cette demande a été surtout satisfaite par la croissance de l'offre OPEP (cf. graphique 3) qui a réduit fortement ses marges de capacités disponibles (cf. graphique 4).

Durant l'été 2008, de meilleures perspectives de développement à court terme de l'offre non OPEP - et le constat d'une demande mondiale en ralentissement - ont contribué à une forte détente des prix. Selon les estimations de l'Agence Internationale de l'Énergie, l'offre non OPEP augmenterait sensiblement au troisième trimestre 2008 par rapport au troisième trimestre 2007 : + 0,5 million de barils jours, notamment au Canada et en Norvège. L'offre totale aurait ainsi crû de 0,9 million de barils jours entre juin et juillet 2008.

Malgré l'envolée enregistrée fin 2007 - début 2008, l'examen statistique sur très longue période du prix du pétrole suggère que ses évolutions suivent une « marche aléatoire sans tendance déterministe ». En d'autres termes, il n'y a pas eu de tendance durable à la hausse du prix réel du baril depuis 40 ans et la meilleure prévision pour le prix futur reste le dernier prix connu. Bien sûr, cela ne préjuge pas des décennies futures mais incite à une grande prudence en matière de prévision de court terme du prix du baril, à la hausse comme à la baisse, même si des facteurs économiques peuvent inciter raisonnablement à privilégier telle ou telle hypothèse à court terme. De fait, certaines organisations internationales utilisent une hypothèse conventionnelle de gel du prix du baril en prévision.

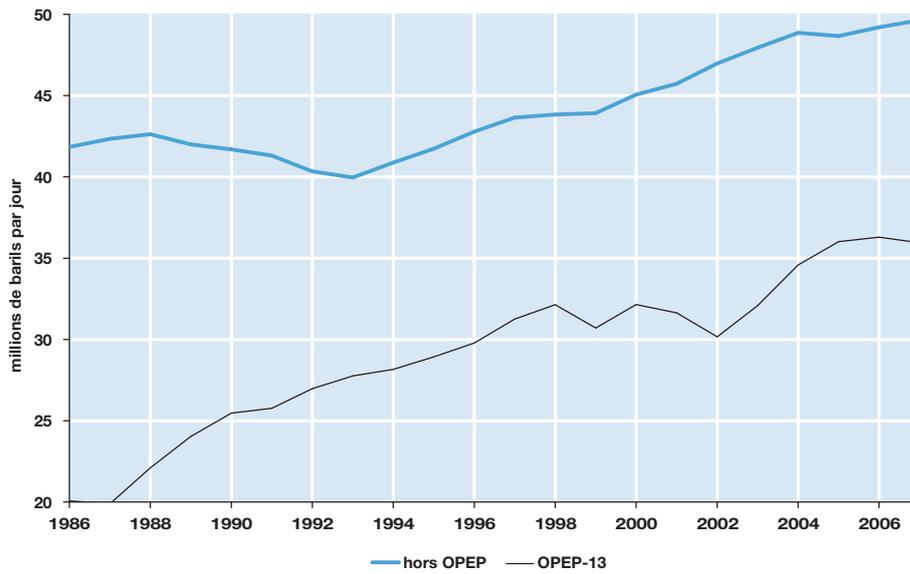
(1) Understanding Crude Oil Prices, juin 2008.



Graphique 2

**Evolution de la consommation de produits pétroliers**

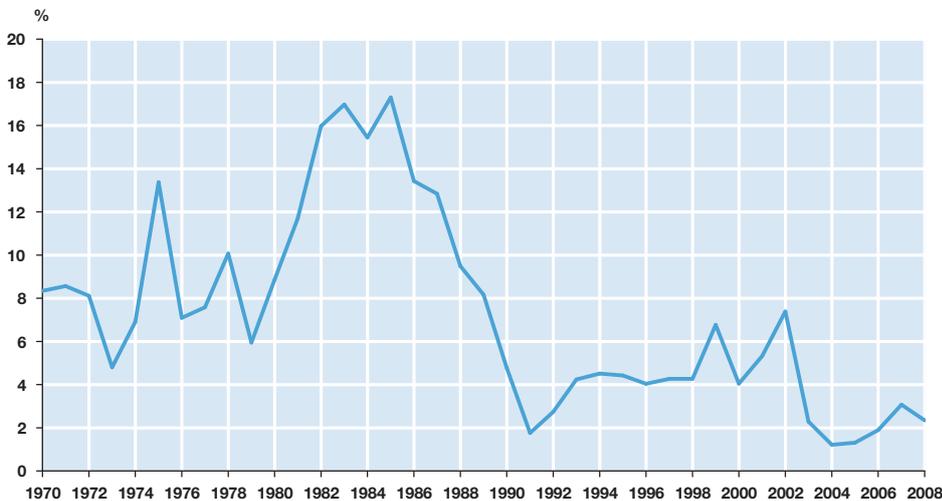
Source : AIE



Graphique 3

**Evolution des extractions de pétrole brut**

Source : AIE



Graphique 4

**Extraction de pétrole : capacités additionnelles (en % par rapport à l'offre globale)**

Sources : US DoE, AIE, DGTPE

**La hausse des prix des matières premières alimentaires reflète des déficits de production cumulés sur les dernières années sur le marché des céréales, et des restrictions aux exportations mises en place par certains pays exportateurs.**

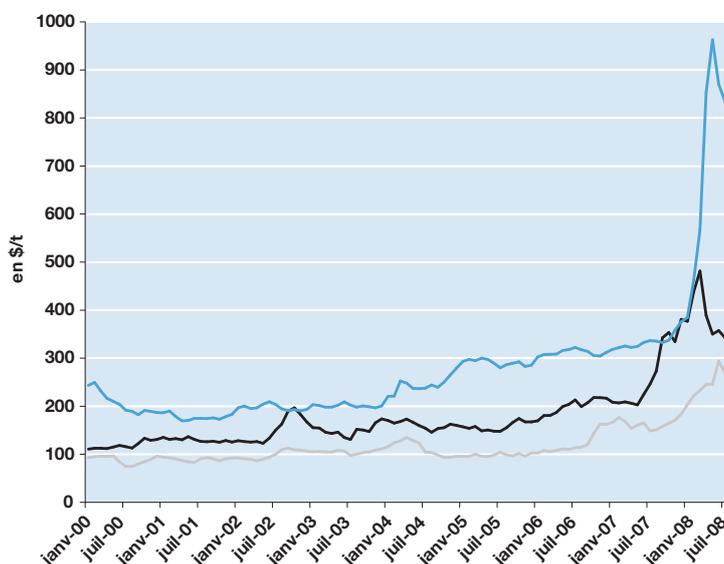
Le premier semestre de l'année 2008 a été marqué par un pic des prix agricoles mondiaux, principalement des matières premières végétales, notamment des céréales et des oléagineux, après une

hausse beaucoup plus progressive depuis 2006. Les cours mondiaux n'avaient augmenté que modérément au cours des 15 années précédentes. L'Europe et la France ont naturellement été touchées par ces hausses de prix mondiaux, même si la progression de l'euro a permis d'en amortir les effets. Au cours de ces derniers mois, les cours de ces produits ont amorcé un net repli : le prix du blé a baissé d'environ 30 % et les prix du maïs et du riz d'environ 20 %.

*Graphique 5*  
**Evolution des prix mondiaux des céréales depuis 2000**

Source : FAO  
dernier point août 2008

— Blé (E.-U. N.2, Hard Red Winter, prot. normale, golfe des E.-U., f.o.b)  
— Maïs (E.U. No. 2 jaune, golfe des E.-U.)  
— Riz (Riz blanc thaïlandais, 100 % - 2e qualité, f.o.b. Bangkok)



**La hausse des prix agricoles provient de déséquilibres offre-demande persistants depuis le début des années 2000 dont les origines sont en partie structurelles.** Ainsi, le développement économique des pays émergents est accompagné d'une modification des habitudes alimentaires (hausse de la consommation de viande notamment, avec un effet induit à la hausse sur la demande en produits végétaux pour l'alimentation animale). Une croissance démographique toujours soutenue contribue aussi à alimenter une demande dynamique.

La hausse de la production de biocarburants participe également à la croissance de la demande en raison de la poursuite des politiques de développement de ces nouvelles énergies. Le phénomène est encore

d'ampleur limitée mais si le volume de céréales utilisé pour la production de biocarburant ne représente aujourd'hui que 6 % de la consommation totale, un tiers de la demande supplémentaire de céréales en 2007 est dû au développement des biocarburants.

L'augmentation du coût de l'énergie et notamment du pétrole renchérit parallèlement les coûts de production et de transport, ce qui a pu contraindre la production et les échanges, et donc augmenter les tensions sur les prix.

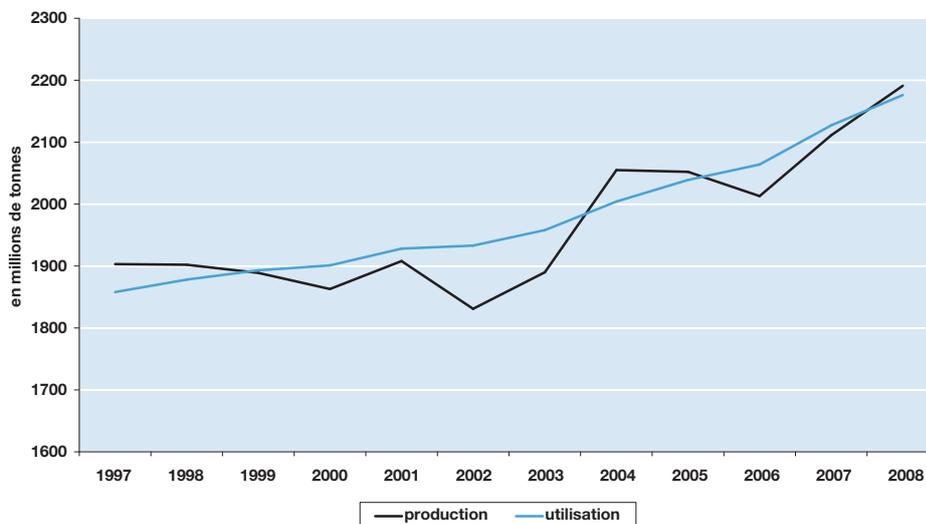
Des facteurs conjoncturels ont aussi alimenté la hausse des prix agricoles : des aléas climatiques ont affecté l'offre de céréales en 2006 et 2007 dans plusieurs zones exportatrices, notamment l'Océanie,

l'Europe de l'Ouest et l'Ukraine. Les stocks mondiaux de céréales ont diminué de 55 % depuis la fin des années 1990 et sont aujourd'hui à des niveaux historiquement bas. Ils ne sont plus guère en mesure de jouer leur rôle d'amortisseur, alors qu'ils permettaient d'éviter auparavant que le marché ne réagisse trop brutalement à toute information relative à l'état des récoltes ou aux disponibilités exportables. En effet, la demande de produits agricoles étant rigide, en l'absence de stocks suffisants, les prix réagissent très fortement à un déséquilibre offre-demande.

Par ailleurs, la réaction d'un certain nombre de gouvernements à la hausse des prix agricoles, qui ont parfois limité voire interdit les exportations, a eu pour effet dans la majorité des cas d'alimenter davantage encore cette hausse. Ces restrictions peuvent aussi avoir un effet négatif sur la production dans la mesure où les producteurs ne sont plus incités à investir pour répondre à la croissance de la demande. Ainsi, la hausse très brutale des prix du riz au début de 2008 coïncide avec la limitation des exportations de plusieurs pays exportateurs (notamment le Vietnam et l'Inde, respectivement deuxième et troisième exportateurs mondiaux), dans un

marché mondial très étroit, le rendant encore plus volatil.

**L'évolution récente des cours souligne qu'une partie de la hausse des prix était aussi liée à des événements conjoncturels.** D'après la FAO, la récolte mondiale de céréales pour l'année 2008 devrait être en hausse de 3,8 %. La production devrait excéder la consommation pour la troisième fois depuis 10 ans, mais à un niveau insuffisant pour reconstituer les stocks mondiaux. Ceci a permis une détente sensible des cours de céréales : le prix du blé a baissé d'environ 30 % (depuis avril 2008) et les prix du maïs et du riz d'environ 20 % (depuis juin-juillet 2008). Cette détente pourrait se renforcer si les estimations de récolte sont confirmées. Néanmoins, la remise en culture de nouvelles terres et la hausse des rendements nécessitant plusieurs années, le mouvement de reconstitution des stocks mondiaux ne sera que progressif. Les cours mondiaux devraient donc rester durablement à un niveau supérieur à celui de la décennie passée, mais nettement en-dessous du pic atteint au premier semestre 2008.



*Graphique 6*  
**Équilibre mondial offre-demande de céréales**

Source : FAO

Cette situation exceptionnelle appelle une réorientation des politiques publiques notamment dans les pays pauvres et importateurs nets. Il est nécessaire de distinguer les initiatives répondant à l'urgence actuelle et des actions structurant un marché de manière à le rendre plus stable à l'avenir.

- A court terme, les réponses à la crise alimentaire résident dans l'assistance alimentaire d'urgence, aide qui doit veiller à perturber le moins possible les marchés locaux.

- A moyen et long terme, la relance de la production agricole dans les pays concernés est essentielle, notamment pour la production vivrière. Les politiques de développement doivent à cette fin mieux prendre en compte les besoins en termes notamment d'infrastructure, de recherche, de commercialisation, de financement, pour promouvoir un développement agricole et rural durable.

Dans l'Union Européenne, la Commission européenne a pris plusieurs mesures pour faire face à cette crise :

- le taux de jachère obligatoire est passé de 10 % à 0 % pour les campagnes 2007/2008 et 2008/2009 ce qui pourrait contribuer à une augmentation de la récolte de céréales à hauteur de 4 %, soit 10 millions de tonnes supplémentaires,
- les droits de douane sur les céréales ont été supprimés en décembre 2007 pour un an.

**Les facteurs financiers semblent avoir eu un impact limité sur l'évolution à court terme du prix des matières premières mais pourraient à l'avenir affecter leur évolution de long terme.**

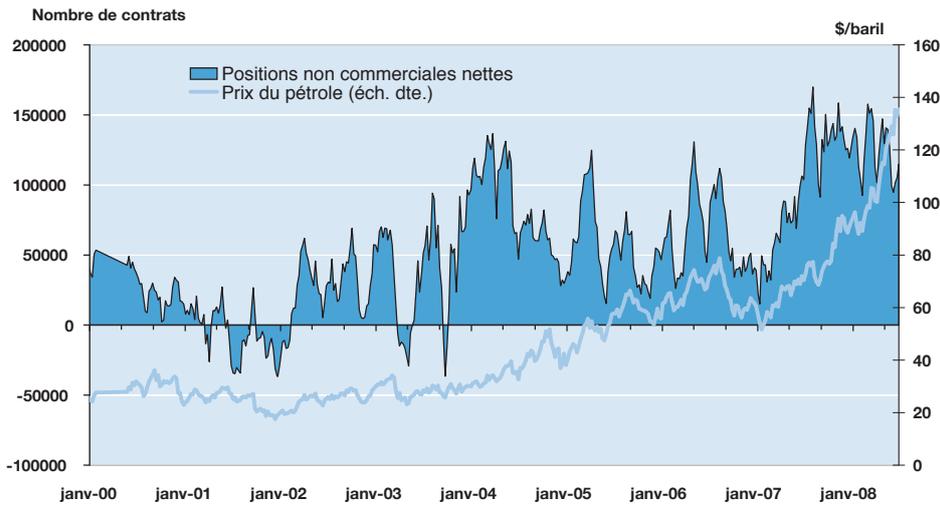
Les investisseurs financiers interviennent de manière de plus en plus importante sur les marchés à terme de

matières premières agricoles. Une part croissante de leurs opérations vise à parier sur la hausse des prix à terme, ce qui fait craindre à certains observateurs que ces stratégies alimentent la progression des prix à terme et n'influencent ainsi celle des prix au comptant.

Néanmoins, l'effet du comportement des intervenants financiers sur la hausse des prix agricoles au comptant, certes difficile à quantifier, est sans doute moins marqué que celui des facteurs d'offre et de demande. En effet, la relation entre prix à terme et prix au comptant n'est stable ni pour le soja, ni pour le blé, ni pour le maïs. Par ailleurs, depuis 2006, les prix au comptant s'écartent de plus en plus des prix des contrats à terme.

La hausse du prix du pétrole a aussi été accompagnée d'un accroissement des échanges sur les marchés à terme du pétrole, ce qui a posé la question du lien entre marchés financiers et cours du pétrole. Sur les marchés à terme, la *Commodity Futures Trading Commission* (institution américaine chargée de leur supervision) distingue les opérateurs commerciaux (pour lesquels l'actif pétrole joue un rôle dans le fonctionnement de l'entreprise dont ils dépendent) des opérateurs non-commerciaux (*brokers, hedge funds, etc.*). Ces derniers sont parfois identifiés à des « spéculateurs ». En général, les opérateurs commerciaux ont des positions nettes vendeuses, tandis que les non-commerciaux sont acheteurs. Les analyses menées en 2008 par le Fonds Monétaire International<sup>2</sup> ou la *Commodity Futures Trading Commission* fédérale américaine suggèrent cependant que les positions des opérateurs non commerciaux ne paraissent pas influencer très sensiblement les évolutions des prix à court terme (graphique 7).

(2) Cf. notamment les tests de causalité dans les Perspectives Economiques Mondiales de l'automne 2008.



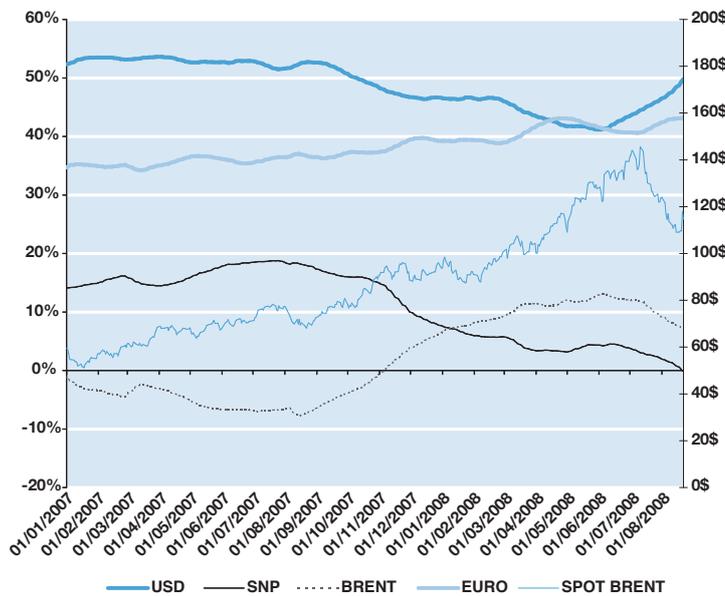
**Graphique 7**  
**Positions spéculatives et prix du pétrole**

**options et futures sur pétroles (NYMEX Light Sweet)**

Note de lecture : le graphique montre que la hausse des prix du pétrole à partir de mai 2007 s'est produite sans que les positions spéculatives nettes (positions acheteuses moins positions vendeuses) augmentent sensiblement.

Les prises de position des investisseurs sur les marchés à terme peuvent paraître justifiées aux yeux de l'analyse économique et financière. A court et moyen terme, il peut être rationnel pour un investisseur d'augmenter la part du pétrole dans son portefeuille d'actifs (graphique 8). Sous l'effet de la crise financière, la volatilité du prix des actifs financiers a en effet augmenté alors que celle du prix du

pétrole est restée stable. Le pétrole, outre son rendement très élevé jusqu'à l'été dernier, est donc devenu un actif plus sûr en termes relatifs. De plus, sur la période récente, la détention de pétrole constitue une bonne couverture contre le risque d'une dépréciation du dollar : à court terme, le prix du pétrole en dollars tend en effet à augmenter quand le dollar se déprécie.



**Graphique 8**  
**Evolution des parts d'un portefeuille optimal comprenant du dollar, de l'euro, des actions américaines et du pétrole**

Note de lecture : Ce graphique représente les parts d'un portefeuille d'actifs permettant d'obtenir un rapport rendement/risque optimal (portefeuille dit « de Markovitz » d'aversion au risque 0,2). Le portefeuille comprend des titres en dollars américains (USD), des titres en euros (EURO), l'indice boursier américain S&P500 (SNP) et des stocks de pétrole (BRENT). Le cours du pétrole en dollars (SPOT BRENT) est représenté sur l'axe de droite.

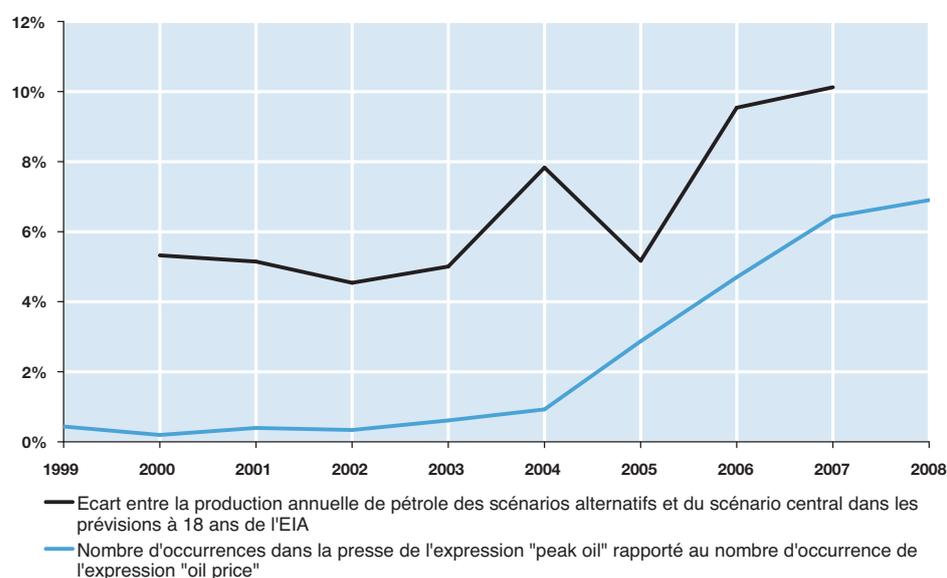
Source Datastream ; calcul DGTPE.

Par ailleurs, l'incertitude sur la production future à long terme de pétrole a fortement augmenté depuis quelques années, ce qui justifie des positions acheteuses sur les marchés à terme. Les prévisions à long terme du Département américain de l'énergie (*Energy Information Agency-EIA*) suggèrent que cette incertitude a augmenté depuis 2003. Parallèlement, les hypothèses de type « pic du pétrole » (*peak oil*) prévoyant la stagnation prochaine de la pro-

duction pétrolière mondiale ont gagné en visibilité dans les médias. Dans ces conditions, acheter du pétrole sur le marché à terme permet de s'assurer contre cette incertitude accrue : dans le cas défavorable où la production de pétrole future serait faible, le contrat à terme aurait un bon rendement et jouerait ainsi le rôle d'une assurance. Cela justifie que les prix à terme incluent une prime d'assurance et soient supérieurs à l'anticipation des prix futurs.

**Graphique 9**  
**Augmentation de l'incertitude quant à la production mondiale future de pétrole**

Sources : Factiva, EIA.



Parallèlement au développement de ces mécanismes sur les marchés financiers, on peut s'interroger quant à leur effet possible sur l'évolution du prix du pétrole au comptant.

**Les marchés financiers à terme n'ont eu à court terme qu'un impact limité sur le prix du pétrole mais ils pourraient avoir un effet important à plus longue échéance.** Le marché à terme est un marché d'anticipations sur le prix de transactions réelles : le prix à terme du pétrole reflète les anticipations sur le prix futur des transactions réelles par les opérateurs du marché. S'il n'y a pas de lien de causalité direct du prix à terme vers le prix au comptant, il y a en revanche des liens indirects possibles lorsque les acteurs qui

participent aux transactions réelles prennent eux-mêmes des positions sur les marchés à terme. La comparaison entre le prix à terme et le prix au comptant peut en effet induire des comportements d'arbitrage de la part des détenteurs de stocks ou des producteurs. Si le prix à terme augmente beaucoup par rapport au prix au comptant, il peut devenir plus profitable de vendre un baril supplémentaire à terme plutôt que de le vendre maintenant et de placer le revenu tiré de la vente. Cela raréfie l'offre immédiatement disponible et fait monter le prix au comptant. Un tel arbitrage peut se faire selon des modalités différentes, qui correspondent à différents horizons temporels.

1. **A court terme, le pétrole peut être stocké ou laissé en terre**, ce qui entraîne soit une augmentation des stocks physiques soit une baisse de la production à capacité de production donnée. Ces deux canaux, qui ont trait à la transmission immédiate d'un mouvement du prix à terme sur le marché au comptant, ne semblent pas avoir eu un impact de grande ampleur. En effet, sur la période récente, on n'a pas observé d'augmentation des stocks des pays de l'OCDE et l'excédent de capacité productive des pays de l'OPEP est resté faible (cf. supra). Sous des hypothèses raisonnables, des travaux effectués à la direction générale du trésor et de la politique économique du Ministère de l'économie estiment que ces deux canaux permettraient de rendre compte au plus d'une surévaluation du prix du pétrole de 15 dollars au premier trimestre 2008 (par rapport au prix qui équilibrerait l'offre à la demande des consommateurs). L'absence de données de stocks pour les pays hors OCDE ne permet cependant pas de tirer une conclusion définitive.

2. **Sur le long terme, l'évolution des capacités d'extraction elles-mêmes** peut être affectée par cet arbitrage. Des prix à terme d'échéances lointaines élevés réduisent l'opportunité des investissements de capacités d'extraction à court terme, ce qui contribue à renchérir le prix du pétrole au comptant.

### Conséquences sur l'économie des pays importateurs d'une hausse du prix des matières premières

**A court terme, une hausse du prix des matières premières augmente l'inflation et pèse sur l'activité mais à long terme son effet dépend de la capacité d'adaptation des agents économiques. Une hausse du prix des matières premières affecte instantanément la**

**demande des ménages (« choc de demande »).** Les ménages sont rapidement touchés par une hausse soudaine du prix des matières premières : le prix des produits énergétiques (qui représentaient 7,9 % du panier de consommation d'un ménage en France en 2007) augmente parallèlement au prix du pétrole, ce qui atteint de façon directe leur pouvoir d'achat, également rogné par la hausse du prix des biens alimentaires. Comme il est difficile pour un ménage de modifier rapidement sa dépendance énergétique (en changeant de moyen de transport par exemple) et ses habitudes alimentaires, il est obligé, pour maintenir l'équilibre de son budget, de réduire sa consommation d'autres biens. Au total, c'est la consommation des ménages dans son ensemble qui diminue en volume lorsque les prix du pétrole et des produits alimentaires augmentent (choc de demande).

**Les entreprises doivent également faire face à une augmentation de leurs coûts de production**, qui sont eux aussi en partie liés aux prix de l'énergie et aux autres matières premières (« choc d'offre »). Les entreprises peuvent à court terme :

- augmenter leur prix de vente pour répercuter leurs coûts de production (ce qui va peser à nouveau sur la demande) ;
- absorber la hausse des coûts de production dans leurs marges. Ceci conduit à dégrader leur rentabilité et conduit à de moindres investissements ou embauches.

Les effets de « second tour » sur les salaires peuvent entraîner une spirale inflationniste, laquelle n'a cependant pas été observée en France à ce stade.

**A long terme, l'effet d'un choc de prix des matières premières sur le niveau d'activité potentiel est très lié à la capacité d'adaptation des marchés et des agents économiques.** Du point de vue des producteurs, la hausse du prix relatif

de l'énergie et des matières premières est par nature susceptible de peser sur l'intensité d'utilisation de ces biens dans la production. L'effet défavorable sur la production est d'autant plus important que l'énergie et les matières premières sont utilisées de manière complémentaire avec le capital fixe et le travail dans la production.

En réalité, l'effet est limité par la capacité d'adaptation des différents agents à ce prix élevé des matières premières. Dans l'industrie, la rentabilité des entreprises à forte consommation de produits énergétiques diminue, provoquant un transfert de capital et d'emplois vers des secteurs devenus relativement plus rentables. Du côté des ménages, la forte augmentation du prix de l'énergie conduit à se tourner vers des dispositifs moins consommateurs : les voitures à énergie renouvelable, les ampoules à faible capacité par exemple.

D'une manière générale, la hausse du prix des matières premières et de l'énergie favorise la recherche d'innovations permettant d'économiser ces facteurs de production. Au total, la dépendance de l'économie vis-à-vis des produits pétroliers et des matières premières diminue, conduisant à une moindre grande sensibilité du revenu national à l'évolution de leur prix.

L'effet d'une hausse du prix du pétrole sur le niveau de l'emploi de long terme est incertain. Il dépend du mode de fixation des salaires et de la différence de réaction des productivités du travail et du capital à un tel choc. L'effet net devrait être limité. Les autorités monétaires cherchent à enrayer une éventuelle spirale inflationniste en ancrant les anticipations inflationnistes des agents. Les salaires répondront en effet d'autant moins à une hausse de l'inflation que les négociateurs salariaux perçoivent cette hausse comme temporaire.

**Les changements économiques structurels intervenus depuis les années 1970 devraient éviter des conséquences comparables à celles observées à l'époque.**

**Les risques d'effets de second tour sont désormais très limités par la crédibilité des banques centrales, par la disparition de l'indexation des salaires, et par la forte concurrence mondiale.** Les chocs pétroliers des années 1970 ont constitué une étape importante pour les banques centrales, qui ont cherché par la suite à assurer leur crédibilité, afin d'éviter le risque d'une nouvelle spirale inflationniste.

Par ailleurs, les mécanismes d'indexation automatique des salaires sur l'inflation ont en grande partie disparu. Cela n'empêche pas les salaires d'augmenter quand l'inflation augmente, mais c'est alors en général à l'issue d'une négociation, ce qui assure aux entreprises un plus grand contrôle sur l'impact de cette hausse des salaires sur leurs contraintes de production.

Enfin, la concurrence mondiale s'est accrue, et les entreprises doivent limiter au maximum leurs hausses de prix et donc de coûts pour éviter des pertes de compétitivité et de parts de marchés.

**La dépendance énergétique des économies industrialisées a par ailleurs diminué depuis les années 1970.** La mutation de la structure économique des grands pays industrialisés a également conduit à rendre la fonction de coût des entreprises globalement moins dépendante des évolutions des prix des matières premières, pour au moins deux raisons principales :

- la tertiarisation des grandes économies ces dernières années, avec notamment le développement des entreprises de services, moins consommatrices d'énergie que les grandes industries.

- le développement de l'utilisation d'autres sources d'énergie (le nucléaire notamment en France, mais également les énergies renouvelables).

Au total, une entreprise moyenne est moins sensible aux évolutions du prix du pétrole maintenant que dans les années 1970, et l'ampleur de la répercussion des coûts sur les prix est donc moins forte.

**L'effet d'une hausse du prix des matières premières est aussi limité par la hausse de la demande des pays producteurs.** La hausse du prix des matières

premières se traduit par un transfert de revenu des pays importateurs aux pays producteurs. Ceci est susceptible d'accroître la demande de ces derniers pour les biens et services produits dans les premiers, limitant ainsi la baisse de revenu des pays importateurs. Ce phénomène, dit de recyclage des pétrodollars dans le cas du pétrole, peut être important : en Allemagne par exemple, on estime que la hausse du prix des importations de pétrole en cas d'augmentation des prix est entièrement compensée par la hausse des exportations vers les pays producteurs de pétrole (cf. encadré).

**Encadré : le recyclage des pétrodollars limite l'impact d'une hausse du prix du pétrole sur l'économie des pays importateurs.**

La hausse continue du prix du pétrole observée depuis le début des années 2000 constitue un transfert de revenu des pays importateurs de pétrole vers les pays exportateurs. Mais l'effet négatif de ce prélèvement sur l'activité des pays importateurs peut être en partie compensé par un surcroît de demande provenant des pays producteurs (phénomène appelé « recyclage commercial<sup>3</sup> des pétrodollars »).

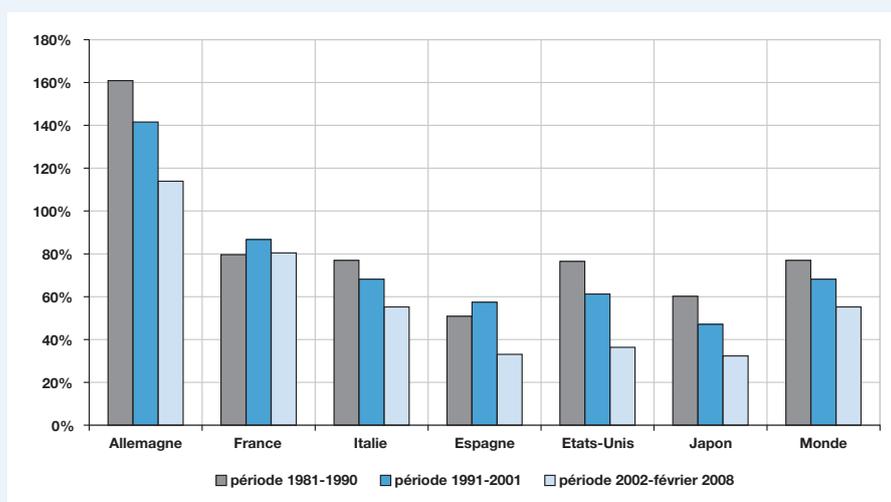
Le taux de recyclage d'un pays producteur de pétrole peut être défini comme le poids que représentent ses importations par rapport à ses exportations, et l'on peut calculer un taux de recyclage vis à vis de différents pays consommateurs de pétrole (Etats-Unis, Allemagne, France...) en se limitant au commerce bilatéral. En ne considérant que des pays pour lesquels les exportations peuvent être assimilées à des exportations d'énergie uniquement (soit les pays de l'OPEP, la Russie et la Norvège), on constate que :

- Le taux de recyclage moyen des pétrodollars s'établit depuis plusieurs années aux alentours de 55 %. Autrement dit, les pays de l'OPEP, la Russie et la Norvège épargnent un peu moins de la moitié de leur revenu. Depuis 2006, la Russie connaît une forte hausse du recyclage de ses revenus d'exportations de pétrole.
- Les bénéfices de ce recyclage sont répartis de manière très hétérogène. Le taux de recyclage vis-à-vis de l'Allemagne dépasse les 100 % tandis qu'il serait de 30 % environ vis-à-vis des Etats-Unis et du Japon (cf. graphique). Les États-Unis et le Japon ont connu une dégradation importante de leur situation, avec de fortes pertes de parts de marché chez les pays producteurs de pétrole et un taux de recyclage en baisse (il valait respectivement 75 % et 60 % dans les années 1980).

(3) D'autres formes de recyclage sont également possibles, notamment le recyclage financier (investissement des pays producteurs de pétrole en actifs étrangers). Elles ne sont pas considérées ici.

*Graphique 10*  
**Taux moyen de recyclage de la facture pétrolière\***

Sources : DGTPÉ.



\* Avant 1990, taux de recyclage moyen vis-à-vis de l'OPEP et de la Norvège. A partir de 1991, on ajoute la Russie à cet agrégat.

Ces résultats ne peuvent pas être extrapolés au recyclage total des pétrodollars compte tenu du champ géographique limité qui est retenu ici pour les pays producteurs<sup>4</sup>.

(4) On ne considère que l'OPEP, la Russie et la Norvège comme pays exportateurs de pétrole : le résultat en termes de recyclage n'est pas nécessairement représentatif du taux de recyclage global. Par exemple, les pays retenus ne représentent en effet qu'environ 50 % des importations de pétrole françaises, tandis que, du point de vue des Etats-Unis, des pays tels que le Mexique ne sont pas pris en compte.

## L'action du gouvernement pour atténuer les effets des hausses de prix de matières premières

Le gouvernement a mis en place un grand nombre de mesures pour favoriser le pouvoir d'achat des ménages et des mesures plus ciblées pour soutenir les activités les plus directement impactées par la hausse des prix du pétrole.

On ne revient pas ici sur les **mesures générales en faveur du pouvoir d'achat, dont certaines sont décrites dans le dossier sur la loi de modernisation de l'économie** et ont déjà contribué à limiter significativement la hausse des prix alimentaires pour les consommateurs.

On ne revient pas non plus dans ce dossier sur le **Grenelle de l'Environnement** qui favorise des réformes en profondeur pour encourager l'efficacité énergétique et le recours aux énergies sobres en carbone (efficacité énergétique des bâtiments, développement des énergies renouvelables, report modal dans le secteur des transports...)

**Au-delà de l'ensemble de ces mesures, le gouvernement a aussi mis en œuvre différentes mesures ciblées** pour atténuer les effets de cette hausse sur les ménages ou secteurs d'activité les plus durement touchés par la forte hausse des cours des hydrocarbures.

### Tarif social du gaz, prime à la cuve et contribution transport pour les ménages.

En premier lieu, le tarif social du gaz a été mis en place au profit des catégories sociales modestes, complétant ainsi le dispositif existant en matière d'électricité. Il bénéficiera aux ménages éligibles à la Couverture Maladie Universelle, soit environ 1 100 000 foyers raccordés au gaz naturel. Il consiste en une réduction annuelle de la

facture de gaz d'un foyer. Le niveau de cette réduction forfaitaire dépendra de l'utilisation du gaz (cuisson, chauffage...) et de la taille du foyer, il peut atteindre 118 € pour une famille nombreuse se chauffant au gaz.

Par ailleurs, les prix de l'énergie ayant encore fortement augmenté au premier semestre, le Gouvernement a décidé de reconduire l'aide à la cuve pour l'hiver 2008-2009 en la portant à 200€, alors qu'elle avait déjà connu un doublement pour l'hiver 2007-2008, passant de 75 à 150€. Cette aide, réservée aux ménages non imposables ayant été livrés en fioul pour leur résidence principale, a concerné plus de 830.000 ménages en 2007. Il est prévu que cette prime soit intégralement financée par les distributeurs.

La contribution transport constitue une aide directe pour faire baisser le coût du transport pour les salariés. Elle encouragera surtout le recours aux transports en commun. L'Etat aidera les entreprises grâce à des aides fiscales et sociales. Le dispositif en vigueur en Ile-de-France de prise en charge obligatoire par l'employeur d'une partie du prix d'un abonnement de transports collectifs devrait être étendu aux salariés des périmètres de transports urbains de province. Il reste exonéré de charges sociales et fiscales. Par ailleurs, une aide pourra être versée par l'employeur aux salariés de province qui n'ont pas accès à des transports urbains et doivent ainsi utiliser leur voiture pour aller travailler. Cette aide bénéficiera d'exonérations fiscales et sociales.

### Abaissement de la taxe à l'essieu pour les transporteurs.

La taxe à l'essieu est une taxe applicable aux véhicules de transport routier de marchandises d'un poids total autorisé en charge (PTAC) de 12 tonnes et plus. L'objectif de cette taxe est d'internaliser le coût

supplémentaire de la dégradation des chaussées provoquée par les poids lourds.

Le gouvernement a décidé d'abaisser les tarifs de la taxe à l'essieu en les alignant sur les tarifs minimaux définis par la directive « Eurovignette ». Cette taxe est en effet un instrument de second rang au regard de son objectif car elle s'applique au véhicule. Elle n'a ainsi qu'un lien assez faible avec le coût des nuisances qui dépend surtout de la circulation effective des poids lourds.

L'abaissement de la taxe à l'essieu au niveau de ces minimaux communautaires améliore la compétitivité des transporteurs français en supprimant une distorsion de concurrence par rapport à leurs concurrents étrangers (l'Allemagne s'étant par

exemple alignée sur les tarifs minimaux communautaires en 2006).

Par ailleurs, le Conseil européen des 19 et 20 juin 2008 a invité la Présidence française, en coopération avec la Commission, à examiner la faisabilité et l'incidence de mesures visant à limiter les effets de la flambée des prix du pétrole et du gaz et à lui en faire rapport au Conseil européen d'octobre 2008.



*IMPRIMERIE NATIONALE*

8 002478 1 – Octobre 2008



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

2009

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

RAPPORT ÉCONOMIQUE,  
SOCIAL ET FINANCIER



Tome II  
**Annexe statistique**



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2009

# RAPPORT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET FINANCIER

---

Tome II  
**Annexe statistique**



## Sommaire

<b>I. PRODUCTION ET FORMATION DU REVENU</b>	<b>7</b>
<b>II. STRUCTURE DE LA DEMANDE</b>	<b>17</b>
<b>III. POPULATION ET EMPLOI</b>	<b>21</b>
<b>IV. PRIX ET COÛTS SALARIAUX</b>	<b>37</b>
<b>V. MARCHÉS FINANCIERS</b>	<b>45</b>
<b>VI. FINANCES PUBLIQUES</b>	<b>49</b>
<b>VII. PROTECTION SOCIALE</b>	<b>61</b>
<b>VIII. SITUATION DES ENTREPRISES</b>	<b>67</b>
<b>IX. SITUATION DES MÉNAGES</b>	<b>71</b>
<b>X. COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS</b>	<b>77</b>
<b>XI. COMPARAISONS INTERNATIONALES</b>	<b>89</b>



# Avertissement

Les comptes nationaux français sont établis selon le Système européen de comptabilité (SEC95). Ce système reproduit très largement celui préparé sous l'égide de l'ONU, dont tous les états membres doivent s'inspirer.

Les premiers comptes français selon la dernière base disponible de ce système, la « base 2000 », ont été publiés par l'Insee au printemps 2005. Certains chiffres ne sont pas disponibles avant l'année 1993 et sont donc exprimés en base 1995. Quelques séries longues concernant les finances publiques sont décrites en base 1980 seule disponible avant 1978.

Les données trimestrielles issues des comptes nationaux trimestriels de l'Insee ont été établies à partir des premiers résultats du deuxième trimestre 2008 publiés par l'Insee le 14 août 2008.



# I. Production et formation du revenu

- I.1 Emplois et ressources de biens et services aux prix courants
- I.2 Emplois et ressources de biens et services aux prix de l'année précédente, chaînés, base 2000
- I.3 Contributions à la croissance du PIB
- I.4 Indices de prix des différents postes de l'équilibre emplois-ressources
- I.5 Valeur ajoutée par branche
- I.6 Revenus disponibles bruts
- I.7 Partage de la valeur ajoutée
- I.8 Équilibre épargne-investissement

## Définitions

Les données trimestrielles qui apparaissent dans les tableaux sont CVS-CJO.

■ **CVS** pour Corrigées des Variations Saisonnières.

■ **CJO** pour Corrigées des Jours Ouvrables.

**PIB** : Produit Intérieur Brut

**IAA** : Industries Agricoles et Alimentaires

## Emplois et ressources de biens et services aux prix courants

Années ou trimestres	Ressources			Emplois						
	PIB	Importations	Total	Dépenses de consommation finale			Formation brute de capital fixe	Variations de stocks et objets de valeur	Exportations	Total
				Ménages	Adminis- trations publiques	ISBLSM <sup>(1)</sup>				
<b>Niveau annuel en milliards d'euros courants et part dans le PIB en valeur</b>										
2007	1 892,2	538,3	<b>2 430,5</b>	1 047,4	438,0	24,6	406,3	12,3	501,9	<b>2 430,5</b>
	100,0	28,4	-	55,4	23,1	1,3	21,5	0,7	26,5	-
<b>Taux de croissance annuels aux prix courants, en %</b>										
1960	11,0	16,4	<b>11,6</b>	8,6	6,7	8,5	9,4	-	19,3	<b>11,6</b>
1961	8,4	7,2	<b>8,3</b>	9,0	11,0	6,1	15,0	-	5,4	<b>8,3</b>
1962	12,1	9,1	<b>11,7</b>	11,8	14,3	11,1	11,0	-	2,4	<b>11,7</b>
1963	12,2	14,9	<b>12,5</b>	12,5	14,8	10,5	16,5	-	10,2	<b>12,5</b>
1964	10,9	16,9	<b>11,5</b>	9,1	11,7	10,7	14,7	-	12,0	<b>11,5</b>
1965	8,0	3,5	<b>7,5</b>	6,8	8,2	8,3	9,6	-	11,7	<b>7,5</b>
1966	8,4	13,8	<b>9,0</b>	8,0	8,9	4,9	9,8	-	8,5	<b>9,0</b>
1967	8,2	8,3	<b>8,2</b>	8,3	9,3	3,4	10,0	-	6,7	<b>8,2</b>
1968	9,0	11,8	<b>9,3</b>	9,5	11,6	9,9	7,8	-	9,9	<b>9,3</b>
1969	15,0	27,3	<b>16,5</b>	14,1	15,5	14,9	14,2	-	21,8	<b>16,5</b>
1970	11,9	17,6	<b>12,6</b>	9,8	13,1	15,4	10,8	-	25,4	<b>12,6</b>
1971	11,5	11,8	<b>11,6</b>	11,5	13,8	12,7	12,5	-	15,2	<b>11,6</b>
1972	11,8	13,8	<b>12,1</b>	11,5	11,8	11,8	12,5	-	12,9	<b>12,1</b>
1973	14,8	23,2	<b>16,0</b>	13,6	15,9	14,1	16,6	-	21,2	<b>16,0</b>
1974	16,3	51,7	<b>21,5</b>	17,8	19,4	13,8	19,4	-	37,1	<b>21,5</b>
1975	12,5	-8,2	<b>8,8</b>	13,4	22,2	13,9	5,9	-	2,9	<b>8,8</b>
1976	15,7	31,3	<b>18,1</b>	15,8	17,3	13,9	13,7	-	18,8	<b>18,1</b>
1977	12,7	13,0	<b>12,7</b>	12,3	14,2	12,8	8,4	-	17,6	<b>12,7</b>
1978	13,5	8,6	<b>12,6</b>	12,8	16,0	12,4	11,4	-	14,9	<b>12,6</b>
1979	14,0	19,6	<b>14,9</b>	13,8	13,8	12,5	13,7	-	17,0	<b>14,9</b>
1980	13,1	26,5	<b>15,4</b>	14,4	16,6	14,7	17,5	-	14,7	<b>15,4</b>
1981	12,5	18,6	<b>13,6</b>	16,0	16,9	13,4	9,3	-	18,0	<b>13,6</b>
1982	14,7	16,9	<b>15,1</b>	15,3	17,4	13,4	10,9	-	11,7	<b>15,1</b>
1983	10,8	5,6	<b>9,8</b>	10,4	11,7	9,3	4,1	-	15,7	<b>9,8</b>
1984	8,9	12,8	<b>9,6</b>	8,8	9,6	6,8	4,5	-	15,8	<b>9,6</b>
1985	7,3	7,0	<b>7,3</b>	8,3	7,4	4,8	6,6	-	5,2	<b>7,3</b>
1986	7,9	-7,3	<b>4,9</b>	6,5	6,2	4,7	8,4	-	-5,7	<b>4,9</b>
1987	5,3	5,4	<b>5,3</b>	6,3	4,4	5,0	8,4	-	1,5	<b>5,3</b>
1988	7,8	10,6	<b>8,3</b>	5,9	6,0	6,8	12,6	-	12,0	<b>8,3</b>
1989	7,6	15,2	<b>8,9</b>	7,2	5,1	7,3	10,3	-	14,6	<b>8,9</b>
1990	5,4	3,6	<b>5,0</b>	5,2	5,8	7,9	6,3	-	2,7	<b>5,0</b>
1991	3,6	3,8	<b>3,6</b>	3,6	5,9	5,1	2,6	-	5,2	<b>3,6</b>
1992	3,5	-2,2	<b>2,5</b>	3,3	6,2	11,4	-2,4	-	3,5	<b>2,5</b>
1993	0,6	-5,4	<b>-0,4</b>	1,4	6,2	3,5	-6,2	-	-2,0	<b>-0,4</b>
1994	3,6	8,1	<b>4,3</b>	2,7	2,2	5,3	2,2	-	7,6	<b>4,3</b>
1995	3,5	6,7	<b>4,0</b>	2,5	3,2	9,7	1,6	-	7,8	<b>4,0</b>
1996	2,7	3,0	<b>2,8</b>	3,2	3,8	7,1	1,5	-	4,6	<b>2,8</b>
1997	3,3	8,6	<b>4,2</b>	1,3	3,1	2,8	0,8	-	14,5	<b>4,2</b>
1998	4,4	8,5	<b>5,2</b>	4,0	1,0	6,8	7,2	-	6,6	<b>5,2</b>
1999	3,3	4,9	<b>3,6</b>	2,9	3,6	5,0	8,3	-	3,0	<b>3,6</b>
2000	5,4	21,2	<b>8,4</b>	6,0	4,2	6,1	9,3	-	15,1	<b>8,4</b>
2001	3,9	1,3	<b>3,3</b>	4,3	3,4	7,3	3,9	-	2,3	<b>3,3</b>
2002	3,4	-2,6	<b>2,2</b>	3,3	6,1	4,6	-0,4	-	-0,3	<b>2,2</b>
2003	3,0	-0,5	<b>2,3</b>	4,0	4,5	0,0	3,4	-	-2,9	<b>2,3</b>
2004	4,1	8,6	<b>5,0</b>	4,5	4,1	2,2	6,6	-	4,7	<b>5,0</b>
2005	4,0	9,3	<b>5,1</b>	4,5	3,8	2,6	7,5	-	5,4	<b>5,1</b>
2006	4,7	9,2	<b>5,7</b>	4,5	3,4	3,9	9,2	-	7,7	<b>5,7</b>
2007	4,7	6,1	<b>5,0</b>	4,5	3,7	3,7	8,1	-	3,6	<b>5,0</b>
<b>Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO), en %</b>										
2006. I	1,4	2,6	<b>1,6</b>	1,6	1,0	1,0	1,9	-	2,5	<b>1,6</b>
II	1,6	2,9	<b>1,9</b>	1,1	0,9	1,0	3,2	-	2,1	<b>1,9</b>
III	0,6	-0,9	<b>0,3</b>	0,9	0,7	1,0	1,6	-	-0,8	<b>0,3</b>
IV	1,3	1,3	<b>1,3</b>	0,5	1,0	1,0	2,9	-	1,6	<b>1,3</b>
2007. I	1,0	0,8	<b>0,9</b>	1,3	1,0	0,9	1,4	-	-0,2	<b>0,9</b>
II	1,4	3,4	<b>1,8</b>	1,5	0,9	0,9	2,0	-	2,5	<b>1,8</b>
III	1,3	2,6	<b>1,6</b>	1,3	0,9	0,8	1,3	-	1,0	<b>1,6</b>
IV	0,9	0,9	<b>0,9</b>	1,4	0,6	0,7	2,1	-	0,2	<b>0,9</b>
2008. I	1,2	2,2	<b>1,4</b>	0,8	0,7	0,6	1,6	-	3,5	<b>1,4</b>
II	0,1	1,3	<b>0,4</b>	0,9	0,9	0,7	-0,8	-	-1,9	<b>0,4</b>

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

(1) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

Tableau I.2

## Emplois et ressources de biens et services aux prix de l'année précédente, chaînés, base 2000

Années ou trimestres	Ressources		Emplois					
	PIB	Importations	Dépenses de consommation finale			Formation brute de capital fixe	Variations de stocks et objets de valeur	Exportations
			Ménages	Adminis- trations publiques	ISBLSM <sup>(1)</sup>			
<b>Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 2000, en %</b>								
1960	8,1	14,0	5,1	2,1	3,4	7,5	-	17,3
1961	5,0	7,0	5,9	6,1	-0,5	11,8	-	5,1
1962	6,9	6,6	7,3	7,0	2,8	6,5	-	1,0
1963	6,3	13,0	7,3	5,4	-0,3	8,9	-	8,3
1964	6,5	14,9	5,6	6,1	3,4	9,8	-	7,7
1965	4,9	2,2	4,0	4,7	3,1	5,7	-	10,5
1966	5,3	11,2	4,8	4,5	-0,8	7,9	-	6,7
1967	5,0	9,0	5,0	5,2	-1,6	7,8	-	6,9
1968	4,4	12,4	4,2	4,3	1,0	5,7	-	10,9
1969	7,2	21,3	6,6	6,0	5,5	8,0	-	16,1
1970	6,1	7,2	4,4	5,2	6,5	5,7	-	16,4
1971	5,2	6,8	5,4	6,3	4,7	6,9	-	9,6
1972	4,6	14,5	5,1	4,6	1,0	6,4	-	11,4
1973	6,6	15,8	5,9	6,5	4,6	7,7	-	12,6
1974	4,5	6,4	3,5	5,0	0,0	2,5	-	11,2
1975	-1,0	-9,8	1,7	5,5	-0,9	-5,7	-	-3,1
1976	4,4	18,5	5,4	4,0	1,5	2,3	-	8,6
1977	3,6	1,3	2,6	3,0	0,9	-0,8	-	7,7
1978	4,0	4,0	3,8	6,6	2,6	2,7	-	6,2
1979	3,5	7,1	2,8	3,4	2,8	2,6	-	6,9
1980	1,7	5,0	1,4	3,3	1,8	2,9	-	2,9
1981	0,9	-1,6	2,1	3,0	0,1	-2,1	-	4,7
1982	2,4	3,5	3,2	4,5	1,7	-1,6	-	-1,1
1983	1,2	-2,8	0,8	2,6	1,0	-3,6	-	4,6
1984	1,5	3,2	0,7	2,2	-0,5	-1,4	-	6,8
1985	1,7	4,5	2,0	3,0	0,4	2,3	-	2,1
1986	2,5	6,4	3,6	2,7	0,6	4,7	-	-0,8
1987	2,5	7,5	3,2	2,8	4,7	5,0	-	2,9
1988	4,6	8,7	3,1	3,6	5,1	9,3	-	8,4
1989	4,2	8,0	3,0	1,4	3,7	7,2	-	9,8
1990	2,6	5,5	2,4	3,2	5,4	3,8	-	4,6
1991	1,0	3,0	0,6	3,2	4,1	-0,4	-	6,2
1992	1,4	1,6	0,9	3,1	8,4	-2,4	-	5,8
1993	-0,9	-3,3	-0,5	3,5	0,9	-6,2	-	0,2
1994	2,2	8,6	1,3	0,3	3,6	1,7	-	8,1
1995	2,1	7,1	1,6	0,0	6,2	1,8	-	8,4
1996	1,1	2,1	1,6	2,1	4,7	0,7	-	3,7
1997	2,2	7,9	0,5	1,2	-0,2	0,4	-	12,9
1998	3,5	11,6	3,8	-0,6	4,8	7,1	-	8,2
1999	3,3	6,7	3,5	1,4	3,5	8,3	-	4,6
2000	3,9	14,9	3,6	1,9	3,3	7,2	-	12,4
2001	1,9	2,2	2,5	1,2	3,7	2,4	-	2,5
2002	1,0	1,7	2,2	1,9	7,9	-1,7	-	1,5
2003	1,1	1,1	2,2	2,0	-3,3	2,2	-	-1,2
2004	2,5	7,1	2,6	2,3	-1,5	3,6	-	4,0
2005	1,9	5,9	2,6	1,2	0,0	4,4	-	3,1
2006	2,2	6,1	2,3	1,3	0,7	4,8	-	5,4
2007	2,2	5,5	2,5	1,4	1,1	4,9	-	3,1
<b>Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année précédente, chaînés, base 2000, en %</b>								
2006. I	0,7	0,7	1,0	0,5	0,2	0,7	-	2,0
II	1,0	2,6	0,5	0,4	0,2	2,2	-	1,7
III	0,0	-0,5	0,3	0,1	0,2	0,7	-	-1,3
IV	0,6	1,8	0,4	0,4	0,2	1,9	-	1,3
2007. I	0,6	1,9	0,7	0,3	0,2	1,2	-	0,8
II	0,6	2,1	0,8	0,4	0,3	0,8	-	1,7
III	0,7	1,6	0,8	0,3	0,4	0,9	-	0,5
IV	0,4	-1,1	0,5	0,3	0,4	1,0	-	0,3
2008. I	0,4	1,8	-0,1	0,3	0,5	0,7	-	2,4
II	-0,3	-0,3	0,1	0,5	0,5	-1,5	-	-2,0

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

(1) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

## Contributions à la croissance du PIB

(en points de PIB)

Années ou trimestres	Dépenses de consommation finale des ménages	Dépenses de consommation finale des administrations	Formation brute de capital fixe					Variations de stocks et objets de valeur	Commerce extérieur			PIB
			Totale	Sociétés et entreprises individuelles non financières	Ménages hors entreprises individuelles	Sociétés et entreprises individuelles financières	Administrations publiques		Total	Exportations	Importations	
<b>Contributions à la croissance du PIB aux prix de l'année précédente</b>												
1960	3,0	0,3	1,6	1,1	0,2	0,0	0,3	2,4	0,7	2,4	-1,7	8,1
1961	3,4	0,9	2,5	1,4	0,6	0,0	0,4	-1,7	-0,1	0,7	-0,9	5,0
1962	4,2	1,1	1,4	0,8	0,1	0,0	0,5	0,8	-0,7	0,1	-0,8	6,9
1963	4,2	0,9	1,9	0,9	0,6	0,0	0,4	-0,2	-0,5	1,1	-1,6	6,3
1964	3,2	1,0	2,2	1,0	0,7	0,0	0,5	0,8	-0,8	1,0	-1,8	6,5
1965	2,3	0,8	1,3	0,2	0,7	0,0	0,4	-0,6	1,1	1,3	-0,3	4,9
1966	2,7	0,7	1,9	1,1	0,7	0,0	0,1	0,4	-0,5	0,9	-1,4	5,3
1967	2,8	0,9	1,9	1,0	0,5	0,0	0,4	-0,3	-0,2	0,9	-1,2	5,0
1968	2,4	0,7	1,4	0,9	0,7	0,0	-0,2	0,1	-0,2	1,4	-1,6	4,4
1969	3,7	1,0	1,9	1,4	0,5	0,0	0,1	1,1	-0,7	2,1	-2,8	7,2
1970	2,5	0,9	1,4	0,5	0,6	0,1	0,2	0,1	1,2	2,3	-1,1	6,1
1971	3,0	1,1	1,7	1,1	0,5	0,0	0,0	-1,0	0,5	1,5	-1,1	5,2
1972	2,8	0,8	1,5	0,8	0,6	0,1	0,1	-0,1	-0,4	1,9	-2,3	4,6
1973	3,2	1,1	1,9	0,9	0,7	0,1	0,2	0,7	-0,4	2,1	-2,5	6,6
1974	1,9	0,9	0,6	0,0	0,5	0,1	0,1	0,3	0,9	1,9	-1,1	4,5
1975	0,9	1,0	-1,4	-1,1	-0,6	0,0	0,3	-3,0	1,5	-0,6	2,2	-1,0
1976	3,0	0,8	0,6	0,5	0,0	0,0	0,1	1,8	-1,7	1,6	-3,3	4,4
1977	1,4	0,6	-0,2	0,1	0,0	0,1	-0,3	0,5	1,2	1,5	-0,3	3,6
1978	2,1	1,3	0,6	0,2	0,5	0,0	-0,1	-0,5	0,4	1,2	-0,8	4,0
1979	1,5	0,7	0,6	0,3	0,2	0,1	0,0	0,7	0,0	1,4	-1,4	3,5
1980	0,7	0,7	0,6	0,6	0,1	0,0	0,0	0,0	-0,4	0,6	-1,0	1,7
1981	1,2	0,6	-0,5	-0,3	-0,2	0,0	0,0	-1,8	1,4	1,0	0,4	0,9
1982	1,8	1,0	-0,4	0,0	-0,5	0,0	0,1	1,0	-1,1	-0,2	-0,8	2,4
1983	0,5	0,6	-0,8	-0,4	-0,2	0,0	-0,1	-0,8	1,7	1,0	0,7	1,2
1984	0,4	0,5	-0,3	-0,1	-0,3	0,1	0,0	0,1	0,8	1,5	-0,7	1,5
1985	1,1	0,7	0,5	0,4	-0,2	0,0	0,2	0,0	-0,6	0,5	-1,1	1,7
1986	2,1	0,6	0,9	0,6	0,1	0,1	0,1	0,6	-1,7	-0,2	-1,5	2,5
1987	1,8	0,6	1,0	0,6	0,2	0,0	0,1	0,0	-1,0	0,6	-1,6	2,5
1988	1,8	0,8	1,8	1,0	0,3	0,1	0,4	0,3	-0,2	1,7	-1,8	4,6
1989	1,7	0,3	1,5	0,9	0,4	0,0	0,2	0,3	0,3	2,0	-1,7	4,2
1990	1,4	0,7	0,8	0,6	0,0	0,1	0,1	0,0	-0,2	1,0	-1,3	2,6
1991	0,3	0,7	-0,1	0,0	-0,4	0,1	0,2	-0,6	0,6	1,3	-0,7	1,0
1992	0,5	0,7	-0,5	-0,4	-0,2	0,0	0,1	-0,3	0,9	1,3	-0,4	1,4
1993	-0,3	0,8	-1,2	-0,9	-0,3	0,0	-0,1	-1,0	0,7	0,1	0,7	-0,9
1994	0,8	0,1	0,3	0,2	0,2	-0,1	0,0	1,0	0,0	1,7	-1,7	2,2
1995	0,9	0,0	0,3	0,3	0,1	0,1	-0,1	0,5	0,3	1,8	-1,5	2,1
1996	0,9	0,5	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	-0,8	0,4	0,8	-0,5	1,1
1997	0,3	0,3	0,1	0,1	0,0	0,1	-0,2	0,3	1,3	3,0	-1,7	2,2
1998	2,1	-0,1	1,2	0,9	0,2	0,1	0,0	0,8	-0,5	2,1	-2,7	3,5
1999	1,9	0,3	1,5	0,9	0,3	0,1	0,2	-0,1	-0,4	1,2	-1,6	3,3
2000	2,0	0,4	1,4	0,8	0,1	0,1	0,3	0,5	-0,3	3,3	-3,6	3,9
2001	1,4	0,3	0,5	0,4	0,1	0,0	0,0	-0,4	0,1	0,7	-0,6	1,9
2002	1,2	0,4	-0,3	-0,3	0,1	0,0	0,0	-0,3	0,0	0,4	-0,5	1,0
2003	1,2	0,5	0,4	0,0	0,1	0,1	0,2	-0,3	-0,6	-0,3	-0,3	1,1
2004	1,4	0,5	0,7	0,4	0,2	0,0	0,1	0,6	-0,7	1,0	-1,7	2,5
2005	1,5	0,3	0,8	0,4	0,3	-0,1	0,2	0,0	-0,7	0,8	-1,5	1,9
2006	1,3	0,3	0,9	0,5	0,4	0,1	-0,1	-0,1	-0,2	1,4	-1,6	2,2
2007	1,4	0,3	1,0	0,8	0,2	0,0	0,1	0,1	-0,7	0,8	-1,5	2,2
<b>Contributions à la croissance du PIB aux prix de l'année précédente (CVS-CJO)</b>												
2006. I	0,5	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	-0,1	-0,4	0,3	0,5	-0,2	0,7
II	0,3	0,1	0,4	0,3	0,1	0,0	0,0	0,4	-0,2	0,5	-0,7	1,0
III	0,2	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	-0,1	-0,2	-0,2	-0,3	0,1	0,0
IV	0,2	0,1	0,4	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	-0,2	0,3	-0,5	0,6
2007. I	0,4	0,1	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2	-0,3	0,2	-0,6	0,6
II	0,5	0,1	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,5	-0,6	0,6
III	0,4	0,1	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,3	-0,3	0,1	-0,5	0,7
IV	0,3	0,1	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	-0,6	0,4	0,1	0,3	0,4
2008. I	-0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,7	-0,5	0,4
II	0,1	0,1	-0,3	-0,1	-0,2	0,0	-0,1	0,3	-0,5	-0,6	0,1	-0,3

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

Tableau I.4

## Indices de prix des différents postes de l'équilibre emplois-ressources

Années ou trimestres	Ressources		Emplois					
	PIB	Importations	Dépenses de consommation finale			Formation brute de capital fixe	Variations de stocks et objets de valeur	Exportations
			Ménages	Adminis- trations publiques	ISBLSM <sup>(1)</sup>			
<b>Taux de croissance annuels, en %</b>								
1960	2,7	2,1	3,3	4,5	4,9	1,7	-	1,7
1961	3,3	0,2	3,0	4,7	6,6	2,8	-	0,3
1962	4,9	2,3	4,3	6,8	8,1	4,2	-	1,4
1963	5,6	1,7	4,9	8,9	10,8	7,0	-	1,7
1964	4,1	1,8	3,3	5,3	7,0	4,5	-	4,0
1965	3,0	1,2	2,7	3,4	5,0	3,7	-	1,1
1966	3,0	2,3	3,1	4,1	5,7	1,8	-	1,6
1967	3,1	-0,6	3,2	3,8	5,1	2,0	-	-0,2
1968	4,4	-0,5	5,1	7,1	8,8	2,0	-	-0,9
1969	7,3	5,0	7,0	8,9	9,0	5,8	-	4,9
1970	5,4	9,7	5,2	7,4	8,3	4,8	-	7,7
1971	6,0	4,7	5,8	7,0	7,7	5,2	-	5,1
1972	6,9	-0,6	6,1	6,9	10,7	5,8	-	1,4
1973	7,8	6,4	7,2	8,8	9,1	8,2	-	7,6
1974	11,4	42,5	13,9	13,7	13,8	16,4	-	23,3
1975	13,6	1,8	11,5	15,8	14,9	12,3	-	6,2
1976	10,8	10,8	9,8	12,8	12,2	11,1	-	9,4
1977	8,8	11,6	9,4	10,9	11,8	9,2	-	9,2
1978	9,2	4,4	8,7	8,8	9,5	8,5	-	8,2
1979	10,1	11,7	10,7	10,0	9,4	10,8	-	9,4
1980	11,3	20,5	12,9	12,9	12,6	14,1	-	11,5
1981	11,4	20,6	13,7	13,5	13,4	11,6	-	12,8
1982	12,0	13,0	11,7	12,4	11,5	12,7	-	13,0
1983	9,5	8,6	9,5	8,9	8,2	7,9	-	10,6
1984	7,3	9,4	8,1	7,2	7,4	6,0	-	8,5
1985	5,5	2,3	6,1	4,3	4,4	4,2	-	3,0
1986	5,3	-12,8	2,8	3,5	4,0	3,5	-	-5,0
1987	2,8	-2,0	3,1	1,6	0,3	3,2	-	-1,4
1988	3,1	1,8	2,7	2,3	1,6	3,0	-	3,3
1989	3,3	6,7	4,1	3,6	3,5	2,8	-	4,3
1990	2,6	-1,8	2,7	2,6	2,4	2,4	-	-1,9
1991	2,5	0,8	3,0	2,6	0,9	3,0	-	-0,9
1992	2,1	-3,8	2,4	3,0	2,8	-0,1	-	-2,1
1993	1,5	-2,2	1,8	2,6	2,6	0,0	-	-2,2
1994	1,3	-0,5	1,4	1,9	1,7	0,5	-	-0,4
1995	1,3	-0,4	0,9	3,2	3,3	-0,2	-	-0,5
1996	1,6	0,8	1,6	1,6	2,4	0,8	-	0,9
1997	1,0	0,6	0,8	1,8	2,9	0,3	-	1,4
1998	0,9	-2,8	0,2	1,7	1,9	0,0	-	-1,5
1999	0,0	-1,7	-0,6	2,1	1,4	0,0	-	-1,6
2000	1,4	5,5	2,3	2,3	2,7	2,0	-	2,4
2001	2,0	-0,9	1,7	2,2	3,5	1,5	-	-0,3
2002	2,4	-4,2	1,1	4,2	-3,1	1,3	-	-1,7
2003	1,9	-1,6	1,8	2,4	3,4	1,1	-	-1,7
2004	1,6	1,4	1,8	1,7	3,8	2,9	-	0,7
2005	2,0	3,2	1,8	2,5	2,6	3,0	-	2,2
2006	2,5	2,9	2,2	2,1	3,1	4,2	-	2,2
2007	2,5	0,6	2,0	2,2	2,6	3,0	-	0,5
<b>Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO), en %</b>								
2006. I	0,7	1,9	0,6	0,5	0,8	1,1	-	0,5
II	0,6	0,3	0,6	0,5	0,8	0,9	-	0,4
III	0,6	-0,4	0,5	0,5	0,8	0,8	-	0,5
IV	0,7	-0,5	0,1	0,6	0,7	1,0	-	0,4
2007. I	0,4	-1,1	0,5	0,6	0,7	0,1	-	-1,0
II	0,8	1,3	0,6	0,6	0,6	1,3	-	0,8
III	0,7	1,0	0,6	0,5	0,4	0,4	-	0,5
IV	0,5	2,1	0,9	0,4	0,3	1,0	-	-0,1
2008. I	0,8	0,4	0,9	0,4	0,1	0,9	-	1,0
II	0,4	1,6	0,8	0,4	0,2	0,7	-	0,1

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

(1) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

## Valeur ajoutée par branche

Années ou trimestres	Valeur Ajoutée Totale	Agriculture	I.A.A	Industrie manufacturière	Energie	Construction	Services principalement marchands	Services administrés
<b>Niveau annuel en milliards d'euros courants</b>								
2007	1695,0	37,3	29,1	176,4	32,8	110,3	944,7	364,3
<b>Part dans la valeur ajoutée totale, en %</b>								
1960	100,0	13,9	2,3	22,7	3,2	6,9	37,5	13,4
1970	100,0	8,7	2,4	20,4	2,6	8,4	42,9	14,6
1980	100,0	4,9	2,6	18,0	3,3	7,9	44,8	18,5
1990	100,0	4,2	2,4	15,7	2,3	6,6	49,1	19,6
2000	100,0	2,8	2,1	13,7	2,0	5,2	53,0	21,3
2007	100,0	2,2	1,7	10,4	1,9	6,5	55,7	21,5
<b>Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 2000, en %</b>								
1960	8,6	16,6	-8,1	11,0	21,0	1,5	7,6	4,4
1961	5,1	-4,7	7,1	6,8	4,4	11,5	6,6	4,3
1962	6,6	9,1	4,6	8,3	0,5	6,6	6,1	4,2
1963	5,9	-4,5	30,7	7,9	8,2	5,6	7,8	2,7
1964	6,1	1,0	-0,5	7,1	8,9	13,8	6,7	3,9
1965	5,0	3,9	19,8	4,0	6,8	7,8	4,9	2,9
1966	5,2	-0,1	8,7	7,8	8,8	4,8	5,7	2,6
1967	5,2	8,1	12,9	4,0	-9,8	6,6	5,4	4,4
1968	6,3	4,7	14,0	4,0	35,2	-1,0	7,6	5,6
1969	6,8	-2,1	0,8	11,0	4,3	3,7	8,7	4,6
1970	6,7	2,1	2,3	9,1	19,2	8,0	6,6	4,1
1971	5,3	-0,3	1,8	6,5	7,9	8,5	6,0	3,3
1972	4,3	8,2	-11,5	3,7	3,0	3,8	5,3	3,2
1973	6,7	7,6	0,3	7,2	8,7	6,4	7,9	2,8
1974	5,9	-4,3	8,1	5,1	27,2	2,1	8,4	4,0
1975	-1,1	-5,6	11,2	-5,4	6,7	-1,0	-0,5	2,2
1976	3,8	-2,5	5,7	6,2	10,4	-0,4	4,1	3,8
1977	4,4	3,0	5,8	5,2	0,4	2,0	5,0	4,1
1978	3,4	14,8	-4,2	3,2	-10,1	0,4	3,2	4,7
1979	3,3	8,9	3,6	2,4	4,4	-1,6	3,8	3,0
1980	2,5	-0,9	4,9	0,7	-1,5	1,7	4,3	1,7
1981	1,3	-0,3	3,4	0,3	-5,7	-0,8	2,3	1,9
1982	2,5	16,5	-1,7	1,8	-9,7	-0,4	2,4	3,7
1983	1,2	-6,1	-1,0	3,3	-3,4	-2,6	1,9	2,6
1984	1,7	5,0	1,7	0,1	-3,2	-3,3	3,1	1,5
1985	1,8	6,1	3,8	1,5	-5,9	-0,4	1,8	3,0
1986	2,4	0,7	-2,4	0,5	-1,4	4,3	3,7	2,1
1987	2,4	3,7	0,2	-0,2	6,4	2,1	3,2	2,3
1988	4,3	-1,3	1,3	5,0	1,0	6,8	4,9	3,5
1989	4,3	3,7	5,2	3,9	3,0	3,1	5,8	1,4
1990	2,8	6,5	4,0	2,1	6,4	4,6	2,5	2,3
1991	1,1	-8,8	0,9	0,1	7,3	0,7	1,3	3,0
1992	1,7	14,0	-3,4	-0,8	2,7	1,8	1,4	2,6
1993	-0,9	-5,7	2,6	-3,9	-0,5	-7,5	-0,2	1,9
1994	1,9	0,3	-1,1	4,1	-2,8	-2,5	2,3	1,9
1995	2,3	4,0	1,4	4,0	7,8	0,8	2,0	1,4
1996	1,1	6,1	-0,9	-0,1	5,1	-5,1	1,9	0,9
1997	2,4	-0,1	0,0	5,6	-6,5	-3,6	3,5	1,0
1998	3,5	2,8	5,5	4,7	6,7	-0,5	4,6	0,8
1999	3,2	4,9	-3,1	4,4	2,4	3,8	4,2	0,7
2000	3,7	-1,4	-1,1	5,6	0,7	5,0	5,2	0,1
2001	1,8	-2,8	-3,9	1,7	11,0	3,5	1,9	1,3
2002	1,0	5,0	1,6	-0,4	5,8	-1,3	1,6	-0,2
2003	1,0	-15,3	7,2	1,2	0,6	-0,9	1,9	0,5
2004	2,6	20,5	0,4	1,0	2,7	1,6	2,7	1,8
2005	1,8	-5,4	1,4	2,4	-4,2	2,9	2,4	1,0
2006	2,1	-1,5	0,7	1,1	-0,9	3,9	3,1	0,5
2007	2,3	-1,8	1,0	1,2	4,2	3,8	2,8	1,5
<b>Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année précédente, chaînés, base 2000, en %</b>								
2006. I	0,6	0,5	0,3	0,1	1,8	0,9	0,8	0,3
II	1,0	0,5	0,2	1,8	-0,5	1,9	1,2	0,2
III	0,0	0,2	0,4	-1,6	-0,1	0,5	0,3	0,1
IV	0,6	-0,6	0,2	0,4	-2,3	1,4	0,8	0,5
2007. I	0,5	-1,0	0,3	0,5	-1,2	1,3	0,6	0,3
II	0,6	-0,7	0,4	0,5	3,9	0,6	0,7	0,4
III	0,7	-0,4	-0,2	1,1	2,7	0,3	0,7	0,5
IV	0,3	0,1	0,2	-0,7	0,8	1,0	0,4	0,3
2008. I	0,4	1,0	-0,3	0,5	-4,2	0,1	0,5	0,5
II	-0,2	-0,2	-0,6	-1,6	2,1	-2,1	-0,1	0,4

Tableau I.6

## Revenus disponibles bruts

Années	Revenu des ménages	Revenu des sociétés non financières	Revenu des sociétés financières	Revenu des administrations publiques	Revenu des ISBLSM (1)	Solde des revenus et transferts vers le reste du monde (Contrib. à la croiss. du PIB)	PIB
<b>Niveau annuel en milliards d'euros courants et part dans le PIB, en %</b>							
2007	1 244,3 65,8	121,3 6,4	25,6 1,4	457,7 24,2	26,0 1,4	17,3 0,9	1 892,2 100,0
<b>Taux de croissance annuels aux prix courants, en %</b>							
1960	11,6	22,3	7,4	6,3	20,3	0,0	11,0
1961	7,8	4,3	7,5	11,5	1,8	0,2	8,4
1962	14,7	1,7	- 12,3	9,7	5,5	- 0,2	12,1
1963	11,5	11,5	22,1	15,9	8,0	- 0,2	12,2
1964	8,6	17,5	19,7	15,8	17,9	0,1	10,9
1965	7,5	12,5	13,0	8,0	12,4	0,1	8,0
1966	8,0	13,2	9,0	8,1	5,4	0,1	8,4
1967	8,9	11,1	4,3	5,5	8,0	0,0	8,2
1968	9,6	1,5	23,6	7,4	14,7	0,2	9,0
1969	12,1	24,2	31,9	20,0	18,4	0,2	15,0
1970	12,5	8,3	- 3,6	12,6	9,4	0,0	11,9
1971	11,2	19,3	- 4,3	10,6	9,9	0,2	11,5
1972	12,1	7,1	- 4,2	14,6	- 2,8	- 0,1	11,8
1973	13,8	19,1	69,7	12,8	19,0	0,4	14,8
1974	18,9	- 7,7	11,0	19,5	13,2	- 0,5	16,3
1975	14,4	4,2	- 10,2	8,2	16,9	0,5	12,5
1976	12,4	11,4	34,5	27,2	6,8	0,0	15,7
1977	12,6	24,5	24,5	9,8	16,7	0,0	12,7
1978	14,2	7,2	- 6,2	11,0	21,9	0,7	13,5
1979	11,7	8,8	21,1	22,2	12,4	0,0	14,0
1980	13,7	- 0,4	30,8	16,0	14,7	- 0,5	13,1
1981	16,1	- 11,1	15,4	7,1	20,0	- 0,1	12,5
1982	14,1	17,3	- 22,3	16,2	13,8	0,6	14,7
1983	9,3	12,5	55,5	10,3	8,5	0,7	10,8
1984	6,9	37,8	17,5	8,9	14,3	0,2	8,9
1985	7,2	22,1	17,8	6,0	4,5	- 0,3	7,3
1986	5,4	57,9	23,9	4,9	3,2	- 0,3	7,9
1987	4,0	7,7	7,4	8,7	3,3	- 0,1	5,3
1988	6,3	22,6	16,3	5,8	5,1	0,2	7,8
1989	7,8	2,7	14,6	8,9	9,9	- 0,1	7,6
1990	6,3	1,1	- 0,2	5,3	12,7	- 0,1	5,4
1991	4,8	3,0	- 18,3	2,0	5,7	0,1	3,6
1992	4,2	8,8	0,8	0,0	10,3	0,0	3,5
1993	2,4	- 10,0	15,5	- 0,8	17,0	- 0,4	0,6
1994	1,8	6,2	16,1	5,1	5,7	0,4	3,6
1995	4,0	- 1,9	- 1,9	3,6	6,2	0,1	3,5
1996	2,1	6,7	- 34,5	7,2	7,1	- 0,2	2,7
1997	2,4	8,0	21,5	3,6	3,1	- 0,1	3,3
1998	3,5	15,5	- 22,8	5,6	7,2	- 0,1	4,4
1999	2,6	5,9	- 9,6	7,8	2,5	- 0,6	3,3
2000	5,7	- 1,7	41,2	4,7	6,1	0,2	5,4
2001	5,1	5,2	- 65,5	3,1	7,4	0,2	3,9
2002	4,7	- 5,7	44,0	- 1,5	6,1	1,0	3,4
2003	2,7	7,7	123,0	0,1	- 2,0	- 0,1	3,0
2004	4,5	- 3,6	- 4,5	6,7	1,7	- 0,1	4,1
2005	3,4	- 2,7	28,7	5,6	- 0,3	0,3	4,0
2006	4,8	1,1	- 21,1	7,7	4,0	- 0,1	4,7
2007	5,4	- 0,2	21,1	2,9	5,5	0,1	4,7

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

(1) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

Tableau I.7

## Partage de la valeur ajoutée

(en part de la valeur ajoutée des sociétés  
et des entreprises individuelles non financières, en %)

<b>Champ : Sociétés et entreprises individuelles non financières (ENF)</b>				
<b>Années</b>	<b>Rémunérations des salariés</b>	<b>Excédent brut d'exploitation des sociétés non financières</b>	<b>Revenu mixte des entreprises individuelles non financières</b>	<b>Impôts nets de subventions</b>
1960	48,3	18,7	30,9	2,1
1961	50,4	18,6	29,2	1,8
1962	50,9	17,4	29,9	1,9
1963	52,4	17,2	28,4	2,0
1964	53,1	17,9	26,9	2,2
1965	53,3	18,3	26,3	2,2
1966	53,1	18,6	26,1	2,2
1967	53,0	18,9	26,1	2,1
1968	54,3	18,6	25,0	2,0
1969	55,3	20,6	23,7	0,5
1970	55,6	21,1	22,9	0,4
1971	56,2	21,6	21,8	0,3
1972	56,2	21,2	22,3	0,4
1973	56,0	21,9	21,0	1,1
1974	58,3	21,7	19,6	0,4
1975	60,8	19,5	18,7	1,0
1976	61,5	19,6	17,9	1,1
1977	61,1	20,5	17,3	1,1
1978	61,1	19,3	17,9	1,7
1979	61,6	19,4	17,3	1,7
1980	62,6	18,8	17,0	1,6
1981	63,3	18,7	16,3	1,7
1982	63,2	18,6	16,4	1,8
1983	63,0	19,1	16,4	1,5
1984	62,4	20,5	15,7	1,4
1985	61,5	21,5	15,5	1,5
1986	59,0	24,6	15,0	1,4
1987	59,0	25,2	14,2	1,6
1988	57,8	26,8	13,5	1,9
1989	57,2	26,9	13,9	2,0
1990	57,8	26,4	13,6	2,2
1991	58,3	26,3	13,1	2,3
1992	58,5	26,3	12,7	2,5
1993	59,1	25,6	12,4	2,8
1994	58,6	25,9	12,4	3,0
1995	58,0	26,6	12,2	3,2
1996	58,5	25,8	12,3	3,4
1997	58,1	26,6	11,6	3,7
1998	57,2	27,7	11,5	3,6
1999	58,0	26,8	11,5	3,7
2000	58,2	26,8	11,3	3,7
2001	58,2	26,9	11,6	3,3
2002	58,8	26,4	11,4	3,4
2003	58,9	26,7	11,1	3,3
2004	58,9	26,7	11,0	3,5
2005	58,9	26,8	10,7	3,7
2006	59,2	27,1	10,7	3,0
2007	58,9	27,3	10,7	3,1

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

Tableau I.8

## Équilibre épargne-investissement

(en points de PIB)

Années	Épargne privée (1)			- Investissement privé (2) dont :					+	= Capacité de financement privée (4)			+	=		
	Totale	dont :		Total	FBCF dont :			Variations de stocks et objets de valeur		Autres opérations en capital (3)	Totale	dont :			Capacité de financement des administrations publiques	
		Ménages	Sociétés non financières		Ménages hors entreprises individuelles	Entreprises individuelles	Sociétés non financières					Ménages				Sociétés non financières
1960	20,3	12,5	6,6	21,0	5,4	2,0	10,1	3,0	1,0	0,4	4,3	- 4,8	1,2	1,6		
1961	19,3	11,8	6,3	20,3	5,7	2,3	10,6	1,4	1,0	0,0	3,9	- 4,7	1,2	1,2		
1962	20,2	13,6	5,8	20,8	5,4	2,0	10,6	2,3	1,0	0,3	5,4	- 5,6	0,2	0,5		
1963	19,6	12,9	5,7	20,6	5,8	2,2	10,7	1,5	0,8	- 0,3	4,5	- 5,3	0,4	0,2		
1964	19,5	12,4	6,1	21,7	6,2	2,3	10,6	2,0	0,8	- 1,3	3,3	- 5,3	1,0	- 0,3		
1965	20,1	12,7	6,3	21,1	6,7	2,1	10,5	1,3	0,8	- 0,1	3,2	- 4,1	0,7	0,6		
1966	20,4	12,7	6,6	22,0	7,0	2,1	10,6	1,8	1,2	- 0,4	2,8	- 3,9	0,4	0,0		
1967	20,9	13,0	6,8	21,9	7,1	2,2	10,8	1,4	1,1	0,1	3,3	- 3,9	- 0,3	- 0,2		
1968	20,8	13,1	6,3	21,3	7,5	2,1	10,4	0,8	1,1	0,6	3,1	- 3,4	- 1,2	- 0,6		
1969	20,2	11,8	6,8	22,7	7,3	2,0	10,6	2,2	1,0	- 1,4	2,0	- 4,6	0,1	- 1,3		
1970	21,1	13,2	6,6	22,6	7,2	1,9	10,6	2,4	1,0	- 0,6	3,5	- 5,0	0,3	- 0,3		
1971	21,2	13,0	7,0	21,9	7,4	2,0	10,7	1,3	0,8	0,0	3,4	- 4,1	0,0	0,0		
1972	20,9	13,4	6,7	22,3	7,6	2,0	10,8	1,4	0,9	- 0,4	3,2	- 4,0	0,5	0,1		
1973	21,7	13,4	7,0	23,3	7,9	2,0	10,8	2,0	1,0	- 0,6	3,0	- 4,5	0,2	- 0,4		
1974	20,9	14,1	5,5	24,1	8,4	2,0	10,9	2,3	1,0	- 2,2	3,5	- 6,5	0,3	- 1,9		
1975	20,9	14,8	5,1	19,4	7,8	1,7	9,9	- 0,7	1,1	2,7	5,2	- 3,1	- 2,7	0,0		
1976	18,8	12,8	4,9	21,1	7,5	1,7	10,0	1,5	1,8	- 0,5	3,5	- 4,7	- 1,4	- 1,9		
1977	19,7	12,9	5,5	20,8	7,3	1,5	9,8	1,6	1,0	- 0,1	3,8	- 4,8	- 0,9	- 1,0		
1978	20,0	13,7	5,2	19,7	7,5	1,5	9,6	0,7	0,8	1,1	4,4	- 4,0	- 1,6	- 0,5		
1979	18,5	12,4	4,9	20,2	7,4	1,6	9,4	1,2	1,1	- 0,6	3,2	- 4,6	- 0,2	- 0,8		
1980	17,8	12,1	4,3	20,9	7,6	1,6	10,1	1,2	0,9	- 2,2	2,7	- 6,0	- 0,1	- 2,3		
1981	17,4	12,5	3,4	18,5	7,2	1,5	9,8	- 0,5	0,9	- 0,2	3,9	- 5,2	- 2,2	- 2,4		
1982	16,3	11,8	3,5	18,6	6,5	1,5	9,7	0,4	1,1	- 1,1	4,0	- 5,8	- 2,8	- 3,9		
1983	16,1	11,2	3,6	16,8	6,1	1,3	9,1	- 0,3	0,8	0,2	3,7	- 4,6	- 2,5	- 2,3		
1984	16,0	9,9	4,5	16,2	5,8	1,3	8,7	- 0,1	1,0	0,9	2,9	- 3,2	- 2,8	- 1,9		
1985	16,2	9,4	5,1	15,9	5,4	1,3	8,8	- 0,2	0,7	1,0	2,8	- 3,0	- 3,0	- 2,0		
1986	18,0	8,6	7,5	16,6	5,3	1,3	9,0	0,4	0,7	2,2	1,9	- 1,2	- 3,2	- 1,1		
1987	16,9	7,2	7,7	17,1	5,4	1,3	9,4	0,4	0,6	0,3	0,2	- 1,4	- 2,1	- 1,7		
1988	18,2	7,3	8,7	18,0	5,5	1,3	9,8	0,7	0,8	1,0	0,6	- 1,1	- 2,6	- 1,6		
1989	18,3	7,7	8,3	18,9	5,6	1,4	10,2	1,0	0,7	0,2	0,5	- 2,2	- 1,8	- 1,7		
1990	18,5	8,3	8,0	18,9	5,5	1,3	10,6	0,9	0,9	0,5	1,5	- 2,7	- 2,4	- 1,9		
1991	18,8	9,1	7,9	18,0	5,2	1,1	10,7	0,3	0,7	1,5	2,6	- 2,3	- 2,9	- 1,5		
1992	19,7	9,6	8,3	16,3	4,9	1,0	9,9	- 0,2	1,0	4,3	3,6	- 0,4	- 4,5	- 0,2		
1993	19,9	10,4	7,5	14,2	4,6	0,9	8,9	- 1,0	1,6	7,3	4,6	1,2	- 6,4	0,9		
1994	19,7	9,6	7,6	14,9	4,7	1,0	8,8	- 0,1	0,8	5,6	3,7	- 0,1	- 5,4	0,1		
1995	20,0	10,5	7,2	15,3	4,6	1,0	8,7	0,3	1,3	6,0	4,7	- 1,0	- 5,5	0,6		
1996	18,8	9,8	7,5	14,4	4,6	0,8	8,6	- 0,3	0,7	5,2	4,0	0,2	- 4,0	1,1		
1997	19,9	10,3	7,9	14,6	4,6	0,8	8,4	0,1	0,7	6,0	4,7	0,2	- 3,3	2,6		
1998	20,0	10,0	8,7	15,8	4,6	0,8	8,8	0,7	0,8	5,0	4,3	0,1	- 2,6	2,4		
1999	19,8	9,7	8,9	16,3	4,8	0,8	9,3	0,5	0,7	4,2	4,0	0,3	- 1,8	2,4		
2000	19,4	9,7	8,3	17,4	4,7	0,8	9,9	1,0	0,6	2,7	4,3	- 2,0	- 1,5	1,2		
2001	19,2	10,2	8,4	17,0	4,8	0,7	10,1	0,5	0,5	2,7	4,4	- 1,5	- 1,6	1,1		
2002	19,5	11,1	7,7	16,0	4,8	0,7	9,5	0,1	0,4	4,0	5,3	- 1,3	- 3,2	0,8		
2003	19,8	10,3	8,0	15,7	4,9	0,8	9,2	0,0	- 0,2	3,9	4,3	- 1,1	- 4,1	- 0,2		
2004	19,1	10,3	7,4	16,4	5,1	0,7	9,4	0,3	0,4	3,1	4,0	- 1,5	- 3,6	- 0,5		
2005	18,3	9,7	7,0	17,0	5,4	0,7	9,6	0,4	- 0,1	1,2	3,3	- 2,9	- 3,0	- 1,8		
2006	17,8	9,9	6,7	17,9	5,9	0,7	10,0	0,3	0,4	0,4	3,0	- 3,2	- 2,4	- 2,0		
2007	18,2	10,4	6,4	18,8	6,0	0,7	10,6	0,6	0,5	- 0,1	3,5	- 4,1	- 2,7	- 2,8		

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

(1) Épargne privée : Somme de l'épargne des ménages, des sociétés non financières, des sociétés financières, des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

(2) Investissement privé : Somme de la formation brute de capital fixe des ménages, des sociétés non financières, des sociétés financières et des ISBLSM.

(3) Autres opérations en capital : Solde des transferts en capital (D9) et des actifs corporels et incorporels non produits.

(4) Capacité de financement privée : Somme de la capacité de financement des ménages, des sociétés non financières, des sociétés financières et des ISBLSM.



## II. Structure de la demande intérieure

- II.1 Structure de la dépense de consommation finale des ménages par produit**
- II.2 Structure de la formation brute de capital fixe par agent économique**
- II.3 Structure de la formation brute de capital fixe par produit**

## Structure de la dépense de consommation finale des ménages par produit

Années ou trimestres	Dépense de consommation finale des ménages	Agriculture	I.A.A	Industrie manufacturière	Energie	Construction	Services principalement marchands	Services administrés	Correction territoriale
<b>Niveau annuel en milliards d'euros courants et part dans la consommation totale, en %</b>									
2007	1047,4	31,2	149,5	257,1	76,6	11,1	481,3	52,2	- 11,5
	100,0	3,0	14,3	24,5	7,3	1,1	45,9	5,0	- 1,1
<b>Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 2000, en %</b>									
1960	5,1	5,1	3,3	7,3	8,3	4,5	4,2	2,1	-
1961	5,9	3,6	3,5	9,3	8,1	12,0	4,4	4,3	-
1962	7,3	5,3	4,6	11,9	11,7	9,5	5,0	4,1	-
1963	7,3	3,8	4,8	12,2	13,2	12,1	5,2	3,4	-
1964	5,6	7,6	3,8	6,8	5,0	10,0	5,4	4,2	-
1965	4,0	2,8	4,1	3,3	9,6	7,1	4,1	2,4	-
1966	4,8	3,6	3,8	6,2	8,6	6,2	3,8	4,2	-
1967	5,0	3,9	4,1	5,4	11,6	9,6	4,2	2,0	-
1968	4,2	1,8	3,3	6,8	10,0	3,1	1,8	0,7	-
1969	6,6	2,9	4,3	8,8	7,9	4,4	7,4	3,0	-
1970	4,4	3,1	3,2	4,5	10,1	6,4	4,6	4,7	-
1971	5,4	-0,9	4,1	7,7	7,6	8,4	4,6	8,8	-
1972	5,1	1,4	3,4	7,4	8,6	2,5	3,8	4,6	-
1973	5,9	1,9	3,2	7,3	9,4	5,2	6,2	2,7	-
1974	3,5	-1,2	2,9	1,6	-3,5	5,5	7,5	3,9	-
1975	1,7	-1,7	2,7	2,3	5,4	-9,0	0,6	1,8	-
1976	5,4	-1,5	2,8	8,9	5,2	3,0	5,0	0,1	-
1977	2,6	2,1	1,3	3,2	1,7	3,0	3,4	3,6	-
1978	3,8	5,3	3,4	4,3	8,0	-3,2	3,5	6,8	-
1979	2,8	1,7	3,0	4,3	1,2	-3,4	1,7	4,2	-
1980	1,4	-1,0	3,0	-0,9	1,0	4,8	3,0	1,6	-
1981	2,1	1,9	1,6	2,5	-1,2	-0,8	2,4	3,4	-
1982	3,2	3,4	1,8	6,7	0,2	1,3	2,2	4,0	-
1983	0,8	0,8	1,2	-0,7	2,8	-1,0	2,0	5,4	-
1984	0,7	3,8	2,1	-2,6	3,0	-0,5	2,0	4,2	-
1985	2,0	-0,7	1,8	1,0	2,9	0,7	2,5	4,8	-
1986	3,6	2,5	1,8	5,0	3,4	1,3	2,5	4,3	-
1987	3,2	1,5	3,2	4,0	0,7	3,1	2,9	4,2	-
1988	3,1	3,2	2,4	4,2	-1,5	0,8	3,5	4,2	-
1989	3,0	0,7	2,2	4,5	1,1	1,9	3,6	4,7	-
1990	2,4	0,3	2,1	2,8	2,2	2,0	2,8	2,0	-
1991	0,6	-1,0	1,2	-1,6	5,2	1,5	1,4	1,7	-
1992	0,9	0,1	0,1	0,4	1,0	1,0	1,7	3,6	-
1993	-0,5	-0,4	0,9	-3,0	0,1	1,7	0,2	3,0	-
1994	1,3	2,5	0,1	2,7	-2,2	1,0	1,4	1,4	-
1995	1,6	-0,2	1,3	0,5	1,2	1,5	2,4	0,2	-
1996	1,6	0,1	0,0	2,0	2,6	0,3	1,6	2,4	-
1997	0,5	0,5	0,2	-0,6	-1,9	0,5	2,0	2,8	-
1998	3,8	-0,1	1,6	6,5	3,5	1,0	3,9	1,8	-
1999	3,5	2,0	1,5	5,8	1,2	2,0	4,2	1,9	-
2000	3,6	2,1	2,0	4,9	-1,5	6,2	4,9	2,1	-
2001	2,5	-0,5	0,7	2,9	3,9	0,5	2,6	2,5	-
2002	2,2	0,1	0,9	2,7	-1,6	1,4	3,2	1,0	-
2003	2,2	-0,9	-0,4	2,6	3,2	-2,8	2,7	-1,6	-
2004	2,6	4,4	-1,3	3,8	1,0	1,1	2,6	5,3	-
2005	2,6	0,9	1,3	4,1	-1,3	0,3	2,7	3,6	-
2006	2,3	-0,2	0,9	2,9	-0,4	4,0	3,0	4,8	-
2007	2,5	0,4	1,5	4,4	-1,3	1,8	2,5	4,9	-
<b>Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année précédente, chaînés, base 2000, en %</b>									
2006.I	1,0	-0,3	0,2	0,5	5,4	1,4	0,7	2,3	-
II	0,5	-0,1	0,0	1,1	-3,8	1,2	1,0	1,1	-
III	0,3	0,0	0,2	0,5	-0,7	0,9	0,5	1,3	-
IV	0,4	0,2	0,3	1,3	-5,1	0,5	0,7	1,7	-
2007.I	0,7	0,2	0,5	1,5	0,4	0,3	0,5	0,5	-
II	0,8	0,0	1,0	0,9	2,5	0,2	0,6	1,3	-
III	0,8	0,1	-0,2	1,1	2,3	0,3	0,5	1,8	-
IV	0,5	-0,4	-0,5	0,2	3,1	0,3	0,6	0,8	-
2008.I	-0,1	-1,0	-0,8	0,1	-5,0	0,3	0,7	1,3	-
II	0,1	-1,4	-1,4	0,0	1,6	0,3	0,4	1,2	-

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

Tableau II.2

## Structure de la formation brute de capital fixe par agent économique

Années ou trimestres	FBCF totale	Ménages hors entreprises individuelles	Sociétés et entreprises individuelles non financières	Sociétés et entreprises individuelles financières	Administrations publiques	ISBLSM (1)
<b>Niveau annuel en milliards d'euros courants et part dans la FBCF totale, en %</b>						
2007	406,3	114,2	212,2	15,4	61,8	2,7
	100,0	28,1	52,2	3,8	15,2	0,7
<b>Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 2000, en %</b>						
1960	7,5	3,8	8,8	8,2	9,7	7,2
1961	11,8	11,3	11,9	11,1	12,5	7,0
1962	6,5	2,4	5,9	5,5	16,3	8,3
1963	8,9	11,1	7,2	16,0	11,1	3,1
1964	9,8	12,3	7,5	14,1	13,5	1,9
1965	5,7	11,8	1,6	6,0	9,6	2,2
1966	7,9	10,8	8,5	6,9	1,5	5,9
1967	7,8	7,7	7,5	7,7	8,9	4,4
1968	5,7	9,5	6,6	12,7	-4,4	0,9
1969	8,0	6,2	10,8	5,6	2,9	4,5
1970	5,7	7,9	3,8	20,0	6,5	1,5
1971	6,9	7,1	8,8	0,3	1,0	7,0
1972	6,4	7,7	6,3	29,4	1,6	9,8
1973	7,7	9,5	6,7	29,5	4,7	14,8
1974	2,5	5,8	-0,2	14,1	3,6	3,9
1975	-5,7	-7,4	-8,6	-4,9	8,8	0,4
1976	2,3	-0,4	4,4	-7,4	2,8	4,2
1977	-0,8	-0,5	0,8	19,3	-8,7	5,4
1978	2,7	7,3	1,6	-1,3	-3,0	1,8
1979	2,6	2,7	3,0	14,1	-0,3	1,1
1980	2,9	0,7	5,8	-9,3	-0,2	2,0
1981	-2,1	-3,2	-2,4	10,0	0,2	2,8
1982	-1,6	-6,3	0,2	0,0	2,0	2,2
1983	-3,6	-3,5	-3,6	3,8	-4,5	2,8
1984	-1,4	-4,3	-1,1	18,8	0,2	2,5
1985	2,3	-2,9	3,5	4,3	8,0	1,8
1986	4,7	1,9	6,3	13,3	3,4	6,0
1987	5,0	2,9	6,3	8,6	4,0	3,4
1988	9,3	5,8	9,7	12,4	13,5	4,9
1989	7,2	7,6	8,0	0,0	5,6	4,9
1990	3,8	-0,8	5,6	10,1	4,2	4,2
1991	-0,4	-6,8	0,2	11,6	5,6	1,7
1992	-2,4	-3,6	-3,2	-3,1	2,0	8,1
1993	-6,2	-5,2	-8,1	1,2	-3,3	1,5
1994	1,7	4,4	2,3	-24,3	0,9	5,0
1995	1,8	2,2	2,7	22,8	-3,9	6,5
1996	0,7	0,4	0,3	12,1	0,6	1,9
1997	0,4	0,9	1,5	12,6	-5,8	4,3
1998	7,1	3,7	9,6	22,3	1,7	5,8
1999	8,3	7,1	9,1	12,7	6,3	4,4
2000	7,2	2,5	7,6	15,6	11,6	3,6
2001	2,4	1,3	3,9	-2,1	-0,2	3,7
2002	-1,7	1,2	-2,9	-6,0	-1,0	5,1
2003	2,2	2,2	0,4	14,4	5,9	-2,7
2004	3,6	3,4	4,1	4,7	2,3	-4,8
2005	4,4	5,9	3,7	-6,5	6,9	3,2
2006	4,8	7,1	4,9	19,2	-2,3	-1,5
2007	4,9	3,0	7,4	0,5	1,8	-0,1
<b>Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année précédente, chaînés, base 2000, en %</b>						
2006. I	0,7	1,9	0,5	7,6	-2,0	-0,9
II	2,2	2,2	2,7	5,7	0,1	-0,9
III	0,7	1,5	0,9	2,9	-1,7	-0,5
IV	1,9	0,9	2,7	0,6	1,3	0,0
2007. I	1,2	0,5	2,0	-2,1	1,1	0,2
II	0,8	0,1	1,3	-1,1	0,4	0,2
III	0,9	0,4	1,5	-0,1	-0,2	0,0
IV	1,0	0,9	1,1	1,0	1,0	0,0
2008. I	0,7	-0,1	1,2	1,2	0,1	-0,5
II	-1,5	-2,9	-1,0	0,8	-1,7	-0,2

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

(1) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

## Structure de la formation brute de capital fixe par produit

Années ou trimestres	FBCF totale	Agriculture	Industrie manufacturière	Construction	Services principalement marchands
<b>Niveau annuel en milliards d'euros courants et part dans la FBCF totale, en %</b>					
2007	406,3	1,5	105,3	202,7	96,8
	100,0	0,4	25,9	49,9	23,8
<b>Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 2000, en %</b>					
1960	7,5	57,0	8,9	5,0	12,6
1961	11,8	13,8	12,4	11,0	14,5
1962	6,5	-46,9	10,8	5,9	10,4
1963	8,9	52,8	8,7	7,6	12,0
1964	9,8	-10,2	8,7	10,6	12,1
1965	5,7	-22,3	3,7	6,8	9,2
1966	7,9	44,5	9,7	6,4	8,1
1967	7,8	96,0	3,2	8,4	9,3
1968	5,7	-8,0	9,8	3,1	15,0
1969	8,0	-5,2	17,1	3,8	13,6
1970	5,7	-45,4	5,9	6,6	7,0
1971	6,9	43,3	10,7	3,6	14,2
1972	6,4	38,1	6,3	4,9	13,3
1973	7,7	22,8	9,7	5,9	11,2
1974	2,5	-5,1	-1,6	3,3	11,4
1975	-5,7	-16,3	-9,0	-5,4	2,8
1976	2,3	-24,0	9,3	-1,0	7,5
1977	-0,8	-14,4	0,4	-2,7	7,9
1978	2,7	13,0	1,8	2,2	7,1
1979	2,6	6,7	3,2	0,4	12,5
1980	2,9	16,3	6,3	0,8	4,6
1981	-2,1	-0,4	-2,6	-1,8	-2,1
1982	-1,6	1,4	0,6	-2,4	-3,4
1983	-3,6	-5,1	-3,5	-4,6	1,1
1984	-1,4	-31,0	-0,4	-2,5	2,9
1985	2,3	18,5	7,0	-1,2	5,8
1986	4,7	-23,9	5,9	3,7	8,0
1987	5,0	0,3	7,0	2,9	8,8
1988	9,3	22,3	10,6	7,3	13,0
1989	7,2	2,9	8,8	4,7	12,3
1990	3,8	52,0	5,3	2,5	3,2
1991	-0,4	-12,9	-0,2	0,5	-2,7
1992	-2,4	-7,8	-5,2	-2,5	3,1
1993	-6,2	-24,9	-4,2	-7,7	-4,6
1994	1,7	9,7	5,5	-0,7	2,3
1995	1,8	14,3	5,4	-0,2	1,2
1996	0,7	-7,7	2,8	-2,9	7,2
1997	0,4	-11,8	3,5	-3,4	5,5
1998	7,1	5,8	13,3	1,9	10,1
1999	8,3	16,3	11,7	6,0	7,7
2000	7,2	17,8	9,3	8,4	1,2
2001	2,4	-7,5	2,7	1,3	4,5
2002	-1,7	-19,5	-4,0	-1,5	1,8
2003	2,2	-16,3	1,4	2,2	3,7
2004	3,6	4,6	2,1	3,4	5,8
2005	4,4	16,3	2,9	3,7	7,4
2006	4,8	3,0	2,3	5,2	6,7
2007	4,9	-0,5	5,5	4,5	5,3
<b>Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année précédente, chaînés, base 2000, en %</b>					
2006. I	0,7	0,3	-0,2	1,1	1,2
II	2,2	0,0	1,9	2,6	1,9
III	0,7	-0,3	0,2	0,6	1,7
IV	1,9	-0,3	1,6	1,9	2,1
2007. I	1,2	-0,3	2,3	1,3	0,1
II	0,8	0,0	0,6	0,6	1,3
III	0,9	0,3	1,7	0,1	1,6
IV	1,0	0,3	0,1	1,2	1,7
2008. I	0,7	0,9	1,9	0,0	0,8
II	-1,5	0,9	-0,7	-2,7	-0,1

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

## III. Population et emploi

- III.1 Population totale par sexe et par tranche d'âge
- III.2 Population active par sexe
- III.3 Taux d'activité par sexe
- III.4 Population active par tranche d'âge
- III.5 Taux d'activité par tranche d'âge
- III.6 Composition de la population en âge de travailler
- III.7 Taux de chômage au sens du BIT par sexe et par tranche d'âge
- III.8 Taux de chômage au sens du BIT par niveau de diplôme
- III.9 Durée de chômage
- III.10 Emploi total par branche
- III.11 Emploi salarié par branche
- III.12 Emploi salarié par type de contrat
- III.13 Temps partiel et durée du travail

### Définitions et sources

La **population active** regroupe les actifs employés et les chômeurs « au sens du Bureau International du Travail ». La somme de ces deux populations donne la population active.

Dans la définition actuelle, et donc dans celle retenue ici, le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés + chômeurs à la recherche d'un emploi) et la population totale âgée de 15 ans et plus.

Sont comptés parmi les **chômeurs au sens du BIT** les personnes sans emploi au moment de l'enquête emploi, immédiatement disponibles et à la recherche d'un emploi.

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active.

Les sources utilisées :

- Insee, Bilan démographique.
- Insee, Séries longues sur le marché du travail.
- Insee, Enquête Emploi. A partir de 2002, l'Insee a changé de méthode de collecte de l'information. Annuelle jusqu'en mars de cette année, l'enquête est désormais effectuée « en continu » à compter du 1er janvier. En conséquence, les données issues de cette enquête peuvent être sujettes à des ruptures en 2002 ou en 2003.
- calculs DGTPE : Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique.

Tableau III.1

## Population totale,

## ... par tranche d'âge

(en milliers et en %)

Années	Moins de 15 ans	De 15 à 24 ans	De 25 à 49 ans	de 50 à 64 ans		65 ans et plus
				ensemble	dont 55 à 64 ans	
<b>Niveau en milliers et part dans la population totale</b>						
2008	11 340 18,3	7 767 12,6	20 998 33,9	11 559 18,7	7 425 12,0	10 212 16,5
<b>Part dans la population totale (en %)</b>						
1970	24,9	16,3	31,7	14,3	10,7	12,8
1971	24,8	16,6	31,4	14,4	10,3	12,9
1972	24,7	16,5	31,4	14,4	9,6	13,0
1973	24,5	16,3	31,6	14,4	9,1	13,1
1974	24,3	16,2	31,8	14,4	8,6	13,3
1975	24,1	16,1	32,0	14,4	8,2	13,4
1976	23,8	16,0	32,2	14,4	8,4	13,5
1977	23,5	16,0	32,4	14,5	8,5	13,6
1978	23,2	15,9	32,6	14,5	8,6	13,8
1979	22,8	15,9	32,7	14,6	8,7	13,9
1980	22,5	15,9	32,9	14,6	8,7	14,0
1981	22,3	15,9	33,0	15,0	9,1	13,8
1982	22,0	15,8	33,2	15,5	9,6	13,5
1983	21,8	15,7	33,3	16,0	10,1	13,2
1984	21,6	15,7	33,5	16,3	10,5	12,9
1985	21,4	15,6	33,7	16,5	10,8	12,8
1986	21,1	15,6	34,0	16,3	10,7	13,0
1987	20,8	15,5	34,2	16,1	10,7	13,3
1988	20,5	15,5	34,5	16,0	10,6	13,5
1989	20,3	15,4	34,8	15,8	10,6	13,7
1990	20,1	15,2	35,1	15,7	10,5	13,9
1991	20,1	14,9	35,5	15,4	10,4	14,1
1992	20,0	14,6	35,9	15,1	10,3	14,4
1993	19,9	14,3	36,2	15,0	10,2	14,6
1994	19,8	14,1	36,5	14,9	10,0	14,8
1995	19,6	13,8	36,7	14,8	9,9	15,0
1996	19,4	13,7	36,9	14,7	9,7	15,3
1997	19,2	13,5	36,8	15,0	9,5	15,5
1998	19,0	13,3	36,6	15,3	9,3	15,7
1999	18,9	13,1	36,4	15,7	9,3	15,9
2000	18,9	13,0	36,1	16,0	9,3	16,0
2001	18,8	13,0	35,7	16,4	9,3	16,1
2002	18,7	13,0	35,4	16,7	9,6	16,2
2003	18,6	13,0	35,1	17,0	10,0	16,3
2004	18,5	13,0	34,8	17,3	10,4	16,3
2005	18,5	13,0	34,5	17,6	10,8	16,4
2006	18,4	12,8	34,3	18,0	11,2	16,4
2007	18,4	12,7	34,1	18,4	11,6	16,4
2008 (p)	18,3	12,6	33,9	18,7	12,0	16,5

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine.

(p) : Données provisoires.

Tableau III.1

au 1<sup>er</sup> janvier...

... par sexe

(en milliers et en %)

Années	Hommes	Femmes	Total
<b>Niveau en milliers et part dans la population totale</b>			
2008	30 075 48,6	31 801 51,4	61 876
<b>Part dans la population totale (en %)</b>		<b>Population totale (en milliers)</b>	
1970	48,8	51,2	50528
1971	48,9	51,1	51016
1972	48,9	51,1	51486
1973	48,9	51,1	51916
1974	49,0	51,0	52321
1975	49,0	51,0	52600
1976	49,0	51,0	52798
1977	48,9	51,1	53019
1978	48,9	51,1	53272
1979	48,9	51,1	53481
1980	48,8	51,2	53731
1981	48,8	51,2	54029
1982	48,8	51,2	54335
1983	48,8	51,2	54650
1984	48,8	51,2	54895
1985	48,8	51,2	55157
1986	48,7	51,3	55411
1987	48,7	51,3	55682
1988	48,7	51,3	55966
1989	48,7	51,3	56270
1990	48,7	51,3	56577
1991	48,7	51,3	56841
1992	48,7	51,3	57111
1993	48,7	51,3	57369
1994	48,6	51,4	57565
1995	48,6	51,4	57753
1996	48,6	51,4	57936
1997	48,6	51,4	58116
1998	48,6	51,4	58299
1999	48,6	51,4	58497
2000	48,6	51,4	58850
2001	48,6	51,4	59249
2002	48,6	51,4	59660
2003	48,6	51,4	60067
2004	48,6	51,4	60462
2005	48,6	51,4	60825
2006	48,6	51,4	61167
2007	48,6	51,4	61538
2008 (p)	48,6	51,4	61876

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine.

(p) : Données provisoires.

Tableau III.2

## Population active par sexe

(en milliers et en %)

Années	Hommes	Femmes	Total	
<b>Niveau en milliers</b>				
2007	14 707	13 136	27 843	
<b>Part dans la population active (en %)</b>			<b>Taux de croissance (en %)</b>	<b>Niveau (en milliers)</b>
1975	61,1	38,9	-	22 867
1976	60,5	39,5	1,2	23 132
1977	60,0	40,0	1,2	23 418
1978	59,9	40,1	0,2	23 475
1979	59,3	40,7	1,7	23 872
1980	59,2	40,8	1,1	24 129
1981	58,8	41,2	0,4	24 234
1982	58,5	41,5	0,5	24 358
1983	58,2	41,8	0,2	24 399
1984	57,7	42,3	0,4	24 503
1985	57,5	42,5	0,7	24 667
1986	57,1	42,9	0,9	24 900
1987	56,8	43,2	0,2	24 942
1988	56,6	43,4	0,0	24 944
1989	56,4	43,6	0,7	25 123
1990	56,1	43,9	0,1	25 137
1991	55,8	44,2	-0,2	25 080
1992	55,6	44,4	0,8	25 274
1993	55,1	44,9	0,5	25 406
1994	54,9	45,1	0,3	25 488
1995	54,6	45,4	0,5	25 618
1996	54,6	45,4	1,1	25 895
1997	54,6	45,4	-0,2	25 846
1998	54,3	45,7	0,6	25 996
1999	54,1	45,9	0,8	26 194
2000	54,0	46,0	1,0	26 445
2001	53,9	46,1	0,7	26 641
2002	53,8	46,2	1,1	26 933
2003	53,6	46,4	0,4	27 038
2004	53,4	46,6	0,8	27 241
2005	53,2	46,8	0,7	27 443
2006	53,1	46,9	0,6	27 606
2007	52,8	47,2	0,9	27 843

Source : INSEE, enquête Emploi; calculs DGTPE.

Note :

- Population active au sens du BIT, en moyenne annuelle.

Tableau III.3

## Taux d'activité par sexe

Années	Hommes	Femmes	Total
<b>Part des actifs dans la population de 15 ans et plus (en %)</b>			
1975	72,4	43,1	57,2
1976	72,1	43,9	57,5
1977	71,8	44,6	57,7
1978	71,2	44,4	57,4
1979	71,3	45,4	57,8
1980	71,3	45,6	57,9
1981	70,5	45,8	57,7
1982	69,8	46,0	57,5
1983	69,1	46,0	57,1
1984	68,3	46,4	56,9
1985	68,0	46,5	56,9
1986	67,7	47,1	57,0
1987	66,9	47,0	56,6
1988	66,1	46,8	56,1
1989	65,7	47,0	56,0
1990	65,0	47,0	55,6
1991	64,1	46,9	55,2
1992	64,0	47,3	55,3
1993	63,4	47,8	55,3
1994	63,1	47,9	55,2
1995	62,8	48,2	55,2
1996	63,1	48,4	55,5
1997	62,7	48,0	55,1
1998	62,3	48,4	55,1
1999	62,4	48,7	55,2
2000	62,4	49,0	55,4
2001	62,2	49,1	55,4
2002	62,3	49,3	55,5
2003	62,7	50,2	56,2
2004	62,4	50,4	56,2
2005	62,3	50,6	56,2
2006	62,1	50,7	56,2
2007	61,9	51,2	56,3

Source : INSEE, enquête Emploi; calculs DGTPE.

## Notes :

- Population active au sens du BIT, en moyenne annuelle.
- Les données antérieures à 2003 sont issues de l'enquête Emploi annuelle. L'Insee ne fournit pas les données permettant de corriger la rupture de ces séries.

Tableau III.4

## Population active par tranche d'âge (à la fin de l'année)

(en milliers et en %)

Années	De 15 à 24 ans	De 25 à 49 ans	50 ans et plus		Total
			ensemble	dont 55 à 64 ans	
<b>Niveau en milliers</b>					
2007	2 614	18 378	6 851	3 117	27 843
<b>Part dans la population active totale (en %)</b>					
					<b>Population active (en milliers)</b>
1975	19,9	57,4	22,6	9,8	22867
1976	19,6	58,0	22,4	9,9	23131
1977	19,1	58,5	22,4	10,3	23418
1978	18,7	59,2	22,1	10,3	23474
1979	18,5	59,5	22,0	10,4	23871
1980	18,2	59,7	22,1	10,4	24130
1981	17,7	60,3	22,0	10,3	24234
1982	17,7	61,0	21,3	10,1	24359
1983	17,4	62,1	20,5	9,6	24399
1984	16,9	62,9	20,2	9,4	24504
1985	16,7	63,6	19,8	9,7	24667
1986	16,3	64,3	19,4	9,5	24902
1987	15,9	65,0	19,0	9,3	24941
1988	15,0	66,1	18,9	9,4	24942
1989	14,4	66,9	18,7	9,2	25124
1990	13,7	68,1	18,2	9,0	25138
1991	12,5	69,7	17,8	8,8	25078
1992	12,2	70,3	17,5	8,6	25275
1993	11,4	71,2	17,4	8,4	25406
1994	10,7	71,9	17,4	8,1	25488
1995	10,3	72,3	17,4	8,1	25617
1996	9,9	71,8	18,3	8,0	25896
1997	9,5	71,4	19,1	7,8	25846
1998	9,3	71,0	19,7	7,6	25995
1999	9,3	70,1	20,6	7,8	26194
2000	9,7	69,2	21,1	7,7	26446
2001	9,9	68,5	21,6	8,0	26641
2002	9,9	67,7	22,4	8,9	26932
2003	9,6	67,3	23,1	9,5	27037
2004	9,6	66,8	23,5	10,0	27240
2005	9,5	66,6	24,0	10,5	27442
2006	9,4	66,4	24,2	10,9	27605
2007	9,4	66,0	24,6	11,2	27843

Source : INSEE, enquête Emploi; calculs DGPE.

## Notes :

- Population active au sens du BIT, en moyenne annuelle.
- Les observations antérieures à 2002, issues de l'enquête Emploi annuelle, ont été corrigées pour tenir compte de la rupture de série en 2002.

Tableau III.5

## Taux d'activité par tranche d'âge (à la fin de l'année)

Années	De 15 à 24 ans	De 25 à 49 ans	50 ans et plus		Total
			ensemble	dont 55 à 64 ans	
<b>Part des actifs dans chaque tranche d'âge de la population (en %)</b>					
1975	55,4	78,8	35,7	51,7	58,1
1976	55,0	79,7	35,2	51,6	58,1
1977	54,3	80,5	35,3	53,3	58,3
1978	52,8	80,8	34,6	52,7	57,9
1979	53,1	81,7	34,5	53,7	58,4
1980	52,3	82,2	34,8	53,6	58,4
1981	51,1	82,5	34,3	50,7	58,2
1982	51,2	83,1	33,2	47,1	58,1
1983	50,5	83,7	31,6	42,6	57,6
1984	49,3	84,1	31,0	40,1	57,4
1985	48,7	84,5	30,4	40,0	57,3
1986	47,7	85,3	29,9	39,7	57,3
1987	46,6	85,3	29,2	39,2	56,9
1988	43,8	85,5	28,8	39,2	56,5
1989	42,9	85,8	28,5	38,8	56,5
1990	41,2	86,0	27,6	38,2	56,1
1991	39,0	86,4	26,9	37,2	55,9
1992	38,6	86,7	26,5	36,8	56,0
1993	36,9	87,2	26,3	36,7	56,0
1994	35,3	87,5	26,1	35,9	55,8
1995	34,3	87,6	26,1	36,1	55,8
1996	33,7	87,8	27,2	36,6	56,1
1997	32,5	87,4	27,8	36,7	55,7
1998	32,6	87,6	28,2	36,2	55,7
1999	32,9	87,6	29,1	37,5	55,8
2000	34,3	87,7	29,6	37,3	56,0
2001	34,7	87,8	29,9	38,8	56,0
2002	35,0	87,9	30,8	41,7	56,2
2003	34,2	87,9	31,3	42,8	56,1
2004	34,4	88,0	31,7	43,5	56,1
2005	34,4	88,2	32,0	44,0	56,2
2006	34,4	88,5	32,0	43,7	56,2
2007	34,9	88,8	32,3	43,5	56,3

Source : INSEE, enquête Emploi; calculs DGPE.

## Notes :

- Population active au sens du BIT, en moyenne annuelle.
- Les observations antérieures à 2003, issues de l'enquête Emploi annuelle.

## Composition de la population en âge de travailler (population totale de 15 ans et plus)

(en milliers et en %)

Années	Actifs		Inactifs	Population en âge de travailler	
	Employés	Chômeurs			
<b>Niveaux en milliers</b>					
2007	25 628	2 215	21 582	49 425	
<b>Part dans la population en âge de travailler (en %)</b>					
				<b>Niveau (en milliers)</b>	<b>Taux de croissance (en%)</b>
1975	55,1	2,0	43,0	40 087	-
1976	55,0	2,2	42,7	40 404	0,8
1977	55,0	2,5	42,5	40 752	0,9
1978	54,5	2,6	42,9	41 099	0,9
1979	54,7	2,9	42,4	41 458	0,9
1980	54,6	3,1	42,3	41 824	0,9
1981	53,8	3,7	42,6	42 187	0,9
1982	53,3	4,0	42,7	42 540	0,8
1983	52,8	4,1	43,1	42 872	0,8
1984	51,9	4,8	43,3	43 204	0,8
1985	51,6	5,1	43,4	43 545	0,8
1986	51,6	5,1	43,3	43 901	0,8
1987	51,2	5,1	43,7	44 282	0,9
1988	50,9	4,9	44,2	44 666	0,9
1989	51,3	4,5	44,2	45 022	0,8
1990	51,1	4,4	44,5	45 315	0,7
1991	50,6	4,5	45,0	45 561	0,5
1992	50,2	5,0	44,8	45 813	0,6
1993	49,6	5,5	44,8	46 062	0,5
1994	49,2	5,9	45,0	46 301	0,5
1995	49,5	5,5	45,0	46 556	0,6
1996	49,5	5,8	44,7	46 819	0,6
1997	49,0	5,9	45,1	47 076	0,5
1998	49,3	5,7	45,1	47 310	0,5
1999	49,5	5,5	45,0	47 583	0,6
2000	50,5	4,7	44,8	47 928	0,7
2001	50,9	4,3	44,8	48 302	0,8
2002	50,9	4,4	44,7	48 688	0,8
2003	51,4	4,8	43,8	48 148	0,8
2004	51,2	5,0	43,8	48 502	0,7
2005	51,2	5,0	43,8	48 830	0,7
2006	51,2	4,9	43,8	49 145	0,6
2007	51,9	4,5	43,7	49 425	0,6

Source : INSEE, enquête Emploi; calculs DGTPE.

Notes :

- Population active et emploi au sens du BIT, en moyenne annuelle.
- Les données antérieures à 2003 sont issues de l'enquête Emploi annuelle. L'Insee ne fournit pas les données permettant de corriger la rupture de ces séries.

Tableau III.7

## Taux de chômage au sens du BIT... ... par sexe

Années	Hommes	Femmes	Total
1975	2,6	4,8	3,5
1976	2,8	5,5	3,9
1977	3,2	6,1	4,3
1978	3,4	6,2	4,5
1979	3,8	7,0	5,1
1980	3,8	7,8	5,4
1981	4,7	8,7	6,4
1982	5,3	9,2	6,9
1983	5,7	9,4	7,3
1984	7,0	10,5	8,5
1985	7,6	10,8	9,0
1986	7,6	10,8	9,0
1987	7,4	11,4	9,1
1988	7,0	11,1	8,8
1989	6,3	10,6	8,2
1990	6,2	10,2	7,9
1991	6,4	10,4	8,2
1992	7,3	11,2	9,0
1993	8,7	11,8	10,1
1994	9,3	12,4	10,7
1995	8,6	11,9	10,1
1996	9,2	12,3	10,6
1997	9,5	12,3	10,8
1998	9,0	11,9	10,3
1999	8,7	11,6	10,0
2000	7,3	10,1	8,6
2001	6,5	9,2	7,8
2002	7,1	8,9	7,9
2003	7,6	9,5	8,5
2004	8,0	9,9	8,9
2005	8,0	9,8	8,9
2006	8,1	9,6	8,8
2007	7,5	8,5	7,9

Source : INSEE, enquête Emploi.

Chômage au sens du BIT, en moyenne annuelle.

## ... par tranche d'âge

Années	De 15 à 24 ans	De 25 à 49 ans	50 ans et plus		Total
			ensemble	dont 55 à 64 ans	
1975	7,1	2,7	2,3	-	3,5
1976	8,1	2,9	2,6	-	3,9
1977	9,5	3,2	3,0	-	4,3
1978	10,1	3,3	3,1	-	4,5
1979	11,5	3,6	3,6	-	5,1
1980	12,6	3,8	3,8	-	5,4
1981	14,9	4,7	4,2	-	6,4
1982	16,3	5,1	4,6	-	6,9
1983	17,2	5,3	4,8	-	7,3
1984	20,7	6,2	5,2	-	8,5
1985	20,9	6,8	5,8	-	9,0
1986	19,4	7,3	5,8	-	9,0
1987	18,4	7,6	6,3	-	9,1
1988	17,3	7,6	6,3	-	8,8
1989	15,3	7,3	5,7	-	8,2
1990	15,4	7,0	5,6	-	7,9
1991	16,4	7,2	5,9	-	8,2
1992	17,8	8,1	6,6	-	9,0
1993	20,7	9,2	6,4	-	10,1
1994	22,2	9,9	6,7	-	10,7
1995	20,6	9,4	6,6	-	10,1
1996	22,0	9,9	7,0	-	10,6
1997	22,6	10,1	7,5	-	10,8
1998	21,0	9,8	7,4	-	10,3
1999	20,8	9,4	7,3	-	10,0
2000	16,7	8,1	6,2	-	8,6
2001	15,7	7,4	5,4	-	7,8
2002	16,8	7,4	5,7	-	7,9
2003	18,8	7,9	5,9	3,8	8,5
2004	20,4	8,2	6,0	4,6	8,9
2005	21,0	8,3	5,8	4,2	8,9
2006	22,3	7,9	6,0	4,6	8,8
2007	19,4	7,3	5,4	3,9	7,9

Source : INSEE, enquête Emploi; calculs DGTPÉ.

Chômage au sens du BIT, en moyenne annuelle.

### Taux de chômage au sens du BIT par niveau de diplôme (à la date de l'enquête emploi)

(en %)

Années	Aucun diplôme ou CEP	BEPC seul	CAP ou BEP	Baccalauréat	BAC + 2 ans	Etudes supérieures longues
1982	7,9	6,5	6,9	3,2	3,2	4,8
1983	8,4	6,9	7,3	3,7	3,7	3,8
1984	10,0	8,3	8,8	3,7	3,7	3,9
1985	10,8	7,7	9,3	3,6	3,6	4,8
1986	11,1	7,9	9,2	4,0	4,0	5,2
1987	11,6	8,1	9,1	4,0	4,0	5,1
1988	11,6	7,4	8,8	3,7	3,7	4,8
1989	11,0	7,2	7,8	3,5	3,5	3,9
1990	10,9	6,9	7,7	3,5	3,5	3,7
1991	11,2	7,3	7,9	3,8	3,8	4,5
1992	12,3	8,6	9,0	4,7	4,7	5,0
1993	13,1	9,1	10,0	6,5	6,5	6,5
1994	14,1	9,8	10,5	7,0	7,0	6,7
1995	13,5	9,4	9,7	6,6	6,6	7,3
1996	14,2	9,2	10,6	6,7	6,7	7,8
1997	14,5	10,6	10,3	7,3	7,3	7,7
1998	14,3	9,8	10,0	6,6	6,6	7,1
1999	14,4	10,2	9,7	6,2	6,2	6,5
2000	13,1	9,2	8,0	4,5	4,5	5,8
2001	11,9	8,9	7,3	4,6	4,6	5,1
2002	11,8	8,3	7,4	5,1	5,1	6,1
2003	12,7	9,5	7,8	5,5	5,5	6,6
2004	12,9	10,5	7,9	5,7	5,7	7,0
2005	13,5	11,2	7,7	5,9	5,9	6,4
2006	14,0	11,3	7,8	5,6	5,6	6,0
2007	13,2	10,2	7,1	7,1	5,2	5,6

Source : INSEE, enquête Emploi; calculs DGTPÉ.

Lecture : En 2007, 5,6 % des actifs ayant un niveau d'études supérieures longues déclarent rechercher un emploi.

Tableau III.9

## Durée du chômage

Années	Proportion de chômeurs depuis un an ou plus (1) (en %)	Ancienneté moyenne de chômage (en mois)
1970	21,4	8,7
1971	21,2	8,8
1972	21,8	8,4
1973	20,6	8,6
1974	19,4	7,9
1975	16,8	8,0
1976	24,2	9,3
1977	25,0	9,8
1978	27,8	10,8
1979	29,9	11,2
1980	32,2	11,9
1981	32,1	11,9
1982	36,2	12,5
1983	39,4	13,0
1984	39,3	13,6
1985	43,7	15,0
1986	44,2	15,7
1987	45,3	16,6
1988	44,6	16,5
1989	43,7	16,2
1990	39,7	14,5
1991	37,0	14,5
1992	35,2	13,8
1993	33,4	12,9
1994	37,7	13,5
1995	41,6	15,1
1996	39,2	15,2
1997	43,2	15,6
1998	41,2	16,0
1999	38,2	14,9
2000	40,1	15,9
2001	35,3	14,5
2002	41,3	15,7
2003	42,9	15,5
2004	40,8	14,4
2005	41,4	14,5
2006	43,9	14,2
2007	40,9	13,9

Source : INSEE, enquêtes Emploi annuelles puis "en continu" à partir de 2002, calculs DGTPE.

(1) souvent appelés "chômeurs de longue durée".

Lecture : En 2007, sur 100 chômeurs, 40,9 % recherchaient un emploi depuis un an ou plus tandis que, en moyenne, une personne au chômage était en recherche d'emploi depuis environ 14 mois.

## Emploi total par branche (à la fin de l'année)

(en milliers et en %)

Années	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Emploi total	
<b>Niveau en milliers</b>						
2007	855	3 414	1 767	19 659	25 696	
<b>Part dans l'emploi total (en %)</b>					<b>Niveau (en milliers)</b>	<b>Taux de croissance (en %)</b>
1970	13,3	25,6	9,9	51,3	21 102	-
1971	12,6	25,7	9,7	52,0	21 189	0,4
1972	11,9	25,8	9,7	52,6	21 306	0,6
1973	11,1	26,0	9,7	53,2	21 593	1,3
1974	10,6	26,1	9,6	53,8	21 779	0,9
1975	10,3	25,7	9,3	54,8	21 587	- 0,9
1976	9,8	25,4	9,2	55,5	21 750	0,8
1977	9,4	25,2	9,1	56,2	21 926	0,8
1978	9,1	24,9	8,9	57,1	22 032	0,5
1979	8,8	24,4	8,9	57,9	22 145	0,5
1980	8,5	24,0	8,9	58,6	22 202	0,3
1981	8,2	23,3	8,8	59,7	22 117	- 0,4
1982	7,9	22,9	8,5	60,6	22 144	0,1
1983	7,7	22,6	8,2	61,5	22 076	- 0,3
1984	7,5	22,0	7,7	62,8	21 938	- 0,6
1985	7,3	21,5	7,5	63,7	21 857	- 0,4
1986	7,0	21,0	7,4	64,5	21 938	0,4
1987	6,7	20,4	7,4	65,5	22 105	0,8
1988	6,4	19,9	7,5	66,3	22 307	0,9
1989	6,0	19,7	7,5	66,9	22 682	1,7
1990	5,7	19,5	7,4	67,4	22 863	0,8
1991	5,4	19,2	7,4	68,1	22 888	0,1
1992	5,2	18,6	7,1	69,0	22 755	- 0,6
1993	5,0	18,0	6,8	70,2	22 462	- 1,3
1994	4,8	17,5	6,5	71,2	22 494	0,1
1995	4,6	17,3	6,5	71,6	22 694	0,9
1996	4,5	17,1	6,3	72,1	22 779	0,4
1997	4,4	16,8	6,1	72,7	22 879	0,4
1998	4,3	16,5	5,9	73,2	23 227	1,5
1999	4,1	16,1	5,9	73,8	23 697	2,0
2000	3,9	15,9	6,0	74,2	24 332	2,7
2001	3,8	15,7	6,1	74,4	24 765	1,8
2002	3,7	15,3	6,1	74,9	24 919	0,6
2003	3,7	14,9	6,1	75,3	24 950	0,1
2004	3,6	14,4	6,2	75,8	24 977	0,1
2005	3,6	14,0	6,4	76,0	25 116	0,6
2006	3,5	13,6	6,6	76,3	25 356	1,0
2007	3,3	13,3	6,9	76,5	25 696	1,3

Source : INSEE (Comptabilité annuelle).

Tableau III.11

## Emploi salarié par branche (à la fin de l'année)

(en milliers et en %)

Années	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Total	
<b>Niveau en milliers</b>						
2007	364	3 235	1 503	18 310	23 412	
<b>Part dans l'emploi salarié total (en %)</b>					<b>Niveau (en milliers)</b>	<b>Taux de croissance (en %)</b>
1970	3,4	30,2	10,7	55,7	16 747	-
1971	3,2	30,2	10,5	56,1	16 967	1,3
1972	3,0	30,1	10,3	56,5	17 222	1,5
1973	2,8	30,1	10,2	56,9	17 611	2,3
1974	2,7	30,0	10,0	57,3	17 884	1,6
1975	2,6	29,5	9,6	58,3	17 786	- 0,5
1976	2,5	29,1	9,4	59,1	18 022	1,3
1977	2,3	28,7	9,3	59,7	18 258	1,3
1978	2,2	28,2	8,9	60,7	18 417	0,9
1979	2,1	27,5	8,8	61,6	18 569	0,8
1980	2,0	27,1	8,7	62,2	18 671	0,6
1981	1,9	26,2	8,5	63,4	18 640	- 0,2
1982	1,9	25,7	8,2	64,2	18 739	0,5
1983	1,8	25,2	7,8	65,1	18 718	- 0,1
1984	1,7	24,6	7,3	66,4	18 646	- 0,4
1985	1,7	23,9	7,0	67,4	18 636	- 0,1
1986	1,7	23,3	7,0	68,1	18 760	0,7
1987	1,6	22,5	6,9	69,0	18 966	1,1
1988	1,6	21,9	7,0	69,6	19 206	1,3
1989	1,5	21,5	7,0	69,9	19 635	2,2
1990	1,5	21,3	7,0	70,2	19 891	1,3
1991	1,5	20,8	6,9	70,7	20 023	0,7
1992	1,6	20,2	6,7	71,6	20 021	0,0
1993	1,6	19,4	6,4	72,7	19 857	- 0,8
1994	1,6	18,7	6,2	73,5	19 986	0,6
1995	1,7	18,5	6,1	73,8	20 264	1,4
1996	1,7	18,2	5,9	74,2	20 420	0,8
1997	1,8	17,9	5,7	74,7	20 574	0,8
1998	1,8	17,5	5,6	75,1	20 968	1,9
1999	1,8	17,0	5,6	75,6	21 455	2,3
2000	1,7	16,7	5,6	75,9	22 103	3,0
2001	1,7	16,4	5,7	76,2	22 560	2,1
2002	1,6	16,0	5,7	76,6	22 724	0,7
2003	1,6	15,6	5,8	77,1	22 759	0,2
2004	1,6	15,0	5,8	77,5	22 768	0,0
2005	1,6	14,6	6,0	77,7	22 875	0,5
2006	1,6	14,2	6,2	78,0	23 091	0,9
2007	1,6	13,8	6,4	78,2	23 412	1,4

Source : INSEE (Comptabilité annuelle).

## Emploi salarié par type de contrat

(en milliers et en %)

Années	Effectifs salariés privés					Stages et contrats aidés	Salariés de l'État et des collectivités locales	Effectifs salariés totaux
	Intérim	Apprentis	Contrats à durée déterminée (1) (CDD)	Contrats à durée indéterminée (CDI)	Total			
<b>Niveau en milliers</b>								
2007	547	353	1 261	15 199	17 359	450	5 041	22 850
<b>Part dans l'emploi salarié total (en %)</b>								<b>Niveau (en milliers)</b>
1990	1,2	1,2	3,2	66,9	72,5	1,5	26,0	19 891
1991	1,1	1,0	2,9	68,2	73,3	1,5	25,3	20 023
1992	1,1	1,0	3,0	68,1	73,2	1,7	25,1	20 021
1993	0,9	0,9	3,2	66,6	71,7	2,1	26,3	19 857
1994	1,1	1,0	3,2	66,4	71,8	2,1	26,1	19 986
1995	1,5	1,0	3,9	65,4	71,8	2,3	25,9	20 264
1996	1,4	1,1	4,1	65,5	72,1	2,3	25,6	20 420
1997	1,7	1,2	4,3	65,2	72,5	2,1	25,4	20 574
1998	2,1	1,3	4,6	64,7	72,6	2,0	25,3	20 968
1999	2,2	1,4	4,4	65,2	73,2	2,1	24,7	21 455
2000	2,6	1,4	4,7	65,0	73,6	2,2	24,2	22 103
2001	2,9	1,2	4,4	66,0	74,5	1,9	23,6	22 560
2002	2,2	1,4	5,4	66,1	75,0	2,6	22,5	22 724
2003	2,2	1,3	5,3	67,6	76,4	2,3	21,3	22 090
2004	2,2	1,4	5,4	67,9	76,9	2,1	21,1	22 099
2005	2,5	1,5	5,4	67,4	76,7	2,0	21,3	22 202
2006	2,4	1,5	5,5	66,0	75,4	1,9	22,7	22 354
2007	2,4	1,5	5,5	66,5	76,0	2,0	22,1	22 850

Source : INSEE, enquêtes Emploi annuelles puis "en continu" à partir de 2002, calculs DGTPPE.

(1) Hors Etat et collectivités locales.

Note :

- Les données antérieures à 2003 sont issues de l'enquête Emploi annuelle. L'Insee ne fournit pas les données permettant de corriger la rupture de ces séries.

Tableau III.13

## Temps partiel et durée du travail

Années	Effectifs à temps partiel (1)		Part du temps partiel dans l'emploi total (en %)			Durée annuelle effective du travail (2)	
	En milliers	Variation en %	Hommes	Femmes	Total	En heures	Variation en %
1983	2 107		2,6	20,1	9,7	1 599	-
1984	2 210	4,9	2,8	21,1	10,3	1 592	- 0,4
1985	2 345	6,1	3,2	21,8	11,0	1 566	- 1,6
1986	2 550	8,7	3,5	23,3	11,8	1 566	- 0,1
1987	2 547	- 0,1	3,6	23,2	11,8	1 581	1,0
1988	2 612	2,6	3,5	23,8	12,1	1 593	0,7
1989	2 654	1,6	3,6	23,7	12,1	1 581	- 0,7
1990	2 651	- 0,1	3,4	23,6	12,0	1 585	0,2
1991	2 659	0,3	3,4	23,5	12,0	1 572	- 0,8
1992	2 787	4,8	3,6	24,5	12,7	1 577	0,3
1993	3 033	8,8	4,1	26,3	13,9	1 568	- 0,6
1994	3 216	6,0	4,6	27,8	14,8	1 563	- 0,3
1995	3 429	6,6	5,0	28,9	15,6	1 542	- 1,3
1996	3 533	3,0	5,3	29,4	16,0	1 547	0,3
1997	3 692	4,5	5,4	30,9	16,8	1 541	- 0,4
1998	3 847	4,2	5,7	31,6	17,2	1 532	- 0,5
1999	3 896	1,3	5,6	31,7	17,3	1 530	- 0,1
2000	3 923	0,7	5,4	31,0	16,9	1 491	- 2,6
2001	3 895	- 0,7	5,1	30,4	16,4	1 481	- 0,6
2002	3 880	- 0,4	5,4	30,1	16,5	1 445	- 2,5
2003	4 078	5,1	5,4	29,9	16,5	1 441	- 0,2
2004	4 118	1,0	5,3	30,1	16,6	1 469	2,0
2005	4 285	4,1	5,7	30,8	17,2	1 469	0,0
2006	4 322	0,9	5,8	30,2	17,1	1 451	- 1,2
2007	4 412	2,1	5,7	30,2	17,2	-	-

Sources : INSEE, enquêtes Emploi annuelles puis "en continu" à partir de 2002, calculs DGPE, comptes nationaux pour la durée effective du travail.

(1) Avant 2002, à la date de l'enquête Emploi, généralement en mars de l'année considérée, sauf en 1990 et 1999 (janvier).

(2) Comptes nationaux annuels, base 2000. Ensemble des salariés.



## IV. Prix et coûts salariaux

### IV.1 Indices des prix à la consommation (en glissement)

### IV.2 Indices des prix à la consommation (en moyenne annuelle)

### IV.3 Autres indicateurs de prix

### IV.4 Salaire horaire ouvrier et salaire moyen par tête

### IV.5 Salaire minimum et éléments sur la distribution des salaires

### IV.6 Coût du travail au niveau du SMIC et du salaire médian

#### Définitions

L'**inflation sous-jacente** permet d'analyser la tendance de fond de l'inflation, en excluant de l'indice général des prix les composantes dont les variations résultent davantage de phénomènes exceptionnels ou transitoires. Sont ainsi exclus de l'indice les tarifs publics, les produits dont le prix est très volatil (énergie, alimentation) et les effets des mesures fiscales (hausse de TVA par exemple)

Le **coût du travail** correspond au coût d'un salarié pour l'employeur. Il englobe le salaire versé par l'employeur au salarié, les cotisations sociales payées par les salariés et les employeurs ainsi que la CSG et la CRDS.

Le **salaire brut** correspond à la somme du salaire versé par l'employeur au salarié et des cotisations sociales salariées. Par rapport au coût total pour l'employeur, le salaire brut ne comprend pas les cotisations sociales patronales.

Par rapport au salaire brut, le **salaire net** ne comprend pas les cotisations sociales salariées, la CSG et la CRDS.

La **CSG** est la Contribution Sociale Généralisée.

La **CRDS** est la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale.

Le **SMIC** est le Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance.

Les sources utilisées :

- **DADS** : Déclarations Annuelles de Données Sociales (Enquête réalisée par l'Insee).
- **DARES** : Direction de l'Animation, de la Recherche, des Études et des Statistiques du ministère du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité.

## Indices des prix à la consommation (1)

(Glissement annuel en %)

Années	Ensemble	Sous-jacent (2)	Hors tabac	Alimentation	Produits manufacturés	Energie	Services
<b>Glissement annuel en fin d'année, indices base 100 : 1980</b>							
1973	8,5	-		10,9	6,3	10,2	9,0
1974	15,0	-		12,0	17,1	34,0	15,2
1975	9,8	-		10,7	8,5	5,9	12,1
1976	9,8	-		11,4	6,2	15,7	12,8
1977	9,0	-		11,9	8,0	6,3	9,3
1978	9,7	-		7,9	9,4	11,5	11,6
1979	11,7	-		9,6	11,8	20,4	12,7
1980	13,7	-		9,8	13,3	24,2	15,7
1981	13,9	-		16,5	10,4	18,8	15,7
1982	9,7	-		9,2	8,2	16,5	10,9
1983	9,3	-		10,1	9,2	4,2	10,6
1984	6,7	-		6,1	6,7	10,3	6,4
1985	4,7	-		4,7	5,3	0,9	5,9
1986	2,1	-		2,5	4,5	- 14,5	5,1
1987	3,1	-		1,4	2,1	0,5	7,8
1988	3,1	-		2,4	2,3	0,6	5,2
1989	3,6	-		5,0	2,0	5,5	4,9
1990	3,4	-		3,0	2,0	6,4	5,4
<b>Glissement annuel en fin d'année, indices base 100 : 1998</b>							
1991	3,0	3,7	2,9	2,8	2,9	- 0,6	4,3
1992	2,0	3,3	1,9	- 0,1	1,4	- 1,8	4,1
1993	2,1	1,8	1,8	0,4	1,1	3,8	2,9
1994	1,6	1,2	1,3	1,0	0,3	- 0,1	2,6
1995	2,0	0,6	2,0	1,5	1,2	3,5	2,7
1996	1,8	0,9	1,5	1,4	0,4	6,6	1,6
1997	1,1	0,8	1,0	2,6	0,2	- 0,2	1,4
1998	0,2	0,9	0,2	0,7	- 0,3	- 5,3	1,3
1999	1,3	0,6	1,2	1,1	- 0,4	9,6	0,9
2000	1,6	1,4	1,6	2,8	0,4	7,8	0,8
2001	1,4	2,0	1,3	4,9	0,7	- 7,5	1,9
2002	2,3	1,8	2,1	1,4	0,5	3,8	3,4
2003	2,2	1,6	1,6	2,4	0,4	- 0,1	2,4
2004	2,1	1,3	1,9	0,1	- 0,1	10,2	2,6
2005	1,5	0,9	1,6	0,7	- 0,6	8,2	2,5
2006	1,5	1,4	1,5	1,7	- 0,1	1,7	2,7
2007	2,6	1,8	2,5	3,1	0,4	10,6	2,4

Source : INSEE.

(1) Pour la période 1991-2002, les séries sont issues de la publication de l'Insee "Séries longues rétropolées de 1990 à 2002", Collection INSEE Résultats société N° 17 Juillet 2003.

(2) L'inflation sous-jacente mesure les évolutions hors produits ou services dont les prix sont administrés ou varient fortement sous l'effet de mouvements exogènes (climat, environnement international). Elle exclut ainsi de l'indice les tarifs publics, les produits à prix volatils (énergie, alimentation) et les effets des mesures fiscales (hausses de TVA par exemple).

Tableau IV.2

## Indices des prix à la consommation (1)

(moyenne annuelle en %)

Années	Ensemble	Sous- jacent (2)	Hors tabac	Alimentation	Produits manufacturés	Energie	Services
<b>Moyenne annuelle, indices base 100 : 1980</b>							
1973	7,2			9,3	5,1	3,9	8,1
1974	13,8			12,8	13,7	37,2	11,6
1975	11,8			11,3	12,6	8,1	12,7
1976	9,7			10,8	6,9	10,6	11,9
1977	9,3			12,7	6,5	11,7	9,7
1978	9,1			8,1	9,1	8,7	10,0
1979	10,8			8,8	13,9	15,9	11,6
1980	13,5			9,8	16,3	25,9	13,0
1981	13,4			14,0	12,8	19,2	14,0
1982	11,8			12,6	11,5	15,6	11,7
1983	9,6			9,3	8,9	9,4	10,8
1984	7,4			7,9	7,6	8,0	6,9
1985	5,8			5,0	6,1	8,2	6,1
1986	2,7			3,5	0,8	- 12,7	4,7
1987	3,1			1,8	2,0	- 3,1	5,9
1988	2,7			1,6	1,7	- 1,0	4,9
1989	3,6			4,3	2,8	4,8	4,0
1990	3,4			4,1	2,4	4,6	4,1
<b>Moyenne annuelle, indices base 100 : 1998</b>							
1991	3,2	3,9	3,2	3,1	2,6	2,1	4,3
1992	2,4	3,5	2,2	0,6	2,1	- 1,3	4,4
1993	2,1	2,4	1,8	- 0,1	1,2	2,0	3,4
1994	1,6	1,4	1,4	0,9	0,5	1,5	2,7
1995	1,8	1,1	1,7	1,3	0,7	2,0	2,7
1996	2,0	1,0	1,9	1,3	1,1	5,0	2,2
1997	1,2	0,7	1,1	1,8	- 0,1	2,2	1,4
1998	0,7	0,7	0,6	1,5	0,0	- 2,9	1,5
1999	0,5	0,7	0,5	0,6	- 0,4	0,5	1,1
2000	1,7	1,1	1,6	2,1	- 0,1	12,7	0,6
2001	1,7	1,6	1,6	5,1	0,7	- 1,8	1,4
2002	1,9	2,1	1,7	2,6	0,7	- 1,6	3,0
2003	2,1	1,6	1,9	2,3	0,2	2,5	2,6
2004	2,1	1,6	1,7	0,6	0,2	4,9	2,6
2005	1,8	1,0	1,7	0,1	- 0,5	10,1	2,6
2006	1,6	1,1	1,7	1,6	- 0,3	6,5	2,5
2007	1,5	1,5	1,5	1,4	0,0	1,7	2,6

Source : INSEE.

(1) Pour la période 1991-2002, les séries sont issues de la publication de l'INSEE "Séries longues rétropolées de 1990 à 2002", Collection INSEE Résultats société N° 17 Juillet 2003.

(2) L'inflation sous-jacente mesure les évolutions hors produits ou services dont les prix sont administrés ou varient fortement sous l'effet de mouvements exogènes (climat, environnement international). Elle exclut ainsi de l'indice les tarifs publics, les produits à prix volatils (énergie, alimentation) et les effets des mesures fiscales (hausses de TVA par exemple).

## Autres indicateurs de prix

(en %)

Années	Pétrole et matières premières		Produits manufacturés (3)			Indice du coût de la construction	Indice de référence des loyers		
	Pétrole (1)		Prix de production Base 100 : 2000	Prix à l'importation Prix de l'année précédente, chaînés, base 2000	Prix à l'exportation		(4)	(5)	
	en %	\$/bl							Matières premières (2) hors énergie Base 100 : 2000
<b>Taux de croissance annuels</b>									
1960	- 5,6	1,9	-	3,4	3,1	2,1	0,2	-	-
1961	14,5	2,2	-	2,4	- 0,7	0,8	1,8	-	-
1962	0,9	2,2	-	1,9	0,8	0,4	5,2	-	-
1963	0,0	2,2	-	3,6	0,9	0,7	9,7	-	-
1964	0,0	2,2	-	1,6	0,1	2,3	6,7	-	-
1965	0,0	2,2	-	1,0	1,9	0,9	5,6	-	-
1966	0,0	2,2	-	1,5	1,8	1,2	2,5	-	-
1967	0,0	2,2	-	1,1	- 1,3	- 1,0	1,7	-	-
1968	0,0	2,2	-	1,9	- 2,2	- 1,8	4,6	-	-
1969	0,0	2,2	-	3,3	4,0	3,4	5,7	-	-
1970	0,0	2,2	-	5,8	10,6	8,3	2,8	-	-
1971	43,7	3,2	-	4,5	2,1	3,3	5,9	-	-
1972	12,8	3,6	-	4,6	- 2,1	0,8	5,9	-	-
1973	17,6	4,3	-	9,1	3,6	5,3	8,3	-	-
1974	204,1	12,9	-	22,0	28,5	23,5	15,7	-	-
1975	- 11,0	11,5	-	7,6	0,9	7,0	13,2	-	-
1976	14,3	13,1	-	8,9	8,0	10,3	11,6	-	-
1977	8,9	14,3	-	7,1	9,8	9,0	9,4	-	-
1978	- 0,3	14,3	-	7,3	4,2	6,1	8,7	-	-
1979	125,2	32,1	16,0	9,2	8,8	9,9	10,7	-	-
1980	18,0	37,9	10,2	10,5	10,8	9,5	13,7	-	-
1981	- 3,2	36,7	- 7,4	9,0	12,1	11,3	9,3	-	-
1982	- 8,9	33,4	- 7,5	9,9	11,9	13,0	10,9	-	-
1983	- 10,5	29,9	7,2	6,9	10,1	9,5	6,6	-	-
1984	- 3,4	28,9	5,3	6,9	10,5	10,0	5,9	-	-
1985	- 3,8	27,8	- 9,5	4,6	3,7	4,7	3,2	-	-
1986	- 47,5	14,6	- 1,1	0,7	- 3,5	- 2,6	3,2	-	-
1987	26,7	18,5	5,9	1,0	- 0,4	- 0,1	3,0	-	-
1988	- 19,2	14,9	20,5	3,0	2,9	2,9	2,8	-	-
1989	20,9	18,0	5,2	3,4	5,1	3,6	1,4	-	-
1990	30,5	23,5	- 6,7	0,4	- 3,2	- 2,2	2,4	-	-
1991	- 15,3	19,9	- 10,2	0,2	- 0,7	- 2,0	4,3	-	-
1992	- 3,3	19,3	- 4,3	- 0,5	- 3,4	- 2,5	1,5	-	-
1993	- 11,6	17,0	- 4,0	- 1,8	- 3,9	- 3,1	1,1	-	-
1994	- 7,0	15,8	20,8	0,3	0,9	- 0,1	0,1	-	-
1995	7,6	17,0	12,6	2,3	0,5	0,5	0,0	-	-
1996	21,0	20,6	- 9,2	- 0,6	1,5	1,6	1,8	-	-
1997	- 7,1	19,1	2,3	0,0	0,9	2,1	2,4	-	-
1998	- 33,3	12,8	- 14,9	- 1,1	- 1,5	- 1,9	0,1	-	-
1999	39,6	17,8	- 7,3	- 1,4	- 2,9	- 2,0	1,0	-	-
2000	59,2	28,4	8,2	2,1	1,3	1,4	2,4	-	-
2001	- 13,9	24,4	- 9,0	0,2	- 1,1	- 1,0	3,6	2,6	-
2002	2,1	24,9	1,9	- 0,7	- 4,2	- 2,6	2,5	2,3	-
2003	15,4	28,8	14,0	- 0,8	- 2,9	- 2,5	3,0	2,3	-
2004	32,8	38,2	20,1	1,0	- 0,2	0,0	4,8	2,5	1,6
2005	42,4	54,4	12,7	1,3	- 0,2	0,8	2,4	2,5	1,7
2006	19,7	65,1	26,6	1,8	0,3	1,8	7,0	2,9	1,7
2007	11,3	72,5	14,5	1,5	0,0	- 0,4	4,0	-	1,3

Sources : INSEE, WEFA.

(1) Brent daté (marché spot de Londres).

(2) Prix des matières premières importées, en devises.

(3) Source INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

(4) Cet indice, calculé par l'Insee comme une moyenne pondérée de l'IPC hors tabac et hors loyers (60%), de l'indice des prix de l'entretien et de l'amélioration de l'habitat (20%) et de l'indice du coût de la construction (20%), s'est substitué à l'indice du coût de la construction comme référence pour la révision des loyers en cours de bail dans le parc locatif privé, à compter du premier janvier 2006.

(5) L'article 9 de la loi n° 2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat a modifié l'indice de référence des loyers créé par l'article 35 de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005. Le nouvel indice correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers. Il a été publié pour la première fois le 14 février 2008 pour les valeurs du 1er trimestre 2006.

Tableau IV.4

## Salaire horaire ouvrier et salaire moyen par tête

Années ou trimestres	Taux de salaire horaire ouvrier (2)	Salaire annuel par tête (1)		
		Secteurs industriels et construction	Services principalement marchands	Secteurs marchands non agricoles
<b>Niveau annuel en euros courants</b>				
2005	-	30937	30133	30378
2006	-	32056	31136	31413
2007	-	33058	32089	32377
<b>Taux de croissance en euros courants, en %</b>				
1979	13,1	12,4	11,2	11,9
1980	15,5	14,8	14,7	14,9
1981	15,1	14,4	14,1	14,5
1982	14,9	13,5	12,7	13,2
1983	10,9	9,9	8,5	9,3
1984	7,2	9,6	6,3	7,9
1985	5,8	7,4	5,8	6,6
1986	3,8	5,1	4,5	4,8
1987	3,4	4,9	2,9	3,8
1988	3,6	4,8	4,1	4,4
1989	4,2	3,9	4,1	4,1
1990	5,0	5,3	6,0	5,8
1991	4,4	5,2	3,9	4,5
1992	3,9	4,7	2,4	3,3
1993	2,1	4,2	1,8	2,7
1994	2,0	3,2	0,7	1,6
1995	2,4	2,6	1,8	2,1
1996	2,6	2,1	1,9	2,0
1997	2,7	2,7	1,7	2,0
1998	2,1	1,3	2,3	1,9
1999	2,5	2,2	2,4	2,3
2000	5,3	2,8	3,4	3,2
2001	4,2	1,5	2,4	2,1
2002	3,6	3,4	3,1	3,2
2003	2,8	2,5	2,5	2,5
2004	2,9	4,9	3,5	3,9
2005	3,0	3,3	3,6	3,5
2006	3,0	3,6	3,3	3,4
2007	2,9	3,1	3,1	3,1
<b>Taux de croissance trimestriels, en %</b>				
2006. I	0,8	1,1	1,0	1,0
II	0,6	0,8	0,5	0,6
III	1,0	0,7	0,6	0,6
IV	0,4	1,1	1,0	1,0
2007. I	0,9	1,0	1,3	1,2
II	0,6	0,4	0,1	0,2
III	0,9	0,6	0,6	0,6
IV	0,3	0,8	0,8	0,8
2008. I	1,0	1,1	1,1	1,1
II	1,1			

(1) Source : INSEE, base 2000 des comptes trimestriels. Salaire annuel brut moyen de l'ensemble des salariés (à temps plein et à temps partiel). Moyennes annuelles.

(2) Source : DARES, Enquête ACEMO ; champ : entreprises de plus de 10 salariés des secteurs concurrentiels hors agriculture, salariés à temps plein. Moyennes annuelles.

## Salaire minimum et éléments sur la distribution des salaires<sup>(5)</sup>

Années	Salaire minimum			Salaire net des salariés à plein temps (1)		Rapports interdéciles (4)	
	Horaire brut moyenne annuelle	Annuel net plein temps (2)	Annuel net plein temps (3)	Annuel net moyen	Annuel net médian	Salaires les plus élevés rapportés au salaire médian (D9/D5)	Salaire médian rapporté aux salaires les plus bas (D5/D1)
<b>Niveau en euros courants</b>							
1999	6,17	9 883	-	19 655	16 237		
2000	6,31	10 103	9 067	20 087	16 518		
2001	6,54	10 484	9 409	20 523	16 832		
2002	6,75	10 835	9 724	21 095	17 227		
2003	7,01	11 202	10 053	21 444	17 493		
2004	7,40	11 826	10 613	21 946	17 862		
2005	7,82	12 471	11 192	22 581	18 360		
2006	8,15	-	11 644	23 033	18 682		
2007	8,35	-	-	-	-		
<b>Taux de croissance en euros courants, en %</b>							
1950	-	-	-	-	-	1,81	1,97
1951	-	-	-	15,5	20,4	1,92	1,77
1952	12,3	12,3	-	17,9	17,0	1,92	1,90
1953	0,0	0,0	-	2,4	-	-	-
1954	15,4	15,4	-	9,3	-	1,94	1,79
1955	8,2	8,2	-	10,5	5,3	-	1,61
1956	0,9	0,9	-	10,5	21,5	1,98	1,81
1957	2,5	2,5	-	10,5	10,3	1,96	1,92
1958	13,4	13,4	-	11,3	-	-	-
1959	6,6	6,4	-	6,4	-	2,01	1,84
1960	3,2	3,2	-	10,0	10,2	2,02	1,89
1961	2,0	2,0	-	8,0	5,3	2,03	1,86
1962	4,9	4,3	-	9,7	13,8	2,05	1,90
1963	7,0	6,7	-	10,0	2,0	2,00	1,99
1964	2,7	2,7	-	6,4	8,6	2,00	1,98
1965	4,3	4,3	-	6,0	5,4	2,08	1,98
1966	4,1	4,1	-	6,3	5,3	2,09	2,00
1967	3,4	2,6	-	5,3	6,0	2,07	1,97
1968	26,2	25,7	-	10,1	9,8	2,03	1,88
1969	17,9	17,9	-	10,8	11,3	2,03	1,74
1970	8,0	8,0	-	9,4	9,9	2,03	1,81
1971	10,1	10,1	-	10,9	11,8	2,01	1,84
1972	11,4	11,3	-	10,1	10,3	2,02	1,84
1973	18,2	18,1	-	12,1	12,5	2,00	1,80
1974	23,1	23,0	-	17,3	16,7	2,01	1,74
1975	19,3	18,9	-	14,5	14,4	2,01	1,74
1976	14,7	13,5	-	15,8	16,3	1,97	1,71
1977	12,7	12,1	-	10,3	10,9	1,96	1,71
1978	12,9	12,7	-	13,2	13,5	1,96	1,68
1979	12,5	10,1	-	8,6	9,6	1,94	1,67
1980	15,6	14,8	-	13,8	14,4	1,93	1,69
1981	18,1	18,9	-	13,2	12,9	1,93	1,67
1982	17,7	16,7	-	13,8	13,4	1,94	1,65
1983	12,1	11,2	-	10,6	10,4	1,94	1,62
1984	9,4	7,7	-	7,1	7,0	1,93	1,60
1985	6,3	6,1	-	7,1	7,2	1,95	1,60
1986	3,4	2,7	-	5,3	4,5	1,96	1,62
1987	4,0	3,1	-	2,7	2,9	1,97	1,62
1988	2,7	2,1	-	2,9	3,2	1,97	1,64
1989	4,2	2,9	-	4,4	4,0	1,99	1,65
1990	4,3	4,3	-	5,2	5,3	1,99	1,64
1991	4,9	5,3	-	3,6	3,7	1,99	1,64
1992	4,0	3,1	-	2,6	3,1	1,97	1,64
1993	2,6	1,3	-	1,5	2,5	1,95	1,64
1994	2,2	1,0	-	1,7	3,4	1,93	1,59
1995	3,1	2,7	-	2,0	2,1	1,93	1,59
1996	3,6	2,0	-	1,5	0,8	1,93	1,60
1997	2,9	3,3	-	2,1	2,2	1,92	1,59
1998	3,0	3,8	-	1,6	1,8	1,92	1,58
1999	1,6	1,3	-	2,1	1,3	1,94	1,59
2000	2,2	2,2	-	2,2	1,7	1,95	1,59
2001	3,7	3,8	3,8	2,2	1,9	1,97	1,57
2002	3,2	3,3	3,3	2,8	2,3	1,97	1,54
2003	3,9	3,4	3,4	1,7	1,5	1,97	1,54
2004	5,6	5,6	5,6	2,3	2,1	1,97	1,52
2005	5,7	5,5	5,5	2,9	2,8	1,97	1,51
2006	4,2	-	4,0	2,0	1,8	1,97	1,51
2007	2,5	-	-	-	-	-	-

(1) Sources : INSEE, DADS de 1950 à 2004 ; estimations pour les années 1981, 1983 et 1990. Salaires nets de prélèvements (cotisations sociales, CSG et CRDS).

(2) Jusqu'à 2005, ces montants sont calculés sur la base d'une durée de travail de 169 heures par mois.

(3) Depuis 2005, ces montants sont désormais calculés sur la base d'une durée de travail de 151,67 heures par mois (35 heures par semaine). Les données sont disponibles dans cette base à partir de 2000.

(4) Les salariés sont classés en fonction de leur salaire, dans l'ordre croissant, et répartis selon ce classement en dix groupes de même taille appelés déciles ; D1, D5 et D9 correspondent aux salaires supérieurs respectivement des déciles 1, 5 (salaire médian) et 9.

(5) Chiffres provisoires pour 2006 et 2007 : calculés à partir des variations citées dans Insee Première n° 1147 et Insee Première n° 1174 et appliquées aux séries longues des DADS.

Tableau IV.6

## Coût du travail au niveau du SMIC et du salaire médian<sup>(5)</sup>

Années	Coût du travail des salariés à plein temps							
	Payés au SMIC (3)	Payés au SMIC (4)	Payés au salaire médian (3)	Payés au salaire médian (4)	Rapports interdéciles (1)			
					Salaires les plus élevés rapportés au salaire médian (D9/D5) (3)	Salaires les plus élevés rapportés au salaire médian (D9/D5) (4)	Salaire médian rapporté aux salaires les plus bas (D5/D1) (3)	Salaire médian rapporté aux salaires les plus bas (D5/D1) (4)
<b>Niveau en euros courants</b>								
1999	15 341	-	28 971	-	-	-	-	-
2000	15 675	14 067	29 473	29 473	-	-	-	-
2001	16 202	14 540	29 932	29 932	-	-	-	-
2002	16 749	15 031	30 639	30 639	-	-	-	-
2003	17 273	15 501	31 356	31 356	-	-	-	-
2004	17 900	16 064	31 842	32 104	-	-	-	-
2005	18 525	16 625	32 263	33 098	-	-	-	-
2006	-	17 142	-	-	-	-	-	-
2007	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Taux de croissance en euros courants, en %</b>								
1950	-	-	-	-	1,64	-	1,97	-
1951	14,4	-	20,6	-	1,75	-	1,77	-
1952	12,7	-	17,5	-	1,78	-	1,90	-
1953	0,8	-	-	-	-	-	-	-
1954	15,4	-	-	-	1,77	-	1,79	-
1955	8,2	-	5,3	-	-	-	1,61	-
1956	0,9	-	21,5	-	1,77	-	1,81	-
1957	2,5	-	10,3	-	1,73	-	1,92	-
1958	11,2	-	-	-	-	-	-	-
1959	9,4	-	-	-	1,79	-	1,84	-
1960	3,2	-	10,2	-	1,78	-	1,89	-
1961	2,8	-	6,1	-	1,81	-	1,86	-
1962	6,2	-	16,2	-	1,86	-	1,90	-
1963	6,5	-	1,6	-	1,84	-	1,99	-
1964	2,7	-	8,6	-	1,85	-	1,98	-
1965	4,3	-	5,4	-	1,91	-	1,98	-
1966	4,3	-	5,5	-	1,92	-	2,00	-
1967	6,5	-	10,6	-	1,89	-	1,97	-
1968	23,8	-	7,8	-	1,86	-	1,88	-
1969	18,0	-	11,4	-	1,87	-	1,74	-
1970	8,0	-	9,9	-	1,86	-	1,81	-
1971	10,3	-	12,1	-	1,85	-	1,84	-
1972	12,0	-	11,0	-	1,85	-	1,84	-
1973	18,5	-	12,9	-	1,84	-	1,80	-
1974	23,5	-	17,1	-	1,84	-	1,74	-
1975	20,4	-	15,8	-	1,84	-	1,74	-
1976	15,8	-	18,6	-	1,81	-	1,71	-
1977	13,0	-	11,7	-	1,80	-	1,71	-
1978	13,3	-	14,1	-	1,79	-	1,68	-
1979	13,3	-	12,7	-	1,79	-	1,67	-
1980	15,7	-	15,3	-	1,78	-	1,69	-
1981	18,1	-	12,1	-	1,79	-	1,67	-
1982	17,8	-	14,5	-	1,82	-	1,65	-
1983	12,9	-	12,1	-	1,82	-	1,62	-
1984	9,0	-	8,3	-	1,84	-	1,60	-
1985	6,4	-	7,5	-	1,86	-	1,60	-
1986	3,5	-	5,3	-	1,87	-	1,62	-
1987	4,1	-	3,9	-	1,87	-	1,62	-
1988	2,9	-	3,9	-	1,87	-	1,64	-
1989	3,4	-	4,5	-	1,90	-	1,65	-
1990	3,4	-	4,4	-	1,92	-	1,64	-
1991	4,8	-	3,6	-	1,94	-	1,65	-
1992	4,4	-	4,4	-	1,93	-	1,64	-
1993 (2)	1,1	-	4,3	-	1,90	-	1,68	-
1994 (2)	0,5	-	4,9	-	1,89	-	1,66	-
1995	-0,3	-	2,3	-	1,90	-	1,71	-
1996	-2,9	-	2,3	-	1,91	-	1,77	-
1997	3,0	-	1,9	-	1,90	-	1,77	-
1998	3,3	-	1,3	-	1,91	-	1,78	-
1999	1,9	-	1,9	-	1,93	-	1,80	-
2000	2,2	-	1,7	-	1,94	1,94	1,79	1,69
2001	3,4	3,4	1,6	1,6	1,96	1,96	1,78	1,67
2002	3,4	3,4	2,4	2,4	1,95	1,95	1,73	1,63
2003	3,1	3,1	2,3	2,3	1,95	1,95	1,77	1,67
2004	3,6	3,6	1,5	2,4	1,97	1,95	1,79	1,72
2005	3,5	3,5	1,3	3,1	2,00	1,95	1,78	1,75
2006	-	3,1	-	-	-	-	-	-
2007	-	-	-	-	-	-	-	-

Sources : INSEE, DADS de 1950 à 1995 ; estimations pour les années 1981, 1983 et 1990. Hors cotisations patronales pour les accidents du travail et les transports.

(1) Les salariés sont classés en fonction de leur salaire, dans l'ordre croissant, et répartis selon ce classement en dix groupes de même taille appelés déciles ; D1, D5 et D9 correspondent aux salaires supérieurs respectivement des déciles 1, 5 (salaire médian) et 9. La reconstitution des déciles pour la période 1950-1966 est fragile.

(2) D'importantes modifications de la chaîne d'exploitation des DADS (exhaustivité, redressement des postes annexes) rendent notamment les niveaux de 1993 non comparables à ceux de 1992 et 1994.

(3) Jusqu'à 2005, ces montants sont calculés sur la base d'une durée du travail de 169 heures par mois.

(4) Depuis 2005, ces montants sont désormais calculés sur la base d'une durée du travail de 151,67 heures par mois (35 heures par semaine). Les données sont disponibles dans cette base à partir de 2000.

(5) Chiffres provisoires pour 2006 et 2007 : calculés à partir des variations citées dans Insee Première n° 1147 et Insee Première n° 1174 et appliquées aux séries longues des DADS.



## V. Marchés financiers

**V.1 Principaux taux d'intérêt**

**V.2 Cours des actions françaises**

**V.3 Ventilation des crédits à l'économie par débiteur**

## Principaux taux d'intérêt

(en %)

Années	Taux monétaire au jour le jour (1)	EURIBOR à 3 mois (2)	Rendement des obligations publiques et semi-publiques d'une durée supérieure à 1 an	Taux du Livret A	Taux des Plans d'épargne logement (3)
<b>Données en moyenne annuelle</b>					
1970	8,7	8,9	8,6	4,1	7,7
1971	5,8	6,3	8,4	4,3	7,7
1972	5,0	5,5	8,0	4,3	7,0
1973	8,9	9,1	9,0	4,3	6,8
1974	12,9	13,0	11,0	6,3	7,3
1975	7,9	7,9	10,3	7,5	8,7
1976	8,6	8,7	10,5	6,5	8,7
1977	9,1	9,2	11,0	6,5	8,0
1978	8,0	8,2	10,6	6,5	7,7
1979	9,0	9,5	10,8	6,5	7,7
1980	11,8	12,2	13,8	7,3	7,7
1981	15,3	15,3	16,3	7,8	9,0
1982	14,9	14,6	16,0	8,5	9,0
1983	12,5	12,5	14,4	8,1	9,6
1984	11,7	11,7	13,4	7,1	9,6
1985	9,9	9,9	11,9	6,3	8,3
1986	7,7	7,7	9,1	5,0	6,5
1987	8,0	8,3	10,2	4,5	6,0
1988	7,5	7,9	9,2	4,5	6,0
1989	9,1	9,4	9,2	4,5	6,0
1990	10,0	10,3	10,4	4,5	6,0
1991	9,5	9,6	9,5	4,5	6,0
1992	10,4	10,3	9,0	4,5	6,0
1993	8,7	8,6	7,0	4,5	6,0
1994	5,7	5,8	7,5	4,5	5,3
1995	6,4	6,6	7,7	4,5	5,3
1996	3,7	3,9	6,5	3,7	5,3
1997	3,2	3,5	5,7	3,5	4,3
1998	3,4	3,3	4,8	3,2	4,1
1999	2,7	3,0	4,9	2,7	3,8
2000	4,1	4,4	5,9	2,6	4,1
2001	4,4	4,3	5,4	3,0	4,5
2002	3,3	3,3	5,3	3,0	4,5
2003	2,3	2,3	4,3	2,7	4,1
2004	2,1	2,1	4,2	2,3	3,5
2005	2,1	2,2	3,5	2,1	3,5
2006	2,8	3,1	3,9	2,4	3,5
2007	3,9	4,3	4,4	2,9	3,5

Sources : Banque de France, OCDE.

(1) À partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999 : EONIA pour Euro OverNight Index Average, taux moyen au jour le jour de la zone euro.

(2) PIBOR pour Paris Inter-Bank Offered Rate, taux d'intérêt inter-bancaire offert à Paris de 1970 à 1998.

EURIBOR à 3 mois pour Euro Inter-Bank Offered Rate, taux inter-bancaire sur la zone euro depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999.

(3) Y compris prime d'État.

Tableau V.2

## Cours des actions françaises

(en indice et en moyenne annuelle en %)

Années	Évolution du cours des actions sur l'ensemble des marchés français*	Indice CAC40** Base 1000 au 1/01/1988		Indice SBF 250** (1) Base 1000 au 1/01/1991	
		Niveau	Évolution en %	Niveau	Évolution en %
<b>Indice en moyenne annuelle et variation en moyenne annuelle</b>					
1974	- 26,7	-	-	-	-
1975	5,7	-	-	-	-
1976	3,1	-	-	-	-
1977	- 13,6	-	-	-	-
1978	29,3	-	-	-	-
1979	32,5	-	-	-	-
1980	24,2	-	-	-	-
1981	- 14,0	-	-	-	-
1982	- 7,8	-	-	-	-
1983	25,0	-	-	-	-
1984	36,7	-	-	-	-
1985	22,0	-	-	-	-
1986	58,7	-	-	-	-
1987	13,8	-	-	-	-
1988	- 10,9	1 248	-	-	-
1989	42,5	1 763	41,3	-	-
1990	1,7	1 839	4,3	-	-
1991	- 2,9	1 768	- 3,9	1 131	-
1992	6,5	1 853	4,8	1 169	3,3
1993	10,8	2 020	9,0	1 302	11,4
1994	7,0	2 057	1,8	1 377	5,8
1995	- 7,5	1 872	- 9,0	1 238	- 10,1
1996	15,6	2 079	11,1	1 409	13,8
1997	31,3	2 758	32,6	1 820	29,2
1998	32,9	3 702	34,2	2 382	30,9
1999	22,1	4 552	23,0	2 909	22,1
2000	37,7	6 269	37,7	3 984	37,0
2001	- 18,5	5 019	- 19,9	3 223	- 19,1
2002	- 22,2	3 789	- 24,5	2 519	- 21,8
2003	- 14,4	3 119	- 17,7	2 110	- 16,2
2004	19,6	3 685	18,2	2 519	19,4
2005	17,9	4 270	15,9	2 967	17,8
2006	22,1	5 109	19,7	3 602	21,4
2007	14,5	5 728	12,1	4 076	13,2

Sources : OCDE(\*), Banque de France(\*\*).

(1) SBF : Sociétés des Bourses Françaises.

Ventilation des crédits à l'économie par débiteur<sup>(1)</sup>

(en points de PIB)

Base 1995 des comptes nationaux						
Années	Total	Ménages	Sociétés non financières	Administrations publiques	Reste du monde	Autres (2)
1978	79,2	17,9	45,5	10,7	3,4	1,7
1979	79,8	20,6	43,1	10,7	3,7	1,6
1980	81,2	21,9	42,9	10,2	4,4	1,7
1981	83,7	22,3	43,4	9,7	6,5	1,8
1982	85,7	23,4	43,0	9,7	7,8	1,8
1983	87,5	24,2	43,7	9,9	8,0	1,8
1984	89,8	25,4	43,3	10,5	8,8	1,8
1985	89,7	26,8	42,4	11,0	7,8	1,7
1986	86,8	27,1	40,3	11,0	6,7	1,7
1987	90,3	29,3	41,3	11,4	6,6	1,7
1988	93,4	30,6	43,2	11,0	6,8	1,8
1989	95,8	30,9	46,8	10,3	6,1	1,8
1990	100,0	32,8	49,5	10,6	5,4	1,7
1991	101,1	33,2	49,8	10,7	5,4	1,9
1992	101,2	33,3	48,7	11,4	6,0	1,9
1993	100,0	35,2	44,4	12,0	6,5	1,8
Base 2000 des comptes nationaux						
Années	Total	Ménages	Sociétés non financières	Administrations publiques	Reste du monde	Autres (2)
1994	95,6	33,6	41,6	13,4	5,8	1,2
1995	93,3	32,8	39,4	14,4	5,3	1,4
1996	89,6	33,0	36,7	12,8	5,2	1,8
1997	89,1	33,2	36,2	11,9	5,7	2,1
1998	85,4	32,9	34,5	10,4	5,3	2,3
1999	87,7	34,1	35,6	9,6	5,8	2,5
2000	88,8	34,3	36,6	9,0	6,3	2,6
2001	88,5	34,9	35,9	8,2	6,5	2,9
2002	88,1	35,8	35,6	8,2	5,8	2,6
2003	87,8	37,2	33,6	8,9	5,5	2,6
2004	90,1	39,3	34,1	8,9	5,6	2,2
2005	97,7	42,3	37,7	8,9	6,7	2,1
2006	102,5	44,9	39,2	8,7	7,4	2,2
2007	110,3	47,5	42,2	9,2	8,7	2,7

Sources : Banque de France; INSEE, bases 1995 et 2000 des Comptes nationaux.

(1) Prêts à court et long terme des IF aux agents non financiers

(2) Autres : Sociétés financières et Institutions sans but lucratif au service des ménages.

## VI. Finances publiques

- VI.1 Capacité ou besoin de financement des administrations publiques
- VI.2 Capacité ou besoin de financement des administrations de sécurité sociale
- VI.3 Part des dépenses publiques dans le PIB
- VI.4 Part des prélèvements obligatoires dans le PIB
- VI.5 Dépenses et recettes des Administrations Publiques (APU)
- VI.6 Dépenses et recettes de l'État
- VI.7 Dépenses et recettes des Administrations de Sécurité Sociale (ASSO)
- VI.8 Dépenses et recettes des Organismes Divers d'Administration Centrale (ODAC)
- VI.9 Dépenses et recettes des Administrations Publiques locales (APUL)
- VI.10 Structure de la dette publique au sens du traité de Maastricht
- VI.11 Lois de finances initiales et exécution budgétaire

### Définitions

**DGTPE** : Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique.

Les **dépenses publiques** sont les dépenses effectuées par les administrations publiques (**APU**). Ces dernières sont financées par des prélèvements obligatoires et des emprunts, produisent des services non marchands et effectuent des opérations de redistribution. Elles comprennent :

- les APU centrales : **État** et organismes divers d'administration centrale (**ODAC**) dont l'action est financée au niveau national (ANPE, CNRS, universités...);

- les APU locales (**APUL**) : collectivités locales (régions, départements, communes et organismes en dépendant), et organismes divers d'administration locale (ODAL) dont l'action est financée localement (lycées, collèges, chambres de commerce et d'industrie, crèches ...);

- les administrations de sécurité sociale (**ASSO**) : régimes d'assurance sociale et organismes financés par ceux- ci.

Tableau VI.1

## Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Années	Administrations publiques (1)	État	Organismes divers d'administration centrale	Administrations publiques locales	Administrations de sécurité sociale
<b>En milliards d'euros</b>					
2002	- 49,0	- 56,4	9,1	2,0	- 3,7
2003	- 65,7	- 62,0	4,8	0,5	- 9,0
2004	- 60,2	- 52,8	9,5	- 2,4	- 14,6
2005	- 51,1	- 52,2	7,1	- 3,3	- 2,8
2006	- 43,4	- 47,4	10,5	- 3,2	- 3,3
2007	- 50,6	- 39,2	- 2,6	- 7,2	- 1,6
<b>En points de PIB</b>					
1978	- 1,6	- 0,3	0,0	- 1,2	- 0,1
1979	- 0,2	0,0	0,2	- 1,1	0,8
1980	- 0,1	0,0	0,2	- 1,0	0,7
1981	- 2,2	- 1,0	0,1	- 1,1	- 0,2
1982	- 2,8	- 1,5	0,0	- 1,2	- 0,1
1983	- 2,5	- 2,0	0,0	- 1,0	0,5
1984	- 2,8	- 2,3	- 0,2	- 0,6	0,3
1985	- 3,0	- 2,5	0,0	- 0,6	0,1
1986	- 3,2	- 1,9	- 0,2	- 0,5	- 0,6
1987	- 2,1	- 1,5	0,0	- 0,4	- 0,1
1988	- 2,6	- 2,1	0,0	- 0,5	- 0,1
1989	- 1,8	- 1,6	0,2	- 0,5	0,1
1990	- 2,4	- 2,0	0,1	- 0,4	- 0,1
1991	- 2,9	- 1,9	0,1	- 0,6	- 0,5
1992	- 4,5	- 3,3	0,1	- 0,6	- 0,8
1993	- 6,4	- 5,3	0,1	- 0,2	- 1,0
1994	- 5,4	- 4,7	0,1	- 0,2	- 0,6
1995	- 5,5	- 4,1	- 0,5	- 0,2	- 0,7
1996	- 4,0	- 3,7	0,1	0,1	- 0,5
1997	- 3,3	- 3,9	0,7	0,2	- 0,4
1998	- 2,6	- 2,9	0,2	0,3	- 0,1
1999	- 1,8	- 2,6	0,3	0,3	0,3
2000	- 1,5	- 2,5	0,3	0,2	0,5
2001	- 1,6	- 2,4	0,3	0,1	0,4
2002	- 3,2	- 3,6	0,6	0,1	- 0,2
2003	- 4,1	- 3,9	0,3	0,0	- 0,6
2004	- 3,6	- 3,2	0,6	- 0,1	- 0,9
2005	- 3,0	- 3,0	0,4	- 0,2	- 0,2
2006	- 2,4	- 2,6	0,6	- 0,2	- 0,2
2007	- 2,7	- 2,1	- 0,1	- 0,4	- 0,1

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux, calculs DGTPE.

(1) Le besoin de financement au sens de la comptabilité nationale diffère légèrement de l'excédent ou du déficit notifié à la Commission européenne.  
L'écart provient d'un traitement différent des flux nets d'intérêts liés aux opérations de swaps effectuées par les administrations publiques.  
En 2007, le déficit notifié s'élève à 2,7 points de PIB.

Tableau VI.2

## Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations de sécurité sociale

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Années	Total Administrations de Sécurité Sociale	ODASS (3) (Hôpitaux)	Régime général	Régimes d'indemnisation du chômage	Régimes complémentaires (1)	Fonds spéciaux (dont FSV)	Autres régimes (2)
<b>En points de PIB</b>							
	<b>Base 2000</b>		<b>Base 1995 des comptes nationaux</b>				
1995	- 0,75		- 0,87	0,28	- 0,08	0,01	- 0,05
1996	- 0,49		- 0,61	0,28	- 0,11	- 0,01	- 0,01
1997	- 0,43		- 0,36	- 0,04	- 0,02	0,01	0,04
1998	- 0,14		- 0,23	0,01	0,06	0,02	0,03
1999	0,27		0,01	0,14	0,14	0,00	- 0,02
<b>Base 2000 des comptes nationaux</b>							
2000	0,47	0,03	0,15	0,02	0,26	- 0,10	0,12
2001	0,40	0,03	0,11	- 0,08	0,30	- 0,02	0,06
2002	- 0,24	0,00	- 0,32	- 0,31	0,44	- 0,05	0,01
2003	- 0,57	- 0,03	- 0,75	- 0,28	0,42	- 0,03	0,09
2004	- 0,88	- 0,01	- 0,86	- 0,27	0,36	- 0,04	- 0,05
2005	- 0,16	- 0,08	- 0,24	- 0,16	0,44	- 0,15	0,03
2006	- 0,18	- 0,10	- 0,50	0,05	0,38	- 0,09	0,08
2007	- 0,09	- 0,10	- 0,54	0,20	0,35	- 0,11	0,12
<b>En milliards d'euros</b>							
<b>Base 2000 des comptes nationaux</b>							
2000	6,8	0,4	2,1	0,3	3,7	- 1,4	1,7
2001	6,0	0,4	1,6	- 1,3	4,6	- 0,3	1,0
2002	- 3,7	0,0	- 5,0	- 4,9	6,9	- 0,8	0,1
2003	- 9,0	- 0,4	- 11,9	- 4,5	6,8	- 0,4	1,4
2004	- 14,6	- 0,1	- 14,3	- 4,6	6,0	- 0,7	- 0,8
2005	- 2,8	- 1,4	- 4,1	- 2,8	7,5	- 2,6	0,6
2006	- 3,3	- 1,8	- 9,0	0,9	6,8	- 1,7	1,5
2007	- 1,6	- 2,0	- 10,1	3,8	6,6	- 2,1	2,2

Source : INSEE, bases 2000 et 1995 des Comptes Nationaux.

(1) À compter de 2001, l'ASF (Allocation de Soutien Familial) est classée dans les régimes complémentaires.

(2) Les autres régimes regroupent les régimes particuliers de salariés (régimes des marins, des mineurs ou des agents des collectivités locales), les régimes de non-salariés (caisses des artisans et des professions libérales) et les régimes agricoles.

(3) ODASS : organismes dépendant des administrations de sécurité sociale, essentiellement les hôpitaux.

## Part des dépenses publiques dans le PIB

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Années	Administrations publiques (1)						État			Organismes divers d'administration centrale	Administrations publiques locales				Administrations de sécurité sociale		
	Total des dépenses	dont :					Total des dépenses	dont :			Total des dépenses	dont :			Total des dépenses	Dont prestations sociales et transferts sociaux (D62 + D63 partie)	
		Consommations intermédiaires (P2)	Rémunérations (D1)	Prestations (D62 + D63 partie)	Intérêts (D41)	FCBF (P51)		Consommations intermédiaires (P2)	Rémunérations (D1)			Intérêts (D41)	Consommations intermédiaires (P2)	Rémunérations (D1)			FCBF (P51)
<b>En milliards d'euros</b>																	
2005	921,5	89,5	228,2	402,2	46,1	57,0	387,8	21,5	113,4	39,4	61,0	188,2	38,9	53,1	39,4	423,0	321,9
2006	952,5	92,7	234,7	420,2	46,1	58,2	379,1	21,3	115,2	38,4	62,6	198,4	41,1	56,0	41,7	436,1	331,6
2007	991,0	95,8	243,3	436,9	51,8	61,8	377,3	20,8	116,8	42,1	69,6	212,2	43,1	60,6	45,1	459,7	345,1
<b>En points de PIB</b>																	
1978	44,4	5,2	12,5	18,1	1,0	3,0	21,3	2,2	7,2	0,6	3,2	7,7	1,0	1,8	1,9	18,9	14,1
1979	44,6	5,1	12,5	18,2	1,1	3,0	21,5	2,1	7,0	0,6	3,1	7,8	1,0	1,8	1,9	19,2	14,3
1980	45,7	5,3	12,8	18,7	1,2	3,1	22,0	2,3	7,2	0,7	3,3	7,9	1,0	1,9	2,0	19,9	14,9
1981	48,4	5,5	13,1	19,9	1,7	3,2	23,3	2,4	7,3	1,2	3,5	8,2	1,1	2,0	2,1	21,0	15,9
1982	49,8	5,7	13,5	20,6	1,8	3,3	24,0	2,4	7,4	1,2	3,8	8,5	1,1	2,1	2,2	21,8	16,6
1983	50,3	5,7	13,6	20,8	2,2	3,1	24,1	2,4	7,4	1,5	3,7	8,6	1,1	2,2	2,0	21,9	16,6
1984	51,2	5,7	13,6	21,2	2,4	3,0	24,3	2,4	7,3	1,6	4,1	8,2	1,2	2,2	2,0	22,0	16,6
1985	51,8	5,7	13,5	21,6	2,5	3,2	24,6	2,4	7,3	1,7	4,2	8,4	1,2	2,3	2,0	22,1	16,7
1986	51,1	5,4	13,4	21,4	2,6	3,1	23,9	2,3	7,6	1,8	3,4	8,7	1,5	2,4	2,0	21,8	16,6
1987	50,3	5,6	13,0	21,1	2,5	3,2	23,5	2,4	7,3	1,7	3,3	8,7	1,5	2,4	2,1	21,6	16,3
1988	49,8	5,6	12,5	20,9	2,4	3,4	23,2	2,6	6,9	1,6	3,0	8,8	1,4	2,4	2,3	21,3	16,3
1989	48,7	5,4	12,2	20,6	2,5	3,4	22,3	2,3	6,7	1,7	2,8	8,8	1,4	2,3	2,3	21,2	16,2
1990	49,5	5,4	12,3	20,7	2,7	3,4	22,4	2,3	6,7	2,0	2,9	9,0	1,4	2,3	2,3	21,4	16,4
1991	50,6	5,5	12,5	21,3	2,8	3,6	22,4	2,4	6,8	2,1	3,0	9,4	1,5	2,4	2,5	22,1	16,8
1992	51,9	5,6	12,8	21,8	3,0	3,6	23,1	2,4	6,9	2,3	3,1	9,5	1,5	2,5	2,5	22,8	17,3
1993	54,9	6,1	13,4	22,9	3,3	3,5	25,0	2,7	7,3	2,4	3,4	9,6	1,6	2,6	2,3	23,9	18,1
1994	54,2	5,6	13,4	22,8	3,3	3,4	24,3	2,1	7,2	2,5	3,1	9,8	1,7	2,6	2,3	23,7	17,9
1995	54,4	5,5	13,6	22,8	3,5	3,2	24,3	1,8	7,3	2,8	3,8	9,8	1,8	2,7	2,2	23,9	17,9
1996	54,5	5,6	13,8	22,9	3,6	3,2	23,9	1,9	7,4	2,8	3,4	10,0	1,9	2,7	2,1	23,9	18,2
1997	54,1	5,7	13,6	23,0	3,5	2,9	24,1	1,9	7,3	2,8	3,4	9,6	2,1	2,7	1,9	23,8	18,1
1998	52,7	5,2	13,5	22,6	3,3	2,8	22,9	1,5	7,2	2,6	3,4	9,5	2,0	2,8	1,9	23,4	17,8
1999	52,6	5,1	13,5	22,6	3,0	2,9	23,3	1,4	7,1	2,5	3,2	9,6	2,1	2,9	2,0	23,3	17,7
2000	51,6	5,2	13,3	22,1	2,9	3,1	22,2	1,4	7,0	2,5	3,3	9,7	2,2	2,9	2,2	22,9	17,5
2001	51,6	4,9	13,3	22,1	3,1	3,0	22,1	1,3	6,9	2,5	3,5	9,7	2,0	2,9	2,1	23,2	17,7
2002	52,6	5,1	13,5	22,6	3,0	2,9	22,6	1,3	6,9	2,5	3,6	10,0	2,1	3,0	2,0	23,7	18,1
2003	53,3	5,1	13,5	23,1	2,8	3,1	22,3	1,3	6,8	2,5	3,6	10,3	2,2	3,1	2,1	24,2	18,4
2004	53,2	5,2	13,3	23,2	2,8	3,1	22,7	1,3	6,7	2,4	3,4	10,7	2,2	3,1	2,2	24,3	18,5
2005	53,4	5,2	13,2	23,3	2,7	3,3	22,5	1,2	6,6	2,3	3,5	10,9	2,3	3,1	2,3	24,5	18,6
2006	52,7	5,1	13,0	23,3	2,6	3,2	21,0	1,2	6,4	2,1	3,5	11,0	2,3	3,1	2,3	24,1	18,3
2007	52,4	5,1	12,9	23,1	2,7	3,3	19,9	1,1	6,2	2,2	3,7	11,2	2,3	3,2	2,4	24,3	18,2

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux, calculs DGTEP.

(1) Total des postes de l'Etat, des ODAC, des APUL et des ASSO consolidés au niveau des APU.

## Part des prélèvements obligatoires dans le PIB

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Années	État					Administrations publiques locales					Administrations de la sécurité sociale				ODAC	Union européenne	Total des administrations publiques	
	Taxe sur la valeur ajoutée	TIPP	Impôt sur le revenu	Impôt sur les sociétés	Autres (1)	Total	Taxe professionnelle	Taxe foncière	Taxe d'habitation	Autres (2)	Total	CSG	Cotisations sociales (3)	Autres (4)				Total
2005	123,1	18,5	49,4	40,7	46,0	277,6	20,7	19,9	11,3	43,2	95,1	71,8	273,1	16,3	361,2	14,7	753,0	
2006	122,2	18,4	52,4	47,7	32,7	273,3	21,0	21,0	12,1	47,4	101,4	76,5	284,5	36,7	397,7	16,0	793,1	
2007	126,2	16,5	48,5	50,8	30,1	272,2	22,0	21,9	12,7	50,9	107,5	80,4	296,0	39,7	416,1	18,2	818,9	
<b>Niveau en milliards d'euros</b>																		
<b>En points de PIB</b>																		
1978	7,6	1,3	4,1	1,8	2,7	17,5	0,8	0,5	0,4	1,5	3,2	0,0	15,5	0,5	15,9	0,2	37,5	
1979	8,1	1,6	4,2	1,9	2,5	18,2	0,8	0,5	0,4	1,6	3,2	0,0	16,5	0,4	16,9	0,2	39,2	
1980	7,9	1,4	4,0	1,9	3,5	18,6	1,1	0,7	0,5	1,0	3,4	0,0	17,0	0,4	17,3	0,2	40,1	
1981	7,9	1,4	4,1	1,9	3,4	18,7	1,2	0,7	0,5	1,1	3,5	0,0	16,9	0,4	17,3	0,2	40,4	
1982	8,1	1,4	4,2	1,9	3,0	18,6	1,2	0,7	0,5	1,1	3,6	0,0	17,5	0,5	18,0	0,2	41,0	
1983	8,0	1,3	4,2	1,6	3,4	18,5	1,3	0,8	0,6	1,1	3,7	0,0	17,9	0,7	18,6	0,2	41,9	
1984	7,8	1,4	4,2	1,5	3,4	18,3	1,4	0,9	0,6	1,4	4,2	0,0	18,2	0,8	19,0	0,3	42,5	
1985	7,8	1,6	4,1	1,5	3,3	18,4	1,3	0,9	0,6	1,5	4,3	0,0	18,2	0,5	18,7	0,3	42,5	
1986	7,3	1,6	4,1	1,7	3,4	18,1	1,3	0,9	0,6	1,6	4,4	0,0	17,6	0,5	18,1	0,3	41,8	
1987	7,5	1,6	3,9	1,8	3,2	18,2	1,2	1,0	0,6	1,7	4,5	0,0	17,9	0,6	18,5	0,3	42,5	
1988	7,4	1,7	3,6	1,9	3,1	17,6	1,2	1,0	0,6	1,8	4,5	0,0	17,7	0,6	18,3	0,3	41,7	
1989	7,1	1,6	3,5	2,0	3,0	17,3	1,2	0,9	0,5	1,8	4,5	0,0	18,0	0,5	18,5	0,3	41,5	
1990	6,9	1,6	3,5	2,0	2,8	16,9	1,3	0,9	0,5	2,0	4,8	0,0	18,1	0,7	18,7	0,3	41,6	
1991	6,7	1,6	3,9	1,7	2,8	16,7	1,4	1,0	0,5	2,1	4,9	0,0	18,1	0,5	19,0	0,3	41,9	
1992	6,5	1,5	4,0	1,3	2,6	15,9	1,5	0,9	0,6	1,9	5,0	0,6	18,3	0,4	19,2	0,4	41,4	
1993	6,5	1,6	4,0	1,4	2,4	15,9	1,4	1,0	0,7	2,2	5,2	0,8	18,5	0,6	19,8	0,4	42,2	
1994	7,3	1,9	3,7	1,8	1,3	16,0	1,4	1,0	0,7	2,2	5,4	1,2	18,2	0,7	20,1	0,4	42,6	
1995	6,8	1,8	3,6	1,9	1,9	15,9	1,4	1,0	0,7	2,2	5,4	1,2	18,1	0,8	20,2	0,4	42,7	
1996	7,2	1,8	3,5	2,0	2,1	16,7	1,5	1,1	0,7	2,3	5,6	1,2	18,2	0,9	20,3	0,6	43,9	
1997	7,2	1,8	3,2	2,3	2,3	16,8	1,5	1,1	0,7	2,3	5,7	1,8	17,6	0,9	20,3	0,7	44,1	
1998	7,1	1,8	3,2	2,4	2,1	16,7	1,5	1,1	0,7	2,3	5,6	1,8	17,6	0,9	20,3	0,7	44,1	
1999	7,2	1,8	3,4	2,7	2,4	17,4	1,4	1,1	0,7	2,3	5,5	3,9	15,5	1,0	20,4	0,6	44,0	
2000	6,9	1,7	3,4	2,6	2,0	16,5	1,3	1,1	0,6	2,2	5,2	4,1	15,6	1,5	20,7	0,7	44,9	
2001	6,7	1,5	3,2	2,7	2,0	16,1	1,3	1,1	0,6	2,0	5,0	4,1	15,6	1,7	21,1	0,7	44,1	
2002	6,7	1,5	2,9	2,4	1,9	15,5	1,2	1,1	0,6	2,1	4,9	4,0	15,7	1,7	21,4	0,7	43,8	
2003	6,8	1,5	3,0	2,2	1,7	15,2	1,2	1,1	0,6	2,1	5,0	4,0	15,9	1,7	21,5	0,9	43,1	
2004	7,1	1,2	2,9	2,3	2,8	16,3	1,2	1,1	0,6	2,4	5,3	4,0	15,7	0,8	20,5	0,9	43,2	
2005	7,1	1,1	2,9	2,4	2,7	16,1	1,2	1,2	0,7	2,5	5,5	4,2	15,8	0,9	20,9	0,9	43,6	
2006	6,8	1,0	2,9	2,6	1,8	15,1	1,2	1,2	0,7	2,6	5,6	4,2	15,7	2,0	22,0	0,9	43,9	
2007	6,7	0,9	2,6	2,7	1,6	14,4	1,2	1,2	0,7	2,7	5,7	4,2	15,6	2,1	22,0	1,0	43,3	

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux, calculs DGTPÉ.

(1) Déduction faite des transferts fiscaux de l'État aux collectivités locales et à la sécurité sociale et des impôts dus non recouvrables.

(2) Principalement la fiscalité indirecte locale et les transferts de recettes fiscales en provenance de l'État.

(3) Déduction faite des cotisations dues non recouvrables.

(4) Impôts propres, transferts du BAPSA et prélèvements sur tabacs et alcools.

NB : À noter en 2004, la budgétisation du FOREC (Fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale) et le transfert d'une part des recettes de la TIPP aux départements.

## Dépenses et recettes des Administrations Publiques

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Postes	En milliards d'euros														En points de PIB														
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
<b>DÉPENSES</b>																													
Consommations intermédiaires	64,3	66,1	68,8	71,8	68,2	70,2	74,5	73,9	79,1	81,3	85,8	89,5	92,7	95,8	5,6	5,5	5,6	5,7	5,2	5,1	5,2	4,9	5,1	5,1	5,2	5,2	5,1	5,1	
Rémunérations des salariés	154,9	162,3	169,0	173,0	178,4	185,3	192,3	199,2	208,5	215,6	220,7	228,2	234,7	243,3	13,4	13,6	13,8	13,6	13,5	13,5	13,3	13,3	13,5	13,5	13,3	13,2	13,0	12,9	
Autres dépenses de fonctionnement	4,8	5,7	6,0	5,9	5,9	5,9	6,2	6,5	6,6	7,3	7,6	7,3	7,9	8,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	
Intérêts	38,7	41,4	44,1	44,0	44,2	41,3	42,0	45,7	45,8	45,2	46,1	46,1	46,1	51,8	3,3	3,5	3,6	3,5	3,3	3,0	2,9	3,1	3,0	2,8	2,8	2,7	2,6	2,7	
Prestations sociales et transferts sociaux	263,1	272,2	281,2	291,9	299,5	308,7	318,3	331,5	350,7	367,9	385,3	402,2	420,2	436,9	22,8	22,8	22,9	23,0	22,6	22,6	22,1	22,1	22,6	23,1	23,2	23,3	23,3	23,1	
Subventions	18,7	18,9	19,4	19,1	19,6	20,8	21,2	23,2	25,9	25,7	24,7	24,4	25,4	26,1	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5	1,5	1,5	1,6	1,7	1,6	1,5	1,4	1,4	1,4	
Autres transferts	40,6	43,5	39,5	43,3	41,1	44,4	43,6	45,8	51,2	55,8	59,2	64,4	64,8	64,3	3,5	3,6	3,2	3,4	3,1	3,2	3,0	3,1	3,3	3,5	3,6	3,7	3,6	3,4	
Acquisition d'actifs non financiers	40,3	40,3	40,4	36,5	40,4	42,6	46,2	46,2	47,4	50,9	53,7	59,4	60,7	64,4	3,5	3,4	3,3	2,9	3,1	3,1	3,2	3,1	3,2	3,1	3,2	3,2	3,4	3,4	3,4
dont FBCF	39,4	38,0	38,8	36,8	37,4	40,1	44,5	45,1	45,3	49,0	51,6	57,0	58,2	61,8	3,4	3,2	3,2	2,9	2,8	2,9	3,1	3,0	2,9	3,1	3,1	3,1	3,2	3,2	3,3
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>625,4</b>	<b>650,3</b>	<b>668,5</b>	<b>685,6</b>	<b>697,3</b>	<b>719,2</b>	<b>744,3</b>	<b>772,1</b>	<b>815,1</b>	<b>849,6</b>	<b>883,1</b>	<b>921,5</b>	<b>952,5</b>	<b>991,0</b>	<b>54,2</b>	<b>54,4</b>	<b>54,5</b>	<b>54,1</b>	<b>52,7</b>	<b>52,6</b>	<b>51,6</b>	<b>51,6</b>	<b>52,6</b>	<b>53,3</b>	<b>53,2</b>	<b>53,4</b>	<b>52,7</b>	<b>52,4</b>	
<b>RECETTES</b>																													
Production et subventions d'exploitation	35,9	38,2	41,8	43,6	44,6	45,4	48,8	50,7	52,2	52,5	54,7	56,7	60,2	63,4	3,1	3,2	3,4	3,4	3,4	3,3	3,4	3,4	3,4	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3	
Impôts et transferts de recettes fiscales	271,4	282,5	305,3	323,9	365,6	386,6	399,4	410,6	413,4	420,1	447,0	469,2	495,3	510,5	23,5	23,7	24,9	25,6	27,6	28,3	27,7	27,4	26,7	26,3	26,9	27,2	27,4	27,0	
dont taxes et impôts sur production	173,5	181,8	194,7	201,2	209,5	216,4	219,3	221,4	231,2	238,6	254,1	265,5	275,4	284,8	15,0	15,2	15,9	15,9	15,8	15,8	15,2	14,8	14,9	15,0	15,3	15,4	15,2	15,1	
dont impôts courants sur le revenu et le patrimoine	93,4	96,5	105,8	116,6	150,5	163,6	173,1	181,9	175,1	174,2	184,3	194,7	211,6	216,8	8,1	8,1	8,6	9,2	11,4	12,0	12,0	12,1	11,3	10,9	11,1	11,3	11,7	11,5	
dont impôts en capital	4,6	4,3	4,8	6,1	5,6	6,6	6,9	7,3	7,2	7,4	8,6	9,0	8,3	8,9	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	
dont transferts de recettes fiscales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Cotisations sociales	235,4	242,6	251,0	253,3	236,8	247,9	257,9	268,0	278,3	290,3	299,2	312,3	328,1	340,9	20,4	20,3	20,5	20,0	17,9	18,1	17,9	17,9	18,0	18,2	18,0	18,1	18,2	18,0	
Impôts et cotisations dus non recouvrables (nets)	-4,1	-3,9	-3,4	-3,1	-4,2	-3,4	-4,0	-5,1	-3,1	-1,9	-2,9	-1,7	-3,1	-4,2	-0,4	-0,3	-0,3	-0,2	-0,3	-0,2	-0,3	-0,3	-0,2	-0,1	-0,2	-0,1	-0,2	-0,2	
Autres transferts courants	10,7	11,1	12,5	15,9	9,3	8,7	11,1	11,3	13,4	13,8	15,6	23,5	16,5	15,0	0,9	0,9	1,0	1,3	0,7	0,6	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	1,4	0,9	0,8
Revenus de la propriété	13,2	14,6	11,7	10,0	10,6	9,5	9,8	13,3	11,9	9,1	9,3	10,4	12,1	14,8	1,1	1,2	1,0	0,8	0,8	0,7	0,7	0,9	0,8	0,6	0,6	0,6	0,7	0,8	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>582,5</b>	<b>585,1</b>	<b>619,0</b>	<b>643,6</b>	<b>662,7</b>	<b>694,9</b>	<b>723,0</b>	<b>748,8</b>	<b>766,1</b>	<b>783,9</b>	<b>822,9</b>	<b>870,3</b>	<b>909,1</b>	<b>940,4</b>	<b>48,7</b>	<b>49,0</b>	<b>50,4</b>	<b>50,8</b>	<b>50,1</b>	<b>50,8</b>	<b>50,2</b>	<b>50,0</b>	<b>49,5</b>	<b>49,2</b>	<b>49,6</b>	<b>50,4</b>	<b>50,3</b>	<b>49,7</b>	
<b>CAPACITÉ DE FINANCEMENT (1)</b>																													
	-62,9	-65,2	-49,5	-42,0	-34,6	-24,3	-21,2	-23,3	-49,0	-65,7	-60,2	-51,1	-43,4	-50,6	-5,4	-5,5	-4,0	-3,3	-2,6	-1,8	-1,5	-1,6	-3,2	-4,1	-3,6	-3,0	-2,4	-2,7	

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux, calculs DGTPE.

(1) Le besoin de financement au sens de la comptabilité nationale diffère légèrement de l'excédent ou du déficit notifié à la Commission européenne. L'écart provient d'un traitement différent des flux nets d'intérêt liés aux opérations de swaps effectuées par les administrations publiques. En 2007, le déficit notifié s'élève à 2,7 points de PIB.

## Dépenses et recettes de l'État

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Postes	En milliards d'euros																	En points de PIB																
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007						
<b>DÉPENSES</b>																																		
Consommations intermédiaires	24,7	21,9	23,0	24,3	19,2	19,2	19,9	20,1	20,5	20,1	21,8	21,5	21,3	20,8	2,1	1,8	1,9	1,9	1,5	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	1,1						
Rémunérations des salariés	83,7	86,8	90,6	92,7	95,0	97,6	100,3	102,9	106,8	109,1	110,7	113,4	115,2	116,8	7,2	7,3	7,4	7,3	7,2	7,1	7,0	6,9	6,9	6,8	6,7	6,6	6,4	6,2						
Autres dépenses de fonctionnement	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,9	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1						
Intérêts	29,4	33,0	34,2	35,0	35,0	34,8	36,1	37,5	39,1	39,2	39,4	39,4	38,4	42,1	2,5	2,8	2,8	2,8	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4	2,3	2,1	2,2						
Prestations sociales et transferts sociaux	37,7	39,1	39,8	42,1	43,2	45,2	45,5	46,6	48,5	50,1	47,8	49,3	55,2	56,9	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3	3,2	3,1	3,1	3,1	2,9	2,9	3,1	3,0						
Subventions	10,3	9,4	9,7	8,6	8,4	9,1	8,2	8,1	7,4	6,4	5,8	5,8	5,7	5,6	0,9	0,8	0,8	0,7	0,6	0,7	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3						
Autres transferts	86,1	83,1	87,6	97,2	93,8	104,3	103,2	108,0	119,5	122,4	143,3	149,8	135,5	127,3	7,5	7,0	7,1	7,7	7,1	7,6	7,2	7,2	7,7	7,7	8,6	8,7	7,5	6,7						
Acquisition d'actifs non financiers	7,6	7,9	7,7	5,0	7,9	7,5	6,6	6,6	7,3	7,6	7,1	7,9	6,9	6,9	0,7	0,7	0,6	0,4	0,6	0,6	0,5	0,4	0,5	0,5	0,4	0,5	0,4	0,4						
dont FBCF	7,7	6,8	7,3	7,0	6,8	6,6	6,8	7,3	7,2	7,5	7,0	7,6	6,7	6,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4						
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>280,1</b>	<b>281,7</b>	<b>293,2</b>	<b>305,6</b>	<b>303,0</b>	<b>318,2</b>	<b>320,3</b>	<b>330,3</b>	<b>349,9</b>	<b>355,6</b>	<b>376,6</b>	<b>387,8</b>	<b>379,1</b>	<b>377,3</b>	<b>24,3</b>	<b>23,6</b>	<b>23,9</b>	<b>24,1</b>	<b>22,9</b>	<b>23,3</b>	<b>22,2</b>	<b>22,1</b>	<b>22,6</b>	<b>22,3</b>	<b>22,7</b>	<b>22,5</b>	<b>21,0</b>	<b>19,9</b>						
<b>RECETTES</b>																																		
Production et subventions d'exploitation	7,1	6,9	7,5	7,5	6,9	6,8	6,2	7,7	7,4	5,6	5,8	6,1	5,8	6,0	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3						
Impôts et transferts de recettes fiscales	183,3	188,9	202,7	209,0	217,6	233,9	234,5	239,0	235,1	236,0	265,2	271,1	264,7	264,7	15,9	15,8	16,5	16,5	16,4	17,1	16,3	16,0	15,2	14,8	16,0	15,7	14,6	14,0						
dont taxes et impôts sur production	123,4	129,5	139,1	143,9	148,7	154,7	148,7	147,6	152,8	157,2	177,4	174,4	160,2	160,1	10,7	10,8	11,3	11,4	11,2	11,3	10,3	9,9	9,9	9,9	10,7	10,1	8,9	8,5						
dont impôts courants sur le revenu et le patrimoine	67,5	69,5	73,2	75,1	79,8	89,0	96,1	100,9	92,2	89,1	96,6	100,4	110,4	109,7	5,8	5,8	6,0	6,0	6,0	6,5	6,7	6,7	6,0	5,6	5,8	5,8	6,1	5,8						
dont impôts en capital	4,6	4,3	4,8	6,1	5,6	6,6	6,9	7,3	7,2	7,4	8,6	9,0	8,3	8,9	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5						
dont transferts de recettes fiscales	-12,1	-14,3	-14,4	-16,1	-16,4	-16,3	-17,2	-16,7	-17,0	-17,6	-17,3	-12,6	-14,3	-14,0	-1,0	-1,2	-1,2	-1,3	-1,2	-1,2	-1,2	-1,1	-1,1	-1,1	-1,0	-0,7	-0,8	-0,7						
Cotisations sociales	22,5	23,5	25,2	27,4	28,2	29,1	30,1	31,0	32,2	33,6	34,3	35,4	39,1	40,2	1,9	2,0	2,1	2,2	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,0	2,2	2,1					
Impôts et cotisations dus non recouvrables (nets)	-2,7	-2,5	-1,9	-1,0	-1,7	-1,1	-1,7	-2,8	-1,1	0,2	-0,7	0,6	-0,1	-1,1	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1						
Autres transferts courants	5,9	5,6	7,0	7,1	6,0	6,6	9,3	11,4	11,5	12,3	13,7	16,8	15,5	19,1	0,5	0,5	0,6	0,6	0,5	0,5	0,6	0,8	0,7	0,8	0,8	1,0	0,9	1,0						
Revenus de la propriété	9,2	10,6	7,8	6,8	7,3	6,8	6,5	8,3	8,5	5,9	5,6	5,6	6,8	9,2	0,8	0,9	0,6	0,5	0,6	0,5	0,5	0,6	0,5	0,4	0,3	0,3	0,4	0,5						
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>225,4</b>	<b>233,0</b>	<b>248,3</b>	<b>256,8</b>	<b>264,3</b>	<b>282,1</b>	<b>285,0</b>	<b>294,6</b>	<b>293,5</b>	<b>293,6</b>	<b>323,9</b>	<b>335,6</b>	<b>331,7</b>	<b>338,1</b>	<b>19,5</b>	<b>19,5</b>	<b>20,2</b>	<b>20,3</b>	<b>20,0</b>	<b>20,6</b>	<b>19,8</b>	<b>19,7</b>	<b>19,0</b>	<b>18,4</b>	<b>19,5</b>	<b>19,4</b>	<b>18,4</b>	<b>17,9</b>						
<b>CAPACITÉ DE FINANCEMENT (1)</b>																																		
	-54,7	-48,7	-44,9	-48,8	-38,7	-36,1	-35,3	-35,7	-56,4	-62,0	-52,8	-52,2	-47,4	-39,2	-4,7	-4,1	-3,7	-3,9	-2,9	-2,6	-2,5	-2,4	-3,6	-3,9	-3,2	-3,0	-2,6	-2,1						

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux, calculs DGTPE.

(1) Le besoin de financement au sens de la comptabilité nationale diffère légèrement de l'excédent ou du déficit notifié à la Commission européenne. L'écart provient d'un traitement différent des flux nets d'intérêt liés aux opérations de swaps effectuées par les administrations publiques.





## Dépenses et recettes des Administrations Publiques Locales

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Postes	En milliards d'euros														En points de PIB																
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007			
<b>DÉPENSES</b>																															
Consommations intermédiaires	19,4	22,1	23,8	26,1	27,0	28,1	31,5	29,9	33,1	35,0	36,8	38,9	41,1	43,1	1,7	1,8	1,9	2,1	2,0	2,1	2,2	2,0	2,1	2,2	2,2	2,3	2,3	2,3	2,3		
Rémunérations des salariés	30,0	32,0	33,6	34,6	36,6	39,4	41,7	43,7	46,5	49,0	50,7	53,1	56,0	60,6	2,6	2,7	2,7	2,7	2,8	2,9	2,9	2,9	3,0	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,2	
Autres dépenses de fonctionnement	0,7	1,0	1,3	1,3	1,2	1,1	1,2	1,2	1,2	1,8	1,8	1,9	1,9	2,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
Intérêts	7,4	6,2	6,5	5,9	5,3	4,0	3,7	5,1	4,2	3,7	3,5	3,1	3,5	4,5	0,6	0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	
Prestations sociales et transferts sociaux	6,3	6,6	7,0	7,0	7,0	7,0	6,2	6,0	7,4	9,2	14,7	15,7	16,7	17,6	0,5	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6	0,4	0,4	0,5	0,6	0,6	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	
Subventions	3,8	4,8	4,9	5,6	5,9	5,8	7,3	8,4	9,8	10,5	11,6	11,9	12,6	13,2	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	
Autres transferts	18,2	18,1	19,6	16,3	16,7	15,6	15,7	17,1	19,5	20,3	21,3	22,1	22,7	23,6	1,6	1,5	1,6	1,3	1,3	1,1	1,1	1,1	1,1	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2
Acquisition d'actifs non financiers	27,1	26,4	25,9	25,2	26,1	29,2	33,1	33,2	33,0	34,8	38,0	41,5	43,9	47,5	2,3	2,2	2,1	2,0	2,0	2,1	2,3	2,2	2,1	2,2	2,2	2,3	2,4	2,4	2,4	2,5	2,5
dont FBCF	26,6	25,8	25,3	23,8	24,6	27,9	31,3	31,6	31,3	33,2	36,0	39,4	41,7	45,1	2,3	2,2	2,1	1,9	1,9	2,0	2,2	2,1	2,0	2,1	2,2	2,2	2,3	2,3	2,3	2,4	2,4
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>113,0</b>	<b>117,2</b>	<b>122,7</b>	<b>121,9</b>	<b>125,7</b>	<b>130,9</b>	<b>140,5</b>	<b>144,6</b>	<b>154,8</b>	<b>164,2</b>	<b>178,4</b>	<b>188,2</b>	<b>198,4</b>	<b>212,2</b>	<b>9,8</b>	<b>9,8</b>	<b>10,0</b>	<b>9,6</b>	<b>9,5</b>	<b>9,6</b>	<b>9,7</b>	<b>9,7</b>	<b>10,0</b>	<b>10,3</b>	<b>10,7</b>	<b>10,9</b>	<b>11,0</b>	<b>11,0</b>	<b>11,2</b>		
<b>RECETTES</b>																															
Production et subventions d'exploitation	15,4	16,8	19,1	20,1	21,3	22,0	24,9	24,8	26,1	27,2	28,7	29,6	32,1	33,4	1,3	1,4	1,6	1,6	1,6	1,6	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,8	1,8	1,8	
Impôts et transferts de recettes fiscales	61,8	64,7	68,6	71,6	74,5	75,5	74,6	74,4	76,5	79,9	87,8	95,1	101,4	107,5	5,4	5,4	5,6	5,7	5,6	5,5	5,2	5,0	4,9	5,0	5,3	5,5	5,5	5,6	5,6	5,7	5,7
dont taxes et impôts sur production	41,2	43,1	45,9	47,2	49,5	50,4	51,6	51,6	52,9	55,3	63,2	69,3	73,1	78,8	3,6	3,6	3,7	3,7	3,7	3,7	3,6	3,4	3,4	3,5	3,8	4,0	4,0	4,0	4,0	4,2	4,2
dont impôts courants sur le revenu et le patrimoine	10,7	11,1	12,0	12,1	12,4	12,8	9,9	10,2	10,9	11,4	12,0	12,9	13,8	14,4	0,9	0,9	1,0	1,0	0,9	0,9	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8
dont impôts en capital	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont transferts de recettes fiscales	9,9	10,6	10,7	12,4	12,6	12,3	13,0	12,5	12,7	13,2	12,6	12,9	14,5	14,3	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8
Cotisations sociales	0,4	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impôts et cotisations dus non recouvrables (nets)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres transferts courants	30,8	31,4	33,3	31,0	31,7	35,7	41,6	45,2	52,0	55,2	57,0	57,6	59,0	61,4	2,7	2,6	2,7	2,4	2,4	2,6	2,9	3,0	3,4	3,5	3,4	3,3	3,3	3,3	3,3	3,2	3,2
Revenus de la propriété	1,9	1,8	2,1	1,6	1,8	1,7	1,9	1,9	1,8	2,0	2,0	2,1	2,2	2,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>110,3</b>	<b>115,1</b>	<b>123,3</b>	<b>124,7</b>	<b>129,6</b>	<b>135,3</b>	<b>143,3</b>	<b>146,6</b>	<b>156,8</b>	<b>164,8</b>	<b>176,1</b>	<b>184,9</b>	<b>195,3</b>	<b>205,0</b>	<b>9,6</b>	<b>9,6</b>	<b>10,1</b>	<b>9,8</b>	<b>9,8</b>	<b>9,9</b>	<b>9,9</b>	<b>9,8</b>	<b>10,1</b>	<b>10,3</b>	<b>10,6</b>	<b>10,7</b>	<b>10,8</b>	<b>10,8</b>	<b>10,8</b>	<b>10,8</b>	
<b>CAPACITÉ DE FINANCEMENT</b>																															
	-2,7	-2,1	0,7	2,9	3,9	4,3	2,8	2,0	2,0	0,5	-2,4	-3,3	-3,2	-7,2	-0,2	-0,2	0,1	0,2	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,4	

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux, calculs DGTPE.

Tableau VI.10

## Structure de la dette publique au sens du traité de Maastricht <sup>(1)</sup>

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Années	Administrations publiques	Sous-secteurs			
		État	Organismes divers d'administration centrale	Administrations publiques locales	Administrations de sécurité sociale
<b>En milliards d'euros</b>					
2002	910,9	743,3	45,1	105,9	16,5
2003	1003,4	806,8	55,3	109,8	31,5
2004	1076,9	847,0	91,1	113,5	25,3
2005	1145,4	894,5	94,5	120,1	36,3
2006	1149,9	892,5	90,7	127,3	39,4
2007	1209,5	930,0	97,4	135,7	46,4
<b>En points de PIB</b>					
1978	21,1	12,9	0,3	6,9	1,0
1979	21,0	12,7	0,3	7,0	1,1
1980	20,7	12,4	0,3	6,9	1,1
1981	22,0	13,4	0,3	7,1	1,1
1982	25,3	16,5	0,3	7,4	1,1
1983	26,7	17,5	0,4	7,7	1,1
1984	29,1	19,3	0,4	8,1	1,4
1985	30,6	20,4	0,4	8,6	1,3
1986	31,1	21,2	0,5	8,6	0,7
1987	33,3	22,7	0,6	9,3	0,8
1988	33,2	23,2	0,2	9,0	0,9
1989	34,0	24,3	0,2	8,7	0,8
1990	35,2	25,5	0,2	8,7	0,8
1991	36,0	25,9	0,2	8,9	1,0
1992	39,7	28,9	0,2	9,0	1,6
1993	46,2	34,1	0,5	9,4	2,4
1994	49,4	37,7	0,5	9,4	1,8
1995	55,5	40,6	2,8	9,3	2,8
1996	58,0	43,0	4,3	9,2	1,6
1997	59,3	44,4	4,5	8,3	2,0
1998	59,4	46,0	4,3	8,1	1,1
1999	58,8	46,4	3,8	7,7	0,9
2000	57,3	45,5	3,6	7,4	0,9
2001	56,9	45,6	3,3	7,1	0,8
2002	58,8	48,0	2,9	6,8	1,1
2003	62,9	50,6	3,5	6,9	2,0
2004	64,9	51,0	5,5	6,8	1,5
2005	66,4	51,8	5,5	7,0	2,1
2006	63,6	49,4	5,0	7,0	2,2
2007	63,9	49,1	5,1	7,2	2,5

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux, calculs DGTPE.

(1) La dette au sens de Maastricht est la dette de l'ensemble des administrations publiques au sens de la comptabilité nationale. Il s'agit d'une dette brute. Elle diffère de la dette au sens de la comptabilité nationale à trois niveaux : il s'agit d'une dette consolidée, exprimée en valeur nominale et elle exclut certaines formes d'endettement (crédits commerciaux, décalages comptables).

## Lois de finances initiales (LFI) et exécution budgétaire (hors FMI)

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Années	LFI		Exécution budgétaire								Fonds de concours	Soldes CST
	Solde général hors FMI hors FSC	Solde général hors FMI hors FSC	Solde général hors FMI	Solde du budget général	Dépenses du budget général	Recettes du budget général	dont :					
							Recettes fiscales nettes	Prélèvements sur recettes	Recettes non fiscales			
<b>Niveau en milliards d'euros</b>												
2001	-28,4	-32,0	-32,0	-31,6	261,5	229,9	244,8	-46,2	31,2	4,6	-0,4	
2002	-30,4	-49,3	-49,3	-50,0	273,4	223,4	240,2	-49,6	32,8	4,1	0,7	
2003	-44,6	-56,9	-56,9	-56,7	273,8	217,1	239,8	-52,9	30,2	4,5	-0,2	
2004	-55,1	-43,9	-43,9	-45,4	283,6	238,2	265,7	-61,2	33,7	4,8	1,5	
2005	-45,2	-43,5	-43,5	-45,2	288,4	243,3	271,6	-64,4	36,1	5,8	1,7	
2006 (1)	-46,9	-35,7	-35,7	-39,2	266,1	226,8	267,9	-65,8	24,8	3,6	3,5	
2006 (2)		-39,0	-39,0	-42,5	269,3	226,8	267,9	-65,8	24,8	3,6	3,5	
2007 (3)	-42,0	-38,4	-38,4	-38,2	266,8	228,6	266,7	-66,8	28,7	3,8	-0,2	
2007 (4)		-34,7	-34,7	-38,2	266,8	228,6	266,7	-66,8	28,7	3,8	3,5	
(1) Hors mesure de régularisation des pensions ; (2) Yc mesure de régularisation des pensions. (3) Hors recettes "cession de participation EDF" ; (4) Yc recettes "cession de participation EDF".												
<b>Part dans le PIB</b>												
<b>Base 1980 des comptes nationaux</b>												
1970	0,0	0,1	0,1	0,4	18,8	19,2	18,7	-1,2	1,7	0,4	-0,3	
1971	0,0	-0,2	-0,2	0,0	18,1	18,1	17,9	-1,3	1,5	0,4	-0,2	
1972	0,0	0,0	0,2	0,4	17,6	18,0	18,1	-1,4	1,3	0,5	-0,2	
1973	0,0	0,2	0,4	0,4	17,2	17,6	17,7	-1,4	1,4	0,5	0,0	
1974	0,0	0,4	0,4	1,4	17,0	18,4	18,5	-1,5	1,5	0,4	-1,0	
1975	0,0	-2,5	-2,5	-2,4	18,8	16,4	17,2	-2,1	1,4	0,5	-0,1	
1976	0,0	-1,1	-1,0	-1,2	18,3	17,1	18,0	-2,2	1,3	0,6	0,2	
1977	0,0	-0,9	-1,0	-1,1	18,2	17,1	17,7	-1,9	1,3	0,5	0,1	
<b>Base 2000 des comptes nationaux</b>												
1978	-0,4	-1,5	-1,7	-1,5	18,5	17,0	17,7	-2,0	1,3	0,5	-0,2	
1979	-0,6	-1,5	-1,5	-1,1	18,5	17,4	18,3	-1,9	1,0	0,7	-0,4	
1980	-1,1	-1,0	-0,8	-1,2	19,1	17,9	18,9	-2,0	1,0	0,7	0,4	
1981	-0,9	-2,5	-2,0	-2,3	20,6	18,3	19,2	-2,0	1,2	0,7	0,3	
1982	-2,5	-2,6	-2,4	-2,3	21,2	18,8	19,5	-2,1	1,4	0,7	-0,1	
1983	-2,8	-3,1	-3,3	-3,2	21,3	18,0	19,1	-2,4	1,4	0,7	-0,1	
1984	-2,8	-3,2	-3,5	-3,2	21,1	17,8	18,8	-2,4	1,4	0,8	-0,2	
1985	-2,9	-3,1	-3,3	-3,2	20,9	17,7	18,8	-2,4	1,4	0,8	-0,1	
1986	-2,8	-2,7	-2,8	-2,9	20,3	17,4	18,6	-2,5	1,4	0,8	0,1	
1987	-2,3	-2,2	-2,5	-2,0	19,3	17,3	18,8	-2,8	1,2	0,8	-0,5	
1988	-1,9	-1,9	-1,7	-1,8	18,5	16,8	18,4	-3,0	1,3	0,6	0,1	
1989	-1,6	-1,6	-1,6	-1,3	18,1	16,8	18,1	-2,9	1,5	0,6	-0,3	
1990	-1,3	-1,4	-1,4	-1,4	18,1	16,7	17,8	-2,8	1,6	0,6	0,0	
1991	-1,1	-1,9	-1,9	-1,6	18,1	16,5	17,5	-3,1	2,0	0,8	-0,3	
1992	-1,2	-3,1	-3,1	-2,8	18,6	15,8	16,7	-3,0	2,1	0,8	-0,2	
1993	-2,3	-4,3	-4,3	-4,0	19,3	15,3	16,5	-3,2	1,9	0,8	-0,3	
1994	-4,0	-3,9	-4,0	-3,6	19,4	15,8	16,6	-3,1	2,3	0,8	-0,3	
1995	-3,5	-4,1	-4,1	-3,9	19,2	15,3	16,6	-3,0	1,7	0,8	-0,2	
1996	-3,6	-3,7	-3,7	-3,7	19,3	15,6	16,9	-3,0	1,7	0,9	0,0	
1997	-3,4	-3,2	-3,2	-3,2	18,9	15,7	17,0	-3,0	1,7	0,8	0,0	
1998	-3,0	-2,9	-2,9	-2,9	18,3	15,4	16,7	-2,9	1,6	0,7	0,1	
1999	-2,6	-2,3	-2,3	-2,4	18,6	16,2	17,4	-3,0	1,7	0,5	0,1	
2000	-2,3	-2,0	-2,0	-2,0	17,6	15,5	16,7	-3,0	1,9	0,4	0,0	
2001	-1,9	-2,1	-2,1	-2,1	17,5	15,4	16,4	-3,1	2,1	0,3	0,0	
2002	-2,0	-3,2	-3,2	-3,2	17,7	14,4	15,5	-3,2	2,1	0,3	0,0	
2003	-2,8	-3,6	-3,6	-3,6	17,2	13,6	15,0	-3,3	1,9	0,3	0,0	
2004	-3,3	-2,6	-2,6	-2,7	17,1	14,3	16,0	-3,7	2,0	0,3	0,1	
2005	-2,6	-2,5	-2,5	-2,6	16,7	14,1	15,7	-3,7	2,1	0,3	0,1	
2006 (1)	-2,6	-2,0	-2,0	-2,2	14,7	12,6	14,8	-3,6	1,4	0,2	0,2	
2006 (2)	-2,2	-2,2	-2,4	14,9	12,6	14,8	-3,6	1,4	0,2	0,2		
2007 (3)	-2,2	-2,0	-2,0	-2,0	14,1	12,1	14,1	-3,5	1,5	0,2	0,0	
2007 (4)	-1,8	-1,8	-2,0	14,1	12,1	14,1	-3,5	1,5	0,2	0,2		
(1) Hors mesure de régularisation des pensions ; (2) Yc mesure de régularisation des pensions. (3) Hors recettes "cession de participation EDF" ; (4) Yc recettes "cession de participation EDF".												

Sources : Projets de loi de règlement pour chaque année, Direction du Budget, INSEE, calculs DGTPE.

## VII. Protection sociale

**VII.1 Répartition des prestations par risque - Champ de la protection sociale**

**VII.2 Répartition des prestations par risque - Champ des administrations de sécurité sociale**

**VII.3 Composition des dépenses relatives à la santé - Champ de la protection sociale**

**VII.4 Composition des dépenses relatives à la santé - Champ des administrations de sécurité sociale**

**VII.5 Barèmes des principaux minima sociaux pour une personne seule**

**VII.6 Effectifs d'allocataires des principaux minima sociaux**

### Définitions

Entrent dans le champ de la **protection sociale** toutes les prestations en espèces reçues par les ménages, quel que soit le gestionnaire : régime général, fonction publique, employeur, association...

Dans l'approche « **administrations de la sécurité sociale** », on ne considère que les fonds gérés par les administrations de sécurité sociale. En particulier, le régime des fonctionnaires n'en fait pas partie, de sorte que les prestations retraites versés aux anciens salariés de la fonction publique n'y figurent pas. Autre exemple, les suppléments familiaux directement accordés par les employeurs n'en font pas non plus partie.

Dans certains tableaux, les données émanent de la **DREES** : Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Évaluation et des Statistiques du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports.

**DGTPE** : Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique.

Tableau VII.1

## Répartition des prestations sociales par risque Champ de la protection sociale

(en points de PIB)

Années	Santé (1)	Vieillesse	Famille (y.c. logement)	Emploi	Divers (2)	Total des prestations
<b>Base 1995 des comptes nationaux</b>						
1981	6,0	10,6	3,1	1,5	0,1	21,3
1982	6,1	11,0	3,3	1,7	0,1	22,2
1983	6,1	11,5	3,3	1,4	0,1	22,4
1984	6,3	11,7	3,7	1,5	0,1	23,2
1985	6,3	11,8	3,2	1,5	0,1	23,0
1986	6,4	11,6	3,2	1,6	0,1	22,8
1987	6,3	11,5	3,1	1,6	0,1	22,6
1988	6,2	11,4	3,1	1,7	0,1	22,4
1989	6,2	11,2	2,9	1,6	0,2	22,0
1990	6,3	11,1	3,5	2,3	0,2	23,3
1991	6,4	11,4	3,5	2,4	0,2	23,9
1992	6,6	11,7	3,5	2,4	0,3	24,5
1993	6,8	12,3	3,8	2,7	0,3	25,8
1994	6,8	12,4	3,8	2,4	0,3	25,7
1995	6,8	12,5	3,7	2,3	0,3	25,5
1996	6,9	12,7	3,7	2,3	0,3	25,9
1997	6,8	12,6	3,7	2,2	0,4	25,8
1998	6,8	12,4	3,6	2,1	0,4	25,3
1999	6,7	12,5	3,5	2,1	0,4	25,2
<b>Base 2000 des comptes nationaux</b>						
2000	6,4	12,2	3,2	2,0	0,4	24,2
2001	6,6	12,3	3,1	2,0	0,4	24,3
2002	6,8	12,4	3,1	2,2	0,4	24,9
2003	7,0	12,5	3,1	2,3	0,4	25,3
2004	7,1	12,6	3,0	2,3	0,4	25,5
2005	7,2	12,7	3,0	2,3	0,4	25,6
2006	7,1	12,8	3,0	2,0	0,4	25,4
2007	7,1	12,9	2,9	1,8	0,4	25,2

Source : DREES, Comptes de la protection sociale ; retraitement DGTPE.

(1) Ne comprend pas la dotation globale hospitalière, considérée comme une prestation de services sociaux et non comme une prestation sociale.  
(2) Pour l'essentiel, Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et Allocation de Solidarité Spécifique (ASS).

NB : Les comptes de la protection sociale ne sont disponibles en base 2000 de la Comptabilité nationale qu'à partir de 2000, les données antérieures restant en base 1995.

Tableau VII.2

## Répartition des prestations sociales par risque Champ des administrations de sécurité sociale (3)

(en points de PIB)

Années	Santé (1)	Vieillesse	Famille (y.c. logement)	Emploi	Divers (2)	Total des prestations
<b>Base 1995 des comptes nationaux</b>						
1981	4,8	7,6	2,5	1,2	0,0	16,1
1982	4,9	8,0	2,6	1,3	0,0	16,8
1983	4,8	8,4	2,6	1,1	0,0	16,9
1984	4,9	8,3	2,6	1,1	0,0	16,9
1985	5,0	8,4	2,4	1,0	0,0	16,7
1986	5,0	8,3	2,3	1,0	0,0	16,6
1987	4,9	8,3	2,2	1,0	0,0	16,4
1988	4,9	8,3	2,1	1,0	0,0	16,4
1989	4,9	8,2	2,0	1,0	0,0	16,1
1990	4,9	8,5	2,1	1,2	0,0	16,8
1991	5,0	8,8	2,1	1,3	0,0	17,3
1992	5,2	9,1	2,1	1,5	0,0	17,8
1993	5,3	9,5	2,2	1,6	0,0	18,7
1994	5,3	9,7	2,2	1,5	0,0	18,6
1995	5,2	9,8	2,2	1,3	0,0	18,5
1996	5,3	9,9	2,2	1,4	0,0	18,9
1997	5,3	9,9	2,2	1,4	0,0	18,8
1998	5,2	9,8	2,1	1,4	0,0	18,5
1999	5,2	9,8	2,0	1,3	0,0	18,4
<b>Base 2000 des comptes nationaux</b>						
2000	4,8	9,6	2,0	1,3	0,0	17,7
2001	4,9	9,6	2,0	1,3	0,0	17,8
2002	5,1	9,6	2,0	1,5	0,0	18,1
2003	5,3	9,6	1,9	1,7	0,0	18,5
2004	5,4	9,7	1,9	1,6	0,0	18,6
2005	5,3	9,9	1,8	1,5	0,0	18,6
2006	5,3	9,8	1,8	1,3	0,0	18,3
2007	5,3	9,9	1,8	1,2	0,0	18,2

Source : DREES, Comptes de la protection sociale ; retraitement DGTPE.

(1) Ne comprend pas la dotation globale hospitalière, considérée comme une prestation de services sociaux et non comme une prestation sociale.

(2) Pour l'essentiel, Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et Allocation de Solidarité Spécifique (ASS).

(3) Les administrations de sécurité sociale font partie du champ de la protection sociale, à côté des régimes directs et des régimes d'employeurs

NB : Les comptes de la protection sociale ne sont disponibles en base 2000 de la Comptabilité nationale qu'à partir de 2000, les données antérieures restant en base 1995.

Tableau VII.3

## Composition des dépenses relatives à la santé Champ de la protection sociale

(en millions d'euros et en %)

Années	Soins de santé hors pharmacie et hors DGH	Pharmacie	Indemnités journalières	Dotation globale hospi- talière (DGH)	Autres prestations (1)	Total des prestations santé
<b>Niveau en millions d'euros</b>						
2001	47 704	20 450	12 176	40 811	1 498	122 640
2002	51 744	21 343	13 638	43 156	1 412	131 293
2003	55 426	22 590	14 383	45 690	1 428	139 516
2004	58 999	23 717	14 647	47 946	1 365	146 675
2005	61 166	24 374	15 065	50 772	1 474	152 851
2006	63 961	24 822	15 195	51 986	1 670	157 634
2007	69 048	25 903	15 720	53 859	1 755	166 286
<b>Taux de croissance en %</b>						
<b>Base 1995 des comptes nationaux</b>						
1991	6,2	7,0	7,3	5,1	5,2	6,0
1992	7,1	5,9	6,0	7,3	5,6	6,8
1993	4,4	6,6	1,6	6,6	6,1	5,2
1994	2,8	2,0	0,0	4,3	8,4	3,2
1995	2,4	5,1	4,2	5,6	2,5	4,1
1996	4,0	6,5	4,2	2,2	8,0	3,9
1997	2,2	2,6	-0,6	1,2	1,6	1,6
1998	2,8	7,5	4,6	4,0	6,2	4,2
1999	1,1	5,8	5,0	2,4	0,6	2,5
2000	6,3	10,2	5,5	3,5	14,1	6,3
<b>Base 2000 des comptes nationaux</b>						
2001	4,3	8,9	7,6	4,2	12,1	5,5
2002	8,5	4,4	12,0	5,7	-5,8	7,1
2003	7,1	5,8	5,5	5,9	1,2	6,3
2004	6,4	5,0	1,8	4,9	-4,4	5,1
2005	4,5	3,7	5,0	6,6	12,7	5,2
2006	6,2	1,2	0,4	2,3	11,2	3,6
2007	5,5	4,1	1,9	3,0	2,6	4,1

Source : DREES, Comptes de la protection sociale ; retraitement DGTPE.

(1) Action sociale, et hébergement des handicapés (médico-social).

NB : Le détail des prestations de santé en base 2000 n'est disponible qu'à partir de l'année 2000, les évolutions antérieures à 2001 restent en base 1995.

Tableau VII.4

## Composition des dépenses relatives à la santé Champ des administrations de sécurité sociale (2)

(en millions d'euros et en %)

Années	Soins de santé hors pharmacie et hors DGH	Pharmacie	Indemnités journalières	Dotation globale hospi- talière (DGH)	Autres prestations (1)	Total des prestations santé
<b>Niveau en millions d'euros</b>						
2001	39 787	17 006	8 757	40 811	92	106 453
2002	42 912	17 797	9 903	43 156	60	113 828
2003	46 231	18 872	10 503	45 690	51	121 346
2004	49 302	19 795	10 633	47 946	54	127 731
2005	51 155	20 304	10 581	50 772	58	132 870
2006	53 618	20 646	10 567	51 986	66	136 884
2007	57 608	21 121	10 589	54 014	53	143 385
<b>Taux de croissance en %</b>						
<b>Base 1995 des comptes nationaux</b>						
1991	6,1	7,8	9,0	5,2	6,6	6,2
1992	7,6	6,8	5,5	7,3	0,7	6,9
1993	3,6	6,8	0,0	6,6	9,0	5,1
1994	2,0	0,2	-0,5	4,3	9,4	2,8
1995	2,1	4,6	3,3	5,7	2,2	3,9
1996	3,2	7,1	2,7	2,2	9,9	3,5
1997	2,1	2,4	0,5	1,2	1,8	1,7
1998	1,9	7,5	4,3	2,2	6,2	3,1
1999	0,8	6,1	5,2	4,2	0,2	3,2
2000	7,5	11,0	8,8	3,7	5,1	6,5
<b>Base 2000 des comptes nationaux</b>						
2001	3,6	8,6	7,3	4,2	5,1	4,9
2002	7,9	4,7	13,1	5,7	-34,9	6,9
2003	7,7	6,0	6,1	5,9	-15,5	6,6
2004	6,6	4,9	1,2	4,9	7,5	5,3
2005	3,9	2,6	0,0	7,1	7,5	4,5
2006	6,6	-0,1	-0,5	2,5	-5,0	3,4
2007	5,6	4,1	0,1	2,6	-4,7	3,8

Source : DREES, Comptes de la protection sociale ; retraitement DGTPE.

(1) Action sociale, et hébergement des handicapés (médico-social).

(2) Les administrations de sécurité sociale font partie du champ de la protection sociale, à côté des régimes directs et des régimes d'employeurs.

NB : Le détail des prestations de santé en base 2000 n'est disponible qu'à partir de l'année 2000, les évolutions antérieures à 2001 restent en base 1995.

Tableau VII.5

## Barèmes des principaux minima sociaux pour une personne seule

(en euros et en %)

Années	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Allocation de solidarité spécifique (ASS)	Allocation adulte handicapé (AAH)	Minimum vieillesse
<b>Barème mensuel moyen en euros</b>				
2007	441	441	621	621
<b>Taux de croissance en %</b>				
1981	-	-	21,2	21,2
1982	-	-	32,9	32,9
1983	-	-	10,4	10,4
1984	-	-	5,2	5,2
1985	-	14,2	5,8	5,8
1986	-	40,0	3,2	3,2
1987	-	0,0	2,6	2,6
1988	-	0,3	3,7	3,7
1989	-	2,7	2,7	2,7
1990	3,9	2,6	3,4	3,3
1991	3,0	2,1	2,8	2,9
1992	2,3	2,3	2,3	2,3
1993	2,3	2,4	2,4	2,4
1994	1,9	0,7	1,9	2,0
1995	1,3	0,9	2,4	2,4
1996	2,0	0,0	3,7	3,7
1997	1,3	0,8	1,3	1,3
1998	1,1	6,7	1,1	1,1
1999	2,8	3,3	1,9	1,9
2000	2,1	2,1	1,2	1,2
2001	2,2	2,2	2,2	2,2
2002	2,2	0,8	2,2	2,2
2003	1,5	1,5	1,5	1,5
2004	1,5	1,5	1,7	1,7
2005	1,8	1,7	2,0	2,0
2006	1,8	3,2	1,8	1,8
2007	1,8	1,8	1,8	1,8

Source : DREES.

Tableau VII.6

## Effectifs d'allocataires des principaux minima sociaux

(en milliers de personnes et en %)

Années	Revenu minimum d'insertion (RMI) (1)	Allocation de solidarité spécifique (ASS) (2)	Allocation adulte handicapé (AAH) (3)	Minimum vieillesse (4) et (5)
<b>Niveau en milliers de personnes</b>				
2002	1090,4	394,7	751,2	668,0
2003	1144,2	373,1	766,5	634,2
2004	1238,5	368,4	786,2	621,6
2005	1289,5	401,6	801,0	609,4
2006	1278,8	393,2	804,0	599,4
2007	1172,1	347,9	813,1	588,0
<b>Taux de croissance en %</b>				
1990	25,8	5,8	2,7	- 6,6
1991	15,7	4,3	2,7	- 4,3
1992	17,7	- 2,4	2,8	- 5,4
1993	21,1	15,6	2,6	- 3,4
1994	15,3	17,9	2,6	- 2,0
1995	17,8	7,3	2,8	- 5,0
1996	6,8	6,0	2,7	- 4,7
1997	5,7	- 6,1	2,9	- 6,0
1998	4,1	0,9	3,0	- 5,1
1999	3,0	- 2,0	3,8	- 3,9
2000	- 4,2	- 8,9	2,5	- 5,2
2001	- 2,1	- 7,4	3,1	- 5,6
2002	1,6	- 4,7	2,5	- 7,6
2003	4,9	- 5,8	2,0	- 5,1
2004	8,2	- 0,8	2,6	- 2,0
2005	4,1	8,3	1,9	- 2,0
2006	- 0,8	- 2,1	0,4	- 1,6
2007	- 8,3	- 11,5	1,1	- 1,9

Sources : DREES; UNEDIC; retraitement DGTPÉ.

(1) Données France entière à partir de 1995.

(2) Données France entière à partir de 1995; estimation 2007.

(3) Données bénéficiaires France entière.

(4) Données bénéficiaires France entière; estimation 2007.

(5) Depuis janvier 2007 est versée l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). Elle se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment l'allocation supplémentaire (ASV). Pour estimer le nombre d'allocataires du minimum vieillesse, il faut donc, depuis 2007, ajouter aux allocataires de l'allocation supplémentaire (ASV), les allocataires de l'ASPA.

## VIII. Situation des entreprises

### VIII.1 Situation des sociétés non financières

### VIII.2 Ratios caractéristiques des entreprises non financières

#### Définitions

**EI** : Entreprises Individuelles.

**SNF** : Sociétés Non Financières.

**ENF** : Entreprises Non Financières (Sociétés et entreprises individuelles non financières).

## Situation des sociétés non financières

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Années	Compte d'exploitation				Compte de revenu				Compte de capital			
	Valeur ajoutée	Rémunération des salariés	Impôts nets de subventions	Excédent brut d'exploitation (1)	Revenus nets de la propriété	Impôts sur le revenu	Autres ressources nettes (2)	Épargne (3)	Formation brute de capital fixe	Variations de stocks	Autres ressources nettes (4)	Capacité de financement (5)
<b>Niveau en milliards d'euros</b>												
2007	957,1	622,8	35,2	299,0	- 106,3	43,4	- 28,0	121,3	199,8	10,6	11,0	- 78,1
<b>En points de PIB</b>												
1959	41,6	28,4	1,1	12,1	- 3,1	2,0	- 1,0	6,0	10,1	0,7	0,6	- 4,3
1960	42,3	28,4	1,2	12,8	- 3,1	2,0	- 1,1	6,6	10,1	2,0	0,7	- 4,8
1961	43,1	29,5	1,0	12,5	- 3,3	1,9	- 1,0	6,3	10,6	1,3	0,8	- 4,7
1962	42,4	29,7	1,0	11,7	- 3,4	1,6	- 1,0	5,7	10,6	1,4	0,7	- 5,6
1963	43,0	30,4	1,1	11,5	- 3,3	1,4	- 1,0	5,7	10,7	1,0	0,7	- 5,3
1964	43,9	30,8	1,2	11,9	- 3,2	1,5	- 1,1	6,1	10,6	1,4	0,7	- 5,3
1965	44,3	30,9	1,2	12,2	- 3,2	1,5	- 1,1	6,3	10,5	0,7	0,8	- 4,1
1966	44,3	30,7	1,2	12,3	- 3,3	1,3	- 1,1	6,6	10,6	1,1	1,2	- 3,9
1967	44,3	30,6	1,2	12,5	- 3,3	1,4	- 1,1	6,8	10,8	1,0	1,1	- 3,9
1968	44,6	31,2	1,1	12,3	- 3,5	1,3	- 1,3	6,3	10,4	0,5	1,1	- 3,4
1969	44,8	31,3	0,2	13,3	- 3,8	1,4	- 1,3	6,8	10,6	1,9	1,1	- 4,6
1970	45,9	32,0	0,1	13,8	- 4,1	1,7	- 1,4	6,6	10,6	2,0	1,0	- 5,0
1971	46,5	32,4	0,1	14,1	- 4,2	1,5	- 1,4	7,0	10,7	1,2	0,8	- 4,1
1972	46,3	32,5	0,1	13,7	- 4,1	1,5	- 1,4	6,7	10,8	0,8	0,9	- 4,0
1973	47,7	32,8	0,6	14,3	- 4,3	1,6	- 1,4	7,0	10,8	1,6	0,9	- 4,5
1974	48,0	33,8	0,2	14,0	- 5,0	2,0	- 1,5	5,5	10,9	2,0	0,9	- 6,5
1975	48,1	35,1	0,5	12,5	- 4,7	1,3	- 1,4	5,1	9,9	- 0,7	1,1	- 3,1
1976	48,2	35,2	0,6	12,4	- 4,3	1,7	- 1,4	4,9	10,0	1,2	1,6	- 4,7
1977	49,1	35,4	0,6	13,1	- 4,5	1,7	- 1,4	5,5	9,8	1,4	0,9	- 4,8
1978	48,1	35,0	0,9	12,2	- 4,3	1,4	- 1,4	5,2	9,6	0,4	0,8	- 4,0
1979	48,0	34,9	0,9	12,1	- 4,3	1,5	- 1,4	4,9	9,4	0,9	0,8	- 4,6
1980	48,0	35,5	0,8	11,8	- 4,4	1,6	- 1,4	4,3	10,1	0,9	0,7	- 6,0
1981	48,3	35,8	0,9	11,6	- 5,2	1,6	- 1,4	3,4	9,8	- 0,5	0,7	- 5,2
1982	47,8	35,4	0,9	11,4	- 5,1	1,4	- 1,4	3,5	9,7	0,4	0,8	- 5,8
1983	47,4	35,1	0,8	11,6	- 5,3	1,3	- 1,4	3,6	9,1	- 0,3	0,7	- 4,6
1984	47,3	34,3	0,7	12,3	- 5,1	1,3	- 1,4	4,5	8,7	- 0,2	0,8	- 3,2
1985	47,3	33,8	0,7	12,9	- 5,0	1,4	- 1,3	5,1	8,8	- 0,1	0,5	- 3,0
1986	48,4	32,8	0,7	14,9	- 4,6	1,5	- 1,2	7,5	9,0	0,4	0,7	- 1,2
1987	48,8	32,8	0,8	15,2	- 4,6	1,7	- 1,2	7,7	9,4	0,3	0,6	- 1,4
1988	49,6	32,4	1,0	16,3	- 4,5	1,8	- 1,2	8,7	9,8	0,5	0,5	- 1,1
1989	49,7	32,2	1,0	16,4	- 5,0	1,9	- 1,2	8,3	10,2	0,9	0,6	- 2,2
1990	50,3	32,9	1,2	16,2	- 5,3	1,7	- 1,2	8,0	10,6	0,8	0,7	- 2,7
1991	50,4	33,1	1,2	16,0	- 5,4	1,5	- 1,2	7,9	10,7	0,2	0,7	- 2,3
1992	50,3	33,1	1,4	15,9	- 5,3	1,1	- 1,2	8,3	9,9	- 0,2	0,9	- 0,4
1993	49,6	32,8	1,5	15,2	- 5,4	1,1	- 1,2	7,5	8,9	- 1,1	1,6	1,2
1994	49,1	32,3	1,7	15,2	- 5,4	1,2	- 0,9	7,6	8,8	- 0,2	0,8	- 0,1
1995	49,5	32,1	1,8	15,6	- 5,9	1,5	- 1,0	7,2	8,7	0,2	0,7	- 1,0
1996	48,8	32,0	1,9	14,9	- 4,9	1,5	- 1,0	7,5	8,6	- 0,4	0,9	0,2
1997	49,3	31,9	2,1	15,4	- 4,9	1,6	- 1,0	7,9	8,4	0,0	0,7	0,2
1998	50,0	31,8	2,0	16,2	- 4,6	1,7	- 1,1	8,7	8,8	0,6	0,8	0,1
1999	49,9	32,2	2,1	15,6	- 3,4	2,0	- 1,2	8,9	9,3	0,4	1,1	0,3
2000	50,3	32,5	2,1	15,7	- 4,0	2,0	- 1,4	8,3	9,9	0,9	0,5	- 2,0
2001	50,8	32,9	2,0	15,9	- 3,8	2,3	- 1,4	8,4	10,1	0,4	0,5	- 1,5
2002	50,6	33,1	2,0	15,5	- 4,6	1,9	- 1,3	7,7	9,5	0,1	0,5	- 1,3
2003	50,7	33,1	1,9	15,7	- 4,7	1,6	- 1,3	8,0	9,2	- 0,1	0,0	- 1,1
2004	50,6	33,0	2,0	15,6	- 5,1	1,7	- 1,4	7,4	9,4	0,1	0,6	- 1,5
2005	50,6	32,9	2,1	15,6	- 5,3	1,9	- 1,4	7,0	9,6	0,3	0,1	- 2,9
2006	50,4	32,9	1,8	15,7	- 5,2	2,3	- 1,4	6,7	10,0	0,2	0,4	- 3,2
2007	50,6	32,9	1,9	15,8	- 5,6	2,3	- 1,5	6,4	10,6	0,6	0,6	- 4,1

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

(1) Excédent brut d'exploitation = Valeur ajoutée - Rémunération des salariés - impôts nets de subventions.

(2) Solde net des autres opérations du compte de revenu : cotisations sociales (D61), prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D623), transferts courants divers (D7).

(3) Épargne = Excédent brut d'exploitation + Revenus nets de la propriété - Impôts sur le revenu + Autres ressources du compte de revenu.

(4) Solde net des autres opérations du compte de capital : transferts en capital (D9) et actifs corporels et incorporels non produits.

(5) Capacité de financement = Épargne - Formation brute de capital fixe - Variations de stocks + Autres ressources nettes du compte de capital.

Tableau VIII.2

## Ratios caractéristiques des entreprises non financières : ENF (Sociétés et entreprises individuelles non financières)

(en %)

Années	ENF		Sociétés non financières				Entreprises individuelles non financières	
	Taux de marge (1)	Taux d'investissement (2)	Taux de marge (3)	Taux d'épargne (4)	Taux d'investissement (2)	Taux d'autofinancement (5)	Part dans la valeur ajoutée des ENF	Part dans l'EBE des ENF
1959	48,6	18,0	29,0	14,4	24,4	58,9	38,2	63,1
1960	49,6	17,8	30,2	15,6	23,8	65,4	37,9	62,2
1961	47,7	19,1	29,1	14,7	24,5	60,0	36,3	61,1
1962	47,2	18,8	27,6	13,5	25,0	54,2	37,0	63,2
1963	45,6	19,3	26,7	13,3	24,8	53,5	35,4	62,2
1964	44,7	19,5	27,1	13,8	24,2	56,9	34,0	60,1
1965	44,5	18,9	27,4	14,2	23,7	60,0	33,4	59,0
1966	44,7	19,2	27,9	14,9	24,0	62,0	33,4	58,5
1967	44,9	19,5	28,3	15,2	24,3	62,7	33,3	58,0
1968	43,6	18,8	27,6	14,1	23,3	60,7	32,6	57,4
1969	44,3	19,5	29,7	15,2	23,7	64,0	30,8	53,5
1970	44,0	19,1	30,0	14,4	23,1	62,1	29,7	52,0
1971	43,4	19,5	30,2	15,1	23,0	65,8	28,5	50,3
1972	43,4	19,6	29,6	14,5	23,2	62,6	28,6	51,3
1973	42,9	19,6	30,0	14,6	22,7	64,5	27,1	49,0
1974	41,4	19,9	29,2	11,6	22,7	50,9	25,6	47,5
1975	38,3	18,2	26,0	10,7	20,6	51,7	24,9	49,0
1976	37,4	18,4	25,7	10,3	20,6	49,7	23,8	47,7
1977	37,8	17,8	26,7	11,1	20,0	55,5	23,2	45,8
1978	37,2	17,5	25,4	10,7	19,9	53,9	23,9	48,1
1979	36,7	17,6	25,3	10,3	19,7	52,1	23,4	47,2
1980	35,9	18,7	24,5	9,0	21,0	43,0	23,0	47,5
1981	35,0	18,3	24,0	7,1	20,3	34,9	21,9	46,5
1982	35,0	18,1	23,9	7,3	20,2	36,2	22,1	46,9
1983	35,4	17,2	24,4	7,5	19,2	39,1	21,8	46,2
1984	36,2	16,7	26,0	9,5	18,3	51,9	21,1	43,4
1985	37,0	16,8	27,2	10,8	18,6	58,2	20,8	41,9
1986	39,6	17,0	30,7	15,5	18,6	83,2	19,9	37,8
1987	39,4	17,8	31,1	15,7	19,2	81,8	18,9	36,0
1988	40,3	18,5	32,8	17,6	19,8	88,5	18,1	33,5
1989	40,8	19,0	33,0	16,7	20,5	81,6	18,4	34,1
1990	40,0	19,3	32,2	15,9	21,0	75,6	17,9	33,9
1991	39,4	19,3	31,8	15,7	21,1	74,4	17,4	33,2
1992	39,0	18,0	31,6	16,6	19,7	84,1	16,8	32,7
1993	38,1	16,7	30,6	15,0	18,0	83,4	16,3	32,6
1994	38,3	16,7	30,9	15,6	17,8	87,3	16,1	32,4
1995	38,8	16,5	31,6	14,6	17,6	83,4	15,7	31,4
1996	38,1	16,4	30,6	15,4	17,7	87,2	15,6	32,2
1997	38,2	16,0	31,2	16,0	17,1	93,6	14,6	30,4
1998	39,2	16,6	32,4	17,4	17,7	98,6	14,4	29,3
1999	38,3	17,5	31,3	17,9	18,7	95,6	14,4	30,1
2000	38,1	18,3	31,2	16,5	19,7	83,8	14,1	29,6
2001	38,5	18,3	31,3	16,6	19,8	83,7	14,2	30,2
2002	37,8	17,3	30,7	15,2	18,7	81,1	14,0	30,3
2003	37,9	17,0	31,0	15,9	18,2	87,4	13,6	29,4
2004	37,6	17,3	30,8	14,7	18,6	79,1	13,5	29,1
2005	37,4	17,8	30,8	13,8	19,1	72,2	13,0	28,6
2006	37,8	18,5	31,1	13,3	19,8	67,3	12,8	28,3
2007	38,0	19,4	31,2	12,7	20,9	60,7	12,7	28,2

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

(1) Excédent brut d'exploitation et Revenu mixte/Valeur ajoutée brute.

(2) Formation brute de capital fixe/Valeur ajoutée brute.

(3) Excédent brut d'exploitation/Valeur ajoutée brute.

(4) Epargne brute/Valeur ajoutée brute.

(5) Epargne brute/Formation brute de capital fixe.



## IX. Situation des ménages

**IX.1 Contributions à la croissance du revenu disponible brut des ménages en pouvoir d'achat**

**IX.2 Pouvoir d'achat du Revenu disponible brut et du revenu arbitral par unité de consommation**

**IX.3 Consommation et taux d'épargne des ménages**

**IX.4 Actifs financiers des ménages - Créances**

**IX.5 Actifs financiers des ménages - Dettes et solde**

## Contributions à la croissance du revenu disponible brut des ménages\* en pouvoir d'achat (1)

(Contributions à la croissance du RDB en points)

Années	Revenus d'activité dont :			+ Transferts et autres postes nets dont :						=
	Totaux	Salaires bruts	EBE et revenu mixte	Totaux	Prestations sociales	Impôts et cotisations			Intérêts, dividendes et divers nets	
						Totaux	dont :			
						Cotisations sociales	Impôts		Revenu disponible brut en pouvoir d'achat	
1960	6,4	2,9	3,5	1,6	1,0	-0,2	-0,2	0,0	0,7	8,0
1961	4,0	3,7	0,3	0,7	1,5	-0,8	-0,5	-0,3	0,1	4,7
1962	7,7	4,2	3,5	2,4	2,3	-0,7	-0,5	-0,2	0,7	10,1
1963	5,3	4,4	0,9	1,0	2,2	-1,1	-0,7	-0,4	-0,1	6,3
1964	4,8	3,9	0,9	0,3	1,6	-1,5	-0,4	-1,0	0,2	5,1
1965	4,0	2,5	1,5	0,7	1,3	-0,9	-0,3	-0,5	0,2	4,7
1966	4,4	2,5	1,9	0,5	1,1	-0,8	-0,4	-0,4	0,2	4,8
1967	4,2	2,2	2,0	1,3	1,1	-0,4	-0,4	0,1	0,6	5,5
1968	4,0	3,6	0,4	0,3	1,4	-1,3	-0,3	-1,0	0,2	4,3
1969	4,1	3,6	0,5	0,6	1,2	-1,1	-0,5	-0,5	0,5	4,7
1970	5,9	4,5	1,3	1,1	0,9	-0,3	-0,2	-0,1	0,5	7,0
1971	3,9	3,8	0,2	1,2	1,1	-0,3	-0,4	0,0	0,5	5,1
1972	5,0	3,1	1,9	0,7	1,3	-1,1	-0,6	-0,5	0,4	5,7
1973	5,2	4,3	0,9	0,9	1,5	-0,7	-0,5	-0,2	0,1	6,1
1974	2,1	2,8	-0,7	2,3	0,8	-0,6	-0,3	-0,3	2,1	4,4
1975	1,2	2,5	-1,3	1,4	2,6	-1,0	-0,6	-0,3	-0,2	2,6
1976	3,2	3,2	0,0	-0,9	1,1	-2,0	-0,9	-1,1	0,1	2,4
1977	2,7	2,0	0,6	0,2	1,1	-1,1	-0,7	-0,4	0,1	2,9
1978	4,0	2,5	1,5	1,1	2,0	-0,7	-0,4	-0,3	-0,2	5,1
1979	1,3	1,1	0,2	-0,4	0,8	-1,7	-1,3	-0,5	0,5	0,9
1980	1,0	1,3	-0,3	-0,2	0,6	-1,1	-0,6	-0,5	0,2	0,7
1981	-0,5	0,1	-0,6	2,6	1,1	0,0	0,2	-0,1	1,5	2,1
1982	1,8	1,2	0,6	0,3	1,6	-1,1	-0,7	-0,4	-0,2	2,1
1983	0,1	-0,2	0,3	-0,2	0,6	-1,1	-0,5	-0,6	0,2	-0,1
1984	-0,9	-0,7	-0,3	-0,1	0,5	-1,1	-0,6	-0,5	0,5	-1,1
1985	-0,2	-0,3	0,1	1,2	0,7	0,1	-0,2	0,2	0,4	1,0
1986	1,8	1,3	0,5	0,6	1,1	-0,6	-0,5	-0,1	0,1	2,5
1987	1,0	0,6	0,4	0,0	0,2	-0,8	-0,7	-0,1	0,6	0,9
1988	2,5	1,8	0,7	1,0	1,0	-0,3	-0,6	0,3	0,3	3,5
1989	2,6	1,3	1,3	1,0	0,5	-1,0	-0,8	-0,2	1,5	3,6
1990	3,1	2,5	0,6	0,4	1,0	-1,3	-0,5	-0,8	0,7	3,5
1991	1,1	1,1	0,0	0,7	0,9	-0,8	-0,1	-0,7	0,6	1,8
1992	1,0	0,4	0,6	0,7	1,0	-0,7	-0,2	-0,5	0,4	1,7
1993	-0,5	-0,1	-0,4	1,0	1,0	-0,3	-0,2	-0,1	0,3	0,6
1994	1,0	0,5	0,6	-0,6	0,5	-0,4	-0,1	-0,3	-0,7	0,4
1995	2,1	1,7	0,4	1,0	0,6	-0,5	-0,4	-0,1	0,9	3,0
1996	0,9	0,7	0,2	-0,4	0,5	-1,0	-0,5	-0,5	0,0	0,5
1997	1,3	1,1	0,2	0,3	0,7	-0,4	0,4	-0,8	0,0	1,5
1998	2,9	2,1	0,8	0,4	0,7	-1,3	2,6	-3,9	1,0	3,3
1999	4,0	3,2	0,8	-0,8	1,1	-1,5	-0,5	-1,0	-0,3	3,2
2000	3,0	2,3	0,8	0,4	0,1	-0,6	-0,3	-0,3	0,9	3,4
2001	3,1	1,9	1,2	0,3	0,6	-0,5	-0,4	-0,1	0,2	3,4
2002	2,2	1,9	0,3	1,4	1,3	-0,2	-0,4	0,2	0,3	3,6
2003	0,5	0,4	0,1	0,3	0,7	-0,5	-0,3	-0,2	0,1	0,8
2004	1,6	1,1	0,5	1,0	0,8	-0,4	-0,2	-0,2	0,6	2,6
2005	1,6	1,1	0,5	0,0	0,7	-0,8	-0,3	-0,5	0,1	1,6
2006	2,0	1,0	1,0	0,6	0,7	-0,5	-0,3	-0,1	0,4	2,6
2007	2,7	1,4	1,3	0,6	0,5	-0,1	-0,2	0,1	0,2	3,3

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

Lecture : En 2007, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages a crû de 3,3%. Sur ces 3,3%, 2,7 points sont imputables à la croissance des revenus d'activité, le reste à l'évolution des transferts. Sur les 2,7% imputables à la croissance des revenus d'activité, 1,4 point l'est à la croissance des salaires bruts, 1,3 point à la croissance de l'EBE et du revenu mixte.

\* y compris les Entreprises individuelles.

(1) calculé en utilisant le déflateur des dépenses de consommation finale des ménages.

Tableau IX.2

## Pouvoir d'achat du Revenu disponible brut et du revenu arbitrage par unité de consommation

(En points de RDB et en taux de croissance en %)

Années	Part des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible brut	Part des dépenses liées au logement dans le revenu disponible brut	Part des assurances (hors assurance-vie) et services financiers dans le revenu disponible brut	Part des services de télévision et de télécommunications dans le revenu disponible brut	Part des cantines dans le revenu disponible brut	Evolution du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages	Evolution du pouvoir d'achat du revenu disponible brut par unité de consommation	Pouvoir d'achat du revenu arbitrage par unité de consommation (1)
1959	13,0	9,1	2,5	0,4	1,0			
1960	13,2	9,3	2,5	0,4	0,9	8,0	7,1	7,5
1961	13,7	9,8	2,5	0,5	1,0	4,7	3,7	3,5
1962	13,8	10,0	2,4	0,5	0,9	10,1	8,1	8,6
1963	14,5	10,6	2,6	0,5	0,9	6,3	4,4	3,9
1964	15,0	10,7	2,9	0,5	1,0	5,1	4,0	3,9
1965	15,8	11,3	3,0	0,5	1,0	4,7	3,7	3,5
1966	16,3	11,8	3,1	0,5	1,0	4,8	3,9	3,9
1967	17,2	12,6	3,2	0,5	1,0	5,5	4,6	4,5
1968	18,1	13,3	3,4	0,5	1,0	4,3	3,3	2,9
1969	19,4	13,9	3,9	0,5	1,0	4,7	3,7	2,5
1970	19,6	14,1	4,0	0,5	1,0	7,0	5,8	6,1
1971	19,7	14,2	4,0	0,5	1,0	5,1	3,9	4,1
1972	19,6	14,1	3,9	0,5	1,0	5,7	4,6	4,8
1973	20,1	13,9	4,7	0,6	1,0	6,1	5,0	4,8
1974	20,7	13,6	5,5	0,6	1,0	4,4	3,4	2,4
1975	19,9	13,6	4,5	0,7	1,0	2,6	1,7	2,5
1976	20,7	14,1	4,7	0,8	1,0	2,4	1,5	1,0
1977	20,8	14,3	4,6	0,9	1,0	2,9	2,0	1,9
1978	20,8	14,3	4,5	1,0	1,0	5,1	4,3	4,3
1979	21,2	14,8	4,3	1,2	0,9	0,9	0,1	-0,1
1980	22,3	15,8	4,3	1,2	1,0	0,7	-0,1	-0,9
1981	22,7	15,8	4,8	1,2	0,9	2,1	1,3	1,5
1982	22,7	15,7	4,9	1,2	0,9	2,1	1,3	1,4
1983	23,7	16,4	5,1	1,3	1,0	-0,1	-1,0	-1,9
1984	25,2	17,2	5,6	1,4	1,0	-1,1	-1,9	-3,0
1985	26,0	17,6	5,9	1,5	1,0	1,0	0,2	-0,4
1986	25,9	17,4	6,0	1,5	1,0	2,5	1,7	1,6
1987	26,3	17,6	6,2	1,6	1,0	0,9	0,2	-0,5
1988	26,2	17,4	6,2	1,5	1,0	3,5	2,7	3,3
1989	26,3	17,4	6,5	1,5	0,9	3,6	2,8	3,2
1990	26,2	17,6	6,2	1,5	1,0	3,5	2,8	2,7
1991	26,5	18,3	5,7	1,5	1,0	1,8	1,1	0,6
1992	26,8	18,8	5,5	1,5	1,0	1,7	1,0	0,9
1993	27,0	19,1	5,3	1,6	1,0	0,6	-0,1	-0,3
1994	27,0	19,4	5,0	1,6	0,9	0,4	-0,2	-0,6
1995	26,4	19,5	4,4	1,6	0,9	3,0	2,4	2,2
1996	27,0	20,0	4,3	1,7	1,0	0,5	-0,1	-1,1
1997	26,7	20,0	4,0	1,7	1,0	1,5	0,9	0,9
1998	26,5	20,1	3,7	1,8	1,0	3,3	2,7	2,5
1999	26,1	20,2	3,0	1,9	1,0	3,2	2,4	2,2
2000	26,6	19,8	3,7	2,1	1,0	3,4	2,5	2,3
2001	26,6	19,7	3,7	2,2	1,0	3,4	2,5	2,3
2002	26,1	19,5	3,2	2,4	1,0	3,6	2,7	2,8
2003	26,7	20,1	3,1	2,5	1,0	0,8	0,0	-0,9
2004	26,9	20,2	3,2	2,5	1,0	2,6	1,7	1,6
2005	27,5	20,9	3,1	2,6	1,0	1,6	0,7	0,4
2006	28,1	21,3	3,3	2,5	1,0	2,6	1,7	1,8
2007	28,4	21,4	3,5	2,5	1,0	3,3	2,4	2,9

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

(1) Sur la notion de revenu "arbitrage" par unité de consommation voir le rapport remis à la Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi le 6 février 2008 : " Mesure du pouvoir d'achat des ménages" <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000066/0000.pdf>

## Consommation et taux d'épargne des ménages

(en %)

Années	En taux de croissance		Taux d'épargne (2)	Taux d'épargne financière (3)
	Pouvoir d'achat du RDB des ménages	Dépenses de consommation finale des ménages (en volume) (1)		
1959	-	2,3	15,7	4,3
1960	8,0	5,1	17,9	6,2
1961	4,7	5,9	17,0	5,6
1962	10,1	7,3	19,1	7,6
1963	6,3	7,3	18,3	6,4
1964	5,1	5,6	17,9	4,8
1965	4,7	4,0	18,4	4,7
1966	4,8	4,8	18,4	4,0
1967	5,5	5,0	18,8	4,8
1968	4,3	4,2	18,9	4,5
1969	4,7	6,6	17,4	2,9
1970	7,0	4,4	19,4	5,2
1971	5,1	5,4	19,2	5,0
1972	5,7	5,1	19,7	4,7
1973	6,1	5,9	19,8	4,5
1974	4,4	3,5	20,5	5,1
1975	2,6	1,7	21,2	7,5
1976	2,4	5,4	18,8	5,1
1977	2,9	2,6	19,0	5,7
1978	5,1	3,8	20,0	6,4
1979	0,9	2,8	18,5	4,8
1980	0,7	1,4	18,0	4,1
1981	2,1	2,1	18,0	5,6
1982	2,1	3,2	17,1	5,8
1983	- 0,1	0,8	16,3	5,4
1984	- 1,1	0,7	14,8	4,4
1985	1,0	2,0	14,0	4,2
1986	2,5	3,6	13,1	2,9
1987	0,9	3,2	11,2	0,4
1988	3,5	3,1	11,5	0,9
1989	3,6	3,0	12,0	0,8
1990	3,5	2,4	12,9	2,3
1991	1,8	0,6	13,9	4,0
1992	1,7	0,9	14,6	5,5
1993	0,6	- 0,5	15,5	6,9
1994	0,4	1,3	14,7	5,6
1995	3,0	1,6	15,9	7,1
1996	0,5	1,6	15,0	6,1
1997	1,5	0,5	15,9	7,2
1998	3,3	3,8	15,5	6,7
1999	3,2	3,5	15,2	6,3
2000	3,4	3,6	15,1	6,7
2001	3,4	2,5	15,8	6,9
2002	3,6	2,2	16,9	8,0
2003	0,8	2,2	15,8	6,6
2004	2,6	2,6	15,8	6,2
2005	1,6	2,6	14,9	5,0
2006	2,6	2,3	15,1	4,6
2007	3,3	2,5	15,8	5,2

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

(1) Aux prix de l'année précédente, chaînés, base 2000.

(2) Taux d'épargne : Epargne brute/Revenu disponible brut.

(3) Taux d'épargne financière : Capacité de financement/Revenu disponible brut.

Tableau IX.4

## Actifs financiers nets des ménages - Créances

(en % du revenu disponible brut des ménages)

Base 1995 des comptes nationaux								
Années	Créances							
	Liquidités	Titres monétaires	Obligations	Actions et titres d'OPCVM	Crédits	Réserves d'assurance	Autres	Total des créances
1978	84,0	0,0	8,9	30,8	2,1	9,7	9,4	144,8
1979	86,9	0,0	9,0	29,5	2,1	10,1	10,1	147,7
1980	84,7	0,0	11,2	26,6	2,0	10,3	10,0	144,8
1981	82,3	0,0	9,2	20,1	2,0	10,3	8,8	132,7
1982	81,9	0,0	11,4	19,2	2,0	10,7	8,5	133,7
1983	82,6	0,0	11,8	28,8	2,0	11,5	7,2	143,8
1984	83,2	0,0	12,0	38,6	2,3	12,9	8,1	157,0
1985	82,8	0,0	12,5	58,7	2,3	14,4	5,5	176,1
1986	83,2	0,0	13,2	94,6	2,4	16,4	5,4	215,2
1987	85,3	0,0	12,8	79,6	2,3	18,7	4,7	203,4
1988	85,9	0,0	13,0	114,5	2,4	21,6	3,1	240,4
1989	82,9	0,0	11,6	142,2	2,7	25,4	3,5	268,4
1990	81,2	0,0	10,1	106,9	2,4	28,0	3,6	232,0
1991	76,2	0,0	10,7	110,7	2,3	31,3	3,1	234,3
1992	75,9	0,0	11,8	107,7	2,9	34,7	3,0	236,0
1993	76,3	0,0	12,3	117,6	3,2	40,1	2,9	252,5
Base 2000 des comptes nationaux								
Années	Créances							
	Liquidités	Titres de créances négociables	Obligations	Actions et titres d'OPCVM	Crédits	Provisions techniques d'assurance	Autres	Total des créances
1994	82,4	0,7	11,7	56,9	4,4	45,2	4,4	205,7
1995	87,1	0,7	11,4	49,8	3,7	50,8	5,6	209,0
1996	89,6	1,0	10,1	54,7	3,7	58,0	6,0	223,3
1997	93,1	1,5	7,5	56,4	4,5	66,4	6,6	235,9
1998	92,7	0,9	6,9	62,7	3,2	71,3	7,5	245,2
1999	94,3	1,2	5,4	81,1	2,4	78,8	9,5	272,7
2000	89,3	1,3	6,4	78,1	2,5	81,4	9,2	268,2
2001	86,0	1,2	6,5	65,0	2,3	82,5	9,2	252,7
2002	85,1	1,1	5,2	58,8	2,1	82,4	11,0	245,7
2003	86,1	0,4	4,3	64,9	2,5	87,0	10,1	255,2
2004	85,7	0,5	3,9	67,4	2,2	93,7	10,6	264,0
2005	85,6	0,5	3,7	72,4	1,9	100,4	11,7	276,2
2006	83,6	0,7	3,5	78,9	2,3	106,1	11,7	286,8
2007	82,4	0,8	3,3	74,4	1,9	108,7	11,0	282,5

Sources : INSEE, bases 1995 et 2000 des Comptes nationaux, Banque de France.

Liquidités : F2.

Titres de créance négociables : F331, F34 et F38.

Obligations : F332.

Crédits : F4.

Provisions d'assurance : F6.

Actions et titres d'OPCVM : F5.

Autres : F7 (comprend les crédits commerciaux et avances ainsi que les décalages comptables).

## Actifs financiers nets des ménages - Dettes et solde

(en % du revenu disponible brut des ménages)

Base 1995 des comptes nationaux					
Années	Dettes				Solde net = créances - dettes
	Crédits à court terme	Prêts à moyen et long terme	Autres	Total des dettes	
1978	1,1	28,1	4,9	34,1	110,7
1979	1,3	32,5	5,1	38,9	108,8
1980	1,4	34,1	5,3	40,8	104,0
1981	1,5	33,6	5,6	40,6	92,1
1982	2,0	34,6	6,1	42,8	90,9
1983	2,2	36,2	5,6	44,0	99,8
1984	2,6	38,7	7,1	48,3	108,7
1985	2,7	40,7	7,1	50,5	125,7
1986	2,9	41,7	8,5	53,1	162,1
1987	3,3	45,3	10,9	59,5	143,8
1988	3,4	47,9	14,2	65,6	174,9
1989	3,4	48,7	19,0	71,1	197,3
1990	3,8	50,8	18,9	73,5	158,5
1991	3,8	51,5	20,2	75,6	158,8
1992	3,9	51,2	19,9	74,9	161,1
1993	4,7	52,8	19,7	77,2	175,3
Base 2000 des comptes nationaux					
Années	Dettes				Solde net = créances - dettes
	Crédits à court terme	Crédits à long terme	Autres	Total des dettes	
1994	4,6	50,0	8,3	62,9	142,8
1995	4,2	49,1	9,2	62,5	146,4
1996	4,0	49,7	9,4	63,2	160,0
1997	3,8	50,5	9,9	64,2	171,7
1998	3,7	50,6	14,5	68,8	176,4
1999	3,6	52,6	15,3	71,5	201,1
2000	3,9	52,0	16,9	72,8	195,4
2001	4,0	52,4	17,6	74,0	178,7
2002	3,8	53,1	14,8	71,7	174,0
2003	3,4	55,6	16,5	75,5	179,8
2004	2,7	58,2	18,4	79,3	184,7
2005	2,9	63,1	20,2	86,2	190,0
2006	2,8	66,9	22,0	91,8	195,0
2007	2,7	70,5	20,3	93,6	188,9

Sources : INSEE, bases 1995 et 2000 des Comptes nationaux, Banque de France.

Crédits à court terme : F41.

Crédits à long terme : F42.

Autres : F7 (comprend les crédits commerciaux et les décalages comptables), F3 (titres hors actions), F48 (ICNE).

# X. Commerce extérieur et balance des paiements

- X.1 Structure des importations par produit
- X.2 Structure des exportations par produit
- X.3 Solde des échanges de biens
- X.4 Solde des échanges de biens et services
- X.5 Structure géographique des échanges commerciaux de biens pour l'année 2007
- X.6 Parts de marché relatives des exportateurs français
- X.7 Taux de change nominal de la France
- X.8 Taux de change réel de la France
- X.9 Indicateurs de compétitivité
- X.10 Evolution des prix à l'exportation et à l'importation
- X.11 Structure du solde des transactions courantes de la France
- X.12 Position extérieure de la France

## Définitions

**CAF** : mode d'enregistrement des importations. Les importations sont dites CAF (coût de la marchandise, dépenses d'assurance et de fret) lorsqu'elles sont enregistrées à leur valeur d'entrée en France. On corrige parfois de cette valorisation (correction dite CAF-FAB) les importations : les importations FAB représentent environ 97% des importations CAF depuis 2004.

**FAB** : mode d'enregistrement des exportations. Les exportations sont dites FAB (franco à bord) car elles sont enregistrées à leur valeur au point de sortie de France, hors frais de transport et d'assurance.

## Structure des importations par produit

Années ou trimestres	Importations totales	Agriculture	I.A.A.	Industrie manufacturière	Énergie	Services principalement marchands	Éducation santé, action sociale	Correction territoriale	Correction CAF-FAB (1)
<b>Niveau annuel en milliards d'euros courants et part dans les importations totales, en %</b>									
2007	538,3	9,8	28,0	352,8	63,6	70,1	0,3	27,4	- 13,6
	100,0	1,8	5,2	65,5	11,8	13,0	0,0	5,1	- 2,5
<b>Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 2000, en %</b>									
1960	14,0	8,4	11,7	29,3	7,4	- 4,6	-	9,0	6,1
1961	7,0	- 0,8	- 5,2	14,2	4,8	6,1	-	7,0	4,9
1962	6,6	1,2	9,7	14,5	3,7	4,9	-	- 7,2	8,4
1963	13,0	- 2,3	14,4	22,1	24,5	12,6	-	- 11,7	18,3
1964	14,9	3,6	19,1	20,2	6,7	17,2	-	8,8	9,9
1965	2,2	- 1,9	2,7	3,0	5,0	1,6	-	3,6	5,4
1966	11,2	4,3	7,9	16,9	6,9	5,3	-	3,8	4,9
1967	9,0	- 7,6	- 0,2	10,5	8,2	26,4	-	1,4	12,3
1968	12,4	- 1,5	10,3	20,3	6,8	5,9	-	- 0,5	6,6
1969	21,3	11,4	17,0	30,9	13,3	11,9	-	- 6,5	11,9
1970	7,2	4,1	6,5	6,4	13,3	12,3	-	- 1,0	11,9
1971	6,8	- 1,7	7,2	8,9	2,6	7,9	-	8,8	10,4
1972	14,5	8,4	20,1	19,2	12,3	- 12,3	-	8,1	- 19,2
1973	15,8	10,2	10,5	18,0	13,0	12,6	-	12,1	8,4
1974	6,4	- 7,1	- 3,9	8,3	- 1,7	14,7	-	5,4	1,9
1975	- 9,8	8,7	8,1	- 11,1	- 13,7	- 21,3	-	3,9	- 21,9
1976	18,5	6,1	13,3	25,0	11,7	14,8	-	14,1	19,7
1977	1,3	0,3	5,2	0,5	- 0,8	1,1	-	8,3	- 4,8
1978	4,0	7,2	10,8	5,9	0,6	1,0	-	- 8,4	2,8
1979	7,1	1,8	3,9	13,5	7,7	- 9,3	4,8	3,5	8,9
1980	5,0	- 1,0	5,8	8,1	- 2,9	5,1	4,2	1,6	0,3
1981	- 1,6	1,4	1,6	- 1,9	- 12,5	11,2	7,1	8,6	- 6,8
1982	3,5	5,8	6,1	7,8	- 5,9	0,3	- 5,7	- 2,9	- 13,6
1983	- 2,8	1,7	5,0	- 2,5	- 8,1	1,3	- 10,8	- 11,6	- 8,2
1984	3,2	- 1,3	0,8	2,2	3,3	5,8	5,6	5,5	- 3,4
1985	4,5	0,8	8,1	6,1	3,2	- 1,3	4,9	4,1	- 6,4
1986	6,4	3,7	6,7	8,6	2,7	- 0,2	4,3	5,9	- 14,0
1987	7,5	5,8	5,8	10,9	- 0,7	0,2	8,0	10,4	- 1,2
1988	8,7	- 0,8	6,9	14,0	0,2	- 2,2	8,8	10,0	18,6
1989	8,0	2,4	7,3	10,3	3,2	4,3	6,3	6,3	18,3
1990	5,5	1,4	3,6	5,9	1,1	7,1	0,0	1,0	- 2,5
1991	3,0	7,7	7,5	2,6	5,4	- 0,2	1,4	1,3	- 1,7
1992	1,6	0,4	0,4	1,9	- 3,4	4,9	2,6	3,3	7,3
1993	- 3,3	- 0,2	5,8	- 5,5	- 3,4	2,1	- 3,7	- 2,8	- 0,3
1994	8,6	13,2	9,0	12,2	2,2	- 0,6	2,5	3,9	7,2
1995	7,1	1,7	4,3	9,6	- 1,3	3,0	24,7	5,4	4,8
1996	2,1	- 3,8	0,5	0,0	5,3	8,7	1,9	8,8	- 4,9
1997	7,9	5,5	2,0	9,0	1,8	9,2	- 6,2	5,4	0,8
1998	11,6	1,5	4,8	14,1	1,5	9,1	48,6	6,9	- 4,0
1999	6,7	2,7	1,5	8,9	- 0,5	- 0,5	- 16,0	4,6	- 7,4
2000	14,9	- 0,3	3,5	17,7	7,3	11,7	- 15,8	8,1	0,2
2001	2,2	5,1	3,9	1,2	0,1	5,4	47,5	1,9	- 13,1
2002	1,7	1,5	3,0	1,8	1,9	- 0,1	6,4	1,5	- 4,8
2003	1,1	1,9	2,0	1,4	2,8	- 0,9	18,5	- 1,2	1,9
2004	7,1	0,3	3,4	8,2	5,3	4,8	5,3	9,1	8,3
2005	5,9	- 2,7	3,5	6,8	5,4	4,6	6,7	7,0	9,8
2006	6,1	4,2	3,1	8,2	- 1,5	5,5	- 1,5	- 1,0	- 1,8
2007	5,5	3,6	5,0	7,3	- 4,5	4,7	0,1	5,8	- 5,5
<b>Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année précédente, chaînés, base 2000, en %</b>									
2006. I	0,7	0,6	- 1,1	1,0	1,1	1,3	- 1,6	- 1,9	- 2,1
II	2,6	4,6	2,4	3,7	- 1,6	0,9	0,0	- 1,0	0,1
III	- 0,5	1,8	2,5	- 1,4	0,4	1,1	- 1,6	- 0,5	- 3,8
IV	1,8	- 3,2	1,3	1,5	3,5	2,0	0,0	2,2	- 1,6
2007. I	1,9	1,9	0,5	3,5	- 6,4	2,0	1,7	2,8	- 0,6
II	2,1	1,6	3,3	1,6	4,2	1,4	0,0	2,8	- 1,0
III	1,6	1,5	- 1,1	3,0	- 3,1	0,1	0,0	0,9	- 0,3
IV	- 1,1	0,9	0,1	- 0,9	- 3,0	- 1,5	0,0	- 2,0	- 3,3
2008. I	1,8	- 2,3	6,8	2,1	3,0	- 0,8	0,0	- 2,2	0,2
II	- 0,3	- 1,7	- 4,0	- 0,2	1,5	- 0,4	0,0	- 1,3	- 2,6

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

(1) La comptabilité nationale mesure les importations de biens CAF, c'est à dire y compris coûts de transports et d'assurances.

Ces mêmes coûts figurent dans les échanges de services. Il est donc nécessaire d'éliminer ce double compte pour déterminer le solde de l'ensemble des biens et services.

Tableau X.2

## Structure des exportations par produit

Années ou trimestres	Exportations totales	Agriculture	I.A.A.	Industrie manufacturière	Énergie	Services principalement marchands	Éducation santé, action sociale	Correction territoriale
<b>Niveau annuel en milliards d'euros courants et part dans les exportations totales, en %</b>								
2007	501,9	11,9	35,2	336,4	18,8	60,3	0,5	38,9
	100,0	2,4	7,0	67,0	3,7	12,0	0,1	7,7
<b>Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 2000, en %</b>								
1960	17,3	35,4	16,1	18,4	11,1	13,8	-	10,9
1961	5,1	31,9	15,6	1,6	9,4	6,0	-	7,6
1962	1,0	- 4,4	- 2,9	2,7	- 5,1	1,0	-	- 3,2
1963	8,3	28,8	7,9	8,4	7,6	4,2	-	5,8
1964	7,7	19,9	- 1,5	8,0	5,8	6,6	-	8,9
1965	10,5	10,5	9,2	11,1	23,4	8,0	-	6,9
1966	6,7	3,5	10,2	6,3	13,8	6,5	-	7,4
1967	6,9	2,3	4,7	7,6	- 1,0	11,9	-	- 0,7
1968	10,9	32,3	16,1	12,9	3,5	3,8	-	- 6,7
1969	16,1	26,1	8,2	19,4	20,3	7,8	-	4,7
1970	16,4	- 5,5	21,1	19,8	18,0	12,6	-	10,3
1971	9,6	15,4	16,5	9,7	0,2	4,7	-	13,8
1972	11,4	24,4	6,5	12,8	17,4	4,9	-	5,9
1973	12,6	6,6	16,3	14,9	9,4	7,3	-	4,1
1974	11,2	6,5	3,7	11,9	- 5,2	19,7	-	4,0
1975	- 3,1	- 13,1	- 4,3	- 1,3	- 4,2	- 7,6	-	4,3
1976	8,6	12,2	12,5	8,5	10,3	6,4	-	6,5
1977	7,7	- 11,1	12,0	8,3	6,0	7,1	-	17,1
1978	6,2	18,1	9,9	4,5	2,3	6,6	-	13,7
1979	6,9	12,6	12,9	7,4	9,7	3,3	- 1,5	- 1,5
1980	2,9	5,7	15,2	2,3	- 3,4	- 0,7	5,6	6,2
1981	4,7	4,4	12,5	4,6	- 2,4	5,0	0,0	- 0,6
1982	- 1,1	- 6,7	8,7	- 2,5	- 15,8	3,7	5,2	4,7
1983	4,6	11,8	7,2	3,7	- 2,5	4,6	9,7	9,3
1984	6,8	1,6	12,2	6,5	5,4	5,6	12,5	11,8
1985	2,1	16,4	3,3	0,7	14,1	- 0,4	3,0	2,0
1986	- 0,8	- 2,6	3,4	- 0,7	11,8	- 2,1	- 9,0	- 9,3
1987	2,9	13,1	4,4	3,6	1,2	- 3,9	3,6	3,3
1988	8,4	8,9	11,3	8,6	18,0	2,8	11,9	11,6
1989	9,8	- 0,3	9,7	10,5	6,1	5,7	22,8	21,4
1990	4,6	2,6	7,3	5,1	11,0	1,1	3,9	3,8
1991	6,2	- 1,5	4,3	6,5	3,4	8,8	5,9	6,7
1992	5,8	8,3	3,1	5,2	1,7	8,8	8,0	8,3
1993	0,2	1,6	7,0	- 1,2	5,9	2,6	- 2,4	- 1,8
1994	8,1	- 8,0	8,5	12,6	- 9,2	0,8	0,6	1,4
1995	8,4	6,7	7,1	9,6	10,0	9,3	- 1,8	- 0,6
1996	3,7	3,5	- 0,5	2,8	3,8	10,6	3,6	4,0
1997	12,9	7,8	10,2	13,6	4,4	14,7	6,1	12,0
1998	8,2	2,5	0,7	10,6	0,2	4,2	7,4	8,0
1999	4,6	5,2	0,6	5,6	- 4,0	- 1,3	10,3	11,6
2000	12,4	4,9	- 0,1	13,7	22,3	14,7	13,0	10,8
2001	2,5	- 5,0	- 2,4	3,7	5,2	2,5	0,9	- 1,2
2002	1,5	5,6	4,0	1,6	3,5	- 1,2	8,4	0,4
2003	- 1,2	2,7	2,8	- 0,5	3,2	- 4,7	1,0	- 7,1
2004	4,0	- 5,2	0,2	6,2	1,7	- 0,9	6,3	- 0,3
2005	3,1	3,5	1,5	2,4	15,4	6,0	31,9	1,7
2006	5,4	- 1,6	6,5	7,0	0,0	1,2	- 12,1	2,3
2007	3,1	- 4,5	2,3	3,6	- 3,0	1,8	0,0	7,3
<b>Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année précédente, chaînés, base 2000, en %</b>								
2006. I	2,0	- 3,0	2,5	3,1	- 2,0	- 0,2	- 6,7	- 1,3
II	1,7	1,3	0,4	2,6	2,6	- 0,9	- 5,6	- 0,2
III	- 1,3	- 3,2	1,1	- 1,8	- 4,9	- 0,5	- 3,4	2,7
IV	1,3	2,5	0,6	0,8	10,3	1,0	0,0	1,6
2007. I	0,8	0,3	0,4	0,8	- 4,0	1,3	1,7	2,5
II	1,7	- 6,2	1,3	2,5	- 6,5	1,0	1,7	2,6
III	0,5	- 0,4	0,0	0,6	3,1	0,5	0,8	- 0,6
IV	0,3	- 2,6	- 0,1	0,8	- 2,6	- 0,9	0,0	- 0,2
2008. I	2,4	5,4	4,0	2,5	13,0	0,1	- 0,8	- 1,4
II	- 2,0	5,3	- 1,2	- 2,9	- 4,3	0,5	0,0	- 0,5

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

## Solde des échanges de biens

(en points de PIB)

Années	Balance des biens (CAF-FAB)	Agriculture	IAA	Industrie manufacturière				Total	Énergie
				Biens de consommation	Automobile	Biens d'équipement	Biens intermédiaires		
<b>Part dans le PIB aux prix courants, en %</b>									
1959	0,8	-1,9	-0,1	1,0	1,0	0,5	2,0	4,5	-1,8
1960	1,0	-1,8	0,0	1,0	1,0	0,5	2,0	4,5	-1,7
1961	0,8	-1,5	0,2	0,9	0,6	0,5	1,7	3,7	-1,6
1962	0,0	-1,5	0,0	0,7	0,6	0,3	1,3	2,9	-1,5
1963	-0,7	-1,2	0,0	0,5	0,5	0,2	0,9	2,2	-1,6
1964	-1,2	-1,1	-0,2	0,5	0,4	0,1	0,7	1,7	-1,6
1965	-0,3	-0,8	-0,1	0,5	0,4	0,2	1,0	2,1	-1,5
1966	-0,9	-0,8	-0,1	0,4	0,4	0,2	0,5	1,5	-1,4
1967	-0,9	-0,6	-0,1	0,3	0,4	0,2	0,4	1,3	-1,5
1968	-1,0	-0,4	0,0	0,2	0,4	0,1	0,2	0,9	-1,5
1969	-1,7	-0,3	-0,1	0,0	0,4	0,1	-0,3	0,2	-1,5
1970	-0,9	-0,4	0,0	0,2	0,8	0,1	0,0	1,1	-1,6
1971	-0,4	-0,2	0,2	0,2	0,8	0,3	0,1	1,3	-1,7
1972	-0,5	0,0	0,1	0,2	0,9	0,1	0,0	1,1	-1,7
1973	-0,6	0,0	0,1	0,2	0,8	0,2	0,0	1,1	-1,8
1974	-2,8	0,1	0,2	0,1	0,9	0,2	0,0	1,2	-4,2
1975	-0,5	-0,1	0,1	0,1	1,1	1,1	0,5	2,8	-3,3
1976	-2,3	-0,2	0,0	-0,2	0,9	1,0	-0,2	1,6	-3,7
1977	-1,6	-0,4	0,0	-0,1	1,0	1,2	0,3	2,4	-3,5
1978	-0,8	-0,2	0,0	-0,1	1,0	1,1	0,3	2,4	-3,0
1979	-1,5	-0,1	0,1	-0,2	1,1	1,2	0,0	2,0	-3,5
1980	-3,4	0,1	0,2	-0,2	0,8	0,9	-0,3	1,2	-4,9
1981	-2,9	0,2	0,3	-0,3	0,7	1,4	0,1	1,9	-5,3
1982	-4,1	0,1	0,2	-0,5	0,4	1,0	-0,2	0,8	-5,2
1983	-2,6	0,2	0,2	-0,3	0,5	1,2	0,2	1,5	-4,5
1984	-2,1	0,2	0,2	-0,2	0,6	1,4	0,2	2,1	-4,6
1985	-2,2	0,3	0,2	-0,2	0,5	1,1	0,1	1,5	-4,2
1986	-1,1	0,2	0,2	-0,5	0,4	0,7	-0,3	0,4	-1,9
1987	-1,6	0,2	0,2	-0,6	0,3	0,3	-0,4	-0,4	-1,6
1988	-1,7	0,3	0,2	-0,7	0,3	-0,2	-0,6	-1,1	-1,2
1989	-2,1	0,3	0,3	-0,6	0,2	-0,2	-0,8	-1,4	-1,4
1990	-2,0	0,3	0,4	-0,6	0,3	-0,1	-1,0	-1,3	-1,4
1991	-1,7	0,2	0,3	-0,6	0,4	-0,1	-0,7	-1,0	-1,3
1992	-0,8	0,3	0,4	-0,5	0,4	0,3	-0,5	-0,4	-1,1
1993	0,1	0,3	0,4	-0,4	0,4	0,4	-0,1	0,3	-0,9
1994	-0,1	0,1	0,4	-0,3	0,4	0,3	-0,1	0,3	-0,9
1995	0,1	0,1	0,5	-0,3	0,3	0,5	-0,2	0,3	-0,8
1996	0,4	0,1	0,5	-0,2	0,3	0,5	0,1	0,7	-1,0
1997	1,4	0,2	0,6	-0,2	0,8	0,9	0,2	1,6	-1,0
1998	1,1	0,1	0,5	-0,3	0,7	0,8	0,0	1,1	-0,7
1999	0,6	0,2	0,5	-0,3	0,6	0,5	-0,1	0,8	-0,8
2000	-0,7	0,2	0,5	-0,5	0,6	0,6	-0,5	0,2	-1,6
2001	-0,3	0,1	0,4	-0,4	0,7	0,6	-0,3	0,7	-1,5
2002	0,1	0,1	0,4	-0,4	0,7	0,7	-0,1	0,9	-1,3
2003	-0,3	0,1	0,4	-0,4	0,7	0,5	-0,2	0,6	-1,4
2004	-0,9	0,1	0,4	-0,5	0,7	0,4	-0,3	0,3	-1,7
2005	-1,9	0,1	0,4	-0,5	0,5	0,2	-0,5	-0,2	-2,2
2006	-2,2	0,1	0,4	-0,5	0,3	0,4	-0,4	-0,2	-2,5
2007	-2,7	0,1	0,4	-0,5	0,1	0,3	-0,7	-0,9	-2,4

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

Tableau X.4

## Solde des échanges de biens et services

(en points de PIB)

Années	Balance des biens et services	Balance des biens (CAF- FAB)	Balance des services effectifs (FAB- FAB)				Correction Territoriale (2)	Correction CAF- FAB (1)
			Commerce	Transports	Autres	Total		
<b>Part dans le PIB aux prix courants, en %</b>								
1959	1,8	0,8	-	0,9	- 0,2	0,7	- 0,5	0,8
1960	2,2	1,0	-	0,7	0,1	0,8	- 0,5	0,9
1961	1,9	0,8	-	0,6	0,0	0,7	- 0,5	0,9
1962	1,0	0,0	-	0,4	0,0	0,4	- 0,4	1,0
1963	0,5	- 0,7	-	0,3	0,0	0,3	- 0,1	1,1
1964	0,0	- 1,2	-	0,2	- 0,1	0,2	- 0,1	1,1
1965	1,0	- 0,3	-	0,1	0,1	0,2	- 0,1	1,2
1966	0,4	- 0,9	-	- 0,1	0,1	0,0	- 0,1	1,3
1967	0,2	- 0,9	-	- 0,1	- 0,1	- 0,2	- 0,1	1,3
1968	- 0,1	- 1,0	-	- 0,2	- 0,1	- 0,3	- 0,1	1,3
1969	- 0,7	- 1,7	-	- 0,2	- 0,2	- 0,3	0,0	1,4
1970	0,2	- 0,9	-	- 0,2	- 0,2	- 0,3	0,0	1,4
1971	0,7	- 0,4	-	- 0,2	- 0,1	- 0,3	0,1	1,4
1972	0,6	- 0,5	-	- 0,1	- 0,1	- 0,2	0,1	1,3
1973	0,4	- 0,6	-	- 0,1	- 0,2	- 0,3	0,0	1,2
1974	- 1,7	- 2,8	-	- 0,2	- 0,1	- 0,3	0,0	1,4
1975	0,6	- 0,5	-	0,0	0,0	- 0,1	0,0	1,2
1976	- 1,3	- 2,3	-	- 0,1	- 0,1	- 0,2	- 0,1	1,2
1977	- 0,5	- 1,6	-	0,0	- 0,1	- 0,1	0,0	1,2
1978	0,6	- 0,8	0,0	- 0,1	0,1	0,0	0,2	1,2
1979	0,2	- 1,5	0,0	- 0,1	0,3	0,3	0,2	1,2
1980	- 2,0	- 3,4	- 0,1	- 0,1	0,1	- 0,1	0,2	1,3
1981	- 2,2	- 2,9	- 0,3	- 0,2	- 0,2	- 0,7	0,1	1,3
1982	- 3,2	- 4,1	- 0,2	- 0,1	- 0,1	- 0,4	0,2	1,1
1983	- 1,1	- 2,6	- 0,1	- 0,1	0,3	0,0	0,4	1,0
1984	- 0,5	- 2,1	- 0,2	- 0,1	0,3	0,1	0,5	0,9
1985	- 0,9	- 2,2	- 0,2	- 0,1	0,1	- 0,1	0,5	0,9
1986	- 0,5	- 1,1	- 0,2	- 0,1	- 0,1	- 0,4	0,3	0,7
1987	- 1,2	- 1,6	- 0,2	- 0,1	- 0,2	- 0,5	0,3	0,6
1988	- 1,0	- 1,7	- 0,1	- 0,1	0,0	- 0,2	0,3	0,7
1989	- 1,2	- 2,1	0,0	- 0,2	- 0,1	- 0,3	0,5	0,8
1990	- 1,3	- 2,0	0,0	- 0,3	- 0,3	- 0,6	0,5	0,7
1991	- 1,0	- 1,7	0,0	- 0,2	- 0,4	- 0,6	0,6	0,7
1992	0,2	- 0,8	0,0	- 0,2	- 0,2	- 0,4	0,7	0,7
1993	0,9	0,1	0,1	- 0,2	- 0,4	- 0,6	0,7	0,7
1994	0,9	- 0,1	0,0	- 0,2	- 0,2	- 0,4	0,7	0,7
1995	1,1	0,1	0,0	- 0,2	- 0,1	- 0,3	0,6	0,7
1996	1,5	0,4	0,1	- 0,1	0,0	- 0,1	0,6	0,6
1997	2,9	1,4	0,2	- 0,1	0,1	0,2	0,7	0,6
1998	2,6	1,1	0,2	- 0,1	0,1	0,1	0,7	0,6
1999	2,1	0,6	0,2	- 0,1	0,0	0,1	0,9	0,5
2000	0,9	- 0,7	0,1	- 0,1	0,1	0,1	1,0	0,5
2001	1,1	- 0,3	0,1	- 0,1	0,0	0,1	0,9	0,4
2002	1,7	0,1	0,0	0,0	0,2	0,3	0,9	0,4
2003	1,0	- 0,3	0,0	0,0	0,2	0,1	0,7	0,4
2004	0,1	- 0,9	- 0,1	- 0,3	0,2	- 0,2	0,6	0,5
2005	- 0,9	- 1,9	- 0,1	- 0,3	0,3	- 0,1	0,5	0,7
2006	- 1,3	- 2,2	0,0	- 0,4	0,1	- 0,3	0,6	0,7
2007	- 1,9	- 2,7	- 0,1	- 0,4	0,0	- 0,5	0,6	0,7

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

(1) La comptabilité nationale mesure les importations de biens CAF, c'est à dire y compris coûts de transports et d'assurances.

Ces mêmes coûts figurent dans les échanges de services. Il est donc nécessaire d'éliminer ce double compte pour déterminer le solde de l'ensemble des biens et services.

(2) Correspond à la ligne "voyages" de la balance des paiements.

Tableau X.5

## Structure géographique des échanges commerciaux de biens pour l'année 2007

(Echanges CAF-FAB, hors matériel militaire, en % et milliards d'euros courants)

Régions	Part dans le total des flux (en %)		Solde en Mds d'euros
	Exportations	Importations	
<b>Monde</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>- 55,3</b>
<b>Union européenne à 27</b>	<b>65,6</b>	<b>61,1</b>	<b>- 15,8</b>
dont			
Zone Euro	50,5	49,3	- 22,7
Allemagne	14,4	16,6	- 17,8
Italie	9,2	8,6	- 2,5
UEBL	8,1	8,6	- 7,1
Espagne	9,6	7,0	6,4
Royaume-Uni	8,4	5,5	8,4
Nouveaux états membres de l'Union européenne	5,3	4,6	0,0
<b>Principaux pays industrialisés hors U.E. (1)</b>	<b>12,1</b>	<b>12,5</b>	<b>- 8,5</b>
dont :			
Etats-Unis	6,3	5,7	- 0,9
Japon	1,5	2,3	- 4,5
Suisse	2,7	2,2	0,5
<b>Pays du Proche et Moyen-Orient (2)</b>	<b>3,1</b>	<b>2,3</b>	<b>1,7</b>
<b>CEI</b>	<b>1,9</b>	<b>3,5</b>	<b>- 8,3</b>
<b>Afrique</b>	<b>5,6</b>	<b>4,7</b>	<b>1,2</b>
<b>Asie émergente (3)</b>	<b>5,9</b>	<b>10,0</b>	<b>- 21,8</b>
dont :			
Chine	2,3	6,4	- 19,9
ASEAN	2,0	2,3	- 2,5
Corée du Sud	0,8	0,9	- 1,0
Hong-Kong	0,6	0,1	1,9
<b>Amérique latine</b>	<b>2,4</b>	<b>2,0</b>	<b>0,5</b>
dont :			
Mexique	0,5	0,2	1,1
Brésil	0,8	0,8	- 0,4
Argentine	0,2	0,1	0,1

Source : Douanes, calculs DGTPÉ.

(1) Etats-Unis, Canada, Japon, Australie, Suisse, Norvège.

(2) Arabie Saoudite, Iran, Irak, Koweït, Bahrein, Qatar, EAU, Oman, Yemen, Liban, Syrie, Israël, Jordanie.

(3) Chine, Corée du Sud, Taïwan, Hong-Kong, Brunei, ASEAN (Thaïlande, Indonésie, Malaisie, Singapour, Philippines).

Tableau X.6

## Parts de marché relatives des exportateurs français

(en %)

Années	Par rapport aux 24 principaux pays de l'OCDE (biens et services) (1)		Par rapport aux principaux pays industrialisés, en valeur (tous biens) (2)							
	en volume	en valeur	Total	dont						
				Pays industrialisés	Union européenne à 15	Asie émergente	Amérique latine	Pays de l'Europe centrale et orientale (3)	Afrique	Proche- Orient
1980	8,4	9,3	8,6	8,9	11,1	2,6	5,4	8,6	23,2	7,4
1981	8,4	8,5	8,2	8,3	10,8	3,1	5,0	8,9	18,4	8,0
1982	8,3	8,2	8,1	8,3	10,7	3,2	5,5	7,3	20,7	7,6
1983	8,4	8,3	8,1	8,1	10,7	3,6	7,2	8,4	20,9	7,1
1984	8,3	7,9	7,6	7,6	10,5	3,0	5,9	7,4	21,1	8,0
1985	8,0	7,8	7,6	7,7	10,5	3,3	5,4	7,6	22,9	6,5
1986	7,8	8,2	8,0	8,1	10,9	3,4	6,4	6,7	24,2	7,0
1987	7,7	8,2	8,2	8,5	11,0	3,6	6,9	7,1	22,8	7,0
1988	7,8	8,0	8,2	8,7	11,1	3,5	6,6	7,1	20,7	7,1
1989	7,9	8,0	8,2	8,7	11,2	3,3	6,1	6,2	21,0	6,8
1990	7,8	8,3	8,7	9,2	11,3	3,9	6,6	6,1	22,1	7,1
1991	7,9	8,0	8,6	9,4	11,7	3,6	5,2	6,2	22,0	6,2
1992	8,0	8,3	8,7	9,5	11,9	3,6	5,4	7,4	21,5	6,3
1993	7,8	7,8	7,9	8,9	11,6	3,4	3,9	6,6	20,8	7,1
1994	7,8	7,7	7,9	8,9	11,7	3,4	4,8	5,7	20,3	7,0
1995	7,8	7,8	7,9	8,8	11,4	3,8	4,8	6,2	21,5	7,6
1996	7,6	7,6	7,9	8,8	11,5	3,9	5,2	6,8	21,8	6,7
1997	7,7	7,4	7,7	8,7	11,4	4,3	2,8	6,9	18,7	7,1
1998	7,9	7,7	8,1	8,9	11,5	4,8	3,0	7,5	20,2	7,8
1999	7,8	7,4	7,9	8,6	11,0	3,7	3,2	8,1	22,3	8,7
2000	7,9	6,9	7,3	8,1	10,4	3,1	2,6	7,9	22,6	8,2
2001	8,1	7,1	7,6	8,3	10,5	3,8	3,1	7,8	22,5	8,4
2002	8,0	7,1	7,6	8,4	10,6	3,4	2,9	8,1	20,3	8,5
2003	7,8	7,3	7,9	8,6	10,6	3,5	3,5	8,4	22,4	9,8
2004	7,4	7,1	7,9	8,6	10,5	3,4	3,1	8,4	22,9	10,3
2005	7,2	6,8	7,5	8,2	10,2	3,6	2,8	8,0	21,1	8,6
2006	7,0	6,7	7,5	8,1	9,9	3,9	2,8	8,0	20,0	8,1
2007	6,8	6,6	7,4	8,2	9,8	4,0	3,1	7,3	18,4	7,8

Sources : DGTPE; FMI Dot, données OCDE (Perspectives Economiques n°83, juin 2008).

- (1) La part de marché de la France est définie par le rapport des exportations totales françaises aux exportations totales du groupe des 24 principaux pays de l'OCDE ( Union européenne à 15, Norvège, Suisse, Turquie, Etats-Unis, Canada, Japon, Corée, Australie, Nouvelle-Zélande - pour les biens et services).
- (2) La part de marché de la France dans une zone est définie par le rapport des importations de cette zone en provenance de France aux importations de cette zone en provenance des principaux pays industrialisés (Union européenne à 15, Norvège, Suisse, Islande, Etats-Unis, Canada, Japon, Australie, Nouvelle-Zélande). Par exemple, en 2007 les produits français représentaient 7,3% des exportations des principaux pays industrialisés à destination des pays de l'Europe centrale et orientale.
- (3) Y compris les nouveaux entrants dans l'Union européenne (République tchèque, Slovaquie, Pologne, Slovénie, pays baltes, Roumanie, Bulgarie).

Tableau X.7

## Taux de change nominal de la France

(en indice et en taux de croissance, en %)

Années	Taux de change effectif nominal par rapport aux principaux pays (1)		Taux de change bilatéral nominal de l'euro vis-à-vis... (2)		
	en indice (base 100 = 1995)	en taux de croissance	...		
			... du Dollar	... de la Livre	... du Yen
1980	77,1	-	0,64	1,50	0,29
1981	70,7	- 8,3	0,83	1,67	0,38
1982	65,8	- 6,8	1,00	1,75	0,40
1983	62,4	- 5,2	1,16	1,76	0,49
1984	60,2	- 3,5	1,33	1,77	0,56
1985	61,5	2,1	1,37	1,76	0,57
1986	66,2	7,6	1,06	1,55	0,63
1987	68,1	3,0	0,92	1,50	0,63
1988	67,2	- 1,3	0,91	1,62	0,71
1989	66,2	- 1,6	0,97	1,59	0,71
1990	72,4	9,4	0,83	1,48	0,57
1991	73,2	1,0	0,86	1,52	0,64
1992	80,1	9,5	0,81	1,42	0,64
1993	85,6	6,8	0,86	1,30	0,78
1994	93,3	9,0	0,85	1,29	0,83
1995	100,0	7,2	0,76	1,20	0,81
1996	101,2	1,2	0,78	1,22	0,72
1997	97,6	- 3,5	0,89	1,46	0,74
1998	102,4	4,9	0,90	1,49	0,69
1999	101,7	- 0,7	0,94	1,52	0,83
2000	96,2	- 5,4	1,09	1,64	1,01
2001	97,8	1,6	1,12	1,61	0,92
2002	100,3	2,5	1,06	1,59	0,85
2003	106,7	6,4	0,89	1,45	0,76
2004	109,1	2,2	0,80	1,47	0,74
2005	108,2	- 0,8	0,80	1,46	0,73
2006	108,2	0,1	0,80	1,47	0,69
2007	110,7	2,3	0,73	1,46	0,62

Source : Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique (DGTPE), BCE.

(1) Calculé en agréant les taux de change bilatéraux nationaux au moyen d'une pondération tenant compte de la concurrence exercée entre exportateurs.

Une hausse (respectivement une baisse) de l'indicateur correspond à une appréciation (respectivement une dépréciation) du taux de change effectif nominal.

(2) Valeur en euros d'une unité de change, sauf pour le Japon (100 yens). Avant 1999, parité du franc exprimée en euro. Ainsi, en 2007, il fallait en moyenne 0,73 euro pour 1 dollar US.

Tableau X.8

## Taux de change réel de la France

(en indice et en taux de croissance, en %)

Années	Taux de change effectif réel par rapport aux principaux pays (1)		Contributions à l'évolution du taux de change réel, en % (2)							
	en indice (base 100 = 1995)	en taux de croissance	Zone euro	UE 15 hors zone euro	Europe hors UE 15	Amérique du Nord	Amérique latine	Asie émergente	Japon	Autres
1991	98,5	- 3,5	- 1,0	- 0,6	- 0,3	- 0,7	- 0,2	- 0,2	- 0,6	0,0
1992	100,3	1,8	0,0	0,5	- 0,2	0,9	0,2	0,3	0,1	0,0
1993	98,1	- 2,2	1,3	1,2	- 1,6	- 0,8	- 0,2	- 0,9	- 1,1	0,0
1994	97,9	- 0,2	0,0	0,0	- 0,8	0,4	0,0	0,6	- 0,3	0,0
1995	100,0	2,2	0,0	0,5	- 0,5	1,3	0,4	0,2	0,2	0,1
1996	99,1	- 1,0	0,0	- 0,3	- 0,5	- 0,4	- 0,2	- 0,4	0,9	0,1
1997	93,7	- 5,4	- 0,3	- 1,5	- 0,4	- 1,8	- 0,4	- 0,7	- 0,2	- 0,1
1998	95,7	2,1	0,0	- 0,3	0,1	- 0,1	0,0	1,9	0,4	0,1
1999	92,9	- 2,9	- 0,3	- 0,3	0,4	- 0,8	0,3	- 1,1	- 1,0	0,0
2000	86,7	- 6,6	- 0,3	- 0,8	- 0,7	- 2,1	- 0,5	- 1,4	- 1,0	- 0,1
2001	86,8	0,1	- 0,6	0,3	- 0,4	- 0,4	0,1	0,3	0,7	0,1
2002	88,5	2,0	- 0,2	0,0	- 0,3	0,8	0,3	0,5	0,7	0,1
2003	94,0	6,2	0,1	0,7	0,4	2,1	0,4	1,7	0,8	- 0,1
2004	96,0	2,1	0,1	- 0,1	- 0,1	1,0	0,1	0,7	0,3	0,0
2005	94,7	- 1,4	- 0,2	0,1	- 0,5	- 0,4	- 0,3	- 0,4	0,2	0,0
2006	94,1	- 0,7	- 0,1	- 0,1	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,4	0,5	0,0
2007	95,3	1,3	- 0,3	- 0,1	- 0,2	0,9	0,0	0,3	0,7	0,0
			Allemagne, Autriche, Belgique-Luxembourg, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal	Danemark, Royaume-Uni, Suède	Europe centrale, Norvège, Russie, Suisse, Turquie	Canada, États-Unis	Brésil, Mexique	Chine, Corée du sud, Hongkong, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Taïwan, Thaïlande	Japon	Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du sud, Israël, Maroc, Tunisie

Source : Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique (DGTPE).

(1) Calculé en agréant les taux de change bilatéraux nationaux déflatés par les prix à la consommation au moyen d'une pondération tenant compte de la concurrence exercée entre exportateurs. Une hausse (resp.une baisse) de l'indicateur correspond à une appréciation (resp.une dépréciation) du taux de change effectif réel.

(2) Contribution à l'évolution du taux de change effectif réel de l'évolution des mouvements de parités de l'euro, vue de la France, vis-à-vis de chaque zone.

Tableau X.9

## Indicateurs de compétitivité

(en indice et en taux de croissance, en %)

Années	Indices (base 100 = 1995)			Taux de croissance annuel moyen		
	Compétitivité -prix(1)	Compétitivité -coût (1)	Effort de marge relatif (2)	Compétitivité -prix (1)	Compétitivité -coût (1)	Effort de marge relatif (2)
1980	88,8	92,0	96,6	-	-	-
1981	94,5	97,6	96,8	6,3	6,2	0,1
1982	97,0	100,9	96,2	2,6	3,3	-0,6
1983	97,5	102,8	94,8	0,6	2,0	-1,4
1984	99,4	105,4	94,3	1,9	2,5	-0,5
1985	98,0	103,9	94,3	-1,4	-1,4	0,0
1986	93,2	99,4	93,7	-4,9	-4,3	-0,6
1987	93,3	99,5	93,8	0,2	0,1	0,1
1988	95,2	104,1	91,5	2,0	4,6	-2,4
1989	97,2	108,1	89,9	2,1	3,9	-1,8
1990	93,9	103,2	91,0	-3,4	-4,5	1,2
1991	97,8	108,0	90,6	4,2	4,6	-0,4
1992	96,8	105,7	91,6	-1,0	-2,1	1,1
1993	99,4	104,3	95,3	2,7	-1,3	4,1
1994	100,4	103,7	96,8	1,0	-0,6	1,6
1995	100,0	100,0	100,0	-0,4	-3,5	3,3
1996	99,2	99,5	99,7	-0,8	-0,5	-0,3
1997	102,9	104,5	98,5	3,7	5,0	-1,3
1998	102,1	104,1	98,1	-0,7	-0,4	-0,4
1999	105,3	107,1	98,3	3,1	2,9	0,2
2000	112,4	113,5	99,1	6,7	5,9	0,8
2001	112,9	112,3	100,6	0,5	-1,0	1,5
2002	112,4	109,2	102,9	-0,4	-2,7	2,4
2003	108,3	103,8	104,4	-3,7	-5,0	1,4
2004	107,3	101,6	105,6	-0,9	-2,1	1,2
2005	107,9	101,5	106,3	0,5	-0,1	0,6
2006	108,1	100,7	107,4	0,2	-0,9	1,1
2007	107,2	97,9	109,5	-0,8	-2,7	1,9

Source : DGTPE, données OCDE (Perspectives Economiques n°83, juin 2008).

(1) La compétitivité-prix (resp.coût) est définie comme le rapport des prix d'exportation (resp.des coûts salariaux) des 24 principaux pays de l'OCDE sur ceux de la France. Une hausse de cet indicateur correspond à une amélioration de la compétitivité de la France. Les prix se rapportent aux exportations de biens et services, les coûts salariaux à l'ensemble de l'économie.

(2) L'effort de marge relatif est défini comme le rapport de la compétitivité-prix sur la compétitivité-coût. Une hausse correspond à un effort relatif de marge, une baisse à une profitabilité accrue des exportations.

## Évolutions des prix à l'exportation et à l'importation

(en taux de croissance, en %)

Années	Tous biens			Énergie			Biens manufacturés		
	Prix à l'exportation	Prix à l'importation	Termes de l'échange (1)	Prix à l'exportation	Prix à l'importation	Termes de l'échange (1)	Prix à l'exportation	Prix à l'importation	Termes de l'échange (1)
<b>Taux de croissance annuels, en %</b>									
1960	1,9	1,5	0,4	- 1,4	- 2,4	1,0	2,1	3,1	- 0,9
1961	0,2	- 0,4	0,6	0,2	- 0,9	1,1	0,8	- 0,7	1,6
1962	0,6	1,6	- 1,0	0,6	- 1,3	1,9	0,4	0,8	- 0,4
1963	0,9	1,3	- 0,3	- 1,0	- 1,7	0,7	0,7	0,9	- 0,2
1964	2,9	0,8	2,1	- 0,3	0,6	- 1,0	2,3	0,1	2,3
1965	0,8	0,7	0,1	- 2,6	1,1	- 3,6	0,9	1,9	- 1,0
1966	1,0	1,6	- 0,6	- 0,3	- 1,9	1,6	1,2	1,8	- 0,6
1967	- 1,2	- 1,0	- 0,1	- 3,0	0,2	- 3,1	- 1,0	- 1,3	0,3
1968	- 2,2	- 1,7	- 0,5	- 0,1	1,0	- 1,1	- 1,8	- 2,2	0,4
1969	4,1	4,3	- 0,2	0,4	1,1	- 0,7	3,4	4,0	- 0,6
1970	8,0	10,0	- 1,8	3,6	8,6	- 4,5	8,3	10,6	- 2,1
1971	4,5	4,3	0,2	12,1	16,4	- 3,8	3,3	2,1	1,2
1972	1,5	- 1,7	3,3	- 1,1	- 1,9	0,8	0,8	- 2,1	3,0
1973	6,6	5,7	0,9	10,2	6,3	3,7	5,3	3,6	1,6
1974	24,4	46,6	- 15,1	79,5	160,2	- 31,0	23,5	28,5	- 3,9
1975	5,7	0,2	5,5	2,4	2,7	- 0,3	7,0	0,9	6,1
1976	9,5	11,1	- 1,5	12,8	17,7	- 4,1	10,3	8,0	2,1
1977	9,4	11,8	- 2,2	13,4	9,4	3,7	9,0	9,8	- 0,8
1978	5,6	1,3	4,3	1,2	- 3,7	5,2	6,1	4,2	1,8
1979	9,5	11,3	- 1,7	33,6	24,3	7,5	9,9	8,8	0,9
1980	10,6	20,8	- 8,4	41,1	60,4	- 12,0	9,5	10,8	- 1,2
1981	12,7	20,1	- 6,2	36,1	42,2	- 4,3	11,3	12,1	- 0,7
1982	12,5	13,3	- 0,7	13,6	16,8	- 2,7	13,0	11,9	0,9
1983	9,1	8,5	0,5	8,1	4,4	3,6	9,5	10,1	- 0,5
1984	9,2	10,3	- 1,0	9,7	8,7	0,9	10,0	10,5	- 0,5
1985	3,3	1,7	1,6	1,8	- 1,6	3,4	4,7	3,7	1,0
1986	- 4,9	- 15,3	12,2	- 37,1	- 49,7	25,0	- 2,6	- 3,5	0,9
1987	- 1,3	- 2,1	0,8	- 11,2	- 9,4	- 2,0	- 0,1	- 0,4	0,3
1988	2,3	1,0	1,3	- 12,1	- 15,2	3,7	2,9	2,9	0,0
1989	4,2	6,3	- 2,0	10,1	21,1	- 9,1	3,6	5,1	- 1,4
1990	- 2,0	- 2,4	0,4	7,9	7,5	0,3	- 2,2	- 3,2	1,0
1991	- 1,5	- 0,8	- 0,7	4,3	- 1,9	6,4	- 2,0	- 0,7	- 1,3
1992	- 2,4	- 3,7	1,4	- 5,9	- 9,5	4,0	- 2,5	- 3,4	0,9
1993	- 3,3	- 4,2	0,9	- 3,3	- 4,3	1,1	- 3,1	- 3,9	0,9
1994	- 0,2	0,3	- 0,5	1,5	- 6,0	8,0	- 0,1	0,9	- 1,0
1995	0,2	0,2	0,0	- 4,3	- 3,2	- 1,1	0,5	0,5	0,0
1996	1,7	2,5	- 0,8	4,8	15,3	- 9,1	1,6	1,5	0,1
1997	2,0	1,6	0,4	4,5	7,5	- 2,8	2,1	0,9	1,2
1998	- 1,9	- 2,9	1,1	- 4,8	- 22,6	23,0	- 1,9	- 1,5	- 0,5
1999	- 1,6	- 1,7	0,1	11,2	17,8	- 5,7	- 2,0	- 2,9	1,0
2000	2,2	5,6	- 3,2	22,1	66,2	- 26,5	1,4	1,3	0,1
2001	- 0,9	- 1,2	0,3	- 5,7	- 3,0	- 2,9	- 1,0	- 1,1	0,1
2002	- 2,5	- 4,1	1,7	- 8,3	- 7,1	- 1,4	- 2,6	- 4,2	1,7
2003	- 2,5	- 2,3	- 0,2	- 1,4	2,3	- 3,7	- 2,5	- 2,9	0,4
2004	0,5	1,2	- 0,7	8,8	14,7	- 5,1	0,0	- 0,2	0,3
2005	1,5	3,2	- 1,6	21,8	29,6	- 6,0	0,8	- 0,2	1,0
2006	2,3	3,1	- 0,7	12,7	20,8	- 6,7	1,8	0,3	1,5
2007	0,4	0,6	- 0,2	- 0,1	2,6	- 2,6	- 0,4	0,0	- 0,4

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

(1) Termes de l'échange = prix à l'exportation / prix à l'importation. Il y a amélioration des termes de l'échange lorsque ce rapport augmente.

Tableau X.11

## Structure du solde des transactions courantes

(en points de PIB)

Années	Biens et services					+ Revenus des facteurs		+ Transferts courants	= Solde des transactions courantes
	Biens (1)	+ Services effectifs (1)	+ Voyages	= Biens et services ventilés (2)	Autres biens et services non ventilés (3)	Revenus des investissements	Rémunérations des salariés		
1973	0,2	0,1	0,1	0,4	0,8	0,0	0,0	- 0,7	0,6
1974	- 1,6	0,0	0,1	- 1,4	0,8	0,1	0,0	- 0,8	- 1,4
1975	0,4	0,2	0,1	0,7	0,8	0,0	0,0	- 0,7	0,7
1976	- 1,3	0,3	0,0	- 0,9	0,7	0,0	0,0	- 0,7	- 0,9
1977	- 0,7	0,4	0,1	- 0,2	0,7	0,0	0,0	- 0,7	- 0,1
1978	0,1	0,7	0,3	1,2	0,8	0,1	0,0	- 0,7	1,4
1979	- 0,3	0,7	0,3	0,6	0,7	0,2	0,0	- 0,7	0,9
1980	- 1,9	0,7	0,3	- 0,8	0,6	0,3	0,0	- 0,6	- 0,6
1981	- 1,7	0,7	0,2	- 0,7	0,6	0,1	- 0,1	- 0,7	- 0,8
1982	- 2,7	0,6	0,3	- 1,8	0,6	- 0,1	- 0,1	- 0,8	- 2,1
1983	- 1,5	0,5	0,5	- 0,5	0,6	- 0,2	- 0,1	- 0,7	- 0,9
1984	- 0,8	0,3	0,6	0,2	0,7	- 0,4	- 0,1	- 0,6	- 0,2
1985	- 1,0	0,6	0,6	0,2	0,7	- 0,4	- 0,1	- 0,5	- 0,1
1986	- 0,4	0,4	0,4	0,4	0,6	- 0,1	- 0,1	- 0,6	0,2
1987	- 1,0	0,3	0,4	- 0,3	0,6	- 0,1	- 0,1	- 0,6	- 0,5
1988	- 0,8	0,2	0,4	- 0,2	0,6	- 0,1	0,0	- 0,7	- 0,5
1989	- 1,0	0,1	0,6	- 0,3	0,6	0,0	0,0	- 0,8	- 0,5
1990	- 1,0	0,0	0,6	- 0,4	0,6	- 0,3	0,0	- 0,7	- 0,8
1991	- 0,7	0,0	0,7	0,0	0,6	- 0,5	0,0	- 0,6	- 0,5
1992	0,2	0,0	0,8	1,0	0,6	- 0,6	0,0	- 0,6	0,3
1993	0,7	0,0	0,8	1,5	0,4	- 0,7	0,0	- 0,5	0,7
1994	0,6	0,2	0,8	1,6	0,4	- 0,8	0,0	- 0,6	0,6
1995 (4)	0,7	0,2	0,7	1,6	0,2	- 0,6	0,1	- 0,6	0,7
1996	1,0	0,3	0,7	1,9	0,1	- 0,3	0,1	- 0,6	1,3
1997 (5)	1,9	0,5	0,7	3,1	0,0	- 0,1	0,6	- 0,9	2,7
1998	1,7	0,4	0,7	2,9	0,0	0,1	0,4	- 0,8	2,6
1999 (6)	1,2	0,4	0,9	2,5	0,0	1,1	0,5	- 0,9	3,1
2000	- 0,2	0,5	1,0	1,2	0,0	0,9	0,5	- 1,1	1,6
2001	0,3	0,4	0,9	1,6	0,0	0,9	0,5	- 1,1	1,9
2002	0,5	0,3	0,9	1,7	0,0	0,1	0,6	- 1,0	1,4
2003	0,2	0,1	0,7	1,1	0,0	0,3	0,5	- 1,1	0,8
2004	- 0,2	0,0	0,8	0,6	0,0	0,6	0,5	- 1,1	0,6
2005	- 1,3	0,1	0,6	- 0,5	0,0	0,7	0,5	- 1,3	- 0,6
2006	- 1,6	- 0,1	0,7	- 1,1	0,0	1,1	0,5	- 1,2	- 0,7
2007	- 2,1	- 0,1	0,7	- 1,5	0,0	1,0	0,5	- 1,2	- 1,2

Sources : Banque de France, INSEE.

(1) Soldes FAB-FAB.

(2) Les divergences méthodologiques qui subsistent entre les comptes nationaux et la Banque de France, responsable de l'établissement de la balance des paiements (notamment sur l'estimation des coûts de transport et sur le partage entre services et transferts), expliquent les écarts relatifs au solde des biens et services, ici différent de celui du tableau XI.3, établi à partir des comptes nationaux.

(3) La rubrique "autres biens et services" relative aux flux non ventilables entres biens et services aux dates d'établissement des balances des paiements est nulle depuis 1998 en raison de l'amélioration de l'information statistique.

(4) Nouvelle présentation de la balance des paiements par la Banque de France à partir de 1995.

(5) A partir de 1997, réévaluations de certains revenus d'investissements, en conformité avec le 5ème manuel du FMI, des revenus du travail et des transferts courants.

(6) A partir de 1999, modification du taux de fabisation (mise en conformité avec le taux douanier).

Tableau X.12

## Position extérieure de la France

(en points de PIB)

	2005	2006		2007	
	Encours (2)	Flux (3)	Encours (2)	Flux (3)	Encours (2)
<b>Investissements directs (1)</b>	<b>25,7</b>	<b>1,9</b>	<b>28,9</b>	<b>2,6</b>	<b>29,9</b>
- Français à l'étranger	74,8	5,4	83,2	8,7	87,9
- Etrangers en France	- 49,1	- 3,4	- 54,4	- 6,1	- 58,0
<b>Investissements de portefeuille (4)</b>	<b>- 10,2</b>	<b>3,3</b>	<b>- 8,5</b>	<b>7,0</b>	<b>6,0</b>
Titres étrangers	92,0	15,0	103,1	8,5	108,2
Titres français	- 102,2	- 11,7	- 111,6	- 1,5	- 102,2
Dont : valeurs du trésor	- 31,4	- 0,9	- 29,9	- 2,4	- 29,7
<b>Produits financiers dérivés (5)</b>	<b>- 1,3</b>	<b>- 0,2</b>	<b>- 1,6</b>	<b>- 2,2</b>	<b>- 3,8</b>
<b>Autres investissements (5)</b>	<b>- 7,8</b>	<b>- 9,4</b>	<b>- 16,4</b>	<b>- 8,5</b>	<b>- 22,8</b>
- Crédits commerciaux et avances à la commande	0,8	- 0,3	0,6	0,1	0,5
- Position dépôts-crédits du secteur bancaire	- 10,2	- 7,5	- 16,6	- 8,6	- 19,6
- Position dépôts-crédits des entreprises et des ménages	- 0,4	- 0,5	- 1,2	- 5,1	- 1,4
- Autres investissements des autorités monétaires et administrations publiques (6)	1,9	- 0,4	0,8	- 4,2	- 2,3
<b>Avoirs de réserve</b>	<b>3,7</b>	<b>0,5</b>	<b>4,1</b>	<b>0,0</b>	<b>4,2</b>
<b>Total</b>	<b>9,9</b>	<b>- 3,9</b>	<b>6,4</b>	<b>- 1,2</b>	<b>13,4</b>

Source : Banque de France.

Les chiffres positifs correspondent aux avoirs ou aux variations d'avoirs, les chiffres négatifs aux engagements ou variations d'engagements.

(1) Investissements directs en valeur de marché.

(2) La différence entre la variation des encours d'une année sur l'autre et les flux de balance des paiements correspond à l'impact des variations de taux de change et de cours boursiers.

(3) Le flux et l'encours de l'année n sont exprimés en pourcentage du PIB de la même année.

(4) Hors produits financiers dérivés.

(5) Positions nettes.

(6) Autres investissements des administrations publiques seules pour les encours.

## XI. Comparaisons internationales

- XI.1 Produit Intérieur Brut des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XI.2 Produit Intérieur Brut par tête des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XI.3 Prix à la consommation (indices implicites de prix de la consommation privée) des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XI.4 Emploi total des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XI.5 Taux de chômage (définitions courantes) des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XI.6 Solde financier des administrations publiques des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XI.7 Part des recettes courantes publiques dans le PIB des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XI.8 Prélèvements obligatoires des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XI.9 Part des dépenses publiques totales dans le PIB des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XI.10 Dette publique (engagements financiers nets) des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XI.11 Balance courante des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**

### Avertissement

Les comparaisons internationales sont toujours difficiles.

Une source homogène a donc été privilégiée : les Perspectives Economiques de l'OCDE (n°83, juin 2008). Les données du PIB par tête sont extraites des comptes nationaux de l'OCDE.

Dès lors, les données contenues dans ce chapitre peuvent différer, notamment pour la France, de celles présentées dans les tableaux des chapitres précédents.

## Produit intérieur brut des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
<b>Taux de croissance, en % - volume</b>												
1980	1,7	1,3	3,5	1,3	1,7	4,5	2,0	- 2,1	- 0,2	2,2	2,8	1,1
1981	1,0	0,6	0,8	- 0,1	- 0,5	- 0,3	0,5	- 1,5	2,5	3,5	2,9	2,2
1982	2,4	- 0,5	0,3	1,2	- 1,3	0,6	0,7	1,9	- 1,9	- 2,9	2,8	0,1
1983	1,2	1,5	1,4	1,8	1,8	0,3	1,4	3,5	4,5	2,7	1,6	2,9
1984	1,6	2,9	3,2	1,8	3,1	2,5	2,4	2,6	7,2	5,8	3,1	4,8
1985	1,8	2,6	2,9	2,3	2,7	1,7	2,4	3,5	4,1	4,8	5,1	3,8
1986	2,4	2,3	3,0	3,3	3,1	1,8	2,5	4,0	3,5	2,4	3,0	3,2
1987	2,5	1,3	3,0	5,5	1,9	2,3	2,4	4,6	3,4	4,3	3,8	3,5
1988	4,5	3,4	4,3	5,1	3,0	4,7	4,1	5,0	4,1	5,0	6,8	4,5
1989	4,3	4,0	3,5	4,8	4,4	3,5	4,1	2,2	3,5	2,6	5,3	3,8
1990	2,6	5,5	2,0	3,8	4,2	3,1	3,5	0,8	1,9	0,2	5,2	3,1
1991	1,0	5,2	1,5	2,5	2,4	1,8	2,6	- 1,4	- 0,2	- 2,1	3,4	1,0
1992	1,2	1,9	0,6	0,9	1,7	1,5	1,2	0,2	3,3	0,9	1,0	2,2
1993	- 0,8	- 0,8	- 0,9	- 1,0	1,3	- 1,0	- 0,7	2,3	2,7	2,3	0,2	1,5
1994	2,2	2,7	2,3	2,4	3,0	3,2	2,5	4,3	4,0	4,8	1,1	3,3
1995	2,2	2,0	2,9	2,8	3,1	2,4	2,5	2,9	2,5	2,8	2,0	2,6
1996	1,0	1,0	0,6	2,4	3,4	1,1	1,4	2,8	3,7	1,6	2,7	3,0
1997	2,2	1,9	2,0	3,9	4,3	3,5	2,6	3,1	4,5	4,2	1,6	3,6
1998	3,6	1,8	1,3	4,5	3,9	1,8	2,7	3,4	4,2	4,1	- 2,0	2,6
1999	3,2	1,9	1,9	4,7	4,7	3,3	2,9	3,0	4,4	5,5	- 0,1	3,3
2000	4,1	3,5	3,8	5,0	3,9	3,8	4,0	3,8	3,7	5,2	2,9	4,0
2001	1,8	1,4	1,7	3,6	1,9	0,9	1,9	2,4	0,8	1,8	0,2	1,1
2002	1,1	0,0	0,3	2,7	0,1	1,4	0,9	2,1	1,6	2,9	0,3	1,6
2003	1,1	- 0,2	0,1	3,1	0,3	1,0	0,8	2,8	2,5	1,9	1,4	1,9
2004	2,2	0,6	1,4	3,3	2,2	2,7	1,8	3,3	3,6	3,1	2,7	3,2
2005	1,9	1,0	0,7	3,6	1,5	2,0	1,7	1,8	3,1	3,1	1,9	2,7
2006	2,4	3,1	1,9	3,9	3,0	2,9	2,9	2,9	2,9	2,8	2,4	3,1
2007	2,1	2,6	1,4	3,8	3,5	2,8	2,6	3,0	2,2	2,7	2,1	2,7

Source : OCDE.

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1991 ; Allemagne totale depuis 1992.

Tableau XI.2

### Produit Intérieur Brut par habitant des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7 aux niveaux de prix et taux de change de 2000 (dollars US)

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
<b>Taux de croissance, en %</b>												
1980	1,2	1,2	3,2	1,1	1,4	4,1	1,7	- 2,2	- 1,4	0,9	2,0	0,3
1981	0,4	0,4	0,7	- 0,7	- 1,1	- 0,3	0,1	- 1,5	1,5	2,2	2,2	1,1
1982	1,8	- 0,3	0,4	0,7	- 1,7	0,6	0,4	2,0	- 2,9	- 4,0	2,1	- 0,8
1983	0,7	1,8	1,1	1,3	1,6	0,3	1,2	3,5	3,6	1,7	0,9	1,9
1984	1,0	3,2	3,2	1,4	3,1	2,5	2,2	2,4	6,3	4,8	2,5	3,8
1985	1,2	2,6	2,8	1,9	1,8	1,6	2,2	3,3	3,2	3,8	4,4	2,9
1986	1,9	2,3	2,9	2,9	2,8	1,8	2,4	3,7	2,5	1,4	2,4	2,2
1987	1,9	1,4	3,2	5,3	1,4	2,2	2,4	4,4	2,4	2,9	3,3	2,7
1988	4,0	3,2	4,1	4,9	2,8	4,4	3,9	4,8	3,2	3,6	6,3	3,7
1989	3,6	3,2	3,3	4,6	3,8	3,1	3,6	1,9	2,6	0,8	4,9	2,9
1990	2,1	4,3	2,0	3,6	3,5	2,8	3,0	0,5	0,7	- 1,3	4,9	2,1
1991	0,5	4,3	1,4	2,4	1,6	1,4	2,2	- 1,7	- 1,5	- 3,3	2,9	0,3
1992	0,9	1,5	0,7	0,7	0,9	1,1	0,9	0,0	2,0	- 0,3	0,6	1,3
1993	- 1,3	- 1,5	- 0,9	- 1,2	0,5	- 1,3	- 1,2	2,0	1,4	1,2	- 0,1	0,5
1994	1,8	2,4	2,1	2,2	2,4	2,9	2,2	4,0	2,8	3,7	0,8	2,3
1995	1,8	1,6	2,8	2,6	2,6	2,2	2,2	2,7	1,3	1,7	1,7	1,7
1996	0,8	0,7	1,1	2,2	3,0	1,0	1,3	2,5	2,5	0,6	2,5	2,2
1997	1,9	1,6	1,8	3,6	3,7	3,3	2,4	2,8	3,3	3,2	1,3	2,9
1998	3,1	2,1	1,4	4,1	3,3	1,5	2,6	3,1	3,0	3,2	- 2,3	1,8
1999	2,8	1,9	1,4	4,2	4,0	3,2	2,7	2,7	3,3	4,7	- 0,3	2,5
2000	3,2	3,1	3,6	4,2	3,2	3,5	3,5	3,4	2,5	4,3	2,7	2,9
2001	1,1	1,1	1,8	2,5	1,2	0,5	1,5	2,0	- 0,3	0,7	- 0,1	0,4
2002	0,3	- 0,2	0,1	1,2	- 0,6	1,0	0,4	1,7	0,6	1,8	0,0	0,8
2003	0,4	- 0,3	- 0,8	1,4	- 0,1	0,6	0,2	2,4	1,5	0,9	1,2	1,1
2004	1,8	1,1	0,5	1,6	1,9	2,5	1,5	2,8	2,7	2,0	2,7	2,5
2005	1,3	0,8	- 0,2	1,9	1,3	1,1	1,1	1,2	2,1	2,1	1,9	1,9
2006	1,6	3,0	1,3	2,3	2,9	2,2	2,2	2,3	1,9	1,7	2,4	2,3
2007	1,6	2,6	0,8	2,0	3,3	2,0	n.d.	2,7	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Source : OCDE

(1) Le secrétariat a estimé des données pour l'Allemagne dans son ensemble depuis 1970 en raccordant en 1991 les données de l'Allemagne à des données historiques pour l'Allemagne occidentale selon le SCN 1993, publiées en juillet 2002 par le Statistisches Bundesamt.

### Prix à la consommation (indices implicites de prix de la consommation privée) des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
<b>Taux de croissance, en %</b>												
1980	12,9	6,7	20,8	15,7	6,8	6,7	11,9	16,1	10,7	10,4	7,5	13,6
1981	13,7	6,1	17,6	14,1	6,4	8,1	11,5	11,0	8,9	11,7	4,8	11,1
1982	11,7	5,1	17,2	14,4	5,0	7,5	10,5	8,5	5,5	10,0	2,8	9,3
1983	9,5	3,1	15,2	12,3	2,9	6,9	8,6	5,5	4,3	7,0	2,4	8,9
1984	8,1	2,5	11,2	10,6	2,1	6,0	7,2	5,0	3,8	4,6	2,8	7,9
1985	6,1	1,5	9,1	8,1	2,5	5,7	5,7	5,2	3,3	4,0	1,8	7,1
1986	2,8	- 1,1	6,3	9,3	0,2	1,1	3,2	4,2	2,4	4,3	0,8	6,1
1987	3,0	- 0,1	5,1	5,5	0,3	2,3	2,9	4,2	3,5	3,9	0,6	8,6
1988	2,7	1,9	5,9	4,8	1,6	1,2	3,5	5,0	4,0	3,9	0,8	8,5
1989	4,1	3,9	6,5	6,7	1,7	4,0	5,0	6,3	4,4	4,4	2,2	7,0
1990	2,7	3,0	6,5	6,6	1,4	3,3	4,5	7,6	4,6	4,2	2,8	7,6
1991	3,0	2,9	6,9	6,4	3,6	3,2	4,7	7,8	3,6	5,0	2,7	7,0
1992	2,4	4,1	5,1	6,6	3,1	2,4	4,4	4,8	2,9	1,7	1,6	5,2
1993	1,8	3,4	5,4	5,3	2,2	3,2	3,8	3,4	2,3	2,3	1,0	4,5
1994	1,4	2,5	5,1	4,9	2,6	2,8	3,2	2,1	2,1	1,1	- 1,5	5,3
1995	1,0	1,3	6,0	4,8	2,1	2,1	2,6	3,3	2,1	1,3	- 0,2	5,7
1996	1,6	0,9	4,1	3,2	2,0	1,1	2,1	3,3	2,2	1,6	0,0	4,7
1997	0,9	1,4	2,3	2,7	2,3	1,5	1,8	2,5	1,7	1,6	1,3	4,4
1998	0,2	0,5	1,8	1,9	2,0	1,2	1,1	2,6	0,9	1,2	0,2	3,8
1999	- 0,5	0,3	1,8	2,3	1,9	0,2	0,8	1,7	1,7	1,7	- 0,5	2,8
2000	2,3	0,9	3,4	3,7	3,8	3,5	2,5	1,1	2,5	2,2	- 1,1	3,6
2001	1,7	1,8	2,6	3,4	4,5	2,4	2,4	2,3	2,1	1,8	- 1,1	3,1
2002	1,0	1,2	2,9	2,8	3,0	1,3	1,9	1,6	1,4	2,0	- 1,4	2,3
2003	1,9	1,5	2,8	3,1	2,4	1,6	2,1	1,9	2,0	1,6	- 0,9	2,3
2004	1,9	1,6	2,6	3,6	1,0	2,7	2,1	1,7	2,6	1,5	- 0,7	2,3
2005	1,8	1,5	2,2	3,4	2,1	2,9	2,1	2,5	2,9	1,7	- 0,8	2,2
2006	2,2	1,4	2,7	3,4	2,3	2,4	2,2	2,4	2,8	1,4	- 0,3	2,3
2007	2,0	1,7	2,2	2,8	1,7	1,9	2,1	2,6	2,5	1,5	- 0,5	2,2

Source : OCDE.

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1991 ; Allemagne totale depuis 1992.

Tableau XI.4

## Emploi total des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

(en milliers et en %)

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
<b>Niveaux, en milliers</b>												
2007	25 640	39 736	22 973	20 356	8 543	4 404	140 571	29 207	146 049	16 865	64 119	539 295
<b>Taux de croissance, en %</b>												
1980	0,9	1,7	1,5	-2,7	1,1	-0,2	0,9	-0,4	0,5	3,0	1,0	0,8
1981	-0,3	0,1	-0,6	-2,6	-0,4	-1,9	-0,3	-2,6	1,1	2,9	0,8	0,4
1982	-0,3	-0,8	-0,4	-0,9	-1,4	-1,3	-0,6	-2,0	-0,9	-3,2	1,0	-0,4
1983	-0,7	-0,9	0,1	-0,5	-0,9	-1,3	-0,3	-0,7	1,3	0,7	1,7	0,6
1984	-0,5	0,9	0,3	-2,7	0,9	-0,1	-0,1	2,1	4,1	2,5	0,6	1,6
1985	0,1	1,4	0,3	-1,0	1,9	0,5	0,5	1,3	2,0	2,9	0,7	1,4
1986	1,1	1,9	0,4	1,9	2,4	0,7	1,2	0,6	2,3	3,1	0,8	1,7
1987	0,2	1,4	-0,3	4,8	2,4	0,8	1,1	2,0	2,6	2,9	1,0	1,9
1988	0,2	1,4	0,5	3,9	1,8	1,9	1,3	3,3	2,3	3,0	1,7	1,9
1989	1,4	1,9	-0,1	3,6	2,7	1,5	1,5	2,6	2,0	2,3	2,0	2,0
1990	0,2	3,2	1,2	2,5	3,1	1,1	1,8	0,5	1,3	0,7	2,0	1,6
1991	-0,5	2,8	0,7	0,8	1,9	0,3	1,0	-2,6	-0,9	-1,7	1,9	9,6
1992	-0,3	-1,5	-1,0	-1,8	1,4	-0,2	-0,8	-2,4	0,7	-1,0	1,1	0,2
1993	-0,5	-1,3	-3,1	-4,1	0,5	-0,6	-1,6	-0,9	1,5	0,5	0,2	5,4
1994	-0,4	-0,1	-1,6	-0,7	0,7	-0,4	-0,4	0,8	2,3	2,1	0,1	1,8
1995	1,2	0,2	-0,6	2,5	2,3	0,7	0,7	1,2	1,5	1,8	0,1	1,0
1996	0,5	-0,3	0,5	2,8	2,2	0,4	0,6	0,9	1,5	1,0	0,4	1,3
1997	-0,4	-0,1	0,4	3,7	3,1	0,5	0,7	1,8	2,3	2,1	1,1	1,6
1998	1,1	1,2	1,1	4,2	2,5	1,6	1,8	1,0	1,5	2,5	-0,7	1,0
1999	1,1	1,4	1,2	5,7	2,6	1,3	1,9	1,4	1,5	2,6	-0,8	1,1
2000	2,6	1,9	1,9	5,6	2,2	2,0	2,4	1,2	2,5	2,5	-0,2	1,7
2001	1,6	0,4	2,0	4,1	2,0	1,4	1,6	0,8	0,0	1,2	-0,5	0,5
2002	0,9	-0,6	1,5	3,0	0,4	-0,1	0,8	0,8	-0,3	2,4	-1,3	0,3
2003	-0,2	-0,9	1,0	4,0	-0,5	0,1	0,4	1,0	0,9	2,4	-0,2	0,5
2004	0,4	0,4	1,5	3,9	-0,9	0,7	1,0	1,0	1,1	1,8	0,2	1,2
2005	0,7	-0,1	0,7	4,8	0,2	1,3	1,1	1,0	1,8	1,4	0,4	1,3
2006	0,6	0,6	1,9	4,1	1,8	1,3	1,6	0,9	1,9	1,9	0,4	1,7
2007	1,9	1,7	1,0	3,1	2,1	1,6	1,8	0,7	1,1	2,3	0,5	1,5

Source : OCDE.

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1991 ; Allemagne totale depuis 1992.

### Taux de chômage (définitions courantes) des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
<b>Moyennes annuelles, en %</b>												
1980	5,4	1,7	5,6	9,3	4,1	6,7	4,8	6,8	7,2	7,5	2,0	5,4
1981	6,3	2,8	6,3	11,4	6,0	8,6	5,9	9,6	7,6	7,6	2,2	6,1
1982	6,9	4,6	6,9	13,0	8,7	10,1	7,1	10,7	9,7	11,1	2,4	7,3
1983	7,3	6,4	7,7	14,2	11,1	10,8	8,2	11,5	9,6	12,0	2,7	7,8
1984	8,5	6,6	8,5	16,6	10,7	10,8	9,0	11,8	7,5	11,4	2,7	7,4
1985	9,0	6,7	8,6	17,8	9,2	10,1	9,1	11,4	7,2	10,6	2,6	7,2
1986	9,0	6,0	9,9	17,4	8,4	10,1	9,1	11,3	7,0	9,7	2,8	7,2
1987	9,1	5,8	10,2	16,4	8,0	9,8	9,0	10,4	6,2	8,8	2,8	6,8
1988	8,8	5,7	10,5	14,5	7,8	8,8	8,6	8,6	5,5	7,8	2,5	6,2
1989	8,2	5,1	10,2	12,6	6,9	7,4	7,9	7,2	5,3	7,5	2,3	5,8
1990	7,9	4,5	9,1	12,1	5,9	6,6	7,3	7,1	5,6	8,2	2,1	5,7
1991	8,2	3,9	8,6	12,2	5,5	6,4	7,1	8,8	6,8	10,3	2,1	6,2
1992	9,0	6,3	8,8	13,5	5,4	7,1	8,2	10,0	7,5	11,2	2,2	6,7
1993	10,1	7,5	9,9	17,2	6,6	8,6	9,7	10,4	6,9	11,4	2,5	7,4
1994	10,7	8,1	10,9	19,1	7,6	9,8	10,5	9,5	6,1	10,4	2,9	7,3
1995	10,1	7,9	11,3	18,7	7,1	9,7	10,3	8,6	5,6	9,5	3,1	7,2
1996	10,6	8,6	11,3	17,5	6,6	9,6	10,4	8,1	5,4	9,6	3,4	7,0
1997	10,8	9,3	11,4	16,3	5,7	9,2	10,4	7,0	4,9	9,1	3,4	6,7
1998	10,3	8,9	11,5	14,6	4,5	9,3	9,9	6,2	4,5	8,3	4,1	6,6
1999	10,0	8,2	11,1	12,2	3,7	8,5	9,1	6,0	4,2	7,6	4,7	6,4
2000	8,6	7,4	10,2	10,8	2,8	6,8	8,1	5,5	4,0	6,8	4,7	5,9
2001	7,8	7,5	9,2	10,1	2,5	6,6	7,7	5,1	4,8	7,2	5,0	6,2
2002	7,9	8,3	8,8	11,0	2,9	7,5	8,1	5,2	5,8	7,6	5,4	6,7
2003	8,5	9,2	8,6	11,0	4,0	8,2	8,6	5,0	6,0	7,6	5,3	6,9
2004	8,9	9,7	8,1	10,5	4,9	8,4	8,8	4,8	5,5	7,2	4,7	6,8
2005	8,9	10,5	7,8	9,2	4,9	8,5	8,8	4,8	5,1	6,8	4,4	6,5
2006	8,8	9,8	6,8	8,5	4,1	8,2	8,2	5,5	4,6	6,3	4,1	6,0
2007	7,9	8,3	6,1	8,3	3,3	7,5	7,4	5,4	4,6	6,0	3,9	5,6

Source : OCDE.

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1991 ; Allemagne totale depuis 1992.

Tableau XI.6

### Solde financier des administrations publiques des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7 (1)

(en points de PIB)

Années	France	Allemagne (2)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
<b>Part dans le PIB, en %</b>												
1980	-0,1	-2,9	-7,0	-3,0	-4,0	-10,2	-2,4	-3,7	-2,6	-4,1	-4,5	-2,8
1981	-2,2	-3,9	-10,9	-4,3	-5,0	-15,8	-4,6	-5,0	-2,2	-2,8	-4,0	-3,3
1982	-2,8	-3,4	-10,0	-6,0	-6,2	-12,4	-4,6	-3,1	-4,8	-7,0	-3,9	-4,4
1983	-2,5	-2,9	-10,1	-5,2	-5,4	-14,3	-4,3	-3,9	-5,6	-8,2	-4,1	-4,7
1984	-2,8	-2,0	-11,5	-5,8	-5,3	-9,9	-4,2	-4,2	-4,7	-7,8	-2,5	-4,1
1985	-3,0	-1,1	-12,4	-7,3	-3,6	-9,9	-4,5	-3,3	-5,0	-8,9	-1,4	-4,1
1986	-3,2	-1,1	-11,9	-6,4	-4,6	-9,8	-4,5	-3,0	-5,2	-7,2	-1,1	-4,0
1987	-2,1	-1,8	-11,5	-3,4	-5,4	-7,7	-4,2	-2,1	-4,3	-5,4	-0,2	-3,2
1988	-2,6	-2,0	-11,0	-3,4	-4,2	-7,1	-4,1	0,4	-3,6	-4,3	0,6	-2,5
1989	-1,8	0,1	-11,4	-2,9	-5,0	-7,5	-3,3	0,7	-3,2	-4,6	1,5	-2,1
1990	-2,4	-1,9	-11,4	-4,1	-5,3	-6,7	-4,3	-1,8	-4,2	-5,8	2,1	-2,9
1991	-2,9	-2,8	-11,4	-4,8	-2,7	-7,3	-4,6	-3,2	-4,9	-8,4	1,8	-3,6
1992	-4,5	-2,5	-10,4	-4,0	-4,2	-8,0	-4,7	-6,4	-5,8	-9,1	0,8	-4,5
1993	-6,4	-3,0	-10,1	-7,3	-2,8	-7,3	-5,7	-7,9	-4,9	-8,7	-2,4	-4,9
1994	-5,5	-2,3	-9,1	-6,8	-3,5	-5,0	-4,9	-6,7	-3,6	-6,7	-4,2	-4,2
1995	-5,5	-3,2	-7,4	-6,5	-4,3	-4,4	-5,0	-5,8	-3,1	-5,3	-5,1	-4,0
1996	-4,0	-3,3	-7,0	-4,9	-1,9	-3,8	-4,2	-4,1	-2,2	-2,8	-5,1	-3,1
1997	-3,3	-2,6	-2,7	-3,4	-1,2	-2,1	-2,7	-2,1	-0,8	0,2	-4,0	-1,8
1998	-2,6	-2,2	-3,1	-3,2	-0,9	-0,8	-2,3	0,1	0,4	0,1	-5,8	-1,3
1999	-1,8	-1,5	-1,8	-1,4	0,4	-0,5	-1,4	1,2	0,9	1,6	-7,4	-0,8
2000	-1,5	1,3	-0,9	-1,0	2,0	0,1	0,0	4,0	1,6	2,9	-7,6	0,2
2001	-1,6	-2,8	-3,1	-0,7	-0,3	0,5	-1,8	0,9	-0,4	0,7	-6,3	-1,3
2002	-3,2	-3,7	-3,0	-0,5	-2,1	0,0	-2,6	-1,7	-3,8	-0,1	-8,0	-3,2
2003	-4,1	-4,0	-3,5	-0,2	-3,2	0,0	-3,1	-3,3	-4,8	-0,1	-7,9	-4,0
2004	-3,6	-3,8	-3,6	-0,4	-1,8	-0,1	-2,9	-3,3	-4,4	0,8	-6,2	-3,4
2005	-3,0	-3,4	-4,4	1,0	-0,3	-2,4	-2,6	-3,5	-3,6	1,6	-6,7	-3,0
2006	-2,4	-1,6	-3,4	1,8	0,5	0,3	-1,3	-2,8	-2,6	1,0	-1,4	-1,5
2007	-2,7	0,0	-1,9	2,2	0,4	-0,2	-0,6	-3,0	-3,0	1,0	-2,4	-1,5

Source : OCDE.

(1) Différence entre les recettes et les dépenses des administrations publiques, rapportée au PIB.

(2) Allemagne : Ouest jusqu'en 1990 ; Allemagne totale depuis 1991.

### Part des recettes publiques totales dans le PIB des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

(en points de PIB)

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
<b>Part dans le PIB, en %</b>												
1980	45,6	44,0	33,8	30,9	51,8	45,6	45,4	42,6	31,5	37,5	29,7	36,5
1981	46,2	43,6	33,8	32,4	52,5	46,2	45,5	44,9	32,3	39,6	31,0	37,2
1982	47,0	44,1	36,8	32,8	53,5	47,4	46,5	45,9	32,0	40,2	31,4	37,6
1983	47,8	43,7	38,8	34,6	54,2	47,8	47,1	44,9	31,3	39,7	31,5	37,5
1984	48,5	43,8	37,6	34,2	53,5	48,4	46,9	44,8	31,3	39,8	32,2	37,5
1985	48,7	43,9	37,4	35,4	53,9	48,3	47,0	44,1	31,8	39,5	32,3	37,7
1986	47,8	43,3	38,4	35,8	52,5	47,6	46,5	43,0	32,0	40,4	32,5	37,7
1987	48,3	43,2	38,3	37,2	53,1	47,8	46,5	41,8	32,7	40,6	33,9	38,2
1988	47,2	42,7	39,3	37,0	52,1	46,5	46,2	41,6	32,6	41,0	33,8	38,0
1989	46,9	43,2	40,1	38,8	49,5	44,7	46,2	41,3	32,9	41,2	33,7	38,1
1990	47,0	41,7	41,5	38,7	49,6	45,5	46,1	40,1	32,8	43,0	34,0	38,0
1991	47,6	43,3	42,6	39,5	52,3	46,0	44,7	40,4	32,9	43,9	33,4	37,7
1992	47,4	44,8	45,0	41,4	51,5	45,6	45,8	39,2	32,8	44,2	33,3	37,9
1993	48,5	45,3	46,3	41,7	52,9	47,4	46,5	37,8	33,0	43,5	32,0	38,0
1994	48,7	45,6	44,4	40,0	50,0	47,4	46,0	38,2	33,4	43,0	31,4	37,9
1995	48,9	45,1	45,1	38,0	47,2	47,5	45,6	38,8	33,8	43,2	31,4	38,1
1996	50,4	46,0	45,5	38,4	47,5	48,4	46,4	38,6	34,3	43,8	31,7	38,7
1997	50,8	45,7	47,6	38,2	46,3	49,0	46,7	39,1	34,6	44,5	31,7	38,8
1998	50,0	45,9	46,2	37,8	45,8	49,4	46,3	40,0	35,1	44,9	31,3	38,9
1999	50,8	46,7	46,5	38,4	46,4	49,6	46,8	40,5	35,2	44,3	31,2	39,1
2000	50,1	46,4	45,3	38,1	46,1	49,1	46,2	41,0	35,8	44,1	31,4	39,3
2001	50,0	44,7	44,9	38,0	45,1	49,6	45,4	41,3	34,9	42,6	32,2	38,8
2002	49,4	44,4	44,4	38,4	44,1	49,8	45,0	39,7	32,5	41,1	30,8	37,4
2003	49,1	44,4	44,7	38,2	43,9	51,1	45,0	39,4	31,9	41,1	30,5	37,2
2004	49,6	43,5	44,2	38,5	44,3	49,2	44,7	39,9	32,1	40,7	30,9	37,2
2005	50,5	43,6	43,8	39,4	44,9	49,3	44,9	41,4	33,1	40,8	31,7	37,9
2006	50,3	43,8	45,4	40,4	46,6	48,7	45,4	42,1	34,1	40,4	34,6	38,9
2007	49,7	43,8	46,6	41,0	46,3	48,5	45,6	41,7	34,4	40,0	33,4	38,9

Source : OCDE.

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1990 ; Allemagne totale depuis 1991.

Tableau XI.8

## Prélèvements obligatoires des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

(en points de PIB)

Années	France	Allemagne	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
<b>Part dans le PIB, en %</b>											
1965	34,5	31,6	25,5	14,7	32,8	31,1	30,4	24,7	25,7	18,2	25,6
1966	34,3	32,2	25,3	13,6	34,2	33,3	31,2	25,0	26,8	17,7	26,2
1967	34,7	32,2	26,2	16,9	35,2	33,9	33,1	26,1	27,8	18,1	27,1
1968	34,9	32,2	27,0	16,1	35,9	34,8	34,3	25,5	28,6	18,4	27,4
1969	35,8	33,9	26,4	16,4	33,3	34,9	36,0	27,9	30,8	18,7	28,0
1970	33,7	32,3	25,7	15,9	34,1	33,9	37,0	27,0	30,9	19,6	27,8
1971	33,2	32,9	26,3	16,2	35,7	35,0	35,1	25,0	30,4	19,9	28,3
1972	33,6	34,2	26,3	17,1	36,8	34,9	33,4	25,6	30,8	20,6	28,0
1973	33,6	35,7	23,9	17,7	38,0	36,0	31,5	25,5	30,4	22,3	28,1
1974	34,1	35,7	25,1	17,1	38,5	36,9	34,5	26,2	32,7	22,9	29,0
1975	35,5	35,3	25,4	18,4	39,6	39,5	35,3	25,6	32,0	20,9	29,7
1976	37,2	36,1	26,3	18,4	39,7	39,7	35,1	24,9	31,5	21,7	30,7
1977	37,2	37,4	26,8	20,2	40,2	41,6	34,6	26,1	30,7	22,3	31,4
1978	37,1	37,2	27,0	21,5	40,8	42,2	33,0	25,8	30,4	23,9	31,3
1979	38,7	37,1	26,1	22,0	41,3	43,0	32,2	26,0	30,1	24,4	31,2
1980	40,2	37,5	29,7	22,6	41,8	41,3	35,2	26,4	31,0	25,4	31,4
1981	40,4	37,0	30,9	23,8	41,2	41,6	36,7	26,8	33,2	26,1	32,1
1982	41,2	36,8	33,0	24,1	41,6	42,8	39,1	27,0	33,0	26,4	32,5
1983	41,4	36,6	35,0	26,0	42,5	43,5	37,4	24,9	32,5	27,0	32,7
1984	42,4	36,8	34,1	27,3	41,1	44,3	37,6	24,9	32,6	27,0	32,9
1985	42,4	37,2	33,6	27,2	41,0	44,4	37,7	25,6	32,5	27,4	32,9
1986	42,1	36,8	35,2	29,0	41,6	44,1	38,2	25,5	33,2	28,1	33,6
1987	42,6	37,0	35,3	30,8	43,8	44,7	36,9	26,5	34,2	29,2	34,1
1988	41,9	36,8	35,8	30,9	43,9	43,4	37,0	26,3	33,7	29,5	34,1
1989	41,9	37,2	36,8	32,7	41,3	41,6	36,4	26,6	34,8	29,8	34,0
1990	42,2	35,7	37,8	32,5	41,1	42,0	36,5	27,3	35,9	29,1	34,2
1991	42,6	36,0	38,2	32,8	43,4	42,2	35,3	27,1	36,4	28,7	34,5
1992	42,0	37,0	40,6	33,8	43,2	41,8	34,3	26,9	36,0	27,0	34,7
1993	42,3	37,0	42,2	32,8	43,6	43,3	33,2	27,1	35,4	27,1	35,2
1994	42,8	37,2	40,2	32,9	41,6	43,6	33,7	27,5	35,2	26,3	35,2
1995	42,9	37,2	40,1	32,1	40,2	43,6	35,0	27,9	35,6	26,9	35,1
1996	44,1	36,5	41,8	31,9	39,8	44,0	34,6	28,3	35,9	26,9	35,7
1997	44,3	36,2	43,2	32,9	40,2	44,5	35,2	28,7	36,7	27,3	35,9
1998	44,2	36,4	41,7	33,2	38,4	45,2	36,3	29,3	36,7	26,9	36,0
1999	45,2	37,1	42,5	34,1	39,7	45,2	36,7	29,4	36,4	26,5	36,4
2000	44,4	37,2	42,3	34,2	39,7	44,9	37,3	29,9	35,6	27,0	36,2
2001	44,0	36,1	42,0	33,8	38,2	44,9	37,0	28,8	34,8	27,3	35,9
2002	43,4	35,4	41,4	34,2	37,5	45,0	35,5	26,5	33,7	26,2	35,4
2003	43,2	35,5	41,8	34,2	36,9	44,6	35,2	25,9	33,7	25,7	35,5
2004	43,5	34,8	41,1	34,7	37,4	44,8	35,6	26,0	33,6	26,3	35,5
2005	44,1	34,8	41,0	35,8	39,1	45,4	36,5	27,3	33,4	27,4	36,2
2006	44,5	35,7	42,7	36,7	39,5	44,8	37,4	28,2	33,4	-	-

Source : OCDE (2007), Statistique des recettes publiques 1965-2006, édition 2007.

## Part des dépenses publiques totales dans le PIB des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

(en points de PIB)

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
<b>Part dans le PIB, en %</b>												
1980	45,7	46,9	40,8	33,9	55,8	55,8	47,8	46,3	34,1	41,6	34,2	39,3
1981	48,4	47,5	44,6	36,7	57,5	62,0	50,1	49,9	34,5	42,5	35,0	40,5
1982	49,8	47,5	46,8	38,8	59,7	59,8	51,1	48,9	36,8	47,3	35,2	42,0
1983	50,3	46,6	48,9	39,7	59,6	62,1	51,4	48,8	36,9	47,9	35,6	42,2
1984	51,2	45,8	49,1	40,0	58,7	58,3	51,2	48,9	36,0	47,5	34,7	41,6
1985	51,7	45,1	49,8	42,7	57,5	58,2	51,4	47,3	36,8	48,3	33,7	41,8
1986	51,1	44,4	50,4	42,2	57,1	57,4	51,0	46,0	37,2	47,6	33,6	41,7
1987	50,3	45,0	49,8	40,5	58,5	55,6	50,7	43,9	37,0	46,1	34,1	41,4
1988	49,9	44,6	50,4	40,4	56,4	53,7	50,2	41,2	36,2	45,4	33,2	40,5
1989	48,7	43,1	51,5	41,7	54,5	52,2	49,5	40,7	36,1	45,8	32,2	40,2
1990	49,4	43,6	52,9	42,8	54,9	52,2	50,4	41,9	37,1	48,8	32,0	40,9
1991	50,6	46,1	54,0	44,3	54,9	53,3	49,3	43,6	37,8	52,3	31,6	41,3
1992	52,0	47,3	55,4	45,4	55,7	53,6	50,5	45,6	38,5	53,3	32,5	42,4
1993	54,9	48,3	56,4	49,0	55,7	54,6	52,2	45,7	38,0	52,2	34,3	42,9
1994	54,2	47,9	53,5	46,7	53,5	52,4	51,0	45,0	37,0	49,7	35,5	42,2
1995	54,4	48,3	52,5	44,4	51,6	51,9	50,6	44,5	37,0	48,5	36,5	42,1
1996	54,5	49,3	52,5	43,2	49,4	52,2	50,7	42,7	36,5	46,6	36,8	41,8
1997	54,1	48,3	50,2	41,6	47,5	51,0	49,4	41,2	35,4	44,3	35,7	40,6
1998	52,7	48,1	49,3	41,1	46,7	50,2	48,6	39,9	34,7	44,8	37,1	40,2
1999	52,6	48,2	48,2	39,9	46,0	50,1	48,2	39,3	34,3	42,7	38,6	39,9
2000	51,6	45,1	46,1	39,1	44,2	49,1	46,2	37,0	34,2	41,1	39,0	39,1
2001	51,6	47,5	48,0	38,6	45,4	49,1	47,3	40,4	35,3	42,0	38,6	40,1
2002	52,6	48,0	47,4	38,9	46,2	49,8	47,6	41,4	36,3	41,2	38,8	40,7
2003	53,2	48,4	48,3	38,4	47,1	51,2	48,1	42,8	36,8	41,2	38,4	41,2
2004	53,3	47,3	47,8	38,9	46,1	49,3	47,6	43,1	36,4	39,9	37,0	40,6
2005	53,5	47,0	48,2	38,5	45,2	51,8	47,5	44,9	36,7	39,2	38,4	40,9
2006	52,7	45,4	48,8	38,6	46,1	48,4	46,8	44,9	36,7	39,3	36,0	40,4
2007	52,4	43,8	48,5	38,7	45,9	48,7	46,2	44,7	37,4	39,0	35,8	40,4

Source : OCDE.

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1990 ; Allemagne totale depuis 1991.

Tableau XI.10

## Dette publique (engagements financiers nets) des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

(en points de PIB)

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne (2)	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
<b>Part dans le PIB, en %</b>												
1980	- 4,3	10,3	45,5	-	20,9	50,8	14,1	30,0	25,4	14,5	19,2	19,3
1981	- 0,2	13,5	49,3	-	22,8	67,3	16,9	24,2	25,2	13,5	22,4	20,3
1982	1,6	16,1	53,1	-	26,3	72,9	19,9	29,8	29,4	19,1	25,7	24,0
1983	3,9	17,9	62,6	-	30,5	83,8	23,9	30,4	32,8	25,6	29,5	27,5
1984	6,7	18,9	66,3	-	33,4	89,7	27,2	25,7	34,1	29,6	31,9	29,1
1985	9,5	19,2	72,7	-	36,1	96,4	29,9	26,4	37,2	35,3	31,1	31,3
1986	12,2	19,5	77,4	-	38,7	102,5	32,4	26,4	40,7	39,6	33,2	33,8
1987	13,0	20,6	82,1	-	23,9	106,8	34,4	25,4	42,8	39,2	30,8	34,6
1988	14,7	21,5	84,8	-	27,1	108,1	35,5	20,1	43,9	38,1	26,4	33,9
1989	15,3	19,9	79,4	-	30,3	106,0	35,3	15,3	44,1	41,1	17,9	32,4
1990	17,1	20,5	82,2	33,7	33,4	107,0	35,6	14,5	45,2	43,7	14,4	32,5
1991	18,5	8,7	85,9	35,7	34,5	108,1	36,6	15,2	48,9	50,5	12,6	34,0
1992	20,0	15,1	92,9	37,0	40,3	113,2	37,2	22,1	52,4	59,1	13,9	36,7
1993	26,8	18,5	100,2	45,4	44,8	115,1	40,9	31,9	54,9	64,2	17,2	40,3
1994	29,7	19,3	104,1	46,1	44,6	114,4	43,0	32,5	54,5	67,9	20,0	41,6
1995	37,5	30,3	98,7	50,7	54,1	114,6	46,5	38,3	53,7	70,7	24,1	42,3
1996	41,8	33,2	104,3	54,7	52,8	115,2	51,7	40,4	52,9	70,0	29,3	44,3
1997	42,3	33,0	104,6	53,4	49,7	111,0	53,2	42,6	49,8	64,7	34,8	44,2
1998	40,5	36,7	107,2	52,4	48,2	106,9	53,4	44,0	45,9	60,8	46,2	44,1
1999	33,5	35,2	101,4	46,4	36,7	102,5	50,3	39,4	41,1	55,8	53,8	41,5
2000	35,1	34,4	96,4	44,2	34,9	96,9	47,5	36,2	36,4	46,2	60,4	38,9
2001	36,7	36,7	96,5	41,6	33,0	94,3	47,8	32,9	35,3	44,3	66,3	38,8
2002	41,8	40,8	96,0	40,3	34,9	92,6	49,6	33,6	38,2	42,6	72,6	40,9
2003	44,2	43,5	93,1	36,6	36,2	89,9	50,7	34,0	41,1	38,7	76,5	42,6
2004	45,3	47,5	92,7	34,4	37,6	83,7	51,1	36,2	42,9	34,5	82,7	44,0
2005	43,2	49,8	94,2	30,2	35,3	81,7	51,1	29,9	43,6	29,9	84,6	43,6
2006	37,5	48,1	92,1	24,9	31,9	77,0	48,2	29,6	43,1	26,5	84,6	42,1
2007	34,0	44,5	90,7	21,0	29,1	73,7	44,8	30,4	43,8	23,3	85,9	41,2

Source : OCDE.

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1990 ; Allemagne totale depuis 1991.

(2) Les données avant 1990 pour l'Espagne ne sont pas disponibles.

## Balance courante des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

(en points de PIB)

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE (2)
<b>Part dans le PIB, en %</b>												
1980	- 1,4	- 1,9	- 2,3	- 2,4	- 0,7	- 3,0	- 2,0	0,8	0,1	- 2,3	- 1,1	- 0,9
1981	- 1,6	- 0,8	- 2,4	- 2,6	2,2	- 2,7	- 1,9	1,9	0,2	- 4,2	0,4	- 0,7
1982	- 2,9	0,8	- 1,8	- 2,4	3,1	- 1,1	- 1,1	0,8	- 0,2	0,6	0,6	- 0,4
1983	- 1,6	0,6	0,2	- 1,7	2,9	0,8	- 0,3	0,4	- 1,1	- 0,8	1,7	- 0,2
1984	- 0,6	1,5	- 0,8	1,1	3,7	1,3	0,9	- 0,4	- 2,4	- 0,4	2,8	- 0,6
1985	- 0,6	2,6	- 1,0	1,5	3,2	2,4	1,6	- 0,2	- 2,8	- 1,6	3,7	- 0,7
1986	- 0,2	4,2	0,3	1,6	2,4	3,7	2,0	- 0,9	- 3,3	- 3,0	4,3	- 0,3
1987	- 1,0	3,8	- 0,3	0,0	1,8	2,8	0,8	- 1,8	- 3,4	- 3,2	3,4	- 0,4
1988	- 1,0	4,3	- 0,8	- 1,0	2,9	3,3	0,7	- 4,2	- 2,4	- 3,0	2,7	- 0,4
1989	- 0,9	4,6	- 1,2	- 2,7	3,9	3,2	0,6	- 5,1	- 1,8	- 3,9	2,2	- 0,6
1990	- 1,3	3,0	- 1,5	- 3,5	2,7	3,0	- 0,3	- 4,0	- 1,4	- 3,4	1,5	- 0,7
1991	- 1,0	- 1,3	- 2,0	- 3,6	2,4	3,5	- 1,3	- 1,8	0,0	- 3,7	2,1	- 0,3
1992	- 0,2	- 1,1	- 2,4	- 3,5	2,0	4,2	- 1,1	- 2,1	- 0,8	- 3,6	2,8	- 0,4
1993	0,6	- 1,0	0,8	- 1,1	4,0	5,8	0,2	- 1,8	- 1,3	- 3,9	3,0	0,0
1994	0,4	- 1,4	1,2	- 1,2	4,9	5,9	0,1	- 1,0	- 1,7	- 2,3	2,8	- 0,2
1995	0,7	- 1,2	2,2	- 0,3	6,2	5,4	0,6	- 1,2	- 1,5	- 0,8	2,2	0,1
1996	1,3	- 0,6	3,1	- 0,2	5,1	5,0	1,0	- 0,9	- 1,6	0,6	1,4	0,0
1997	2,6	- 0,5	2,8	- 0,1	6,5	5,5	1,4	- 0,1	- 1,7	- 1,3	2,3	0,1
1998	2,6	- 0,8	1,9	- 1,2	3,2	5,2	0,8	- 0,4	- 2,5	- 1,2	3,1	- 0,1
1999	3,1	- 1,3	0,7	- 2,9	3,8	5,1	0,3	- 2,4	- 3,3	0,3	2,6	- 0,7
2000	1,7	- 1,8	- 0,5	- 4,0	1,9	4,0	- 0,6	- 2,6	- 4,3	2,7	2,5	- 1,3
2001	2,0	0,0	- 0,1	- 3,9	2,4	3,4	0,1	- 2,2	- 3,8	2,3	2,2	- 1,1
2002	1,3	2,0	- 0,8	- 3,3	2,5	4,6	0,6	- 1,6	- 4,4	1,7	2,9	- 1,1
2003	0,9	1,9	- 1,4	- 3,5	5,5	4,1	0,5	- 1,3	- 4,8	1,2	3,2	- 1,0
2004	0,5	4,6	- 1,1	- 5,3	7,5	3,5	1,2	- 1,6	- 5,5	2,3	3,7	- 1,0
2005	- 0,9	5,2	- 1,7	- 7,4	7,2	2,6	0,4	- 2,5	- 6,1	2,0	3,7	- 1,5
2006	- 1,2	6,1	- 2,7	- 8,6	8,3	2,7	0,2	- 3,9	- 6,2	1,6	3,9	- 1,7
2007	- 1,2	7,7	- 2,6	- 10,1	6,5	1,4	0,2	- 4,2	- 5,3	0,9	4,8	- 1,4

Source : OCDE.

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1990 ; Allemagne totale depuis 1991.

(2) Les données avant 1988 proviennent des perspectives économiques de l'OCDE n° 77 de juin 2005.

